











ŒUVRES COMPLÈTES DE VICTOR HUGO

---

ACTES ET PAROLES

---

AVANT L'EXIL

I

---

**DROITS RÉSERVÉS**

---

72957a  
VICTOR HUGO

---

ACTES ET PAROLES

---

# AVANT L'EXIL

1841-1848

I



PARIS

J. HETZEL & C<sup>ie</sup>

18, RUE JACOB

MAISON QUANTIN

RUE SAINT-BENOIT, 7

DC  
280  
•5

H8

13--

L.1

6

LE DROIT

ET

LA LOI





## I

Toute l'éloquence humaine dans toutes les assemblées de tous les peuples et de tous les temps peut se résumer en ceci : la querelle du droit contre la loi.

Cette querelle, et c'est là tout le phénomène du progrès, tend de plus en plus à décroître. Le jour où elle cessera, la civilisation touchera à son apogée, la jonction sera faite entre ce qui doit être et ce qui est, la tribune politique se transformera en tribune scientifique; fin des surprises, fin des calamités et des catastrophes; on aura doublé le cap des tempêtes; il n'y aura pour ainsi dire plus d'événements; la société se développera majestueusement selon la nature; la quantité d'éternité possible à la terre se mêlera aux faits humains et les apaisera.

Plus de disputes, plus de fictions, plus de parasites; ce sera le règne paisible de l'incontestable; on ne fera plus les lois, on les constatera; les lois seront des axiomes, on ne met pas aux voix deux et deux font quatre, le binôme de Newton ne dépend pas d'une majorité, il y a une géométrie sociale; on sera gouverné par l'évidence; le code sera honnête, direct, clair; ce n'est pas pour rien qu'on appelle la vertu la droiture; cette rigidité fait partie de la liberté; elle n'exclut en rien l'inspiration, les souffles et les rayons sont rectilignes. L'humanité a deux pôles, le vrai et le beau; elle sera régie, dans l'un par l'exact, dans l'autre par l'idéal. Grâce à l'instruction substituée à la guerre, le suffrage

universel arrivera à ce degré de discernement qu'il saura choisir les esprits; on aura pour parlement le concile permanent des intelligences; l'institut sera le sénat. La Convention, en créant l'institut, avait la vision, confuse, mais profonde, de l'avenir.

Cette société de l'avenir sera superbe et tranquille. Aux batailles succéderont les découvertes; les peuples ne conquerront plus, ils grandiront et s'éclaireront; on ne sera plus des guerriers, on sera des travailleurs; on trouvera, on construira, on inventera; exterminer ne sera plus une gloire. Ce sera le remplacement des tueurs par les créateurs. La civilisation qui était toute d'action sera toute de pensée; la vie publique se composera de l'étude du vrai et de la production du beau; les chefs-d'œuvre seront les incidents; on sera plus ému d'une Iliade que d'un Austerlitz. Les frontières s'effaceront sous la lumière des esprits. La Grèce était très petite, notre presqu'île du Finistère, superposée à la Grèce, la couvrirait; la Grèce était immense par Homère, par Eschyle, par Phidias et par Socrate. Ces quatre hommes sont quatre mondes. La Grèce les eut; de là sa grandeur. L'envergure d'un peuple se mesure à son rayonnement. La Sibérie, cette géante, est une naine; la colossale Afrique existe à peine. Une ville, Rome, a été l'égale de l'univers; qui lui parlait parlait à toute la terre. *Urbi et orbi.*

Cette grandeur, la France l'a, et l'aura de plus en plus. La France a cela d'admirable qu'elle est destinée à mourir, mais à mourir comme les dieux, par la transfiguration. La France deviendra Europe. Certains peuples finissent par la sublimation comme Hercule ou par l'ascension comme Jésus-Christ. On pourrait dire qu'à un moment donné un peuple entre en constellation; les autres peuples, astres de deuxième grandeur, se groupent autour de lui, et c'est ainsi qu'Athènes, Rome et Paris sont pléiades. Lois immenses. La Grèce s'est transfigurée, et est devenue le monde païen; Rome s'est transfigurée, et est devenue le monde chrétien; la France se transfigurera et deviendra le monde humain. La révolution de France s'appellera l'évolution des peuples. Pourquoi? Parce que la France le mérite; parce qu'elle manque d'égoïsme, parce qu'elle ne

travaille pas pour elle seule, parce qu'elle est créatrice d'espérances universelles, parce qu'elle représente toute la bonne volonté humaine, parce que là où les autres nations sont seulement des sœurs, elle est mère. Cette maternité de la généreuse France éclate dans tous les phénomènes sociaux de ce temps; les autres peuples lui font ses malheurs, elle leur fait leurs idées. Sa révolution n'est pas locale, elle est générale; elle n'est pas limitée, elle est indéfinie et infinie. La France restaure en toute chose la notion primitive, la notion vraie. Dans la philosophie elle rétablit la logique, dans l'art elle rétablit la nature, dans la loi elle rétablit le droit.

L'œuvre est-elle achevée? Non, certes. On ne fait encore qu'entrevoir la plage lumineuse et lointaine, l'arrivée, l'avenir.

En attendant on lutte.

Lutte laborieuse.

D'un côté l'idéal, de l'autre l'incomplet.

Avant d'aller plus loin, plaçons ici un mot, qui éclaire tout ce que nous allons dire, et qui va même au delà.

La vie et le droit sont le même phénomène. Leur superposition est étroite.

Qu'on jette les yeux sur les êtres créés, la quantité de droit est adéquate à la quantité de vie.

De là, la grandeur de toutes les questions qui se rattachent à cette notion, le Droit.

## II

Le droit et la loi, telles sont les deux forces; de leur accord naît l'ordre, de leur antagonisme naissent les catastrophes. Le droit parle et commande du sommet des vérités, la loi réplique du fond des réalités; le droit se meut dans le juste, la loi se meut dans le possible; le droit est divin, la loi est terrestre. Ainsi, la liberté, c'est le droit; la société, c'est la loi. De là deux tribunes; l'une où sont

les hommes de l'idée, l'autre où sont les hommes du fait ; l'une qui est l'absolu, l'autre qui est le relatif. De ces deux tribunes, la première est nécessaire, la seconde est utile. De l'une à l'autre il y a la fluctuation des consciences. L'harmonie n'est pas faite encore entre ces deux puissances, l'une immuable, l'autre variable, l'une sereine, l'autre passionnée. La loi découle du droit, mais comme le fleuve découle de la source, acceptant toutes les torsions et toutes les impuretés des rives. Souvent la pratique contredit la règle, souvent le corollaire trahit le principe, souvent l'effet désobéit à la cause ; telle est la fatale condition humaine. Le droit et la loi contestent sans cesse ; et de leur débat, fréquemment orageux, sortent, tantôt les ténèbres, tantôt la lumière. Dans le langage parlementaire moderne, on pourrait dire : le droit, chambre haute ; la loi, la chambre basse.

L'inviolabilité de la vie humaine, la liberté, la paix, rien d'indissoluble, rien d'irrévocable, rien d'irréparable ; tel est le droit.

L'échafaud, le glaive et le spectre, la guerre, toutes les variétés de joug, depuis le mariage sans le divorce dans la famille jusqu'à l'état de siège dans la cité ; telle est la loi.

Le droit : aller et venir, acheter, vendre, échanger.

La loi : douane, octroi, frontière.

Le droit : l'instruction gratuite et obligatoire, sans empiètement sur la conscience de l'homme, embryonnaire dans l'enfant, c'est-à-dire l'instruction laïque.

La loi : les ignorantins.

Le droit : la croyance libre.

La loi : les religions d'état.

Le suffrage universel, le jury universel, c'est le droit ; le suffrage restreint, le jury trié, c'est la loi.

La chose jugée, c'est la loi ; la justice, c'est le droit.

Mesurez l'intervalle.

La loi a la crue, la mobilité, l'envahissement et l'anarchie de l'eau, souvent trouble ; mais le droit est insubmersible.

Pour que tout soit sauvé, il suffit que le droit surnage dans une conscience.

On n'engloutit pas Dieu.

La persistance du droit contre l'obstination de la loi ; toute l'agitation sociale vient de là.

Le hasard a voulu (mais le hasard existe-t-il?) que les premières paroles politiques de quelque retentissement prononcées à titre officiel par celui qui écrit ces lignes, aient été d'abord, à l'institut, pour le droit, ensuite, à la chambre des pairs, contre la loi.

Le 2 juin 1841, en prenant séance à l'académie française, il glorifia la résistance à l'empire ; le 12 juin 1847, il demanda à la chambre des pairs\* la rentrée en France de la famille Bonaparte, bannie.

Ainsi, dans le premier cas, il plaidait pour la liberté, c'est-à-dire pour le droit ; et, dans le second cas, il élevait la voix contre la proscription, c'est-à-dire contre la loi.

Dès cette époque une des formules de sa vie publique a été : *Pro jure contra legem*.

Sa conscience lui a imposé, dans ses fonctions de législateur, une confrontation permanente et perpétuelle de la loi que les hommes font avec le droit qui fait les hommes.

Obéir à sa conscience est sa règle ; règle qui n'admet pas d'exception.

La fidélité à cette règle, c'est là, il l'affirme, ce qu'on trouvera dans ces trois volumes, *Avant l'exil, Pendant l'exil, Depuis l'exil*.

### III

Pour lui, il le déclare, car tout esprit doit loyalement indiquer son point de départ, la plus haute expression du droit, c'est la liberté.

La formule républicaine a su admirablement ce qu'elle disait et ce qu'elle faisait ; la gradation de l'axiome social est irréprochable. Liberté, Égalité, Fraternité. Rien à

\* Et obtint. Voir page 113 de *Avant l'exil*.

ajouter, rien à retrancher. Ce sont les trois marches du perron suprême. La Liberté, c'est le droit, l'égalité, c'est le fait, la fraternité, c'est le devoir. Tout l'homme est là.

Nous sommes frères par la vie, égaux par la naissance et par la mort, libres par l'âme.

Otez l'âme, plus de liberté.

Le matérialisme est auxiliaire du despotisme.

Remarquons-le en passant, à quelques esprits, dont plusieurs sont même élevés et généreux, le matérialisme fait l'effet d'une libération.

Étrange et triste contradiction, propre à l'intelligence humaine, et qui tient à un vague désir d'élargissement d'horizon. Seulement, parfois, ce qu'on prend pour élargissement, c'est rétrécissement.

Constatons, sans les blâmer, ces aberrations sincères. Lui-même, qui parle ici, n'a-t-il pas été, pendant les quarante premières années de sa vie, en proie à une de ces redoutables luttes d'idées qui ont pour dénouement, tantôt l'ascension, tantôt la chute?

Il a essayé de monter. S'il a un mérite, c'est celui-là.

De là les épreuves de sa vie. En toute chose, la descente est douce et la montée est dure. Il est plus aisé d'être Sieyès que d'être Condorcet. La honte est facile, ce qui la rend agréable à de certaines âmes.

N'être pas de ces âmes-là, voilà l'unique ambition de celui qui a écrit ces pages.

Puisqu'il est amené à parler de la sorte, il convient peut-être qu'avec la sobriété nécessaire il dise un mot de cette partie du passé à laquelle a été mêlée la jeunesse de ceux qui sont vieux aujourd'hui. Un souvenir peut être un éclaircissement. Quelquefois l'homme qu'on est s'explique par l'enfant qu'on a été.

## IV

Au commencement de ce siècle, un enfant habitait, dans le quartier le plus désert de Paris, une grande maison qu'entourait et qu'isolait un grand jardin. Cette maison s'était appelée, avant la révolution, le couvent des Feuillantines. Cet enfant vivait là seul, avec sa mère et ses deux frères et un vieux prêtre, ancien oratorien, encore tout tremblant de 93, digne vieillard persécuté jadis et indulgent maintenant, qui était leur clément précepteur, et qui leur enseignait beaucoup de latin, un peu de grec et pas du tout d'histoire. Au fond du jardin, il y avait de très grands arbres qui cachaient une ancienne chapelle à demi ruinée. Il était défendu aux enfants d'aller jusqu'à cette chapelle. Aujourd'hui ces arbres, cette chapelle et cette maison ont disparu. Les embellissements qui ont sévi sur le jardin du Luxembourg se sont prolongés jusqu'au Val-de-Grâce et ont détruit cette humble oasis. Une grande rue assez inutile passe là. Il ne reste plus des Feuillantines qu'un peu d'herbe et un pan de mur décrépit encore visible entre deux hautes bâtisses neuves ; mais cela ne vaut pas la peine d'être regardé, si ce n'est par l'œil profond du souvenir. En janvier 1871, une bombe prussienne a choisi ce coin de terre pour y tomber, continuation des embellissements, et M. de Bismarck a achevé ce qu'avait commencé M. Haussmann. C'est dans cette maison que grandissaient sous le premier empire les trois jeunes frères. Ils jouaient et travaillaient ensemble, ébauchant la vie, ignorant la destinée, enfances mêlées au printemps, attentifs aux livres, aux arbres, aux nuages, écoutant le vague et tumultueux conseil des oiseaux, surveillés par un doux sourire. Sois bénie, ô ma mère !

On voyait sur les murs, parmi les espaliers vermoulus et décloués, des vestiges de repositoires, des niches de madones, des restes de croix, et çà et là cette inscription : *Propriété nationale.*

Le digne prêtre précepteur s'appelait l'abbé de la Rivière. Que son nom soit prononcé ici avec respect.

Avoir été enseigné dans sa première enfance par un prêtre est un fait dont on ne doit parler qu'avec calme et douceur; ce n'est ni la faute du prêtre ni la vôtre. C'est, dans des conditions que ni l'enfant ni le prêtre n'ont choisies, une rencontre malsaine de deux intelligences, l'une petite, l'autre rapetissée, l'une qui grandit, l'autre qui vieillit. La sénilité se gagne. Une âme d'enfant peut se rider de toutes les erreurs d'un vieillard.

En dehors de la religion, qui est une, toutes les religions sont des à peu près; chaque religion a son prêtre qui enseigne à l'enfant son à peu près. Toutes les religions, diverses en apparence, ont une identité vénérable; elles sont terrestres par la surface, qui est le dogme, et célestes par le fond, qui est Dieu. De là, devant les religions, la grave rêverie du philosophe qui, sous leur chimère, aperçoit leur réalité. Cette chimère, qu'elles appellent articles de foi et mystères, les religions la mêlent à Dieu, et l'enseignent. Peuvent-elles faire autrement? L'enseignement de la mosquée et de la synagogue est étrange, mais c'est innocemment qu'il est funeste; le prêtre, nous parlons du prêtre convaincu, n'en est pas coupable; il est à peine responsable; il a été lui-même anciennement le patient de cet enseignement dont il est aujourd'hui l'opérateur; devenu maître il est resté esclave. De là ses leçons redoutables. Quoi de plus terrible que le mensonge sincère? Le prêtre enseigne le faux, ignorant le vrai; il croit bien faire.

Cet enseignement a cela de lugubre que tout ce qu'il fait pour l'enfant est fait contre l'enfant; il donne lentement on ne sait quelle courbure à l'esprit; c'est de l'orthopédie en sens inverse; il fait torse ce que la nature a fait droit; il lui arrive, affreux chefs-d'œuvre, de fabriquer des âmes difformes, ainsi Torquemada; il produit des intelligences inintelligentes, ainsi Joseph de Maistre: ainsi tant d'autres, qui ont été les victimes de cet enseignement avant d'en être les bourreaux.

Étroite et obscure éducation de caste et de clergé qui a pesé sur nos pères et qui menace encore nos fils!



Cet enseignement inocule aux jeunes intelligences la vieillesse des préjugés, il ôte à l'enfant l'aube et lui donne la nuit, et il aboutit à une telle plénitude du passé que l'âme y est comme noyée, y devient on ne sait quelle éponge de ténèbres, et ne peut plus admettre l'avenir.

Se tirer de l'éducation qu'on a reçue, ce n'est pas aisé. Pourtant l'instruction cléricale n'est pas toujours irrémédiable. Preuve, Voltaire.

Les trois écoliers des Feuillantines étaient soumis à ce périlleux enseignement, tempéré, il est vrai, par la tendre et haute raison d'une femme; leur mère.

Le plus jeune des trois frères, quoiqu'on lui fit dès lors épeler Virgile, était encore tout à fait un enfant.

Cette maison des Feuillantines est aujourd'hui son cher et religieux souvenir. Elle lui apparaît couverte d'une sorte d'ombre sauvage. C'est là qu'au milieu des rayons et des roses se faisait en lui la mystérieuse ouverture de l'esprit. Rien de plus tranquille que cette haute mesure fleurie, jadis couvent, maintenant solitude, toujours asile. Le tumulte impérial y retentissait pourtant. Par intervalles, dans ces vastes chambres d'abbaye, dans ces décombres de monastère, sous ces voûtes de cloître démantelé, l'enfant voyait aller et venir, entre deux guerres dont il entendait le bruit, revenant de l'armée et repartant pour l'armée, un jeune général qui était son père et un jeune colonel qui était son oncle; ce charmant fracas paternel l'éblouissait un moment; puis, à un coup de clairon, ces visions de plumets et de sabres s'évanouissaient, et tout redevenait paix et silence dans cette ruine où il y avait une aurore.

Ainsi vivait, déjà sérieux, il y a soixante ans, cet enfant qui était moi.

Je me rappelle toutes ces choses, ému.

C'était le temps d'Eylau, d'Ulm, d'Auerstædt et de Friedland, de l'Elbe forcé, de Spandau, d'Erfurt et de Salzbourg enlevés, des cinquante et un jours de tranchée de Dantzick, des neuf cents bouches à feu vomissant cette victoire énorme, Wagram; c'était le temps des empereurs sur le Niémen, et du czar saluant le César; c'était le temps où il y avait un département du Tibre, Paris chef-lieu de Rome; c'était l'époque du pape détruit au Vatican, de l'inquisition

détruite en Espagne, du moyen âge détruit dans l'agrégation germanique, des sergents faits princes, des postillons faits rois, des archiduchesses épousant des aventuriers; c'était l'heure extraordinaire; à Austerlitz la Russie demandait grâce, à Iéna la Prusse s'écroulait, à Essling l'Autriche s'agenouillait, la confédération du Rhin annexait l'Allemagne à la France, le décret de Berlin, formidable, faisait presque succéder à la déroute de la Prusse la faillite de l'Angleterre, la fortune à Potsdam livrait l'épée de Frédéric à Napoléon qui dédaignait de la prendre, disant : *J'ai la mienne*. Moi, j'ignorais tout cela, j'étais petit.

Je vivais dans les fleurs.

Je vivais dans ce jardin des Feuillantines, j'y rôdais comme un enfant, j'y errais comme un homme, j'y regardais le vol des papillons et des abeilles, j'y cueillais des boutons-d'or et des liserons, et je n'y voyais jamais personne que ma mère, mes deux frères et le bon vieux prêtre, son livre sous le bras.

Parfois, malgré la défense, je m'aventurais jusqu'au hallier farouche du fond du jardin; rien n'y remuait que le vent, rien n'y parlait que les nids, rien n'y vivait que les arbres; et je considérais à travers les branches la vieille chapelle dont les vitres défoncées laissaient voir la muraille intérieure bizarrement incrustée de coquillages marins. Les oiseaux entraient et sortaient par les fenêtres. Ils étaient là chez eux. Dieu et les oiseaux, cela va ensemble.

Un soir, ce devait être vers 1809, mon père était en Espagne, quelques visiteurs étaient venus voir ma mère, événement rare aux Feuillantines. On se promenait dans le jardin; mes frères étaient restés à l'écart. Ces visiteurs étaient trois camarades de mon père; ils venaient apporter ou demander de ses nouvelles, ces hommes étaient de haute taille: je les suivais, j'ai toujours aimé la compagnie des grands; c'est ce qui, plus tard, m'a rendu facile un long tête-à-tête avec l'océan.

Ma mère les écoutait parler, je marchais derrière ma mère.

Il y avait fête ce jour-là, une de ces vastes fêtes du premier empire. Quelle fête? je l'ignorais. Je l'ignore encore. C'était un soir d'été; la nuit tombait, splendide.

Canon des Invalides, feu d'artifice, lampions ; une rumeur de triomphe arrivait jusqu'à notre solitude ; la grande ville célébrait la grande armée et le grand chef ; la cité avait une auréole, comme si les victoires étaient une aurore ; le ciel bleu devenait lentement rouge ; la fête impériale se réverbérait jusqu'au zénith ; des deux dômes qui dominaient le jardin des Feuillantines, l'un, tout près, le Val-de-Grâce, masse noire, dressait une flamme à son sommet et semblait une tiare qui s'achève en escarboucle ; l'autre, lointain, le Panthéon gigantesque et spectral, avait autour de sa rondeur un cercle d'étoiles, comme si, pour fêter un génie, il se faisait une couronne des âmes de tous les grands hommes auxquels il est dédié.

La clarté de la fête, clarté superbe, vermeille, vaguement sanglante, était telle qu'il faisait presque grand jour dans le jardin.

Tout en se promenant, le groupe qui marchait devant moi était parvenu, peut-être un peu malgré ma mère, qui avait des vellétés de s'arrêter et qui semblait ne vouloir pas aller si loin, jusqu'au massif d'arbres où était la chapelle.

Ils causaient, les arbres étaient silencieux, au loin le canon de la solennité tirait de quart d'heure en quart d'heure. Ce que je vais dire est pour moi inoubliable.

Comme ils allaient entrer sous les arbres, un des trois interlocuteurs s'arrêta, et regardant le ciel nocturne plein de lumière, s'écria :

— N'importe ! cet homme est grand.

Une voix sortit de l'ombre et dit :

— Bonjour, Lucotte \*, bonjour, Drouet \*\*, bonjour, Tilly \*\*\*.

Et un homme, de haute stature aussi lui, apparut dans le clair-obscur des arbres.

Les trois causeurs levèrent la tête.

— Tiens ! s'écria l'un d'eux.

Et il parut prêt à prononcer un nom.

\* Depuis comte de Sopetran.

\*\* Depuis comte d'Erlon.

\*\*\* Depuis gouverneur de Ségovie.

Ma mère, pâle, mit un doigt sur sa bouche.

Ils se turent.

Je regardais, étonné.

L'apparition, c'en était une pour moi, reprit :

— Lucotte, c'est toi qui parlais.

— Oui, dit Lucotte.

— Tu disais : cet homme est grand.

— Oui.

— Eh bien, quelqu'un est plus grand que Napoléon.

— Qui ?

— Bonaparte.

Il y eut un silence. Lucotte le rompit.

— Après Marengo ?

L'inconnu répondit :

— Avant Brumaire.

Le général Lucotte, qui était jeune, riche, beau, heureux, tendit la main à l'inconnu et dit :

Toi, ici ! Je te croyais en Angleterre.

L'inconnu, dont je remarquais la face sévère, l'œil profond et les cheveux grisonnants, repartit :

— Brumaire, c'est la chute.

— De la république, oui.

— Non, de Bonaparte.

Ce mot, Bonaparte, m'étonnait beaucoup. J'entendais toujours dire « l'empereur ». Depuis, j'ai compris ces familiarités hautaines de la vérité. Ce jour-là, j'entendais pour la première fois le grand tutoiement de l'histoire.

Les trois hommes, c'étaient trois généraux, écoutaient stupéfaits et sérieux.

Lucotte s'écria :

— Tu as raison. Pour effacer Brumaire, je ferais tous les sacrifices. La France grande, c'est bien ; la France libre, c'est mieux.

— La France n'est pas grande si elle n'est pas libre.

— C'est encore vrai. Pour revoir la France libre, je donnerais ma fortune. Et toi ?

— Ma vie, dit l'inconnu.

Il y eut encore un silence. On entendait le grand bruit de Paris joyeux, les arbres étaient roses, le reflet de la fête éclairait le visage de ces hommes, les constellations s'effa-

çaient au-dessus de nos têtes dans le flamboiement de Paris illuminé, la lueur de Napoléon semblait remplir le ciel.

Tout à coup l'homme si brusquement apparu se tourna vers moi qui avais peur et me cachais un peu, me regarda fixement, et me dit :

— Enfant, souviens-toi de ceci : avant tout, la liberté.

Et il posa sa main sur ma petite épaule, tressaillement que je garde encore.

Puis il répéta :

— Avant tout la liberté.

Et il rentra sous les arbres, d'où il venait de sortir.

Qui était cet homme ?

Un proscrit.

Victor Fanneau de Lahorie était un gentilhomme breton rallié à la république. Il était l'ami de Moreau, breton aussi. En Vendée, Lahorie connut mon père, plus jeune que lui de vingt-cinq ans. Plus tard, il fut son ancien à l'armée du Rhin; il se noua entre eux une de ces fraternités d'armes qui font qu'on donne sa vie l'un pour l'autre. En 1801 Lahorie fut impliqué dans la conspiration de Moreau contre Bonaparte. Il fut proscrit, sa tête fut mise à prix, il n'avait pas d'asile; mon père lui ouvrit sa maison; la vieille chapelle des Feuillantines, ruine, était bonne à protéger cette autre ruine, un vaincu. Lahorie accepta l'asile comme il l'eût offert, simplement; et il vécut dans cette ombre, caché.

Mon père et ma mère seuls savaient qu'il était là.

Le jour où il parla aux trois généraux, peut-être fit-il une imprudence.

Son apparition nous surprit fort, nous les enfants. Quant au vieux prêtre, il avait eu dans sa vie une quantité de proscription suffisante pour lui ôter l'étonnement. Quelqu'un qui était caché, c'était pour ce bonhomme quelqu'un qui savait à quel temps il avait affaire; se cacher, c'était comprendre.

Ma mère nous recommanda le silence, que les enfants gardent si religieusement. A dater de ce jour, cet inconnu cessa d'être mystérieux dans la maison. A quoi bon la continuation du mystère, puisqu'il s'était montré? Il mangeait

à la table de famille, il allait et venait dans le jardin, et donnait çà et là des coups de bêche, côte à côte avec le jardinier; il nous conseillait; il ajoutait ses leçons aux leçons du prêtre; il avait une façon de me prendre dans ses bras qui me faisait rire et qui me faisait peur; il m'élevait en l'air, et me laissait presque retomber jusqu'à terre. Une certaine sécurité, habituelle à tous les exils prolongés, lui était venue. Pourtant il ne sortait jamais. Il était gai. Ma mère était un peu inquiète, bien que nous fussions entourés de fidélités absolues.

Lahorie était un homme simple, doux, austère, vieilli avant l'âge, savant, ayant le grave héroïsme propre aux lettrés. Une certaine concision dans le courage distingue l'homme qui remplit un devoir de l'homme qui joue un rôle; le premier est Phocion, le second est Murat. Il y avait du Phocion dans Lahorie.

Nous les enfants, nous ne savions rien de lui, sinon qu'il était mon parrain. Il m'avait vu naître; il avait dit à mon père : *Hugo est un mot du nord, il faut l'adoucir par un mot du midi, et compléter le germain par le romain.* Et il me donna le nom de Victor, qui du reste était le sien. Quant à son nom historique, je l'ignorais. Ma mère lui disait *général*, je l'appelais *mon parrain*. Il habitait toujours la mesure du fond du jardin, peu soucieux de la pluie et de la neige qui, l'hiver, entraient par les croisées sans vitres; il continuait dans cette chapelle son bivouac. Il avait derrière l'autel un lit de camp, avec ses pistolets dans un coin, et un Tacite qu'il me faisait expliquer.

J'aurai toujours présent à la mémoire le jour où il me prit sur ses genoux, ouvrit ce Tacite qu'il avait, un in-octavo relié en parchemin, édition Herhan, et me lut cette ligne : *Urbem Romam a principio reges habuere.*

Il s'interrompit et murmura à demi-voix :

— Si Rome eût gardé ses rois, elle n'eût pas été Rome. Et, me regardant tendrement, il redit cette grande parole :  
— Enfant, avant tout la liberté.

Un jour il disparut de la maison. J'ignorais alors pourquoi\*. Des événements survinrent, il y eut Moscou, la

\* Voir le livre *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie.*

Bérésina, un commencement d'ombre terrible. Nous allâmes rejoindre mon père en Espagne. Puis nous revînmes aux Feuillantines. Un soir d'octobre 1812, je passais, donnant la main à ma mère, devant l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Une grande affiche blanche était placardée sur une des colonnes du portail, celle de droite; je vais quelquefois revoir cette colonne. Les passants regardaient obliquement cette affiche, semblaient en avoir un peu peur, et, après l'avoir entrevue, doublaient le pas. Ma mère s'arrêta, et me dit : Lis. Je lus. Je lus ceci : « — Empire français. — Par sentence du premier conseil de guerre, ont été fusillés en plaine de Grenelle, pour crime de conspiration contre l'empire et l'empereur, les trois ex-généraux Malet, Guidal et Lahorie. »

— Lahorie, me dit ma mère. Retiens ce nom.

Et elle ajouta :

— C'est ton parrain.

## V

Tel est le fantôme que j'aperçois dans les profondeurs de mon enfance.

Cette figure est une de celles qui n'ont jamais disparu de mon horizon.

Le temps, loin de la diminuer, l'a accrue.

En s'éloignant, elle s'était augmentée d'autant plus haute qu'elle était plus lointaine, ce qui n'est propre qu'aux grandeurs morales.

L'influence sur moi a été ineffaçable.

Ce n'est pas vainement que j'ai eu, tout petit, de l'ombre de proscrit sur ma tête, et que j'ai entendu la voix de celui qui devait mourir dire ce mot du droit et du devoir : Liberté.

Un mot a été le contre-poids de toute une éducation.

L'homme qui publie aujourd'hui ce recueil, *Actes et Paroles*, et qui dans ces volumes, *Avant l'exil, Pendant*

*l'exil, Depuis l'exil*, ouvre à deux battants sa vie à ses contemporains, cet homme a traversé beaucoup d'erreurs. Il compte, si Dieu lui en accorde le temps, en raconter les péripéties sous ce titre : *Histoire des révolutions intérieures d'une conscience honnête*. Tout homme peut, s'il est sincère, refaire l'itinéraire, variable pour chaque esprit, du chemin de Damas. Lui, comme il l'a dit quelque part, il est fils d'une vendéenne, amie de madame de la Rochejaquelein, et d'un soldat de la révolution et de l'empire, ami de Desaix, de Jourdan et de Joseph Bonaparte ; il a subi les conséquences d'une éducation solitaire et complexe où un proscrit républicain donnait la réplique à un proscrit prêtre. Il y a toujours eu en lui le patriote sous le vendéen ; il a été napoléonien en 1813, bourbonien en 1814 ; comme presque tous les hommes du commencement de ce siècle, il a été tout ce qu'a été le siècle ; illogique et probe, légitimiste et voltairien, chrétien littéraire, bonapartiste libéral, socialiste à tâtons dans la royauté ; nuances bizarrement réelles, surprenantes aujourd'hui ; il a été de bonne foi toujours ; il a eu pour effort de rectifier son rayon visuel au milieu de tous ces mirages ; toutes les approximations possibles du vrai ont tenté tour à tour et quelquefois trompé son esprit ; ces aberrations successives, où, disons-le, il n'y a jamais eu un pas en arrière, ont laissé trace dans ses œuvres ; on peut en constater çà et là l'influence ; mais, il le déclare ici, jamais dans tout ce qu'il a écrit, même dans ses livres d'enfant et d'adolescent, jamais on ne trouvera une ligne contre la liberté. Il y a eu lutte dans son âme entre la royauté que lui avait imposée le prêtre catholique et la liberté que lui avait recommandée le soldat républicain ; la liberté a vaincu.

Là est l'unité de sa vie.

Il cherche à faire en tout prévaloir la liberté. La liberté, c'est, dans la philosophie, la Raison, dans l'art, l'Inspiration, dans la politique, le Droit.



## VI

En 1848, son parti n'était pas pris sur la forme sociale définitive. Chose singulière, on pourrait presque dire qu'à cette époque la liberté lui masqua la république. Sortant d'une série de monarchies essayées et mises au rebut tour à tour, monarchie impériale, monarchie légitime, monarchie constitutionnelle, jeté dans des faits inattendus qui lui semblaient illogiques, obligé de constater à la fois dans les chefs guerriers qui dirigeaient l'état l'honnêteté et l'arbitraire, ayant malgré lui sa part de l'immense dictature anonyme qui est le danger des assemblées uniques, il se décida à observer, sans adhésion, ce gouvernement militaire où il ne pouvait reconnaître un gouvernement démocratique, se borna à protéger les principes quand ils lui parurent menacés et se retrancha dans la défense du droit méconnu. En 1848, il y eut presque un dix-huit fructidor; les dix-huit fructidor ont cela de funeste qu'ils donnent le modèle et le prétexte aux dix-huit brumaire, et qu'ils font faire par la république des blessures à la liberté; ce qui, prolongé, serait un suicide. L'insurrection de juin fut fatale, fatale par ceux qui l'allumèrent, fatale par ceux qui l'éteignirent; il la combattit; il fut un des soixante représentants envoyés par l'assemblée aux barricades. Mais, après la victoire, il dut se séparer des vainqueurs. Vaincre, puis tendre la main aux vaincus, telle est la loi de sa vie. On fit le contraire. Il y a bien vaincre et mal vaincre. L'insurrection de 1848 fut mal vaincue. Au lieu de pacifier, on envenima; au lieu de relever, on foudroya; on acheva l'écrasement; toute la violence soldatesque se déploya; Cayenne, Lambessa, déportation sans jugement; il s'indigna; il prit fait et cause pour les accablés; il éleva la voix pour toutes ces pauvres familles désespérées; il repoussa cette fausse république de conseils de guerre et d'état de siège. Un jour, à l'assemblée, le

représentant Lagrange, homme vaillant, l'aborda et lui dit : « Avec qui êtes-vous ici ? il répondit : Avec la liberté. — Et que faites-vous ? reprit Lagrange ; il répondit : J'attends. »

Après juin 1848, il attendait ; mais, après juin 1849, il n'attendit plus.

L'éclair qui jaillit des événements lui entra dans l'esprit. Ce genre d'éclair, une fois qu'il a brillé, ne s'efface pas. Un éclair qui reste, c'est là la lumière du vrai dans la conscience.

En 1849, cette clarté définitive se fit en lui.

Quand il vit Rome terrassée au nom de la France, quand il vit la majorité, jusqu'alors hypocrite, jeter tout à coup le masque par la bouche duquel, le 4 mai 1848, elle avait dix-sept fois crié : Vive la République ! quand il vit, après le 13 juin, le triomphe de toutes les coalitions ennemies du progrès, quand il vit cette joie cynique, il fut triste, il comprit, et, au moment où toutes les mains des vainqueurs se tendaient vers lui pour l'attirer dans leurs rangs, il sentit dans le fond de son âme qu'il était un vaincu. Une morte était à terre, on criait : c'est la république ! il alla à cette morte, et reconnut que c'était la liberté. Alors il se pencha vers ce cadavre, et il l'épousa. Il vit devant lui la chute, la défaite, la ruine, l'affront, la proscription, et il dit : C'est bien.

Tout de suite, le 15 juin, il monta à la tribune, et il protesta. A partir de ce jour, la jonction fut faite dans son âme entre la république et la liberté. A partir de ce jour, sans trêve, sans relâche, presque sans reprise d'haleine, opiniâtrément, pied à pied, il lutta pour ces deux grandes calomniées. Enfin, le 2 décembre 1851, ce qu'il attendait, il l'eut : vingt ans d'exil.

Telle est l'histoire de ce qu'on a appelé son apostasie.

## VII

1849. Grande date pour lui.

Alors commencèrent les luttes tragiques.

Il y eut de mémorables orages; l'avenir attaquait, le passé résistait.

A cette étrange époque le passé était tout-puissant. Il était omnipotent, ce qui ne l'empêchait pas d'être mort. Effrayant fantôme combattant.

Toutes les questions se présentèrent; indépendance nationale, liberté individuelle, liberté de conscience, liberté de pensée, liberté de parole, liberté de tribune et de presse, question du mariage dans la femme, question de l'éducation dans l'enfant, droit au travail à propos du salaire, droit à la patrie à propos de la déportation, droit à la vie à propos de la réforme du code, pénalité décroissante par l'éducation croissante, séparation de l'église et de l'état, la propriété des monuments, églises, musées, palais dits royaux, rendue à la nation, la magistrature restreinte, le jury augmenté, l'armée européenne licenciée par la fédération continentale, l'impôt de l'argent diminué, l'impôt du sang aboli, les soldats retirés au champ de bataille et restitués au sillon comme travailleurs, les douanes supprimées, les frontières effacées, les isthmes coupés, toutes les ligatures disparues, aucune entrave à aucun progrès, les idées circulant dans la civilisation comme le sang dans l'homme. Tout cela fut débattu, proposé, imposé parfois. On trouvera ces luttes dans ce livre.

L'homme qui esquisse en ce moment sa vie parlementaire, entendant un jour les membres de la droite exagérer le droit du père, leur jeta ce mot inattendu, *le droit de l'enfant*. Un autre jour, sans cesse préoccupé du peuple et du pauvre, il les stupéfia par cette affirmation: *On peut détruire la misère.*

C'est une vie violente que celle des orateurs. Dans les assemblées ivres de leur triomphe et de leur pouvoir, les minorités étant les trouble-fête sont les souffre-douleur. C'est dur de rouler cet inexorable rocher de Sisyphe, le droit ; on le monte, il retombe. C'est là l'effort des minorités.

La beauté du devoir s'impose ; une fois qu'on l'a comprise, on lui obéit, plus d'hésitation ; le sombre charme du dévouement attire les consciences, et l'on accepte les épreuves avec une joie sévère. L'approche de la lumière a cela de terrible qu'elle devient flamme. Elle éclaire d'abord, réchauffe ensuite, et dévore enfin. N'importe, on s'y précipite. On s'y ajoute. On augmente cette clarté du rayonnement de son propre sacrifice ; brûler, c'est briller ; quiconque souffre pour la vérité la démontre.

Huer avant de proscrire, c'est le procédé ordinaire des majorités furieuses ; elles préludent à la persécution matérielle par la persécution morale, l'imprécation commence ce que l'ostracisme achèvera ; elles parent la victime pour l'immolation avec toute la rhétorique de l'injure ; et elles l'outragent, c'est leur façon de la couronner.

Celui qui parle ici traversa ces diverses façons d'agir, et n'eut qu'un mérite, le dédain. Il fit son devoir, et, ayant pour salaire l'affront, il s'en contenta.

Ce qu'étaient ces affronts, on le verra en lisant ce recueil de vérités insultées.

En veut-on quelques exemples ?

Un jour, le 17 juillet 1851, il dénonça à la tribune la conspiration de Louis-Bonaparte, et déclara que le président voulait se faire empereur. Une voix lui cria :

— Vous êtes un infâme calomniateur !

Cette voix a depuis prêté serment à l'empire moyennant trente mille francs par an.

Une autre fois, comme il combattait la féroce loi de déportation, une voix lui jeta cette interruption :

— Et dire que ce discours coûtera vingt-cinq francs à la France !

Cet interrupteur-là aussi a été sénateur de l'empire.

Une autre fois, on ne sait qui, sénateur également plus tard, l'apostrophait ainsi :

— Vous êtes l'adorateur du soleil levant !

Du soleil levant de l'exil, oui.

Le jour où il dit à la tribune ce mot que personne encore n'y avait prononcé : *Les États-Unis d'Europe*, M. Molé fut remarquable. Il leva les yeux au ciel, se dressa debout, traversa toute la salle, fit signe aux membres de la majorité de le suivre, et sortit. On ne le suivit pas, il rentra. Indigné.

Parfois les huées et les éclats de rire duraient un quart d'heure. L'orateur qui parle ici en profitait pour se recueillir.

Pendant l'insulte, il s'adossait au mur de la tribune et méditait.

Ce même 17 juillet 1851 fut le jour où il prononça le mot : « Napoléon le Petit ». Sur ce mot, la fureur de la majorité fut telle et éclata en de si menaçantes rumeurs, que cela s'entendait du dehors et qu'il y avait foule sur le pont de la Concorde pour écouter ce bruit d'orage.

Ce jour-là, il monta à la tribune, croyant y rester vingt minutes, il y resta trois heures.

Pour avoir entrevu et annoncé le coup d'état, tout le futur sénat du futur empire le déclara « calomniateur ». Il eut contre lui tout le parti de l'ordre et toutes les nuances conservatrices, depuis M. de Falloux, catholique, jusqu'à M. Vieillard, athée.

Être un contre tous, cela est quelquefois laborieux.

Il ripostait dans l'occasion, tâchant de rendre coup pour coup.

Une fois à propos d'une loi d'éducation cléricale cachant l'asservissement des études sous cette rubrique, *liberté de l'enseignement*, il lui arriva de parler du moyen âge, de l'inquisition, de Savonarole, de Giordano Bruno, et de Campanella appliqué vingt-sept fois à la torture pour ses opinions philosophiques, les hommes de la droite lui crièrent :

— A la question !

Il les regarda fixement, et leur dit :

— Vous voudriez bien m'y mettre.

Cela les fit taire.

Un autre jour, je répliquais à je ne sais quelle attaque

d'un Montalembert quelconque, la droite entière s'associa à l'attaque, qui était, cela va sans dire, un mensonge, quel mensonge? je l'ai oublié, on trouvera cela dans ce livre; les cinq cents myopes de la majorité s'ajoutèrent à leur orateur, lequel n'était pas du reste sans quelque valeur, et avait l'espèce de talent possible à une âme médiocre; on me donna l'assaut à la tribune, et j'y fus quelque temps comme aboyé par toutes les vociférations folles et pardonnables de la colère inconsciente; c'était un vacarme de meute; j'écoutais ce tumulte avec indulgence, attendant que le bruit cessât pour continuer ce que j'avais à dire; subitement, il y eut un mouvement au banc des ministres; c'était le duc de Montebello, ministre de la marine, qui se levait; le duc quitta sa place, écarta frénétiquement les huissiers, s'avança vers moi et me jeta une phrase qu'il comprenait peut-être et qui avait évidemment la volonté d'être hostile; c'était quelque chose comme: *Vous êtes un empoisonneur public!* Ainsi caractérisé à bout portant et effleuré par cette intention de meurtrissure, je fis un signe de la main, les clameurs s'interrompirent, on est furieux mais curieux, on se tut, et, dans ce silence d'attente, de ma voix la plus polie, je dis:

— Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à recevoir le coup de pied de...

Le silence redoubla et j'ajoutai:

— ... monsieur de Montebello.

Et la tempête s'acheva par un rire qui, cette fois, ne fut pas contre moi.

Ces choses-là ne sont pas toujours au *Moniteur*.

Habituellement la droite avait beaucoup de verve.

— Vous ne parlez pas français! — Portez cela à la Porte-Saint-Martin! — Imposteur! — Corrupteur! — Apostat! — Renégat! — Buveur de sang! — Bête féroce! — Poète!

Tel était le crescendo.

Injure, ironie, sarcasme, et çà et là la calomnie. S'en fâcher, pourquoi? Washington, traité par la presse hostile d'*escroc* et de *filou* (pick-pocket), en rit dans ses lettres. Un jour, un célèbre ministre anglais, éclaboussé à la tribune

de la même façon, donna une chiquenaude à sa manche, et dit : *Cela se brosse*. Il avait raison. Les haines, les noirceurs, les mensonges, boue aujourd'hui, poussière demain.

Ne répondons pas à la colère par la colère.

Ne soyons pas sévères pour des cécités.

« Ils ne savent ce qu'ils font », a dit quelqu'un sur le calvaire. « Ils ne savent ce qu'ils disent », n'est pas moins mélancolique ni moins vrai. Le crieur ignore son cri. L'insulteur est-il responsable de l'insulte ? A peine.

Pour être responsable il faut être intelligent.

Les chefs comprenaient jusqu'à un certain point les actions qu'ils commettaient ; les autres, non. La main est responsable, la fronde l'est peu, la pierre ne l'est pas.

Fureurs, injustices, calomnies, soit.

Oublions ces brouhaha.

## VIII

Et puis, car il faut tout dire, c'est si bon la bonne foi, dans les collisions d'assemblée rappelées ici, l'orateur n'a-t-il rien à se reprocher ? Ne lui est-il jamais arrivé de se laisser conduire par le mouvement de la parole au delà de sa pensée ? Avouons le, c'est dans la parole qu'il y a du hasard. On ne sait quel trépied est mêlé à la tribune, ce lieu sonore est un lieu mystérieux, on y sent l'effluve inconnu, le vaste esprit de tout un peuple vous enveloppe et s'infiltré dans votre esprit, la colère des irrités vous gagne, l'injustice des injustes vous pénètre, vous sentez monter en vous la grande indignation sombre, la parole va et vient de la conviction fixe et sereine à la révolte plus ou moins mesurée contre l'incident inattendu. De là des oscillations redoutables. On se laisse entraîner, ce qui est un danger, et emporter, ce qui est un tort. On fait des fautes de tribune. L'orateur qui se confesse ici n'y a point échappé.

En dehors des discours purement de réplique et de combat, tous les discours de tribune qu'on trouvera dans ce livre ont été ce qu'on appelle improvisés. Expliquons-nous sur l'improvisation. L'improvisation, dans les graves questions politiques, implique la préméditation, *provisam rem*, dit Horace. La préméditation fait que, lorsqu'on parle, les mots ne viennent pas malgré eux; la longue incubation de l'idée facilite l'éclosion immédiate de l'expression. L'improvisation n'est pas autre chose que l'ouverture subite et à volonté de ce réservoir, le cerveau, mais il faut que le réservoir soit plein. De la plénitude de la pensée résulte l'abondance de la parole. Au fond, ce que vous improvisez semble nouveau à l'auditoire, mais est ancien chez vous. Celui-là parle bien qui dépense la méditation d'un jour, d'une semaine, d'un mois, de toute sa vie parfois, en une parole d'une heure. Les mots arrivent aisément surtout à l'orateur qui est écrivain, qui a l'habitude de leur commander et d'être servi par eux, et qui, lorsqu'il les sonne, les fait venir. L'improvisation, c'est la veine piquée, l'idée jaillit. Mais cette facilité même est un péril. Toute rapidité est dangereuse. Vous avez chance et vous courez risque de mettre la main sur l'exagération et de la lancer à vos ennemis. Le premier mot venu est quelquefois un projectile. De là l'excellence des discours écrits.

Les assemblées y reviendront peut-être.

Est-ce qu'on peut être orateur avec un discours écrit? On a fait cette question. Elle est étrange. Tous les discours de Démosthène et de Cicéron sont des discours écrits. *Ce discours sent l'huile*, disait le zoïle quelconque de Démosthène. Royer-Collard, ce pédant charmant, ce grand esprit étroit, était un orateur; il n'a prononcé que des discours écrits; il arrivait, et posait son cahier sur la tribune. Les trois quarts des harangues de Mirabeau sont des harangues écrites, qui parfois même, et nous le blâmons de ceci, ne sont pas de Mirabeau; il débitait à la tribune, comme de lui, tel discours qui était de Talleyrand, tel discours qui était de Malouet, tel discours qui était de je ne sais plus quel suisse dont le nom nous échappe. Danton écrivait souvent ses discours; on en a retrouvé des pages, toutes



de sa main, dans son logis de la cour du Commerce. Quant à Robespierre, sur dix harangues, neuf sont écrites. Dans les nuits qui précédaient son apparition à la tribune, il écrivait ce qu'il devait dire, lentement, correctement, sur sa petite table de sapin, avec un Racine ouvert sous les yeux.

L'improvisation a un avantage, elle saisit l'auditoire; elle saisit aussi l'orateur, c'est là son inconvénient. Elle le pousse à ces excès de polémique oratoire qui sont comme le pugilat de la tribune. Celui qui parle ici, réserve faite de la méditation préalable, n'a prononcé dans les assemblées que des discours improvisés. De là des violences de paroles, de là des fautes. Il s'en accuse.

## IX

Ces hommes des anciennes majorités ont fait tout le mal qu'ils ont pu. Voulaient-ils faire le mal? Non; ils trompaient, mais ils se trompaient, c'est là leur circonstance atténuante. Ils croyaient avoir la vérité, et ils mentaient au service de la vérité. Leur pitié pour la société était impitoyable pour le peuple. De là tant de lois et tant d'actes aveuglément féroces. Ces hommes, plutôt cohue que sénat, assez innocents au fond, criaient pêle-mêle sur leurs bancs, ayant des ressorts qui les faisaient mouvoir, huant ou applaudissant selon le fil tiré, proscrivant au besoin, pantins pouvant mordre. Ils avaient pour chefs les meilleurs d'entre eux, c'est-à-dire les pires. Celui-ci, ancien libéral rallié aux servitudes, demandait qu'il n'y eût plus qu'un seul journal, *le Moniteur*, ce qui faisait dire à son voisin l'évêque Parisis : *Et encore!* Cet autre, pesamment léger, académicien de l'espèce qui parle bien et écrit mal. Cet autre, habit noir, cravate blanche, cordon rouge, gros souliers, président, procureur, tout ce qu'on veut, qui eût pu être Cicéron s'il n'avait été Gui Patin, jadis avocat spirituel, le dernier des lâches. Cet autre, homme de simarre

et grand juge de l'empire à trente ans, remarquable maintenant par son chapeau gris et son pantalon de nankin, sénile dans sa jeunesse, juvénile dans sa vieillesse, ayant commencé comme Lamoignon et finissant comme Brummel. Cet autre, ancien héros déformé, interrupteur injurieux, vaillant soldat devenu clérical trembleur, général devant Abd-el-Kader, caporal derrière Nonotte et Patouillet, se donnant, lui si brave, la peine d'être bravache, et ridicule par où il eût dû être admiré, ayant aussi à faire de sa très réelle renommée militaire un épouvantail postiche, lion qui coupe sa crinière et s'en fait une perruque. Cet autre, faux orateur, ne sachant que lapider avec des grossièretés, et n'ayant de ce qui était dans la bouche de Démosthène que les cailloux. Celui-ci, déjà nommé, d'où était sortie l'odieuse parole *Expédition de Rome à l'intérieur*, vanité du premier ordre, parlant du nez par élégance, jargonnant, le lorgnon à l'œil, une petite éloquence impertinente, homme de bonne compagnie un peu poissard, mêlant la halle à l'hôtel de Rambouillet, jésuite longtemps échappé dans la démagogie, abhorrant le czar en Pologne et voulant le knout à Paris, poussant le peuple à l'église et à l'abattoir, berger de l'espèce bourreau. Cet autre, insulteur aussi, et non moins zélé serviteur de Rome, intrigant du bon Dieu, chef paisible des choses souterraines, figure sinistre et douce avec le sourire de la rage. Cet autre... — Mais je m'arrête. A quoi bon ce dénombrement? *Et cætera*, dit l'histoire. Tous ces masques sont déjà des inconnus. Laissons tranquille l'oubli reprenant ce qui est à lui. Laissons la nuit tomber sur les hommes de nuit. Le vent du soir emporte de l'ombre, laissons-le faire. En quoi cela nous regarde-t-il, un effacement de silhouette à l'horizon?

Passons.

Oui, soyons indulgents. S'il y a eu pour plusieurs d'entre nous quelque labeur et quelque épreuve, une tempête plus ou moins longue, quelques jets d'écume sur l'écueil, un peu de ruine, un peu d'exil, qu'importe si la fin est bonne pour toi, France, pour toi, peuple! qu'importe l'augmentation de souffrance de quelques-uns s'il y a diminution de souffrance pour tous! La proscription est dure, la calomnie est noire, la vie loin de la patrie est une insomnie lugubre,

mais qu'importe si l'humanité grandit et se délivre! qu'importe nos douleurs si les questions avancent, si les problèmes se simplifient, si les solutions mûrissent, si à travers la claire-voie des impostures et des illusions on aperçoit de plus en plus distinctement la vérité! qu'importe dix-neuf ans de froide bise à l'étranger, qu'importe l'absence mal reçue au retour, si devant l'ennemi Paris charmant devient Paris sublime, si la majesté de la grande nation s'accroît par le malheur, si la France mutilée laisse couler par ses plaies de la vie pour le monde entier! qu'importe si les ongles repoussent à cette mutilée, et si l'heure de la restitution arrive! qu'importe si, dans un prochain avenir, déjà distinct et visible, chaque nationalité reprend sa figure naturelle, la Russie jusqu'à l'Inde, l'Allemagne jusqu'au Danube, l'Italie jusqu'aux Alpes, la France jusqu'au Rhin, l'Espagne ayant Gibraltar, et Cuba ayant Cuba; rectifications nécessaires à l'immense amitié future des nations! C'est tout cela que nous avons voulu. Nous l'aurons.

Il y a des saisons sociales, il y a pour la civilisation des traversées climatériques, qu'importe notre fatigue dans l'ouragan! et qu'est-ce que cela fait que nous ayons été malheureux si c'est pour le bien, si décidément le genre humain passe de son décembre à son avril, si l'hiver des despotismes et des guerres est fini, s'il ne nous neige plus de superstitions et de préjugés sur la tête, et si, après toutes les nuées évanouies, féodalités, monarchies, empires, tyrannies, batailles et carnages, nous voyons enfin poindre à l'horizon rose cet éblouissant floréal des peuples, la paix universelle!

## X

Dans tout ce que nous disons ici, nous n'avons qu'une prétention, affirmer l'avenir dans la mesure du possible.

Prévoir ressemble quelquefois à errer ; le vrai trop lointain fait sourire.

Dire qu'un œuf a des ailes, cela semble absurde et cela est pourtant véritable.

L'effort du penseur, c'est de méditer utilement.

Il y a la méditation perdue qui est rêverie, et la méditation féconde qui est incubation. Le vrai penseur couve.

C'est de cette incubation que sortent, à des heures voulues, les diverses formes du progrès destinées à s'envoler dans le grand possible humain, dans la réalité, dans la vie.

Arrivera-t-on à l'extrémité du progrès ?

Non.

Il ne faut pas rendre la mort inutile. L'homme ne sera complet qu'après la vie.

Approcher toujours, n'arriver jamais ; telle est la loi. La civilisation est une asymptote.

Toutes les formes du progrès sont la Révolution.

La Révolution, c'est là ce que nous faisons, c'est là ce que nous pensons, c'est là ce que nous parlons, c'est là ce que nous avons dans la bouche, dans la poitrine, dans l'âme.

La Révolution, c'est la respiration nouvelle de l'humanité.

La Révolution, c'est hier, c'est aujourd'hui, et c'est demain.

De là, disons-le, la nécessité et l'impossibilité d'en faire l'histoire.

Pourquoi ?

Parce qu'il est indispensable de raconter hier et parce qu'il est impossible de raconter demain.

On ne peut que le déduire et le préparer. C'est ce que nous tâchons de faire.

Insistons, cela n'est jamais inutile, sur cette immensité de la Révolution.

## XI

La Révolution tente tous les puissants esprits, et c'est à qui s'en approchera, les uns, comme Lamartine, pour la peindre, les autres, comme Michelet, pour l'expliquer, les autres, comme Quinet, pour la juger, les autres, comme Louis Blanc, pour la féconder.

Aucun fait humain n'a eu de plus magnifiques narrateurs, et pourtant cette histoire sera toujours offerte aux historiens comme à faire.

Pourquoi? Parce que toutes les histoires sont l'histoire du passé, et que, répétons-le, l'histoire de la Révolution est l'histoire de l'avenir. La Révolution a conquis en avant, elle a découvert et annoncé le grand Chanaan de l'humanité, il y a dans ce qu'elle nous a apporté encore plus de terre promise que de terrain gagné, et à mesure qu'une de ces conquêtes faites d'avance entrera dans le domaine humain, à mesure qu'une de ces promesses se réalisera, un nouvel aspect de la Révolution se révélera, et son histoire sera renouvelée. Les histoires actuelles n'en seront pas moins définitives, chacune à son point de vue, les historiens contemporains domineront même l'historien futur, comme Moïse domine Cuvier, mais leurs travaux se mettront en perspective et feront partie de l'ensemble complet. Quand cet ensemble sera-t-il complet? Quand le phénomène sera terminé, c'est-à-dire quand la révolution de France sera devenue, comme nous l'avons indiqué dans les premières pages de cet écrit, d'abord révolution d'Europe, puis révolution de l'homme; quand l'utopie se sera consolidée en progrès, quand l'ébauche aura abouti au chef-d'œuvre; quand à la coalition fratricide des rois aura succédé la fédération fraternelle des peuples, et à la guerre contre tous, la paix pour tous. Impossible, à moins d'y ajouter le rêve, de compléter dès aujourd'hui ce qui ne se complétera que demain, et d'achever l'histoire d'un fait

inachevé, surtout quand ce fait contient une telle végétation d'événements futurs. Entre l'histoire et l'historien la disproportion est trop grande.

Rien de plus colossal. Le total échappe. Regardez ce qui est déjà derrière nous. La Terreur est un cratère, la Convention est un sommet. Tout l'avenir est en fermentation dans ces profondeurs. Le peintre est effaré par l'inattendu des escarpements. Les lignes trop vastes dépassent l'horizon. Le regard humain a des limites, le procédé divin n'en a pas. Dans ce tableau à faire vous vous borneriez à un seul personnage, prenez qui vous voudrez, que vous y sentiriez l'infini. D'autres horizons sont moins démesurés. Ainsi, par exemple, à un moment donné de l'histoire, il y a d'un côté Tibère et de l'autre Jésus. Mais le jour où Tibère et Jésus font leur jonction dans un homme et s'amalgament dans un être formidable ensanglantant la terre et sauvant le monde, l'historien romain lui-même aurait un frisson, et Robespierre déconcerterait Tacite. Par moments on craint de finir par être forcé d'admettre une sorte de loi morale mixte qui semble se dégager de tout cet inconnu. Aucune des dimensions du phénomène ne s'ajuste à la nôtre. La hauteur est inouïe et se dérobe à l'observation. Si grand que soit l'historien, cette énormité le déborde. La Révolution française racontée par un homme, c'est un volcan expliqué par une fourmi.

## XII

Que conclure ? Une seule chose. En présence de cet ouragan énorme, pas encore fini, entr'aidons-nous les uns les autres.

Nous ne sommes pas assez hors de danger pour ne point nous tendre la main.

O mes frères, réconcilions-nous.

Prenons la route immense de l'apaisement. On s'est assez haï. Trêve. Oui, tendons-nous tous la main. Que les

grands aient pitié des petits, et que les petits fassent grâce aux grands. Quand donc comprendra-t-on que nous sommes sur le même navire, et que le naufrage est indivisible? Cette mer qui nous menace est assez grande pour tous, il y a de l'abîme pour vous comme pour moi. Je l'ai dit déjà ailleurs, et je le répète. Sauver les autres, c'est se sauver soi-même. La solidarité est terrible, mais la fraternité est douce. L'une engendre l'autre. O mes frères, soyons frères!

Voulons-nous terminer notre malheur? renonçons à notre colère. Réconcilions-nous. Vous verrez comme ce sourire sera beau.

Envoyons aux exils lointains la flotte lumineuse du retour, restituons les maris aux femmes, les travailleurs aux ateliers, les familles aux foyers, restituons-nous à nous-mêmes ceux qui ont été nos ennemis. Est-ce qu'il n'est pas enfin temps de s'aimer? Voulez-vous qu'on ne recommence pas? finissez. Finir, c'est absoudre. En sévissant, on perpétue. Qui tue son ennemi fait vivre la haine. Il n'y a qu'une façon d'achever les vaincus, leur pardonner. Les guerres civiles s'ouvrent par toutes les portes et se ferment par une seule, la clémence. La plus efficace des répressions, c'est l'amnistie. O femmes qui pleurez, je voudrais vous rendre vos enfants.

Ah! je songe aux exilés. J'ai par moments le cœur serré. Je songe au mal du pays. J'en ai eu ma part peut-être. Sait-on de quelle nuit tombante se compose la nostalgie? Je me figure la sombre âme d'un pauvre enfant de vingt ans qui sait à peine ce que la société lui veut, qui subit pour on ne sait quoi, pour un article de journal, pour une page fiévreuse écrite dans la folie, ce supplice démesuré, l'exil éternel, et qui, après une journée de bagne, le crépuscule venu, s'assied sur la falaise sévère, accablé sous l'énormité de la guerre civile et sous la sérénité des étoiles! Chose horrible, le soir et l'océan à cinq mille lieues de sa mère!

Ah! pardonnons!

Ce cri de nos âmes n'est pas seulement tendre, il est raisonnable. La douceur n'est pas seulement la douceur, elle est l'habileté. Pourquoi condamner l'avenir au gros-

sissement des vengeances gonflées de pleurs et à la sinistre répercussion des rancunes! Allez dans les bois, écoutez les échos, et songez aux représailles; cette voix obscure et lointaine qui vous répond, c'est votre haine qui revient contre vous. Prenez garde, l'avenir est bon débiteur, et votre colère, il vous la rendra. Regardez les berceaux, ne leur noircissez pas la vie qui les attend. Si nous n'avons pas pitié des enfants des autres, ayons pitié de nos enfants. Apaisement! apaisement! Hélas! nous écouterait-on?

N'importe, persistons, nous qui voulons qu'on promette et non qu'on menace, nous qui voulons qu'on guérisse et non qu'on mutile, nous qui voulons qu'on vive et non qu'on meure. Les grandes lois d'en haut sont avec nous. Il y a un profond parallélisme entre la lumière qui nous vient du soleil et la clémence qui nous vient de Dieu. Il y aura une heure de pleine fraternité, comme il y a une heure de plein midi. Ne perds pas courage, ô pitié! Quant à moi, je ne me lasserai pas, et ce que j'ai écrit dans tous mes livres, ce que j'ai attesté par tous mes actes, ce que j'ai dit à tous les auditoires, à la tribune des pairs comme dans le cimetière des proscrits, à l'assemblée nationale de France comme à la fenêtre lapidée de la place des Barri-cades de Bruxelles, je l'attesterai, je l'écrirai, et je le dirai sans cesse : il faut s'aimer, s'aimer, s'aimer! Les heureux doivent avoir pour malheur les malheureux. L'égoïsme social est un commencement de sépulchre. Voulons-nous vivre, mêlons nos cœurs, et soyons l'immense genre humain. Marchons en avant, remorquons en arrière. La prospérité matérielle n'est pas la félicité morale, l'étourdissement n'est pas la guérison, l'oubli n'est pas le paiement. Aidons, protégeons, secourons, avouons la faute publique et réparons-la. Tout ce qui souffre accuse, tout ce qui pleure dans l'individu saigne dans la société, personne n'est tout seul, toutes les fibres vivantes tressaillent ensemble et se confondent, les petits doivent être sacrés aux grands, et c'est du droit de tous les faibles que se compose le devoir de tous les forts. J'ai dit.



# AVANT L'EXIL

1841-1851

---

*Institut. — Chambre des pairs*  
*Réunions électorales. — Enterrements. — Cour d'assises*  
*Conseils de guerre. — Congrès de la paix*  
*Assemblée constituante. — Assemblée législative*  
*Le deux décembre 1851*

---



ACADÉMIE FRANÇAISE

· 1841-1844



## DISCOURS DE RÉCEPTION

2 juin 1841\*.

Messieurs,

Au commencement de ce siècle, la France était pour les nations un magnifique spectacle. Un homme la remplissait alors et la faisait si grande qu'elle remplissait l'Europe. Cet homme, sorti de l'ombre, fils d'un pauvre gentilhomme corse, produit de deux républiques, par sa famille de la république de Florence, par lui-même de la république française, était arrivé en peu d'années à la plus haute royauté qui jamais peut-être ait étonné l'histoire. Il était prince par le génie, par la destinée et par les actions. Tout en lui indiquait le possesseur légitime d'un pouvoir providentiel. Il avait eu pour lui les trois conditions suprêmes, l'événement, l'acclamation et la consécration. Une révolution l'avait enfanté, un peuple l'avait choisi, un pape l'avait couronné. Des rois et des généraux, marqués eux-mêmes par la fatalité, avaient reconnu en lui, avec l'instinct que leur donnait leur sombre et mystérieux avenir, l'élu du destin. Il était l'homme auquel Alexandre de Russie, qui devait périr à Taganrog, avait dit : *Vous êtes prédestiné du ciel*; auquel Kléber, qui devait mourir en Égypte, avait dit : *Vous êtes grand comme le monde*; auquel Desaix, tombé à Marengo, avait dit : *Je suis le soldat et vous êtes le*

\* M. Victor Hugo fut nommé membre de l'académie française par 18 voix contre 16, le 7 janvier 1841. Il prit séance le 2 juin.

*général*; auquel Valhubert, expirant à Austerlitz, avait dit : *Je vais mourir, mais vous allez régner*. Sa renommée militaire était immense, ses conquêtes étaient colossales.

Chaque année il reculait les frontières de son empire au delà même des limites majestueuses et nécessaires que Dieu a données à la France. Il avait effacé les Alpes comme Charlemagne, et les Pyrénées comme Louis XIV; il avait passé le Rhin comme César, et il avait failli franchir la Manche comme Guillaume le Conquérant. Sous cet homme, la France avait cent trente départements; d'un côté elle touchait aux bouches de l'Elbe, de l'autre elle atteignait le Tibre. Il était le souverain de quarante-quatre millions de français et le protecteur de cent millions d'européens. Dans la composition hardie de ses frontières, il avait employé comme matériaux deux grands duchés souverains, la Savoie et la Toscane, et cinq anciennes républiques, Gènes, les États romains, les États vénitiens, le Valais et les Provinces-Unies. Il avait construit un état au centre de l'Europe comme une citadelle, lui donnant pour bastions et pour ouvrages avancés dix monarchies qu'il avait fait entrer à la fois dans son empire et dans sa famille. De tous les enfants, ses cousins et ses frères, qui avaient joué avec lui dans la cour de la maison natale d'Ajaccio, il avait fait des têtes couronnées. Il avait marié son fils adoptif à une princesse de Bavière et son plus jeune frère à une princesse de Wurtemberg. Quant à lui, après avoir ôté à l'Autriche l'empire d'Allemagne qu'il s'était à peu près arrogé sous le nom de Confédération du Rhin, après lui avoir pris le Tyrol pour l'ajouter à la Bavière et l'Illyrie pour la réunir à la France, il avait daigné épouser une archiduchesse. Tout dans cet homme était démesuré et splendide. Il était au-dessus de l'Europe comme une vision extraordinaire. Une fois on le vit au milieu de quatorze personnes souveraines, sacrées et couronnées, assis entre le César et le czar sur un fauteuil plus élevé que le leur. Un jour il donna à Talma le spectacle d'un parterre de rois. N'étant encore qu'à l'aube de sa puissance, il lui avait pris fantaisie de toucher au nom de Bourbon dans un coin de l'Italie et de l'agrandir à sa manière; de Louis, duc de Parme, il avait fait un roi d'Étrurie. A la même époque, il

avait profité d'une trêve, puissamment imposée par son influence et par ses armes, pour faire quitter aux rois de la Grande-Bretagne ce titre de *rois de France* qu'ils avaient usurpé quatre cents ans, et qu'ils n'ont pas osé reprendre depuis, tant il leur fut alors bien arraché. La révolution avait effacé les fleurs de lys de l'écusson de France; lui aussi, il les avait effacées, mais du blason d'Angleterre: trouvant ainsi moyen de leur faire honneur de la même manière dont on leur avait fait affront. Par décret impérial il divisait la Prusse en quatre départements, il mettait les Iles Britanniques en état de blocus, il déclarait Amsterdam troisième ville de l'empire, — Rome n'était que la seconde, — ou bien il affirmait au monde que la maison de Bragance avait cessé de régner. Quand il passait le Rhin, les électeurs d'Allemagne, ces hommes qui avaient fait des empereurs, venaient au-devant de lui jusqu'à leurs frontières dans l'espérance qu'il les ferait peut-être rois. L'antique royaume de Gustave Wasa, manquant d'héritier et cherchant un maître, lui demandait pour prince un de ses maréchaux. Le successeur de Charles-Quint, l'arrière-petit-fils de Louis XIV, le roi des Espagnes et des Indes, lui demandait pour femme une de ses sœurs. Il était compris, grondé et adoré de ses soldats, vieux grenadiers familiers avec leur empereur et avec la mort. Le lendemain des batailles, il avait avec eux de ces grands dialogues qui commentent superbement les grandes actions et qui transforment l'histoire en épopée. Il entrait dans sa puissance comme dans sa majesté quelque chose de simple, de brusque et de formidable. Il n'avait pas, comme les empereurs d'Orient, le doge de Venise pour grand échanson, ou, comme les empereurs d'Allemagne, le duc de Bavière pour grand écuyer; mais il lui arrivait parfois de mettre aux arrêts le roi qui commandait sa cavalerie. Entre deux guerres, il creusait des canaux, il perçait des routes, il dotait des théâtres, il enrichissait des académies, il provoquait des découvertes, il fondait des monuments grandioses, ou bien il rédigeait des codes dans un salon des Tuileries, et il querellait ses conseillers d'état jusqu'à ce qu'il eût réussi à substituer, dans quelque texte de loi, aux routines de la procédure, la raison suprême et naïve

du génie. Enfin, dernier trait qui complète à mon sens la configuration singulière de cette grande gloire, il était entré si avant dans l'histoire par ses actions qu'il pouvait dire et qu'il disait : *Mon prédécesseur l'empereur Charlemagne*; et il s'était par ses alliances tellement mêlé à la monarchie, qu'il pouvait dire et qu'il disait : *Mon oncle le roi Louis XVI.*

Cet homme était prodigieux. Sa fortune, messieurs, avait tout surmonté. Comme je viens de vous le rappeler, les plus illustres princes sollicitaient son amitié, les plus anciennes races cherchaient son alliance, les plus vieux gentilshommes briguaient son service. Il n'y avait pas une tête, si haute ou si fière qu'elle fût, qui ne saluât ce front sur lequel la main de Dieu, presque visible, avait posé deux couronnes, l'une qui est faite d'or et qu'on appelle la royauté, l'autre qui est faite de lumière et qu'on appelle le génie. Tout dans le continent s'inclinait devant Napoléon, tout, — excepté six poètes, messieurs, — permettez-moi de le dire et d'en être fier dans cette enceinte, — excepté six penseurs restés seuls debout dans l'univers agenouillé; et ces noms glorieux, j'ai hâte de les prononcer devant vous, les voici : DUCIS, DELILLE, M<sup>me</sup> DE STAEL, BENJAMIN CONSTANT, CHATEAUBRIAND, LEMERCIER.

Que signifiait cette résistance? Au milieu de cette France qui avait la victoire, la force, la puissance, l'empire, la domination, la splendeur; au milieu de cette Europe émerveillée et vaincue qui, devenue presque française, participait elle-même du rayonnement de la France, que représentaient ces six esprits révoltés contre un génie, ces six renommées indignées contre la gloire, ces six poètes irrités contre un héros? Messieurs, ils représentaient en Europe la seule chose qui manquât alors à l'Europe, l'indépendance; ils représentaient en France la seule chose qui manquât alors à la France, la liberté.

A Dieu ne plaise que je prétende jeter ici le blâme sur les esprits moins sévères qui entouraient alors le maître du monde de leurs acclamations! Cet homme, après avoir été l'étoile d'une nation, en était devenu le soleil. On pouvait sans crime se laisser éblouir. Il était plus malaisé peut-être qu'on ne pense, pour l'individu que Napoléon



voulait gagner, de défendre sa frontière contre cet envahisseur irrésistible qui savait le grand art de subjuguier un peuple et qui savait aussi le grand art de séduire un homme. Que suis-je, d'ailleurs, messieurs, pour m'arroger ce droit de critique suprême? Quel est mon titre? N'ai-je pas bien plutôt besoin moi-même de bienveillance et d'indulgence à l'heure où j'entre dans cette compagnie, ému de toutes les émotions ensemble, fier des suffrages qui m'ont appelé, heureux des sympathies qui m'accueillent, troublé par cet auditoire si imposant et si charmant, triste de la grande perte que vous avez faite et dont il ne me sera pas donné de vous consoler, confus enfin d'être si peu de chose dans ce lieu vénérable que remplissent à la fois de leur éclat serein et fraternel d'augustes morts et d'illustres vivants? Et puis, pour dire toute ma pensée, en aucun cas je ne reconnaîtrais aux générations nouvelles ce droit de blâme rigoureux envers nos anciens et nos aînés. Qui n'a pas combattu a-t-il le droit de juger? Nous devons nous souvenir que nous étions enfants alors, et que la vie était légère et insouciant pour nous lorsqu'elle était si grave et si laborieuse pour d'autres. Nous arrivons après nos pères; ils sont fatigués, soyons respectueux. Nous profitons à la fois des grandes idées qui ont lutté et des grandes choses qui ont prévalu. Soyons justes envers tous, envers ceux qui ont accepté l'empereur pour maître comme envers ceux qui l'ont accepté pour adversaire. Comprendons l'enthousiasme et honorons la résistance. L'une et l'autre ont été légitimes.

Pourtant, redisons-le, messieurs, la résistance n'était pas seulement légitime; elle était glorieuse.

Elle affligeait l'empereur. L'homme qui, comme il l'a dit plus tard à Sainte-Hélène, *eût fait Pascal sénateur et Corneille ministre*, cet homme-là, messieurs, avait trop de grandeur en lui-même pour ne pas comprendre la grandeur dans autrui. Un esprit vulgaire, appuyé sur la toute-puissance, eût dédaigné peut-être cette rébellion du talent; Napoléon s'en préoccupait. Il se savait trop historique pour ne point avoir souci de l'histoire; il se sentait trop poétique pour ne pas s'inquiéter des poètes. Il faut le reconnaître hautement, c'était un vrai prince que ce

sous-lieutenant d'artillerie qui avait gagné sur la jeune république française la bataille du dix-huit brumaire et sur les vieilles monarchies européennes la bataille d'Austerlitz. C'était un victorieux, et, comme tous les victorieux, c'était un ami des lettres. Napoléon avait tous les goûts et tous les instincts du trône, autrement que Louis XIV sans doute, mais autant que lui. Il y avait du grand roi dans le grand empereur. Rallier la littérature à son sceptre, c'était une de ses premières ambitions. Il ne lui suffisait point d'avoir muselé les passions populaires, il eût voulu soumettre Benjamin Constant; il ne lui suffisait pas d'avoir vaincu trente armées, il eût voulu vaincre Lemercier; il ne lui suffisait pas d'avoir conquis dix royaumes, il eût voulu conquérir Chateaubriand.

Ce n'est pas, messieurs, que tout en jugeant le premier consul ou l'empereur chacun sous l'influence de leurs sympathies particulières, ces hommes-là contestassent ce qu'il y avait de généreux, de rare et d'illustre dans Napoléon. Mais, selon eux, le politique ternissait le victorieux, le héros était doublé d'un tyran, le Scipion se compliquait d'un Cromwell; une moitié de sa vie faisait à l'autre moitié des répliques amères. Bonaparte avait fait porter aux drapeaux de son armée le deuil de Washington; mais il n'avait pas imité Washington. Il avait nommé La Tour d'Auvergne premier grenadier de la république; mais il avait aboli la république. Il avait donné le dôme des Invalides pour sépulcre au grand Turenne; mais il avait donné le fossé de Vincennes pour tombe au petit-fils du grand Condé.

Malgré leur fière et chaste attitude, l'empereur n'hésita devant aucune avance. Les ambassades, les dotations, les hauts grades de la légion d'honneur, le sénat, tout fut offert, disons-le à la gloire de l'empereur, et, disons-le à la gloire de ces nobles réfractaires, tout fut refusé.

Après les caresses, je l'ajoute à regret, vinrent les persécutions. Aucun ne céda. Grâce à ces six talents, grâce à ces six caractères, sous ce règne qui supprima tant de libertés et qui humilia tant de couronnes, la dignité royale de la pensée libre fut maintenue.

Il n'y eut pas que cela, messieurs, il y eut aussi service

rendu à l'humanité. Il n'y eut pas seulement résistance au despotisme, il y eut aussi résistance à la guerre. Et qu'on ne se méprenne pas ici sur le sens et sur la portée de mes paroles, je suis de ceux qui pensent que la guerre est souvent bonne. A ce point de vue supérieur d'où l'on voit toute l'histoire comme un seul groupe et toute la philosophie comme une seule idée, les batailles ne sont pas plus des plaies faites au genre humain que les sillons ne sont des plaies faites à la terre. Depuis cinq mille ans, toutes les moissons s'ébauchent par la charrue et toutes les civilisations par la guerre. Mais lorsque la guerre tend à dominer, lorsqu'elle devient l'état normal d'une nation, lorsqu'elle passe à l'état chronique, pour ainsi dire, quand il y a, par exemple, treize grandes guerres en quatorze ans, alors, messieurs, quelque magnifiques que soient les résultats ultérieurs, il vient un moment où l'humanité souffre. Le côté délicat des mœurs s'use et s'amointrit au frottement des idées brutales; le sabre devient le seul outil de la société; la force se forge un droit à elle; le rayonnement divin de la bonne foi, qui doit toujours éclairer la face des nations, s'éclipse à chaque instant dans l'ombre où s'élaborent les traités et les partages de royaumes; le commerce, l'industrie, le développement radieux des intelligences, toute l'activité pacifique disparaît; la sociabilité humaine est en péril. Dans ces moments-là, messieurs, il sied qu'une imposante réclamation s'élève; il est moral que l'intelligence dise hardiment son fait à la force; il est bon qu'en présence même de leur victoire et de leur puissance, les penseurs fassent des remontrances aux héros, et que les poètes, ces civilisateurs sereins, patients et paisibles, protestent contre les conquérants, ces civilisateurs violents.

Parmi ces illustres protestants, il était un homme que Bonaparte avait aimé, et auquel il aurait pu dire, comme un autre dictateur à un autre républicain : *Tu quoque!* Cet homme, messieurs, c'était M. Lemercier. Nature probe, réservée et sobre; intelligence droite et logique; imagination exacte et, pour ainsi dire, algébrique jusque dans ses fantaisies; né gentilhomme, mais ne croyant qu'à l'aristocratie du talent; né riche, mais ayant la science d'être noblement pauvre; modeste d'une sorte de modestie hau-

taine; doux, mais ayant dans sa douceur je ne sais quoi d'obstiné, de silencieux et d'inflexible; austère dans les choses publiques, difficile à entraîner, offusqué de ce qui éblouit les autres, M. Lemer cier, détail remarquable dans un homme qui avait livré tout un côté de sa pensée aux théories, M. Lemer cier n'avait laissé construire son opinion politique que par les faits. Et encore voyait-il les faits à sa manière. C'était un de ces esprits qui donnent plus d'attention aux causes qu'aux effets, et qui critiqueraient volontiers la plante sur sa racine et le fleuve sur sa source. Ombrageux et sans cesse prêt à se cabrer, plein d'une haine secrète et souvent vaillante contre tout ce qui tend à dominer, il paraissait avoir mis autant d'amour-propre à se tenir toujours de plusieurs années en arrière des événements que d'autres en mettent à se précipiter en avant. En 1789, il était royaliste, ou, comme on parlait alors, *monarchien*, de 1785; en 93 il devint, comme il l'a dit lui-même, libéral de 89; en 1804, au moment où Bonaparte se trouva mûr pour l'empire, Lemer cier se sentit mûr pour la république.

Comme vous le voyez, messieurs, son opinion politique, dédaigneuse de ce qui lui semblait le caprice du jour, était toujours mise à la mode de l'an passé.

Veillez me permettre ici quelques détails sur le milieu dans lequel s'écoula la jeunesse de M. Lemer cier. Ce n'est qu'en explorant les commencements d'une vie qu'on peut étudier la formation d'un caractère. Or, quand on veut connaître à fond ces hommes qui répandent de la lumière, il ne faut pas moins s'éclairer de leur caractère que de leur génie. Le génie, c'est le flambeau du dehors; le caractère, c'est la lampe intérieure.

En 1793, au plus fort de la terreur, M. Lemer cier, tout jeune homme alors, suivait avec une assiduité remarquable les séances de la Convention nationale. C'était là, messieurs, un sujet de contemplation sombre, lugubre, effrayant, mais sublime. Soyons justes, nous le pouvons sans danger aujourd'hui, soyons justes envers ces choses augustes et terribles qui ont passé sur la civilisation humaine et qui ne reviendront plus! C'est, à mon sens, une volonté de la providence que la France ait toujours à sa

tête quelque chose de grand. Sous les anciens rois, c'était un principe ; sous l'empire, ce fut un homme ; pendant la révolution, ce fut une assemblée. Assemblée qui a brisé le trône et qui a sauvé le pays, qui a eu un duel avec la royauté comme Cromwell et un duel avec l'univers comme Annibal, qui a eu à la fois du génie comme tout un peuple et du génie comme un seul homme, en un mot, qui a commis des attentats et qui a fait des prodiges, que nous pouvons détester, que nous pouvons maudire, mais que nous devons admirer !

Reconnaissons-le néanmoins, il se fit en France, dans ce temps-là, une diminution de lumière morale, et par conséquent, — remarquons-le, messieurs, — une diminution de lumière intellectuelle. Cette espèce de demi-jour ou de demi-obscurité qui ressemble à la tombée de la nuit et qui se répand sur de certaines époques, est nécessaire pour que la providence puisse, dans l'intérêt ultérieur du genre humain, accomplir sur les sociétés vieilles ces effrayantes voies de fait qui, si elles étaient commises par des hommes, seraient des crimes, et qui, venant de Dieu, s'appellent des révolutions.

Cette ombre, c'est l'ombre même que fait la main du Seigneur quand elle est sur un peuple.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, 93 n'est pas l'époque de ces hautes individualités que leur génie isole. Il semble en ce moment-là, que la providence trouve l'homme trop petit pour ce qu'elle veut faire, qu'elle le relègue sur le second plan, et qu'elle entre en scène elle-même. En effet, en 93, des trois géants qui ont fait de la révolution française, le premier, un fait social, le deuxième, un fait géographique, le dernier, un fait européen, l'un, Mirabeau, était mort ; l'autre, Sieyès, avait disparu dans l'éclipse, il *réussissait à vivre*, comme ce lâche grand homme l'a dit plus tard ; le troisième, Bonaparte, n'était pas né encore à la vie historique. Sieyès laissé dans l'ombre et Danton peut-être excepté, il n'y avait donc pas d'hommes du premier ordre, pas d'intelligences capitales dans la Convention, mais il y avait de grandes passions, de grandes luttes, de grands éclairs, de grands fantômes. Cela suffisait, certes, pour l'éblouissement du peuple, redoutable spectateur incliné sur

la fatale assemblée. Ajoutons qu'à cette époque où chaque jour était une journée, les choses marchaient si vite, l'Europe et la France, Paris et la frontière, le champ de bataille et la place publique avaient tant d'aventures, tout se développait si rapidement, qu'à la tribune de la Convention nationale l'événement croissait pour ainsi dire sous l'orateur à mesure qu'il parlait, et, tout en lui donnant le vertige, lui communiquait sa grandeur. Et puis, comme Paris, comme la France, la Convention se mouvait dans cette clarté crépusculaire de la fin du siècle qui attachait des ombres immenses aux plus petits hommes, qui prêtait des contours indéfinis et gigantesques aux plus chétives figures et qui, dans l'histoire même, répand sur cette formidable assemblée je ne sais quoi de sinistre et de surnaturel.

Ces monstrueuses réunions d'hommes ont souvent fasciné les poètes comme l'hydre fascine l'oiseau. Le Long-Parlement absorbait Milton, la Convention attirait Lemercier. Tous deux plus tard ont illuminé l'intérieur d'une sombre épopée avec je ne sais quelle vague réverbération de ces deux pandémoniums. On sent Cromwell dans *le Paradis perdu*, et 93 dans *la Panhypocrisiade*. La Convention, pour le jeune Lemercier, c'était la révolution faite vision et réunie tout entière sous son regard. Tous les jours il venait voir là, comme il l'a dit admirablement, *mettre les lois hors la loi*. Chaque matin il arrivait à l'ouverture de la séance et s'asseyait à la tribune publique parmi ces femmes étranges qui mêlaient je ne sais quelle besogne domestique aux plus terribles spectacles, et auxquelles l'histoire conservera leur hideux surnom de *tricoteuses*. Elles le connaissaient, elles l'attendaient et lui gardaient sa place. Seulement il y avait dans sa jeunesse, dans le désordre de ses vêtements, dans son attention effarée, dans son anxiété pendant les discussions, dans la fixité profonde de son regard, dans les paroles entrecoupées qui lui échappaient par moments, quelque chose de si singulier pour elles, qu'elles le croyaient privé de raison. Un jour, arrivant plus tard qu'à l'ordinaire, il entendit une de ces femmes dire à l'autre : *Ne te mets pas là, c'est la place de l'idiot*.

Quatre ans plus tard, en 1797, l'idiote donnait à la France *Agamemnon*.

Est-ce que par hasard cette assemblée aurait fait faire au poète cette tragédie? Qu'y a-t-il de commun entre Égisthe et Danton, entre Argos et Paris, entre la barbarie homérique et la démoralisation voltairienne? Quelle étrange idée de donner pour miroir aux attentats d'une civilisation décrépite et corrompue les crimes naïfs et simples d'une époque primitive, de faire errer, pour ainsi dire, à quelques pas des échafauds de la révolution française, les spectres grandioses de la tragédie grecque, et de confronter au régicide moderne tel que l'accomplissent les passions populaires, l'antique régicide, tel que le font les passions domestiques! Je l'avouerai, messieurs, en songeant à cette remarquable époque du talent de M. Lemercier, entre les discussions de la Convention et les querelles des Atrides, entre ce qu'il voyait et ce qu'il rêvait, j'ai souvent cherché un rapport, je n'ai trouvé tout au plus qu'une harmonie. Pourquoi, par quelle mystérieuse transformation de la pensée dans le cerveau, *Agamemnon* est-il né ainsi? C'est là un de ces sombres caprices de l'inspiration dont les poètes seuls ont le secret. Quoi qu'il en soit, *Agamemnon* est une œuvre, une des plus belles tragédies de notre théâtre, sans contredit, par l'horreur et par la pitié à la fois, par la simplicité de l'élément tragique, par la gravité austère du style. Ce sévère poème a vraiment le profil grec. On sent, en le considérant, que c'est l'époque où David donne la couleur aux bas-reliefs d'Athènes et où Talma leur donne la parole et le mouvement. On y sent plus que l'époque, on y sent l'homme. On devine que le poète a souffert en l'écrivant. En effet, une mélancolie profonde, mêlée à je ne sais quelle terreur presque révolutionnaire, couvre toute cette grande œuvre. Examinez-la, — elle le mérite, messieurs, — voyez l'ensemble et les détails, *Agamemnon* et *Strophus*, la galère qui aborde au port, les acclamations du peuple, le tutoiement héroïque des rois. Contemplez surtout Clytemnestre, la pâle et sanglante figure, l'adultère dévouée au parricide qui regarde à côté d'elle sans les comprendre et, chose terrible! sans en être épouvantée, la captive Cassandre et le petit Oreste;

deux êtres faibles en apparence, en réalité formidables ! L'avenir parle dans l'un et vit dans l'autre. Cassandre, c'est la menace sous la forme d'une esclave ; Oreste, c'est le châtement sous les traits d'un enfant.

Comme je viens de le dire, à l'âge où l'on ne souffre pas encore et où l'on rêve à peine, M. Lemer cier souffrit et créa. Cherchant à composer sa pensée, curieux de cette curiosité profonde qui attire les esprits courageux aux spectacles effrayants, il s'approcha le plus près qu'il put de la Convention, c'est-à-dire de la révolution. Il se pencha sur la fournaise pendant que la statue de l'avenir y bouillonnait encore, et il vit flamboyer et il y entendit rugir, comme la lave dans le cratère, les grands principes révolutionnaires, ce bronze dont sont faites aujourd'hui toutes les bases de nos idées, de nos libertés et de nos lois. La civilisation future était alors le secret de la providence, M. Lemer cier n'essaya pas de le deviner. Il se borna à à recevoir en silence, avec une résignation stoïque, son contre-coup de toutes les calamités. Chose digne d'attention, et sur laquelle je ne puis m'empêcher d'insister, si jeune, si obscur, si inaperçu encore, perdu dans cette foule qui, pendant la terreur, regardait les événements traverser la rue conduits par le bourreau, il fut frappé dans toutes ses affections les plus intimes par les catastrophes publiques. Sujet dévoué et presque serviteur personnel de Louis XVI, il vit passer le fiacre du 21 janvier ; filleul de madame de Lamballe, il vit passer la pique du 2 septembre ; ami d'André Chénier, il vit passer la charrette du 7 thermidor. Ainsi, à vingt ans, il avait déjà vu décapiter, dans les trois êtres les plus sacrés pour lui après son père, les trois choses de ce monde les plus rayonnantes après Dieu, la royauté, la beauté, le génie !

Quand ils ont subi de pareilles impressions, les esprits tendres et faibles restent tristes toute leur vie, les esprits élevés et fermes demeurent sérieux. M. Lemer cier accepta donc la vie avec gravité. Le 9 thermidor avait ouvert pour la France cette ère nouvelle qui est la seconde phase de toute révolution. Après avoir regardé la société se dissoudre, M. Lemer cier la regarda se reformer. Il mena la vie mondaine et littéraire. Il étudia et partagea, en souriant



parfois, les mœurs de cette époque du directoire qui est après Robespierre ce que la régence est après Louis XIV, le tumulte joyeux d'une nation intelligente échappée à l'ennui ou à la peur, l'esprit, la gaieté et la licence protestan par une orgie, ici, contre la tristesse d'un despotisme dévot, là, contre l'abrutissement d'une tyrannie puritaine. M. Lemercier, célèbre alors par le succès d'*Agamemnon*, rechercha tous les hommes d'élite de ce temps, et en fut recherché. Il connut Écouchard-Lebrun chez Ducis, comme il avait connu André Chénier chez madame Pourat. Lebrun l'aima tant, qu'il n'a pas fait une seule épigramme contre lui. Le duc de Fitz-James et le prince Talleyrand, madame Lameth et M. de Florian, la duchesse d'Aiguillon et madame Tallien, Bernardin de Saint-Pierre et madame de Staël lui firent fête et l'accueillirent. Beaumarchais voulut être son éditeur, comme vingt ans plus tard Dupuytren voulut être son professeur. Déjà placé trop haut pour descendre aux exclusions de partis, de plain-pied avec tout ce qui était supérieur, il devint en même temps l'ami de David qui avait jugé le roi et de Delille qui l'avait pleuré. C'est ainsi qu'en ces années-là, de cet échange d'idées avec tant de natures diverses, de la contemplation des mœurs et de l'observation des individus, naquirent et se développèrent dans M. Lemercier, pour faire face à toutes les rencontres de la vie, deux hommes, — deux hommes libres, — un homme politique indépendant, un homme littéraire original.

Un peu avant cette époque, il avait connu l'officier de fortune qui devait succéder plus tard au directoire. Leur vie se côtoya pendant quelques années. Tous deux étaient obscurs. L'un était ruiné, l'autre était pauvre. On reprochait à l'un sa première tragédie qui était un essai d'écolier, et à l'autre sa première action qui était un exploit de jacobin. Leurs deux renommées commencèrent en même temps par un sobriquet. On disait *M. Mercier-Méléagre* au même instant où l'on disait *le général Vendémiaire*. Loi étrange qui veut qu'en France le ridicule s'essaye un moment à tous les hommes supérieurs! Quand madame de Beauharnais songea à épouser le protégé de Barras, elle consulta M. Lemercier sur cette mésalliance. M. Lemercier,

qui portait intérêt au jeune artilleur de Toulon, la lui conseilla. Puis tous deux, l'homme de lettres et l'homme de guerre, grandirent presque parallèlement. Ils remportèrent en même temps leurs premières victoires. M. Lemer cier fit jouer *Agamemnon* dans l'année d'Arcole et de Lodi, et *Pinto* dans l'année de Marengo. Avant Marengo, leur liaison était déjà étroite. Le salon de la rue Chanteraine avait vu M. Lemer cier lire sa tragédie égyptienne d'*Ophis* au général en chef de l'armée d'Égypte; Kléber et Desaix écoutaient assis dans un coin. Sous le consulat, la liaison devint de l'amitié. A la Malmaison, le premier consul, avec cette gaieté d'enfant propre aux vrais grands hommes, entra brusquement la nuit dans la chambre où veillait le poète, et s'amusa à lui éteindre sa bougie, puis il s'échappait en riant aux éclats. Joséphine avait confié à M. Lemer cier son projet de mariage; le premier consul lui confia son projet d'empire. Ce jour-là, M. Lemer cier sentit qu'il perdait un ami. Il ne voulut pas d'un maître. On ne renonce pas aisément à l'égalité avec un pareil homme. Le poète s'éloigna fièrement. On pourrait dire que, le dernier en France, il tutoya Napoléon. Le 14 floréal an XII, le jour même où le sénat donnait pour la première fois à l'élu de la nation le titre impérial : *Sire*, M. Lemer cier, dans une lettre mémorable, l'appelait encore familièrement de ce grand nom : *Bonaparte*.

Cette amitié, à laquelle la lutte dut succéder, les hono rait l'un et l'autre. Le poète n'était pas indigne du capi taine. C'était un rare et beau talent que M. Lemer cier. On a plus de raisons que jamais de le dire aujourd'hui que son monument est terminé, aujourd'hui que l'édifice construit par cet esprit a reçu cette fatale dernière pierre que la main de Dieu pose toujours sur tous les travaux de l'homme. Vous n'attendez certes pas de moi, messieurs, que j'exa mine ici page à page cette œuvre immense et multiple qui, comme celle de Voltaire, embrasse tout, l'ode, l'épître, l'apologue, la chanson, la parodie, le roman, le drame, l'histoire et le pamphlet, la prose et le vers, la traduction et l'invention, l'enseignement politique, l'enseignement philosophique et l'enseignement littéraire : vaste amas de volumes et de brochures que couronnent avec quelque

majesté dix poèmes, douze comédies et quatorze tragédies ; riche et fantasque architecture, parfois ténébreuse, parfois vivement éclairée, sous les arceaux de laquelle apparaissent, étrangement mêlés dans un clair-obscur singulier, tous les fantômes imposants de la fable, de la bible et de l'histoire, Atride, Ismaël, le lévite d'Éphraïm, Lycurgue, Camille, Clovis, Charlemagne, Baudouin, saint Louis, Charles VI, Richard III, Richelieu, Bonaparte, dominés par ces quatre colosses symboliques sculptés sur le fronton de l'œuvre, Moïse, Alexandre, Homère et Newton ; c'est-à-dire par la législation, la guerre, la poésie et la science. Ce groupe de figures et d'idées que le poète avait dans l'esprit et qu'il a posé largement dans notre littérature, ce groupe, messieurs, est plein de grandeur. Après avoir dégagé la ligne principale de l'œuvre, permettez-moi d'en signaler quelques détails saillants et caractéristiques ; cette comédie de la révolution portugaise, si vive, si spirituelle, si ironique et si profonde ; ce *Plaute*, qui diffère de l'*Harpagon* de Molière en ce que, comme le dit ingénieusement l'auteur lui-même, *le sujet de Molière, c'est un avaré qui perd un trésor ; mon sujet à moi c'est Plaute qui trouve un avaré ; ce Christophe Colomb*, où l'unité de lieu est tout à la fois si rigoureusement observée, car l'action se passe sur le pont d'un vaisseau, et si audacieusement violée, car ce vaisseau — j'ai presque dit ce drame — va de l'ancien monde au nouveau ; cette *Frédégonde*, conçue comme un rêve de Crébillon, exécutée comme une pensée de Corneille ; cette *Atlantiade*, que la nature pénètre d'un assez vif rayon, quoiqu'elle y soit plutôt interprétée peut-être selon la science que selon la poésie ; enfin, ce dernier poème, l'homme donné par Dieu en spectacle aux démons, cette *Panhypocrisiade* qui est tout ensemble une épopée, une comédie et une satire, sorte de chimère littéraire, espèce de monstre à trois têtes qui chante, qui rit et qui aboie.

Après avoir traversé tous ces livres, après avoir monté et descendu la double échelle, construite par lui-même pour lui seul peut-être, à l'aide de laquelle ce penseur plongeait dans l'enfer ou pénétrait dans le ciel, il est impossible, messieurs, de ne pas se sentir au cœur une sympathie, sincère pour cette noble et travailleuse intelligence qui,

sans se rebuter, a courageusement essayé tant d'idées à ce superbe goût français si difficile à satisfaire; philosophe selon Voltaire, qui a été parfois un poète selon Shakespeare; écrivain précurseur qui dédiait des épopées à Dante à l'époque où Dorat reflleurissait sous le nom de Demoustier; esprit à la vaste envergure, qui a tout à la fois une aile dans la tragédie primitive et une aile dans la comédie révolutionnaire, qui touche par *Agamemnon* au poète de Prométhée et par *Pinto* au poète de Figaro.

Le droit de critique, messieurs, paraît au premier abord découler naturellement du droit d'apologie. L'œil humain — est-ce perfection? est-ce infirmité? — est ainsi fait qu'il cherche toujours le côté défectueux de tout. Boileau n'a pas loué Molière sans restriction. Cela est-il à l'honneur de Boileau? Je l'ignore, mais cela est. Il y a deux cent trente ans que l'astronome Jean Fabricius a trouvé des taches dans le soleil; il y a deux mille deux cents ans que le grammairien Zoïle en avait trouvé dans Homère. Il semble donc que je pourrais ici, sans offenser vos usages et sans manquer à la respectable mémoire qui m'est confiée, mêler quelques reproches à mes louanges et prendre de certaines précautions conservatoires dans l'intérêt de l'art. Je ne le ferai pourtant pas, messieurs. Et vous-mêmes, en réfléchissant que si, par hasard, moi qui ne peux être que fidèle à des convictions hautement proclamées toute ma vie, j'articulais une restriction au sujet de M. Lemercier, cette restriction porterait peut-être principalement sur un point délicat et suprême, sur la condition qui, selon moi, ouvre ou ferme aux écrivains les portes de l'avenir, c'est-à-dire sur le style, en songeant à ceci, je n'en doute pas, messieurs, vous comprendrez ma réserve et vous approuverez mon silence. D'ailleurs, et ce que je disais en commençant, ne dois-je pas le répéter ici surtout? qui suis-je? qui m'a donné qualité pour trancher des questions si complexes et si graves? Pourquoi la certitude que je crois sentir en moi se résoudrait-elle en autorité pour autrui? La postérité seule — et c'est là encore une de mes convictions — a le droit définitif de critique et de jugement envers les talents supérieurs. Elle seule, qui voit leur œuvre dans son

ensemble, dans sa proportion et dans sa perspective, peut dire où ils ont erré et décider où ils ont failli. Pour prendre ici devant vous le rôle auguste de la postérité, pour adresser un reproche ou un blâme à un grand esprit, il faudrait au moins être ou se croire un contemporain éminent. Je n'ai ni le bonheur de ce privilège, ni le malheur de cette prétention.

Et puis, messieurs, et c'est toujours là qu'il en faut revenir quand on parle de M. Lemercier, quel que soit son éclat littéraire, son caractère était peut-être plus complet encore que son talent.

Du jour où il crut de son devoir de lutter contre ce qui lui semblait l'injustice faite gouvernement, il immola à cette lutte sa fortune, qu'il avait retrouvée après la révolution et que l'empire lui reprit, son loisir, son repos, cette sécurité extérieure qui est comme la muraille du bonheur domestique, et, chose admirable dans un poète, jusqu'au succès de ses ouvrages. Jamais poète n'a fait combattre des tragédies et des comédies avec une plus héroïque bravoure. Il envoyait ses pièces à la censure comme un général envoie ses soldats à l'assaut. Un drame supprimé était immédiatement remplacé par un autre qui avait le même sort. J'ai eu, messieurs, la triste curiosité de chercher et d'évaluer le dommage causé par cette lutte à la renommée de l'auteur d'*Agamemnon*. Voulez-vous savoir le résultat? — Sans compter *le Léviste d'Éphraïm* proscrit par le comité de salut public, comme dangereux pour la philosophie, *le Tartuffe révolutionnaire* proscrit par la Convention, comme contraire à la république, *la Démence de Charles VI* proscrite par la restauration, comme hostile à la royauté; sans m'arrêter au *Corrupteur*, sifflé, dit-on, en 1823, par les gardes du corps; en me bornant aux actes de la censure impériale, voici ce que j'ai trouvé: *Pinto*, joué vingt fois, puis défendu; *Plaute*, joué sept fois, puis défendu; *Christophe Colomb*, joué onze fois militairement devant les bayonnettes, puis défendu; *Charlemagne*, défendu; *Camille*, défendu. Dans cette guerre, honteuse pour le pouvoir, honorable pour le poète, M. Lemercier eut en dix ans cinq grands drames tués sous lui.

Il plaida quelque temps pour son droit et pour sa pen-

sée par d'énergiques réclamations directement adressées à Bonaparte lui-même. Un jour, au milieu d'une discussion délicate et presque blessante, le maître, s'interrompant, lui dit brusquement : *Qu'avez-vous donc ? vous devenez tout rouge.* — *Et vous tout pâle,* répliqua fièrement M. Lemer cier ; *c'est notre manière à tous deux quand quelque chose nous irrite, vous ou moi. Je rougis et vous pâlissez.* Bientôt il cessa tout à fait de voir l'empereur. Une fois pourtant, en janvier 1812, à l'époque culminante des prospérités de Napoléon, quelques semaines après la suppression arbitraire de son *Camille*, dans un moment où il désespérait de jamais faire représenter aucune de ses pièces tant que l'empire durerait, il dut, comme membre de l'Institut, se rendre aux Tuileries. Dès que Napoléon l'aperçut, il vint droit à lui. — *Eh bien, monsieur Lemer cier, quand nous donnerez-vous une belle tragédie ?* M. Lemer cier regarda l'empereur fixement et dit ce seul mot : *Bientôt. J'attends.* Mot terrible ! mot de prophète plus encore que de poète ! mot qui, prononcé au commencement de 1812, contient Moscou, Waterloo et Sainte-Hélène !

Tout sentiment sympathique pour Bonaparte n'était cependant pas éteint dans ce cœur silencieux et sévère. Vers ces derniers temps, l'âge avait plutôt rallumé qu'étouffé l'étincelle. L'an passé, presque à pareille époque, par une belle matinée de mai, le bruit se répandit dans Paris que l'Angleterre, honteuse enfin de ce qu'elle a fait à Sainte-Hélène, rendait à la France le cercueil de Napoléon. M. Lemer cier, déjà souffrant et malade depuis près d'un mois, se fit apporter le journal. Le journal, en effet, annonçait qu'une frégate allait mettre à la voile pour Sainte-Hélène. Pâle et tremblant, le vieux poète se leva, une larme brilla dans son œil, et au moment où on lui lut que « le général Bertrand irait chercher l'empereur son maître... » — *Et moi, s'écria-t-il si j'allais chercher mon ami le premier consul !*

Huit jours après, il était parti.

*Hélas !* me disait sa respectable veuve en me racontant ces douloureux détails, *il ne l'est pas allé chercher, il a fait davantage, il l'est allé rejoindre.*

Nous venons de parcourir du regard toute cette noble vie ; tirons-en maintenant l'enseignement qu'elle renferme.

M. Lemercier est un de ces hommes rares qui obligent l'esprit à se poser et aident la pensée à résoudre ce grave et beau problème : — Quelle doit être l'attitude de la littérature vis-à-vis de la société, selon les époques, selon les peuples et selon les gouvernements ?

Aujourd'hui, vieux trône de Louis XIV, gouvernement des assemblées, despotisme de la gloire, monarchie absolue, république tyrannique, dictature militaire, tout cela s'est évanoui. A mesure que nous, générations nouvelles, nous voguons d'année en année vers l'inconnu, les trois objets immenses que M. Lemercier rencontra sur sa route, qu'il aima, contempla et combattit tour à tour, immobiles et morts désormais, s'enfoncent peu à peu dans la brume épaisse du passé. Les rois de la branche aînée ne sont plus que des ombres, la Convention n'est plus qu'un souvenir, l'empereur n'est plus qu'un tombeau.

Seulement, les idées qu'ils contenaient leur ont survécu. La mort et l'éroulement ne servent qu'à dégager cette valeur intrinsèque et essentielle des choses qui en est comme l'âme. Dieu met quelquefois des idées dans certains faits et dans certains hommes comme des parfums dans des vases. Quand le vase tombe, l'idée se répand.

Messieurs, la race aînée contenait la tradition historique, la Convention contenait l'expansion révolutionnaire, Napoléon contenait l'unité nationale. De la tradition naît la stabilité, de l'expansion naît la liberté, de l'unité naît le pouvoir. Or la tradition, l'unité et l'expansion, en d'autres termes, la stabilité, le pouvoir et la liberté, c'est la civilisation même. La racine, le tronc et le feuillage, c'est tout l'arbre.

La tradition, messieurs, importe à ce pays. La France n'est pas une colonie violemment faite nation ; la France n'est pas une Amérique. La France fait partie intégrante de l'Europe. Elle ne peut pas plus briser avec le passé que rompre avec le sol. Aussi, à mon sens, c'est avec un admirable instinct que notre dernière révolution, si grave, si forte, si intelligente, a compris que, les familles cou-

ronnées étant faites pour des nations souveraines, à de certains âges des races royales, il fallait substituer à l'hérédité de prince à prince l'hérédité de branche à branche; c'est avec un profond bon sens qu'elle a choisi pour chef constitutionnel un ancien lieutenant de Dumouriez et de Kellermann qui était petit-fils de Henri IV et petit-neveu de Louis XIV; c'est avec une haute raison qu'elle a transformé en jeune dynastie une vieille famille, monarchique et populaire à la fois, pleine de passé par son histoire et pleine d'avenir par sa mission.

Mais si la tradition historique importe à la France, l'expansion libérale ne lui importe pas moins. L'expansion des idées, c'est le mouvement qui lui est propre. Elle est par la tradition et elle vit par l'expansion. A Dieu ne plaise, messieurs, qu'en vous rappelant tout à l'heure combien la France était puissante et superbe il y a trente ans, j'aie eu un seul moment l'intention impie d'abaisser, d'humilier ou de décourager, par le sous-entendu d'un prétendu contraste, la France d'à présent! Nous pouvons le dire avec calme, et nous n'avons pas besoin de hausser la voix pour une chose si simple et si vraie, la France est aussi grande aujourd'hui qu'elle l'a jamais été. Depuis cinquante années qu'en commençant sa propre transformation elle a commencé le rajeunissement de toutes les sociétés vieilles, la France semble avoir fait deux parts égales de sa tâche et de son temps. Pendant vingt-cinq ans elle a imposé ses armes à l'Europe; depuis vingt-cinq ans elle lui impose ses idées. Par sa presse, elle gouverne les peuples; par ses livres, elle gouverne les esprits. Si elle n'a plus la conquête, cette domination par la guerre, elle a l'initiative, cette domination par la paix. C'est elle qui rédige l'ordre du jour de la pensée universelle. Ce qu'elle propose est à l'instant même mis en discussion par l'humanité tout entière; ce qu'elle conclut fait loi. Son esprit s'introduit peu à peu dans les gouvernements, et les assainit. C'est d'elle que viennent toutes les palpitations généreuses des autres peuples, tous les changements insensibles du mal au bien qui s'accomplissent parmi les hommes en ce moment et qui épargnent aux états des secousses violentes. Les nations prudentes et qui ont



souci de l'avenir tâchent de faire pénétrer dans leur vieux sang l'utile fièvre des idées françaises, non comme une maladie, mais, permettez-moi cette expression, comme une vaccine qui inocule le progrès et qui préserve des révolutions. Peut-être les limites matérielles de la France sont-elles momentanément restreintes, non, certes, sur la mappemonde éternelle dont Dieu a marqué les compartiments avec des fleuves, des océans et des montagnes, mais sur cette carte éphémère, bariolée de rouge et de bleu, que la victoire ou la diplomatie refont tous les vingt ans. Qu'importe ! Dans un temps donné, l'avenir remet toujours tout dans le moule de Dieu. La forme de la France est fatale. Et puis, si les coalitions, les réactions et les congrès ont bâti une France, les poètes et les écrivains en ont fait une autre. Outre ses frontières visibles, la grande nation a des frontières invisibles qui ne s'arrêtent que là où le genre humain cesse de parler sa langue, c'est-à-dire aux bornes mêmes du monde civilisé.

Encore quelques mots, messieurs, encore quelques instants de votre bienveillante attention, et j'ai fini.

Vous le voyez, je ne suis pas de ceux qui désespèrent. Qu'on me pardonne cette faiblesse, j'admire mon pays et j'aime mon temps. Quoi qu'on en puisse dire, je ne crois pas plus à l'affaiblissement graduel de la France qu'à l'amointrissement progressif de la race humaine. Il me semble que cela ne peut être dans les desseins du Seigneur, qui successivement a fait Rome pour l'homme ancien et Paris pour l'homme nouveau. Le doigt éternel, visible, ce me semble, en toute chose, améliore perpétuellement l'univers par l'exemple des nations choisies et les nations choisies par le travail des intelligences élues. Oui, messieurs, n'en déplaise à l'esprit de diatribe et de dénigrement, cet aveugle qui regarde, je crois en l'humanité et j'ai foi en mon siècle ; n'en déplaise à l'esprit de doute et d'examen, ce sourd qui écoute, je crois en Dieu et j'ai foi en sa providence.

Rien donc, non, rien n'a dégénéré chez nous. La France tient toujours le flambeau des nations. Cette époque est grande, je le pense, — moi qui ne suis rien, j'ai le droit de le dire ! — elle est grande par la science, grande par

l'industrie, grande par l'éloquence, grande par la poésie et l'art. Les hommes des nouvelles générations, que cette justice tardive leur soit du moins rendue par le moindre et le dernier d'entre eux, les hommes des nouvelles générations ont pieusement et courageusement continué l'œuvre de leurs pères. Depuis la mort du grand Goethe, la pensée allemande est rentrée dans l'ombre; depuis la mort de Byron et de Walter Scott, la poésie anglaise s'est éteinte; il n'y a plus à cette heure dans l'univers qu'une seule littérature allumée et vivante, c'est la littérature française. On ne lit plus que des livres français de Pétersbourg à Cadix, de Calcutta à New-York. Le monde s'en inspire, la Belgique en vit. Sur toute la surface des trois continents, partout où germe une idée, un livre français a été semé. Honneur donc aux travaux des jeunes générations! Les puissants écrivains, les nobles poètes, les maîtres éminents qui sont parmi vous, regardent avec douceur et avec joie de belles renommées surgir de toutes parts dans le champ éternel de la pensée. Oh! qu'elles se tournent avec confiance vers cette enceinte! Comme vous le disait il y a onze ans, en prenant séance parmi vous, mon illustre ami M. de Lamartine, *vous n'en laisserez aucune sur le seuil!*

Mais que ces jeunes renommées, que ces beaux talents, que ces continuateurs de la grande tradition française ne l'oublient pas: à temps nouveaux, devoirs nouveaux. La tâche de l'écrivain aujourd'hui est moins périlleuse qu'autrefois, mais n'est pas moins auguste. Il n'a plus la royauté à défendre contre l'échafaud comme en 93, ou la liberté à sauver du bâillon comme en 1810, il a la civilisation à propager. Il n'est plus nécessaire qu'il donne sa tête, comme André Chénier, ni qu'il sacrifie son œuvre, comme Lemercier, il suffit qu'il dévoue sa pensée.

Dévouer sa pensée, — permettez-moi de répéter ici solennellement ce que j'ai dit toujours, ce que j'ai écrit partout, ce qui, dans la proportion restreinte de mes efforts, n'a jamais cessé d'être ma règle, ma loi, mon principe et mon but; — dévouer sa pensée au développement continu de la sociabilité humaine; avoir les populaces en

dédain et le peuple en amour; respecter dans les partis, tout en s'écartant d'eux quelquefois, les innombrables formes qu'a le droit de prendre l'initiative multiple et féconde de la liberté; ménager dans le pouvoir, tout en lui résistant au besoin, le point d'appui, divin selon les uns, humain selon les autres, mystérieux et salutaire selon tous, sans lequel toute société chancelle; confronter de temps en temps les lois humaines avec la loi chrétienne et la pénalité avec l'évangile; aider la presse par le livre toutes les fois qu'elle travaille dans le vrai sens du siècle; répandre largement ses encouragements et ses sympathies sur ces générations encore couvertes d'ombre qui languissent faute d'air et d'espace, et que nous entendons heurter tumultueusement de leurs passions, de leurs souffrances et de leurs idées les portes profondes de l'avenir; verser par le théâtre sur la foule, à travers le rire et les pleurs, à travers les solennelles leçons de l'histoire, à travers les hautes fantaisies de l'imagination, cette émotion tendre et poignante qui se résout dans l'âme des spectateurs en pitié pour la femme et en vénération pour le vieillard; faire pénétrer la nature dans l'art comme la sève même de Dieu; en un mot, civiliser les hommes par le calme rayonnement de la pensée sur leurs têtes, voilà aujourd'hui, messieurs, la mission, la fonction et la gloire du poète.

Ce que je dis du poète solitaire, ce que je dis de l'écrivain isolé, si j'osais, je le dirais de vous-mêmes, messieurs. Vous avez sur les cœurs et sur les âmes une influence immense. Vous êtes un des principaux centres de ce pouvoir spirituel qui s'est déplacé depuis Luther et qui, depuis trois siècles, a cessé d'appartenir exclusivement à l'église. Dans la civilisation actuelle deux domaines relèvent de vous, le domaine intellectuel et le domaine moral. Vos prix et vos couronnes ne s'arrêtent pas au talent, ils atteignent jusqu'à la vertu. L'académie française est en perpétuelle communion avec les esprits spéculatifs par ses philosophes, avec les esprits pratiques par ses historiens, avec la jeunesse, avec les penseurs et avec les femmes par ses poètes, avec le peuple par la langue qu'il fait et qu'elle constate en la rectifiant. Vous êtes placés entre les grands corps de

l'état et à leur niveau pour compléter leur action, pour rayonner dans toutes les ombres sociales, et pour faire pénétrer la pensée, cette puissance subtile, et, pour ainsi dire, respirable, là où ne peut pénétrer le code, ce texte rigide et matériel. Les autres pouvoirs assurent et règlent la vie extérieure de la nation, vous gouvernez là vie intérieure. Ils font les lois, vous faites les mœurs.

Cependant, messieurs, n'allons pas au delà du possible. Ni dans les questions religieuses, ni dans les questions sociales, ni même dans les questions politiques, la solution définitive n'est donnée à personne. Le miroir de la vérité s'est brisé au milieu des sociétés modernes. Chaque parti en a ramassé un morceau. Le penseur cherche à rapprocher ces fragments, rompus la plupart selon les formes les plus étranges, quelques-uns souillés de boue, d'autres, hélas! tachés de sang. Pour les rajuster tant bien que mal et y retrouver, à quelques lacunes près, la vérité totale, il suffit d'un sage; pour les souder ensemble et leur rendre l'unité, il faudrait Dieu.

Nul n'a plus ressemblé à ce sage, — souffrez, messieurs, que je prononce en terminant un nom vénérable pour lequel j'ai toujours eu une pitié particulière, — nul n'a plus ressemblé à ce sage que ce noble Malesherbes qui fut tout à la fois un grand lettré, un grand magistrat, un grand ministre et un grand citoyen. Seulement il est venu trop tôt. Il était plutôt l'homme qui ferme les révolutions que l'homme qui les ouvre. L'absorption insensible des commotions de l'avenir par les progrès du présent, l'adoucissement des mœurs, l'éducation des masses par les écoles, les ateliers et les bibliothèques, l'amélioration graduelle de l'homme par la loi et par l'enseignement; voilà le but sérieux que doit se proposer tout bon gouvernement et tout vrai penseur; voilà la tâche que s'était donnée Malesherbes durant ses trop courts ministères. Dès 1776, sentant venir la tourmente qui, dix-sept ans plus tard, a tout arraché, il s'était hâté de rattacher la monarchie chancelante à ce fond solide. Il eût ainsi sauvé l'état et le roi si le câble n'avait pas cassé. Mais — et que ceci encourage quiconque voudra l'imiter — si Malesherbes lui-même a péri, son

souvenir du moins est resté indestructible dans la mémoire orageuse de ce peuple en révolution qui oubliait tout, comme reste au fond de l'océan, à demi enfouie sous le sable, la vieille ancre de fer d'un vaisseau disparu dans la tempête !



# RÉPONSE DE M. VICTOR HUGO

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU DISCOURS DE M. SAINT-MARC GIRARDIN

16 janvier 1845.

Monsieur,

Votre pensée a devancé la mienne. Au moment où j'élève la voix dans cette enceinte pour vous répondre, je ne puis maîtriser une profonde et douloureuse émotion. Vous la comprenez, monsieur ; vous comprenez que mon premier mouvement ne saurait se porter d'abord vers vous, ni même vers le confrère honorable et regretté auquel vous succédez. En cet instant où je parle au nom de l'académie entière, comment pourrais-je voir une place vide dans ses rangs sans songer à l'homme éminent et rare qui devrait y être assis, à cet intègre serviteur de la patrie et des lettres, épuisé par ses travaux mêmes, hier en butte à tant de haines, aujourd'hui entouré de cette respectueuse et universelle sympathie, qui n'a qu'un tort, c'est de toujours attendre, pour se déclarer en faveur des hommes illustres, l'heure suprême du malheur ? Laissez-moi, monsieur, vous parler de lui un moment. Ce qu'il est dans l'estime de tous, ce qu'il est dans cette académie, vous le savez, le maître de la critique moderne, l'écrivain élevé, éloquent, gracieux et sévère, le juste et sage esprit dévoué à la ferme et droite raison, le confrère affectueux, l'ami fidèle et sûr ; et il m'est impossible de le sentir absent d'auprès de moi aujourd'hui sans un inexprimable serrement de cœur. Cette absence,

n'en doutons pas, aura un terme ; il nous reviendra. Confions-nous à Dieu, qui tient dans sa main nos intelligences et nos destinées, mais qui ne crée pas de pareils hommes pour qu'ils laissent leur tâche inachevée. Homme excellent et cher ! il partageait sa vie noble et sérieuse entre les plus hautes affaires et les soins les plus touchants. Il avait l'âme aussi inépuisable que l'esprit. Son éloge, on pourrait le faire avec un mot. Le jour où cela fut nécessaire, il se trouva que dans ce grand lettré, dans cet homme public, dans cet orateur, dans ce ministre, il y avait une mère !

Au milieu de ces regrets unanimes qui se tournent vers lui, je sens plus vivement que jamais toute sa valeur et toute mon insuffisance. Que ne me remplace-t-il à cette heure ! S'il avait pu être donné à l'académie, s'il avait pu être donné à cet auditoire si illustre et si charmant qui m'entourne, de l'entendre en cette occasion parler de la place où je suis, avec quelle sûreté de goût, avec quelle élévation de langage, avec quelle autorité de bon sens il aurait su apprécier vos mérites, monsieur, et rendre hommage au talent de M. Campenon !

M. Campenon, en effet, avait une de ces natures d'esprit qui réclament le coup d'œil du critique le plus exercé et le plus délicat. Ce travail d'analyse intelligente et attentive, vous me l'avez rendu facile, monsieur, en le faisant vous-même, et, après votre excellent discours, il me reste peu de chose à dire de l'auteur de *l'Enfant prodigue* et de *la Maison des champs*. Étudier M. Campenon comme je l'ai fait, c'est l'aimer ; l'expliquer comme vous l'avez fait, c'est le faire aimer. Pour le bien lire, il faut le bien connaître. Chez lui, comme dans toutes les natures franches et sincères, l'écrivain dérive du philosophe, le poète dérive de l'homme, simplement, aisément, sans déviation, sans effort. De son caractère on peut conclure sa poésie, et de sa vie ses poèmes. Ses ouvrages sont tout ce qu'est son esprit. Il était doux, facile, calme, bienveillant, plein de grâce dans sa personne et d'aménité dans sa parole, indulgent à tout homme, résigné à toute chose ; il aimait la famille, la maison, le foyer domestique, le toit paternel ; il aimait la retraite, les livres, le loisir comme un poète, l'intimité comme un sage ; il aimait les champs,



mais comme il faut aimer les champs, pour eux-mêmes, plutôt pour les fleurs qu'il y trouvait que pour les vers qu'il y faisait, plutôt en bonhomme qu'en académicien, plutôt comme La Fontaine que comme Delille. Rien ne dépassait l'excellence de son esprit, si ce n'est l'excellence de son cœur. Il avait le goût de l'admiration; il recherchait les grandes amitiés littéraires, et s'y plaisait. Le ciel ne lui avait pas donné sans doute la splendeur du génie, mais il lui avait donné ce qui l'accompagne presque toujours, ce qui en tient lieu quelquefois, la dignité de l'âme. M. Campenon était sans envie devant les grandes intelligences comme sans ambition devant les grandes destinées. Il était, chose admirable et rare, du petit nombre de ces hommes du second rang qui aiment les hommes du premier.

Je le répète, son caractère une fois connu, on connaît son talent, et en cela il participait de ce noble privilège de révélation de soi-même qui semble n'appartenir qu'au génie. Chacune de ses œuvres est comme une production nécessaire, dont on retrouve la racine dans quelque coin de son cœur. Son amour pour la famille engendre ce doux et touchant poème de *l'Enfant prodigue*, son goût pour la campagne fait naître *la Maison des champs*, cette gracieuse idylle; son culte pour les esprits éminents détermine les *Études sur Ducis*, livre curieux et intéressant au plus haut degré, par tout ce qu'il fait voir et par tout ce qu'il laisse entrevoir; portrait fidèle et soigneux d'une figure isolée, peinture involontaire de toute une époque.

Vous le voyez, le lettré reflétant l'homme, le talent miroir de l'âme, le cœur toujours étroitement mêlé à l'imagination, tel fut M. Campenon. Il aima, il songea, il écrivit. Il fut rêveur dans sa jeunesse, il devint pensif dans ses vieux jours. Maintenant, à ceux qui nous demanderaient s'il fut grand et s'il fut illustre, nous répondrons : il fut bon et il fut heureux!

Un des caractères du talent de M. Campenon, c'est la présence de la femme dans toutes ses œuvres. En 1810, il écrivait dans une lettre à M. Legouvé, auteur du *Mérite des femmes*, ces paroles remarquables : « Quand donc les  
« gens de lettres comprendront-ils le parti qu'ils pour-

« raient tirer dans leurs vers des qualités infinies et des  
 « grâces de la femme, qui a tant de soucis et si peu de véri-  
 « table bonheur ici bas? Ce serait honorable pour nous, lit-  
 « térateurs et philosophes, de chercher dans nos ouvrages à  
 « éveiller l'intérêt en faveur des femmes, un peu déshéri-  
 « tées par les hommes, convenons-en, dans l'ordre de so-  
 « ciété que nous avons fait pour nous plutôt que pour  
 « elles. Vous avez dédié aux femmes tout un poëme; je  
 « leur dédierais volontiers toute ma poésie. » Il y a, dans  
 ce peu de lignes, une lumière jetée sur cette nature  
 tendre, compatissante et affectueuse. Toutes ses composi-  
 tions, en effet, sont pour ainsi dire doucement éclairées  
 par une figure de femme, belle et lumineuse, penchée  
 comme une muse sur le front souffrant et douloureux du  
 poëte. C'est Éléonore dans son poëme du *Tasse*, malheu-  
 reusement inachevé; c'est, dans ses élégies, la jeune fille  
 malade, la juive de Cambrai, Marie Stuart, mademoiselle  
 de la Vallière; ailleurs, madame de Sévigné. Toi, Sévigné,  
 dit-il,

Toi qui fus mère et ne fus pas auteur.

C'est, dans la parabole de *l'Enfant prodigue*, cette in-  
 tervention de la mère que vous lui avez d'ailleurs, mon-  
 sieur, justement reprochée; anachronisme d'un cœur ir-  
 réfléchi et bon, qui se montre chrétien et moderne là où  
 il faudrait être juif et antique, et qui reste indulgent dans  
 un sujet sévère; faute réelle, mais charmante.

Quant à moi, je ne puis, je l'avoue, lire sans un certain  
 attendrissement ce vœu touchant de M. Campenon en fa-  
 veur de la femme *qui a*, je redis ses propres paroles, *tant*  
*de soucis et si peu de bonheur ici-bas*. Cet appel aux écri-  
 vains vient, on le sent, du plus profond de son âme. Il l'a  
 souvent répété çà et là, sous des formes variées, dans tous  
 ses ouvrages, et chaque fois qu'on retrouve ce sentiment,  
 il plaît et il émeut, car rien ne charme comme de rencon-  
 trer dans un livre des choses douces qui sont en même  
 temps des choses justes.

Oh! que ce vœu soit entendu! que cet appel ne soit pas  
 fait en vain! Que le poëte et le penseur achèvent de rendre

de plus en plus sainte et vénérable aux yeux de la foule, trop prompte à l'ironie et trop disposée à l'insouciance, cette pure et noble compagne de l'homme, si forte quelquefois, souvent si accablée, toujours si résignée, presque égale à l'homme par la pensée, supérieure à l'homme par tous les instincts mystérieux de la tendresse et du sentiment, n'ayant pas à un aussi haut degré, si l'on veut, la faculté virile de créer par l'esprit, mais sachant mieux aimer, moins grande intelligence peut-être, mais à coup sûr plus grand cœur. Les esprits légers la blâment et la raillent aisément, le vulgaire est encore payen dans tout ce qui la touche, même dans le culte grossier qu'il lui rend; les lois sociales sont rudes et avaries pour elle; pauvre, elle est condamnée au labeur; riche, à la contrainte; les préjugés, même en ce qu'ils ont de bon et d'utile, pèsent plus durement sur elle que sur l'homme; son cœur même, si élevé et si sublime, n'est pas toujours pour elle une consolation et un asile; comme elle aime mieux, elle souffre davantage; il semble que Dieu ait voulu lui donner en ce monde tous les martyres, sans doute parce qu'il lui réserve ailleurs toutes les couronnes. Mais aussi quel rôle elle joue dans l'ensemble des faits providentiels d'où résulte l'amélioration continue du genre humain! Comme elle est grande dans l'enthousiasme sérieux des contemplateurs et des poètes, la femme de la civilisation chrétienne; figure angélique et sacrée, belle à la fois de la beauté physique et de la beauté morale, car la beauté extérieure n'est que la révélation et le rayonnement de la beauté intérieure; toujours prête à développer, selon l'occasion, ou une grâce qui nous charme ou une perfection qui nous conseille; acceptant tout du malheur, excepté le fiel, devenant plus douce à mesure qu'elle devient plus triste; sanctifiée enfin, à chaque âge de la vie, jeune fille, par l'innocence, épouse, par le devoir, mère, par le dévouement!

M. Campenon faisait partie de l'université; l'académie, pour le remplacer, a cherché ce que l'université pouvait lui offrir de plus distingué; son choix, monsieur, s'est naturellement fixé sur vous. Vos travaux littéraires sur l'Allemagne, vos recherches sur l'état de l'instruction intermédiaire dans ce grand pays, vous recommandaient

hautement aux suffrages de l'académie. Déjà un *Tableau de la littérature française au seizième siècle*, plein d'aperçus ingénieux, un remarquable *Éloge de Bossuet*, écrit d'un style vigoureux, vous avaient mérité deux de ses couronnes. L'académie vous avait compté parmi ses lauréats les plus brillants; aujourd'hui elle vous admet parmi les juges.

Dans cette position nouvelle, votre horizon, monsieur, s'agrandira. Vous embrasserez d'un coup d'œil à la fois plus ferme et plus étendu de plus vastes espaces. Les esprits comme le vôtre se fortifient en s'élevant. A mesure que leur point de vue se hausse, leur pensée monte. De nouvelles perspectives, dont peut-être vous serez surpris vous-même, s'ouvriront à votre regard. C'est ici, monsieur, une région sereine. En entrant dans cette compagnie séculaire que tant de grands noms ont honorée, où il y a tant de gloire et par conséquent tant de calme, chacun dépose sa passion personnelle, et prend la passion de tous, la vérité. Soyez le bienvenu, monsieur. Vous ne trouverez pas ici l'écho des controverses qui émeuvent les esprits au dehors, et dont le bruit n'arrive pas jusqu'à nous. Les membres de cette académie habitent la sphère d'idées pures. Qu'il me soit permis de leur rendre cette justice, à moi, l'un des derniers d'entre eux par le mérite et par l'âge. Ils ignorent tout sentiment qui pourrait troubler la paix inaltérable de leur pensée. Bientôt, monsieur, appelé à leurs assemblées intérieures, vous les connaîtrez, vous les verrez tels qu'ils sont, affectueux, bienveillants, paisibles, tous dévoués aux mêmes travaux et aux mêmes goûts; honorant les lettrés, cultivant les lettres, les uns avec plus de penchant pour le passé, les autres avec plus de foi dans l'avenir; ceux-ci soigneux surtout de pureté, d'ornement et de correction, préférant Racine, Boileau et Fénelon; ceux-là, préoccupés de philosophie et d'histoire, feuilletant Descartes, Pascal, Bossuet et Voltaire; ceux-là encore, épris des beautés hardies et mâles du génie libre, admirant avant tout la Bible, Homère, Eschyle, Dante, Shakespeare et Molière; tous d'accord, quoique divers; mettant en commun leurs opinions avec cordialité et bonne foi; cherchant le parfait, méditant

le grand; vivant ensemble enfin, frères plus encore que confrères, dans l'étude des livres et de la nature, dans la religion du beau et de l'idéal, dans la contemplation des maîtres éternels.

Ce sera pour vous-même, monsieur, un enseignement intérieur qui profitera, n'en doutez pas, à votre enseignement du dehors. Même votre intelligence si cultivée, même votre parole si vive, si variée, si spirituelle et si justement applaudie, pourront se nourrir et se fortifier au commerce de tant d'esprits hauts et tranquilles, et en particulier de ces nobles vieillards, vos anciens et vos maîtres, qui sont tout à la fois pleins d'autorité et de douceur, de gravité et de grâce, qui savent le vrai et qui veulent le bien.

Vous, monsieur, vous apporterez aux délibérations de l'académie vos lumières, votre érudition, votre esprit ingénieux, votre riche mémoire, votre langage élégant. Vous recevrez et vous donnerez.

Félicitez-vous des forces nouvelles que vous acquerrez ainsi près de vos vénérables confrères pour votre délicate et difficile mission. Quoi de plus efficace et de plus élevé qu'un enseignement littéraire pénétré de l'esprit si impartial, si sympathique et si bienveillant, qui anime à l'heure où nous sommes cette antique et illustre compagnie? Quoi de plus utile qu'un enseignement littéraire, docte, large, désintéressé, digne d'un grand corps comme l'institut et d'un grand peuple comme la France, sujet d'étude pour les intelligences neuves, sujet de méditation pour les talents faits et les esprits mûrs? Quoi de plus fécond que des leçons pareilles qui seraient composées de sagesse autant que de science, qui apprendraient tout aux jeunes gens, et quelque chose aux vieillards?

Ce n'est pas une médiocre fonction, monsieur, de porter le poids d'un grand enseignement public dans cette mémorable et illustre époque, où de toutes parts l'esprit humain se renouvelle. A une génération de soldats ce siècle a vu succéder une génération d'écrivains. Il a commencé par les victoires de l'épée, il continue par les victoires de la pensée. Grand spectacle! A tout prendre, en jugeant d'un point de vue élevé l'immense travail qui

s'opère de tous côtés, toutes critiques faites, toutes restrictions admises, dans le temps où nous sommes, ce qui est au fond des intelligences est bon. Tous font leur tâche et leur devoir, l'industriel comme le lettré, l'homme de presse comme l'homme de tribune, tous, depuis l'humble ouvrier, bienveillant et laborieux, qui se lève avant le jour dans sa cellule obscure, qui accepte la société et qui la sert, quoique placé en bas, jusqu'au roi, sage couronné, qui du haut de son trône laisse tomber sur toutes les nations les graves et saintes paroles de la concorde universelle!

A une époque aussi sérieuse, il faut de sérieux conseils. Quoiqu'il soit presque téméraire d'entreprendre une pareille tâche, permettez-moi, monsieur, à moi qui n'ai jamais eu le bonheur d'être du nombre de vos auditeurs, et qui le regrette, de me représenter, tel qu'il doit être, tel qu'il est sans nul doute, et d'essayer de faire parler un moment en votre présence, ainsi que je le comprendrais, du moins à son point de départ, ce haut enseignement de l'état, toujours recueilli, j'insiste sur ce point, comme une leçon par la foule studieuse et par les jeunes générations, parfois même méritant l'insigne honneur d'être accepté comme un avertissement par l'érudit, par le savant, par le publiciste, par le talent qui fertilise le vieux sillon littéraire, même par ces hommes éminents et solitaires qui dominant toute une époque, appuyés à la fois sur l'idée dont Dieu a composé leur siècle et sur l'idée dont Dieu a composé leur esprit.

Lettrés! vous êtes l'élite des générations, l'intelligence des multitudes résumée en quelques hommes, la tête même de la nation. Vous êtes les instruments vivants, les chefs visibles d'un pouvoir spirituel redoutable et libre. Pour n'oublier jamais quelle est votre responsabilité, n'oubliez jamais quelle est votre influence. Regardez vos aïeux, et ce qu'ils ont fait; car vous avez pour ancêtres tous les génies qui depuis trois mille ans ont guidé ou égaré, éclairé ou troublé le genre humain. Ce qui se dégage de tous leurs travaux, ce qui résulte de toutes leurs épreuves, ce qui sort de toutes leurs œuvres, c'est l'idée de leur puissance. Homère a fait plus qu'Achille, il a fait

Alexandre; Virgile a calmé l'Italie après les guerres civiles; Dante l'a agitée; Lucain était l'insomnie de Néron; Tacite a fait de Caprée le pilori de Tibère. Au moyen âge, qui était, après Jésus Christ, la loi des intelligences? Aristote. Cervantes a détruit la chevalerie; Molière a corrigé la noblesse par la bourgeoisie, et la bourgeoisie par la noblesse; Corneille a versé de l'esprit romain dans l'esprit français; Racine, qui pourtant est mort d'un regard de Louis XIV, a fait descendre Louis XIV du théâtre; on demandait au grand Frédéric quel roi il craignait en Europe, il répondit : *Le roi Voltaire*. Les lettrés du XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire en tête, ont battu en brèche et jeté bas la société ancienne; les lettrés du XIX<sup>e</sup> peuvent consolider ou ébranler la nouvelle. Que vous dirai-je enfin? le premier de tous les livres et de tous les codes, la Bible, est un poème. Partout et toujours ces grands rêveurs qu'on nomme les penseurs et les poètes se mêlent à la vie universelle, et, pour ainsi parler, à la respiration même de l'humanité. La pensée n'est qu'un souffle, mais ce souffle remue le monde.

Que les écrivains donc se prennent au sérieux. Dans leur action publique, qu'ils soient graves, modérés, indépendants et dignes. Dans leur action littéraire, dans les libres caprices de leur inspiration, qu'ils respectent toujours les lois radicales de la langue qui est l'expression du vrai, et du style qui est la forme du beau. En l'état où sont aujourd'hui les esprits, le lettré doit sa sympathie à tous les malaises individuels, sa pensée à tous les problèmes sociaux, son respect à toutes les énigmes religieuses. Il appartient à ceux qui souffrent, à ceux qui errent, à ceux qui cherchent. Il faut qu'il laisse aux uns un conseil, aux autres une solution, à tous une parole. S'il est fort, qu'il pèse et qu'il juge; s'il est plus fort encore, qu'il examine et qu'il enseigne; s'il est le plus grand de tous, qu'il console. Selon ce que vaut l'écrivain, la table où il s'accoude, et d'où il parle aux intelligences, est quelquefois un tribunal, quelquefois une chaire. Le talent est une magistrature; le génie est un sacerdoce.

Écrivains qui voulez être dignes de ce noble titre et de cette fonction sévère, augmentez chaque jour, s'il vous est possible, la gravité de votre raison; descendez dans

les entrailles de toutes les grandes questions humaines ; posez sur votre pensée, comme des fardeaux sublimes, l'art, l'histoire, la science, la philosophie. C'est beau, c'est louable, et c'est utile, En devenant plus grands, vous devenez meilleurs. Par une sorte de double travail divin et mystérieux, il se trouve qu'en améliorant en vous ce qui pense, vous améliorez aussi ce qui aime.

La hauteur des sentiments est en raison directe de la profondeur de l'intelligence. Le cœur et l'esprit sont les deux plateaux d'une balance. Plongez l'esprit dans l'étude, vous élevez le cœur dans les cieux.

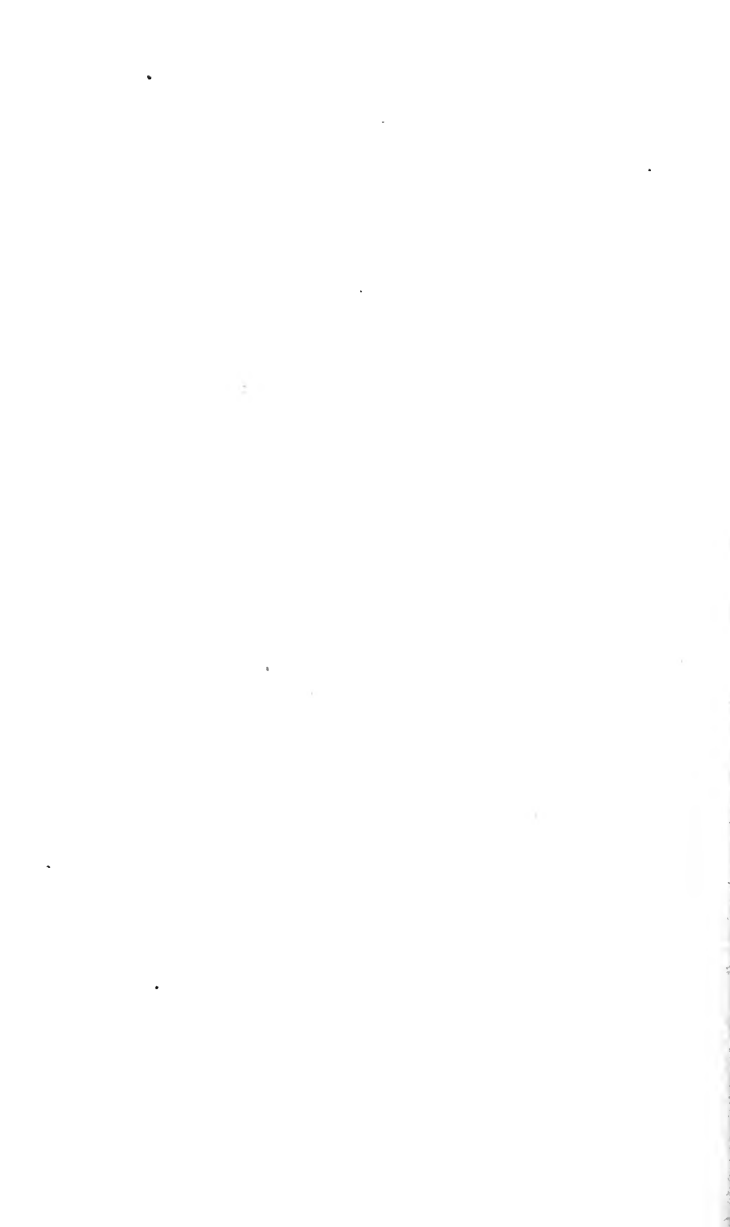
Vivez dans la méditation du beau moral, et, par la secrète puissance de transformation qui est dans votre cerveau, faites-en, pour les yeux de tous, le beau poétique et littéraire, cette chose rayonnante et splendide ! N'entendez pas ces mots, le *beau moral*, dans le sens étroit et petit, comme les interprète la pédanterie scolastique ou la pédanterie dévote ; entendez-les grandement, comme les entendaient Shakespeare et Molière, ces génies si libres à la surface, au fond si austères.

Encore un mot, et j'ai fini.

Soit que sur le théâtre vous rendiez visible, pour l'enseignement de la foule, la triple lutte, tantôt ridicule, tantôt terrible, des caractères, des passions et des événements ; soit que dans l'histoire vous cherchiez, glaneur attentif et courbé, quelle est l'idée qui germe sous chaque fait ; soit que, par la poésie pure, vous répandiez votre âme dans toutes les âmes pour sentir ensuite tous les cœurs se verser dans votre cœur ; quoi que vous fassiez, quoi que vous disiez, rapportez tout à Dieu. Que dans votre intelligence, ainsi que dans la création, tout commence à Dieu, *ab Jove*. Croyez en lui comme les femmes et comme les enfants. Faites de cette grande foi toute simple le fond et comme le sol de toutes vos œuvres. Qu'on les sente marcher fermement sur un terrain solide. C'est Dieu, Dieu seul ! qui donne au génie ces profondes lueurs du vrai qui nous éblouissent. Sachez-le bien, penseurs ! depuis quatre mille ans qu'elle rêve, la sagesse humaine n'a rien trouvé hors de lui. Parce que, dans le sombre et inextricable réseau des philosophies inventées par l'homme



vous voyez rayonner çà et là quelques vérités éternelles, gardez-vous d'en conclure qu'elles ont même origine, et que ces vérités sont nées de ces philosophies. Ce serait l'erreur de gens qui apercevraient les étoiles à travers des arbres, et qui s'imagineraient que ce sont là les fleurs de ces noirs rameaux.



# RÉPONSE DE M. VICTOR HUGO

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU DISCOURS DE M. SAINTE-BEUVE

27 février 1845.

Monsieur,

Vous venez de rappeler avec de dignes paroles un jour que n'oubliera aucun de ceux qui l'ont vu. Jamais regrets publics ne furent plus vrais et plus unanimes que ceux qui accompagnèrent jusqu'à sa dernière demeure le poète éminent dont vous venez aujourd'hui occuper la place. Il faut avoir bien vécu, il faut avoir bien accompli son œuvre et bien rempli sa tâche pour être pleuré ainsi. Ce serait une chose grande et morale que de rendre à jamais présentes à tous les esprits ces graves et touchantes funérailles. Beau et consolant spectacle, en effet! cette foule qui encombrait les rues, aussi nombreuse qu'un jour de fête, aussi désolée qu'un jour de calamité publique; l'affliction royale manifestée en même temps que l'attendrissement populaire; toutes les têtes nues sur le passage du poète, malgré le ciel pluvieux, malgré la froide journée d'hiver; la douleur partout, le respect partout; le nom d'un seul homme dans toutes les bouches, le deuil d'une seule famille dans tous les cœurs!

C'est qu'il nous était cher à tous! c'est qu'il y avait dans son talent cette dignité sérieuse, c'est qu'il y avait dans ses œuvres cette empreinte de méditation sévère qui appelle la sympathie, et qui frappe de respect quiconque a

une conscience, depuis l'homme du peuple jusqu'à l'homme de lettres, depuis l'ouvrier jusqu'au penseur, cet autre ouvrier ! C'est que tous, nous qui étions enfants lorsque M. Delavigne était homme, nous qui étions obscurs lorsqu'il était célèbre, nous qui luttions lorsqu'on le couronnait, quelle que fût l'école, quel que fût le parti, quel que fût le drapeau, nous l'estimions et nous l'aimions ! C'est que, depuis ses premiers jours jusqu'aux derniers, sentant qu'il honorait les lettres, nous avons, même en restant fidèles à d'autres idées que les siennes, applaudi du fond du cœur à tous ses pas dans sa radieuse carrière, et que nous l'avions suivi de triomphe en triomphe avec cette joie profonde qu'éprouve toute âme élevée et honnête à voir le talent monter au succès et le génie monter à la gloire !

Vous avez apprécié, monsieur, selon la variété d'aperçus et l'excellent tour d'esprit qui vous est propre, cette riche nature, ce rare et beau talent. Permettez-moi de le glorifier à mon tour, quoiqu'il soit dangereux d'en parler après vous.

Dans M. Casimir Delavigne il y avait deux poètes, le poète lyrique et le poète dramatique. Ces deux formes du même esprit se complétaient l'une par l'autre. Dans tous ses poèmes, dans toutes ses messéniennes, il y a de petits drames ; dans ses tragédies, comme chez tous les grands poètes dramatiques, on sent à chaque instant passer le souffle lyrique. Disons-le à cette occasion, ce côté par lequel le drame est lyrique, c'est tout simplement le côté par lequel il est humain. C'est, en présence des fatalités qui viennent d'en haut, l'amour qui se plaint, la terreur qui se récrie, la haine qui blasphème, la pitié qui pleure, l'ambition qui aspire, la virilité qui lutte, la jeunesse qui rêve, la vieillesse qui se résigne ; c'est le moi de chaque personnage qui parle. Or, je le répète, c'est là le côté humain du drame. Les événements sont dans la main de Dieu ; les sentiments et les passions sont dans le cœur de l'homme. Dieu frappe le coup, l'homme pousse le cri. Au théâtre, c'est le cri surtout que nous voulons entendre. Cri humain et profond qui émeut une foule comme une seule âme ; douloureux dans Molière quand il se fait jour à travers les rires, terrible dans

Shakespeare quand il sort du milieu des catastrophes!

Nul ne saurait calculer ce que peut, sous la multitude assemblée et palpitante, ce cri de l'homme qui souffre sous la destinée. Extraire une leçon utile de cette émotion poignante, c'est le devoir rigoureux du poëte. Cette première loi de la scène, M. Casimir Delavigne l'avait comprise ou, pour mieux dire, il l'avait trouvée en lui-même. Nous devenons artistes ou poëtes par les choses que nous trouvons en nous. M. Delavigne était du nombre de ces hommes vrais ou probes, qui savent que leur pensée peut faire le mal ou le bien, qui sont fiers parce qu'ils se sentent libres, et sérieux parce qu'ils se sentent responsables. Partout, dans les treize pièces qu'il a données au théâtre, on sent le respect profond de son art et le sentiment profond de sa mission. Il sait que tout lecteur commente, et que tout spectateur interprète; il sait que, lorsqu'un poëte est universel, illustre et populaire, beaucoup d'hommes en portent au fond de leur pensée un exemplaire qu'ils traduisent dans les conseils de leur conscience et dans les actions de leur vie. Aussi lui, le poëte intègre et attentif, il tire de chaque chose un enseignement et une explication. Il donne un sens philosophique et moral à la fantaisie, dans *la Princesse Aurélie* et *le Conseiller rapporteur*; à l'observation, dans *les Comédiens*; aux récits légendaires, dans *la Fille du Cid*; aux faits historiques, dans *les Vêpres siciliennes*, dans *Louis XI*, dans *les Enfants d'Édouard*, dans *Don Juan d'Autriche*, dans *une Famille au temps de Luther*. Dans *le Paria*, il conseille les castes; dans *la Popularité*, il conseille le peuple. Frappé de tout ce que l'âge peut amener de disproportion et de périls dans la lutte de l'homme avec la vie, de l'âme avec les passions, préoccupé un jour du côté ridicule des choses et le lendemain de leur côté terrible, il fit deux fois *l'École des Vieillards*; la première fois il l'appela *l'École des Vieillards*, la seconde fois il l'intitula *Marino Faliero*.

Je n'analyse pas ces compositions excellentes, je les cite. A quoi bon analyser ce que tous ont lu et applaudi? Énumérer simplement ces titres glorieux, c'est rappeler à tous les esprits de beaux ouvrages et à toutes les mémoires de grands triomphes.

Quoique la faculté du beau et de l'idéal fût développée à un rare degré chez M. Delavigne, l'essor de la grande ambition littéraire, en ce qu'il peut avoir parfois de téméraire et de suprême, était arrêté en lui et comme limité par une sorte de réserve naturelle, qu'on peut louer ou blâmer, selon qu'on préfère dans les productions de l'esprit le goût qui circonscrit ou le génie qui entreprend, mais qui était une qualité aimable et gracieuse, et qui se traduisait en modestie dans son caractère et en prudence dans ses ouvrages. Son style avait toutes les perfections de son esprit, l'élévation, la précision, la maturité, la dignité, l'élégance habituelle, et, par instants, la grâce, la clarté continue, et, par moments, l'éclat. Sa vie était mieux que la vie d'un philosophe, c'était la vie d'un sage. Il avait, pour ainsi dire, tracé un cercle autour de sa destinée, comme il en a tracé un autour de son inspiration. Il vivait comme il pensait, abrité. Il aimait son champ, son jardin, sa maison, sa retraite; le soleil d'avril sur ses roses, le soleil d'août sur ses treilles. Il tenait sans cesse près de son cœur, comme pour le réchauffer, sa famille, son enfant, ses frères, quelques amis. Il avait ce goût charmant de l'obscurité qui est la soif de ceux qui sont célèbres. Il composait dans la solitude ces poèmes qui plus tard remuaient la foule. Aussi tous ses ouvrages, tragédies, comédies, messéniennes, éclos dans tant de calme, couronnés de tant de succès, conservent-ils toujours, pour qui les lit avec attention, je ne sais quelle fraîcheur d'ombre et de silence qui les suit même dans la lumière et dans le bruit. Appartenant à tous et se réservant pour quelques-uns, il partageait son existence entre son pays, auquel il dédiait toute son intelligence, et sa famille, à laquelle il donnait toute son âme. C'est ainsi qu'il a obtenu la double palme, l'une bien éclatante, l'autre bien douce; comme poète, la renommée, comme homme, le bonheur.

Cette vie pourtant, si sereine au dedans, si brillante au dehors, ne fut ni sans épreuves, ni sans traverses. Tout jeune encore, M. Casimir Delavigne eut à lutter par le travail contre la gêne. Ses premières années furent rudes et sévères. Plus tard son talent lui fit des amis, son succès lui fit un public, son caractère lui fit une autorité. Par la

hauteur de son esprit, il était, dès sa jeunesse même, au niveau des plus illustres amitiés. Deux hommes éminents, vous l'avez dit, monsieur, le recherchèrent et eurent la joie, qui est aujourd'hui une gloire, de l'aider et de le servir, M. Français de Nantes sous l'empire, M. Pasquier sous la restauration. Il put ainsi se livrer paisiblement à ses travaux, sans inquiétude, sans trop de souci de la vie matérielle, heureux, admiré, entouré de l'affection publique, et, en particulier, de l'affection populaire. Un jour arriva cependant où une injuste et impolitique défaveur vint frapper ce poète dont le nom européen faisait tant d'honneur à la France; il fut alors noblement recueilli et soutenu par le prince dont Napoléon a dit : *Le duc d'Orléans est toujours resté national*; grand et juste esprit qui comprenait dès lors comme prince, et qui depuis a reconnu comme roi, que la pensée est une puissance et que le talent est une liberté.

Quand la méditation se fixe sur M. Casimir Delavigne, quand on étudie attentivement cette heureuse nature, on est frappé du rapport étroit et intime qui existe entre la qualité propre de son esprit, qui était la clarté, et le principal trait de son caractère, qui était la douceur. La douceur, en effet, est une clarté de l'âme qui se répand sur les actions de la vie. Chez M. Delavigne, cette douceur ne s'est jamais démentie. Il était doux à toute chose, à la vie, au succès, à la souffrance; doux à ses amis, doux à ses ennemis. En butte, surtout dans ses dernières années, à de violentes critiques, à un dénigrement amer et passionné, il semblait, c'est son frère qui nous l'apprend dans une intéressante biographie, il semblait ne pas s'en douter. Sa sérénité n'en était pas altérée un instant. Il avait toujours le même calme, la même expansion, la même bienveillance, le même sourire. Le noble poète avait cette candide ignorance de la haine qui est propre aux âmes délicates et fières. Il savait d'ailleurs que tout ce qui est bon, grand, fécond, élevé, utile, est nécessairement attaqué; et il se souvenait du proverbe arabe : *On ne jette de pierres qu'aux arbres chargés de fruits d'or.*

Tel était, monsieur, l'homme justement admiré que vous remplacez dans cette compagnie.

Succéder à un poète que toute une nation regrette, quand

cette nation s'appelle la France et quand ce poète s'appelle Casimir Delavigne, c'est plus qu'un honneur qu'on accepte, c'est un engagement qu'on prend. Grave engagement envers la littérature, envers la renommée, envers le pays! Cependant, monsieur, j'ai hâte de rassurer votre modestie. L'académie peut le proclamer hautement, et je suis heureux de le dire en son nom, et le sentiment de tous sera ici pleinement d'accord avec elle, en vous appelant dans son sein, elle a fait un utile et excellent choix. Peu d'hommes ont donné plus de gages que vous aux lettres et aux graves labeurs de l'intelligence. Poète, dans ce siècle où la poésie est si haute, si puissante et si féconde, entre la messénienne épique et l'élégie lyrique, entre Casimir Delavigne qui est si noble et Lamartine qui est si grand, vous avez su dans le demi-jour découvrir un sentier qui est le vôtre et créer une élégie qui est vous-même. Vous avez donné à certains épanchements de l'âme un accent nouveau. Votre vers, presque toujours douloureux, souvent profond, va chercher tous ceux qui souffrent, quels qu'ils soient, honorés ou déchus, bons ou méchants. Pour arriver jusqu'à eux, votre pensée se voile, car vous ne voulez pas troubler l'ombre où vous allez les trouver. Vous savez, vous poète, que ceux qui souffrent se retirent et se cachent avec je ne sais quel sentiment farouche et inquiet qui est de la honte dans les âmes tombées et de la pudeur dans les âmes pures. Vous le savez, et, pour être un des leurs, vous vous enveloppez comme eux. De là, une poésie pénétrante et timide à la fois, qui touche discrètement les fibres mystérieuses du cœur. Comme biographe, vous avez, dans vos *Portraits de femmes*, mêlé le charme à l'érudition, et laissé entrevoir un moraliste qui égale parfois la délicatesse de Vauvenargues et ne rappelle jamais la cruauté de La Rochefoucauld. Comme romancier, vous avez sondé des côtés inconnus de la vie possible, et dans vos analyses patientes et neuves on sent toujours cette force secrète qui se cache dans la grâce de votre talent. Comme philosophe vous avez confronté tous les systèmes; comme critique, vous avez étudié toutes les littératures. Un jour, vous complétez et vous couronnerez ces derniers travaux qu'on ne peut juger aujourd'hui,



parce que, dans votre esprit même, ils sont encore inachevés; vous constaterez, du même coup d'œil, comme conclusion définitive, que, s'il y a toujours, au fond de tous les systèmes philosophiques, quelque chose d'humain, c'e t-à-dire de vague et d'indécis, en même temps il y a toujours dans l'art, quel que soit le siècle, quelle soit la forme, quelque chose de divin, c'est-à-dire de certain et d'absolu; de sorte que, tandis que l'étude de toutes les philosophies mène au doute, l'étude de toutes les poésies conduit à l'enthousiasme.

Par vos recherches sur la langue, par la souplesse et la variété de votre esprit, par la vivacité de vos idées toujours fines, souvent fécondes, par ce mélange d'érudition et d'imagination qui fait qu'en vous le poète ne disparaît jamais tout à fait sous le critique, et le critique ne dépouille jamais entièrement le poète, vous rappelez à l'académie un de ses membres les plus chers et les plus regrettés, ce bon et charmant Nodier, qui était si supérieur et si doux. Vous lui ressemblez par le côté ingénieux, comme lui-même ressemblait à d'autres grands esprits par le côté insouciant. Nodier nous rendait quelque chose de La Fontaine; vous nous rendrez quelque chose de Nodier.

Il était impossible, monsieur, que, par la nature de vos travaux et la pente de votre talent enclin surtout à la curiosité biographique et littéraire, vous n'en vinsiez pas à arrêter quelque jour vos regards sur deux groupes célèbres de grands esprits qui donnent au dix-septième siècle ses deux aspects les plus originaux, l'hôtel de Rambouillet et Port-Royal. L'un a ouvert le dix-septième siècle, l'autre l'a accompagné et fermé. L'un a introduit l'imagination dans la langue, l'autre y a introduit l'austérité. Tous deux, placés pour ainsi dire aux extrémités opposées de la pensée humaine, ont répandu une lumière diverse. Leurs influences se sont combattues heureusement, et combinées plus heureusement encore; et dans certains chefs-d'œuvre de notre littérature, placés en quelque sorte à égale distance de l'un et de l'autre, dans quelques ouvrages immortels qui satisfont tout ensemble l'esprit dans son besoin d'imagination et l'âme dans son besoin de gravité, on voit se mêler et se confondre leur double rayonnement.

De ces deux grands faits qui caractérisent une époque illustre et qui ont si puissamment agi en France sur les lettres et sur les mœurs, le premier, l'hôtel de Rambouillet, a obtenu de vous, cà et là, quelques coups de pinceau vifs et spirituels; le second, Port-Royal, a éveillé et fixé votre attention. Vous lui avez consacré un excellent livre, qui, bien que non terminé, est sans contredit le plus important de vos ouvrages. Vous avez bien fait, monsieur. C'est un digne sujet de méditation et d'étude que cette grave famille de solitaires qui a traversé le dix-septième siècle, persécutée et honorée, admirée et haïe, recherchée par les grands et poursuivie par les puissants, trouvant moyen d'extraire de sa faiblesse et de son isolement même je ne sais quelle imposante et inexplicable autorité, et faisant servir les grandeurs de l'intelligence à l'agrandissement de la foi. Nicole, Lancelot, Lemaistre de Sacy, Tillemont, les Arnauld, Pascal, gloires tranquilles, noms vénérables, parmi lesquels brillent chastement trois femmes, anges austères, qui ont dans la sainteté cette majesté que les femmes romaines avaient dans l'héroïsme! Belle et savante école qui substituait, comme maître et docteur de l'intelligence, saint Augustin à Aristote, qui conquit la duchesse de Longueville, qui forma le président de Harlay, qui convertit Turenne, et qui avait puisé tout ensemble dans saint François de Sales l'extrême douceur et dans l'abbé de Saint-Cyran l'extrême sévérité! A vrai dire, et qui le sait mieux que vous, monsieur (car dans tout ce que je dis en ce moment, j'ai votre livre présent à l'esprit)? l'œuvre de Port-Royal ne fut littéraire que par occasion, et de côté, pour ainsi parler; le véritable but de ces penseurs attristés et rigides était purement religieux. Resserrer le lien de l'église au dedans et à l'extérieur par plus de discipline chez le prêtre et plus de croyance chez le fidèle; réformer Rome en lui obéissant; faire à l'intérieur et avec amour ce que Luther avait tenté au dehors et avec colère; créer en France, entre le peuple souffrant et ignorant et la noblesse voluptueuse et corrompue, une classe intermédiaire, saine, stoïque et forte, une haute bourgeoisie intelligente et chrétienne; fonder une église modèle dans l'église, une nation modèle dans la nation,

telle était l'ambition secrète, tel était le rêve profond de ces hommes qui étaient illustres alors par la tentative religieuse et qui sont illustres aujourd'hui par le résultat littéraire. Et pour arriver à ce but, pour fonder la société selon la foi, entre les vérités nécessaires, la plus nécessaire à leurs yeux, la plus lumineuse, la plus efficace, celle que leur démontraient le plus invinciblement leur croyance et leur raison, c'était l'infirmité de l'homme prouvée par la tache originelle, la nécessité d'un Dieu rédempteur, la divinité du Christ. Tous leurs efforts se tournaient de ce côté, comme s'ils devinaient que là était le péril. Ils entassaient livres sur livres, preuves sur preuves, démonstrations sur démonstrations. Merveilleux instinct de prescience qui n'appartient qu'aux sérieux esprits! Comment ne pas insister sur ce point? Ils bâtissaient cette grande forteresse à la hâte, comme s'ils pressentaient une grande attaque. On eût dit que ces hommes du dix-septième siècle prévoyaient les hommes du dix-huitième. On eût dit que, penchés sur l'avenir, inquiets et attentifs, sentant à je ne sais quel ébranlement sinistre qu'une légion inconnue était en marche dans les ténèbres, ils entendaient de loin venir dans l'ombre la sombre et tumultueuse armée de l'Encyclopédie, et qu'au milieu de cette rumeur obscure ils distinguaient déjà confusément la parole triste et fatale de Jean-Jacques et l'effrayant éclat de rire de Voltaire!

On les persécutait, mais ils y songeaient à peine. Ils étaient plus occupés des périls de leur foi dans l'avenir que des douleurs de leur communauté dans le présent. Ils ne demandaient rien, ils ne voulaient rien, ils n'ambitionnaient rien; ils travaillaient et ils contemplaient. Ils vivaient dans l'ombre du monde et dans la clarté de l'esprit. Spectacle auguste et qui émeut l'âme en frappant la pensée! Tandis que Louis XIV domptait l'Europe, que Versailles émerveillait Paris, que la cour applaudissait Racine, que la ville applaudissait Molière; tandis que le siècle retentissait d'un bruit de fête et de victoire; tandis que tous les yeux admiraient le grand roi et tous les esprits le grand règne, eux, ces rêveurs, ces solitaires, promis à l'exil, à la captivité, à la mort obscure et lointaine, enfermés dans un cloître dévoué à la ruine et dont la charrue

devait effacer les derniers vestiges, perdus dans un désert à quelques pas de ce Versailles, de ce Paris, de ce grand règne, de ce grand roi, laboureurs et penseurs, cultivant la terre, étudiant les textes, ignorant ce que faisaient la France et l'Europe, cherchant dans l'écriture sainte les preuves de la divinité de Jésus, cherchant dans la création la glorification du créateur, l'œil fixé uniquement sur Dieu, méditaient les livres sacrés et la nature éternelle, la bible ouverte dans l'église et le soleil épanoui dans les cieux!

Leur passage n'a pas été inutile. Vous l'avez dit, monsieur, dans le livre remarquable qu'ils vous ont inspiré, ils ont laissé leur trace dans la théologie, dans la philosophie, dans la langue, dans la littérature, et, aujourd'hui encore, Port-Royal est, pour ainsi dire, la lumière intérieure et secrète de quelques grands esprits. Leur maison a été démolie, leur champ a été ravagé, leurs tombes ont été violées, mais leur mémoire est sainte, mais leurs idées sont debout, mais des choses qu'ils ont semées, beaucoup ont germé dans les âmes, quelques-unes ont germé dans les cœurs. Pourquoi cette victoire à travers ces calamités? Pourquoi ce triomphe malgré cette persécution? Ce n'est pas seulement parce qu'ils étaient supérieurs, c'est aussi, c'est surtout parce qu'ils étaient sincères! C'est qu'ils croyaient, c'est qu'ils étaient convaincus, c'est qu'ils allaient à leur but pleins d'une volonté unique et d'une foi profonde. Après avoir lu et médité leur histoire, on serait tenté de s'écrier : Qui que vous soyez, voulez-vous avoir de grandes idées et faire de grandes choses? Croyez! ayez foi! Ayez une foi religieuse, une foi patriotique, une foi littéraire. Croyez à l'humanité, au génie, à l'avenir, à vous-mêmes. Sachez d'où vous venez pour savoir où vous allez. La foi est bonne et saine à l'esprit. Il ne suffit pas de penser, il faut croire. C'est de foi et de conviction que sont faites en morale les actions saintes et en poésie les idées sublimes.

Nous ne sommes plus, monsieur, au temps de ces grands dévouements à une pensée purement religieuse. Ce sont là de ces enthousiasmes sur lesquels Voltaire et l'ironie ont passé. Mais, disons-le bien haut, et ayons quelque-

fierté de ce qui nous reste, il y a place encore dans nos âmes pour des croyances efficaces, et la flamme généreuse n'est pas éteinte en nous. Ce don, une conviction, constitue aujourd'hui comme autrefois l'identité même de l'écrivain. Le penseur, en ce siècle, peut avoir aussi sa foi sainte, sa foi utile, et croire, je le répète, à la patrie, à l'intelligence, à la poésie, à la liberté. Le sentiment national, par exemple, n'est-il pas à lui seul toute une religion? Telle heure peut sonner où la foi au pays, le sentiment patriotique, profondément exalté, fait tout à coup, d'un jeune homme qui s'ignorait lui-même, un Tyrtée, rallie d'innombrables âmes avec le cri d'une seule, et donne à la parole d'un adolescent l'étrange puissance d'émouvoir tout un peuple.

Et à ce propos, puisque j'y suis naturellement amené par mon sujet, permettez-moi, au moment de terminer, de rappeler, après vous, monsieur, un souvenir

Il est une époque, une époque fatale, que n'ont pu effacer de nos mémoires quinze ans de luttes pour la liberté, quinze ans de luttes pour la civilisation, trente années d'une paix féconde. C'est le moment où tomba celui qui était si grand que sa chute parut être la chute même de la France. La catastrophe fut décisive et complète. En un jour tout fut consommé. La Rome moderne fut livrée aux hommes du nord comme l'avait été la Rome ancienne; l'armée de l'Europe entra dans la capitale du monde; les drapeaux de vingt nations flottèrent déployés au milieu des fanfares sur nos places publiques; naguère ils venaient aussi chez nous, mais ils changeaient de maîtres en route. Les chevaux des cosaques broutèrent l'herbe des Tuileries. Voilà ce que nos yeux ont vu! Ceux d'entre nous qui étaient des hommes se souviennent de leur indignation profonde; ceux d'entre nous qui étaient des enfants se souviennent de leur étonnement douloureux.

L'humiliation était poignante. La France courbait la tête dans le sombre silence de Niobé. Elle venait de voir tomber, à quatre journées de Paris, sur le dernier champ de bataille de l'empire, les vétérans jusque-là invincibles qui rappelaient au monde ces légions romaines qu'a glorifiées César et cette infanterie espagnole dont Bossuet a

parlé. Ils étaient morts d'une mort sublime, ces vaincus héroïques, et nul n'osait prononcer leurs noms. Tout se taisait ; pas un cri de regret ; pas une parole de consolation. Il semblait qu'on eût peur du courage et qu'on eût honte de la gloire.

Tout à coup, au milieu de ce silence, une voix s'éleva, une voix inattendue, une voix inconnue, parlant à toutes les âmes avec un accent sympathique, pleine de foi pour la patrie et de religion pour les héros. Cette voix honorait les vaincus, et disait :

Parmi des tourbillons de flamme et de fumée,  
O douleur ! quel spectacle à mes yeux vient s'offrir ?  
Le bataillon sacré, seul devant une armée,  
S'arrête pour mourir !

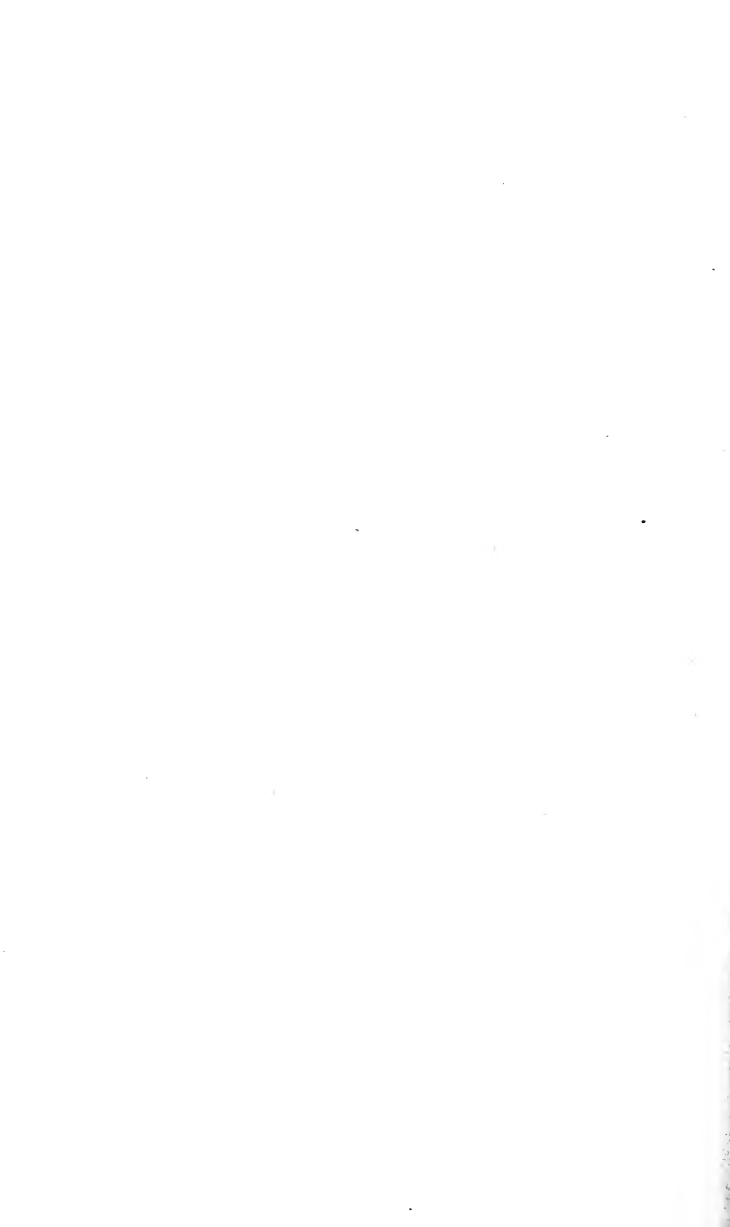
Cette voix relevait la France abattue, et disait :

Malheureux de ses maux et fier de ses victoires,  
Je dépose à ses pieds ma joie et mes douleurs ;  
J'ai des chants pour toutes ses gloires,  
Des larmes pour tous ses malheurs !

Qui pourrait dire l'inexprimable effet de ces douces et fières paroles ? Ce fut dans toutes les âmes un enthousiasme électrique et puissant, dans toutes les bouches une acclamation frémissante qui saisit ces nobles strophes au passage avec je ne sais quel mélange de colère et d'amour, et qui fit en un jour d'un jeune homme inconnu un poète national. La France redressa la tête, et, à dater de ce moment, en ce pays qui fait toujours marcher de front sa grandeur militaire et sa grandeur littéraire, la renommée du poète se rattacha dans la pensée de tous à la catastrophe même, comme pour la voiler et l'amoindrir. Disons-le, parce que c'est glorieux à dire, le lendemain du jour où la France inscrivit dans son histoire ce mot nouveau et funèbre, *Waterloo*, elle grava dans ses fastes ce nom jeune et éclatant, *Casimir Delavigne*.

Oh ! que c'est là un beau souvenir pour le généreux poète, et une gloire digne d'envie ! Quel homme de génie ne donnerait pas sa plus belle œuvre pour cet insigne honneur d'avoir fait battre alors d'un mouvement de joie

et d'orgueil le cœur de la France accablée et désespérée? Aujourd'hui que la belle âme du poëte a disparu derrière l'horizon d'où elle nous envoie encore tant de lumière, rappelons-nous avec attendrissement son aube si éblouissante et si pure. Qu'une pieuse reconnaissance s'attache à jamais à cette noble poésie qui fut une noble action! Qu'elle suive Casimir Delavigne, et qu'après avoir fait une couronne à sa vie, elle fasse une auréole à son tombeau! Envions-le et aimons-le! Heureux le fils dont on peut dire : Il a consolé sa mère! Heureux le poëte dont on peut dire : Il a consolé sa patrie!





CHAMBRE DES PAIRS

1845-1848



## LA POLOGNE\*

19 mars 1846.

Messieurs,

Je dirai très peu de mots. Je cède à un sentiment irrésistible qui m'appelle à cette tribune.

La question qui se débat en ce moment devant cette noble assemblée n'est pas une question ordinaire, elle dépasse la portée habituelle des questions politiques; elle

\* Dans la discussion du projet de loi relatif aux dépenses secrètes M. de Montalembert vint plaider la cause de la Pologne et adjurer le gouvernement de sortir de sa politique égoïste. M. Guizot répondit que le gouvernement du roi persistait et persisterait dans les deux règles de conduite qu'il s'était imposées : la non-intervention dans les affaires de Pologne; les secours, l'asile offert aux malheureux polonais. « L'opposition, disait M. Guizot, peut tenir le langage qu'il lui plaît; elle peut, sans rien faire, sans rien proposer, donner à ses reproches toute l'amertume, à ses espérances toute la latitude qui lui conviennent. Il y a, croyez-moi, bien autant, et c'est par égard que je ne dis pas bien plus, de moralité, de dignité, de vraie charité même envers les polonais, à ne promettre et à ne dire que ce qu'on fait réellement. » — En somme, M. Guizot tenait le débat engagé pour inutile et ne pensait pas que la discussion des droits de la Pologne, que l'expression du jugement de la France, pussent produire aucun effet heureux pour la reconstitution de la nationalité polonaise. Le gouvernement français, selon M. Guizot, devait remplir son devoir de neutralité *en contenant, pour obéir à l'intérêt légitime de son pays, les sentiments qui s'élevaient aussi dans son âme.* — Après M. le prince de la Moskowa qui répondit à M. Guizot, M. Victor Hugo monta à la tribune.

Ce discours, le premier discours politique qu'ait prononcé Victor Hugo, fut très froidement accueilli.  
(Note de l'éditeur.)

réunit dans une commune et universelle adhésion les dissidences les plus déclarées, les opinions les plus contraires, et l'on peut dire, sans craindre d'être démenti, que personne dans cette enceinte, personne, n'est étranger à ces nobles émotions, à ces profondes sympathies.

D'où vient ce sentiment unanime? Est-ce que vous ne sentez pas tous qu'il y a une certaine grandeur dans la question qui s'agite? C'est la civilisation même qui est compromise, qui est offensée par certains actes que nous avons vus s'accomplir dans un coin de l'Europe. Ces actes, messieurs, je ne veux pas les qualifier, je n'envenimerai pas une plaie vive et saignante. Cependant je le dis, et je le dis très haut, la civilisation européenne recevrait une sérieuse atteinte, si aucune protestation ne s'élevait contre le procédé du gouvernement autrichien envers la Gallicie.

Deux nations entre toutes, depuis quatre siècles, ont joué dans la civilisation européenne un rôle désintéressé; ces deux nations sont la France et la Pologne. Notez ceci, messieurs : la France dissipait les ténèbres, la Pologne repoussait la barbarie; la France répandait les idées, la Pologne couvrait la frontière. Le peuple français a été le missionnaire de la civilisation en Europe; le peuple polonais en a été le chevalier.

Si le peuple polonais n'avait pas accompli son œuvre, le peuple français n'aurait pas pu accomplir la sienne. A un certain jour, à une certaine heure, devant une invasion formidable de la barbarie, la Pologne a eu Sobieski comme la Grèce avait eu Léonidas.

Ce sont là, messieurs, des faits qui ne peuvent s'effacer de la mémoire des nations. Quand un peuple a travaillé pour les autres peuples, il est comme un homme qui a travaillé pour les autres hommes, la reconnaissance de tous l'entoure, la sympathie de tous lui est acquise, il est glorifié dans sa puissance, il est respecté dans son malheur, et si, par la dureté des temps, ce peuple, qui n'a jamais eu l'égoïsme pour loi, qui n'a jamais consulté que sa générosité, que les nobles et puissants instincts qui le portaient à défendre la civilisation, si ce peuple devient un petit peuple, il reste une grande nation.

C'est là, messieurs, la destinée de la Pologne. Mais la Pologne, messieurs les pairs, est grande encore parmi vous; elle est grande dans les sympathies de la France; elle est grande dans les respects de l'Europe! Pourquoi? C'est qu'elle a servi la communauté européenne; c'est qu'à certains jours elle a rendu à toute l'Europe de ces services qui ne s'oublient pas.

Aussi, lorsque, il y a quatrevingts ans, cette nation a été rayée du nombre des nations, un sentiment douloureux, un sentiment de profond respect s'est manifesté dans l'Europe entière.

En 1773, la Pologne est condamnée; quatrevingts ans ont passé, et personne ne pourrait dire que ce fait soit accompli. Au bout de quatrevingts ans, ce grave fait de la radiation d'un peuple, non, ce n'est point un fait accompli! Avoir démembré la Pologne, c'était le remords de Frédéric II; n'avoir pas relevé la Pologne, c'était le regret de Napoléon.

Je le répète, lorsqu'une nation a rendu au groupe des autres nations de ces services éclatants, elle ne peut plus disparaître; elle vit, elle vit à jamais! Opprimée ou heureuse, elle rencontre la sympathie; elle la trouve toutes les fois qu'elle se lève.

Certes, je pourrais presque me dispenser de le dire, je ne suis pas de ceux qui appellent les conflits des puissances et les conflagrations populaires. Les écrivains, les artistes, les poètes, les philosophes, sont les hommes de la paix. La paix fait fructifier les idées en même temps que les intérêts. C'est un magnifique spectacle depuis trente ans que cette immense paix européenne, que cette union profonde des nations dans le travail universel de l'industrie, de la science et de la pensée. Ce travail, c'est la civilisation même.

Je suis heureux de la part que mon pays prend à cette paix féconde, je suis heureux de sa situation libre et prospère sous le roi illustre qu'il s'est donné; mais je suis fier aussi des frémissements généreux qui l'agitent quand l'humanité est violée, quand la liberté est opprimée sur un point quelconque du globe; je suis fier de voir, au milieu de la paix de l'Europe, mon pays prendre et garder

une attitude à la fois sereine et redoutable, sereine parce qu'il espère, redoutable parce qu'il se souvient.

Ce qui fait qu'aujourd'hui j'élève la parole, c'est que le frémissement généreux de la France, je le sens comme vous tous; c'est que la Pologne ne doit jamais appeler la France en vain; c'est que je sens la civilisation offensée par les actes récents du gouvernement autrichien. De ce qui vient de se faire en Gallicie, les paysans n'ont pas été payés, on le nie du moins; mais ils ont été provoqués et encouragés, cela est certain. J'ajoute que cela est fatal. Quelle imprudence! s'abriter d'une révolution politique dans une révolution sociale! Redouter des rebelles et créer des bandits!

Que faire maintenant? Voilà la question qui naît des faits eux-mêmes et qu'on s'adresse de toutes parts. Messieurs les pairs, cette tribune a un devoir. Il faut qu'elle le remplisse. Si elle se taisait, M. le ministre des affaires étrangères, ce grand esprit, serait le premier, je n'en doute pas, à déplorer son silence.

Messieurs, les éléments du pouvoir d'une grande nation ne se composent pas seulement de ses flottes, de ses armées, de la sagesse de ses lois, de l'étendue de son territoire. Les éléments du pouvoir d'une grande nation sont, outre ce que je viens de dire, son influence morale, l'autorité de sa raison et de ses lumières, son ascendant parmi les nations civilisatrices.

Eh bien, messieurs, ce qu'on vous demande, ce n'est pas de jeter la France dans l'impossible et dans l'inconnu; ce qu'on vous demande d'engager dans cette question, ce ne sont pas les armées et les flottes de la France, ce n'est pas sa puissance continentale et militaire, c'est son ascendant moral, c'est l'autorité qu'elle a si légitimement parmi les peuples, cette grande nation qui fait au profit du monde entier depuis trois siècles toutes les expériences de la civilisation et du progrès.

Mais qu'est-ce que c'est, dira-t-on, qu'une intervention morale? Peut-elle avoir des résultats matériels et positifs?

Pour toute réponse, un exemple.

Au commencement du dernier siècle, l'inquisition espagnole était encore toute-puissante. C'était un pouvoir for-

midable qui dominait la royauté elle-même, et qui, des lois, avait presque passé dans les mœurs. Dans la première moitié du dix-huitième siècle, de 1700 à 1750, le saint-office n'a pas fait moins de douze mille victimes, dont seize cents moururent sur le bûcher. Eh bien, écoutez ceci. Dans la seconde moitié du même siècle, cette même inquisition n'a fait que quatrevingt-dix-sept victimes. Et, sur ce nombre, combien de bûchers a-t-elle dressés? Pas un seul. Pas un seul! Entre ces deux chiffres, douze mille et quatrevingt-dix-sept, seize cents bûchers et pas un seul, qu'y a-t-il? Y a-t-il une guerre? y a-t-il intervention directe et armée d'une nation? y a-t-il effort de nos flottes et de nos armées, ou même simplement de notre diplomatie? Non, messieurs, il n'y a eu que ceci, une intervention morale. Voltaire et la France ont parlé, l'inquisition est morte.

Aujourd'hui comme alors une intervention morale peut suffire. Que la presse et la tribune française élèvent la voix, que la France parle, et, dans un temps donné, la Pologne renaîtra.

Que la France parle, et les actes sauvages que nous déplorons sont impossibles, et l'Autriche et la Russie seront contraintes d'imiter le noble exemple de la Prusse, d'accepter les nobles sympathies de l'Allemagne pour la Pologne.

Messieurs, je ne dis plus qu'un mot. L'unité des peuples s'incarne de deux façons, dans les dynasties et dans les nationalités. C'est de cette manière, sous cette double forme, que s'accomplit ce difficile labeur de la civilisation, œuvre commune de l'humanité; c'est de cette manière que se produisent les rois illustres et les peuples puissants. C'est en se faisant nation ou dynastie que le passé d'un empire devient fécond et peut produire l'avenir. Aussi c'est une chose fatale quand les peuples brisent des dynasties; c'est une chose plus fatale encore quand les princes brisent des nationalités.

Messieurs, la nationalité polonaise était glorieuse; elle eût dû être respectée. Que la France avertisse les princes, qu'elle mette un terme et qu'elle fasse obstacle aux barbares. Quand la France parle, le monde écoute; quand la

France conseille, il se fait un travail mystérieux dans les esprits, et les idées de droit et de liberté, d'humanité et de raison, germent chez tous les peuples.

Dans tous les temps, à toutes les époques, la France a joué dans la civilisation ce rôle considérable, et ceci n'est que du pouvoir spirituel, c'est le pouvoir qu'exerçait Rome au moyen âge. Rome était alors un état de quatrième rang, mais une puissance de premier ordre. Pourquoi? C'est que Rome s'appuyait sur la religion des peuples, sur une chose d'où toutes les civilisations découlent.

Voilà, messieurs, ce qui a fait Rome catholique puissante, à une époque où l'Europe était barbare.

Aujourd'hui la France a hérité d'une partie de cette puissance spirituelle de Rome; la France a, dans les choses de la civilisation, l'autorité que Rome avait et a encore dans les choses de la religion.

Ne vous étonnez pas, messieurs, de m'entendre mêler ces mots, civilisation et religion; la civilisation, c'est la religion appliquée.

La France a été et est encore plus que jamais la nation qui préside au développement des autres peuples.

Que de cette discussion il résulte au moins ceci : les princes qui possèdent des peuples ne les possèdent pas comme maîtres, mais comme pères; le seul maître, le vrai maître est ailleurs; la souveraineté n'est pas dans les dynasties, elle n'est pas dans les princes, elle n'est pas dans les peuples non plus, elle est plus haut; la souveraineté est dans toutes les idées d'ordre et de justice, la souveraineté est dans la vérité.

Quand un peuple est opprimé, la justice souffre, la vérité, la souveraineté du droit, est offensée; quand un prince est injustement outragé ou précipité du trône, la justice souffre également. Il y a une éternelle solidarité entre les idées de justice qui font le droit des peuples et les idées de justice qui font le droit des princes. Dites-le aujourd'hui aux têtes couronnées comme vous le diriez aux peuples dans l'occasion.

Que les hommes qui gouvernent les autres hommes le sachent, le pouvoir moral de la France est immense.



Autrefois, la malédiction de Rome pouvait placer un empire au dehors du monde religieux; aujourd'hui l'indignation de la France peut jeter un prince en dehors du monde civilisé.

Il faut donc, il faut que la tribune française, à cette heure, élève en faveur de la nation polonaise une voix désintéressée et indépendante; qu'elle proclame, en cette occasion, comme en toutes, les éternelles idées d'ordre et de justice, et que ce soit au nom des idées de stabilité et de civilisation qu'elle défende la cause de la Pologne opprimée. Après toutes nos discordes et toutes nos guerres, les deux nations dont je parlais en commençant, cette France qui a élevé et mûri la civilisation de l'Europe, cette Pologne qui l'a défendue, ont subi des destinées diverses; l'une a été amoindrie, mais elle est restée grande; l'autre a été enchaînée, mais elle est restée fière. Ces deux nations aujourd'hui doivent s'entendre, doivent avoir l'une pour l'autre cette sympathie profonde de deux sœurs qui ont lutté ensemble. Toutes deux, je l'ai dit et je le répète, ont beaucoup fait pour l'Europe; l'une s'est prodiguée, l'autre s'est dévouée.

Messieurs, je me résume et je finis par un mot. L'intervention de la France dans la grande question qui nous occupe, cette intervention ne doit pas être une intervention matérielle, directe, militaire, je ne le pense pas. Cette intervention doit être une intervention purement morale; ce doit être l'adhésion et la sympathie hautement exprimées d'un grand peuple, heureux et prospère, pour un autre peuple opprimé et abattu. Rien de plus, mais rien de moins.



## II

# CONSOLIDATION ET DÉFENSE

### DU LITTORAL\*

27 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1846.

Messieurs,

Je me réunis aux observations présentées par M. le ministre des travaux publics. Les dégradations auxquelles il s'agit d'obvier marchent, il faut le dire, avec une effrayante rapidité. Il y a pour moi, et pour ceux qui ont étudié cette matière, il y a urgence. Dans mon esprit même, le projet de loi a une portée plus grande que dans la pensée de ses auteurs. La loi qui vous est présentée n'est qu'une parcelle d'une grande loi, d'une grande loi possible, d'une grande loi nécessaire; cette loi, je la provoque, je déclare que je voudrais la voir discuter par les chambres, je

\* Dans la séance du 27 juin, un incident fut soulevé, par M. de Boissy, sur l'ordre du jour. La chambre avait à discuter deux projets de lois : le premier était relatif à des travaux à exécuter dans différents ports de commerce, le second décrétait le rachat du havre de Courseulles. M. de Boissy voulait que la discussion du premier de ces projets, qui emportait 15 millions de dépense, fût remise après le vote du budget des recettes. La proposition de M. de Boissy, combattue par M. Dumon, le ministre des travaux publics, et par M. Tupinier, rapporteur de la commission qui avait examiné les projets de loi, fut rejetée après ce discours de M. Victor Hugo. La discussion eut lieu dans la séance du 29.

(Note de l'éditeur.)

voudrais la voir présenter et soutenir par l'excellent esprit et l'excellente parole de l'honorable ministre qui tient en ce moment le portefeuille des travaux publics.

L'objet de cette grande loi dont je déplore l'absence, le voici : maintenir, consolider et améliorer au double point de vue militaire et commercial la configuration du littoral de la France. (*Mouvement d'attention.*)

Messieurs, si on venait vous dire : Une de vos frontières est menacée ; vous avez un ennemi qui, à toute heure, en toute saison, nuit et jour, investit et assiège une de vos frontières, qui l'envahit sans cesse, qui empiète sans relâche, qui aujourd'hui vous dérobe une langue de terre, demain une bourgade, après-demain une ville frontière ; si l'on vous disait cela, à l'instant même cette chambre se lèverait et trouverait que ce n'est pas trop de toutes les forces du pays pour le défendre contre un pareil danger. Eh bien, messieurs les pairs, cette frontière, elle existe, c'est votre littoral ; cet ennemi, il existe, c'est l'océan. (*Mouvement.*) Je ne veux rien exagérer. M. le ministre des travaux publics sait comme moi que les dégradations des côtes de France sont nombreuses et rapides ; il sait, par exemple, que cette immense falaise, qui commence à l'embouchure de la Somme et qui finit à l'embouchure de la Seine, est dans un état de démolition perpétuelle. Vous n'ignorez pas que la mer agit incessamment sur les côtes ; de même que l'action de l'atmosphère use les montagnes, l'action de la mer use les côtes. L'action atmosphérique se complique d'une multitude de phénomènes. Je demande pardon à la chambre si j'entre dans ces détails, mais je crois qu'ils sont utiles pour démontrer l'urgence du projet actuel et l'urgence d'une plus grande loi sur cette matière. (*De toutes parts : Parlez ! parlez !*).

Messieurs, je viens de le dire, l'action de l'atmosphère qui agit sur les montagnes se complique d'une multitude de phénomènes ; il faut des milliers d'années à l'action atmosphérique pour démolir une muraille comme les Pyrénées, pour créer une ruine comme le cirque de Gavarnie, ruine qui est en même temps le plus merveilleux des édifices. Il faut très peu de temps aux flots de la mer pour dégrader une côte ; un siècle ou deux suffisent, quelquefois

moins de cinquante ans, quelquefois un coup d'équinoxe. Il y a la destruction continue et la destruction brusque.

Depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à l'embouchure de la Seine, si l'on voulait compter toutes les dégradations quotidiennes qui ont lieu, on serait effrayé. Étretat s'écroule sans cesse; le Bourgdault avait deux villages il y a un siècle, le village du bord de la mer, et le village du haut de la côte. Le premier a disparu, il n'existe aujourd'hui que le village du haut de la côte. Il y avait une église, l'église d'en bas, qu'on voyait encore il y a trente ans, seule et debout au milieu des flots comme un navire échoué, un jour l'ouragan a soufflé, un coup de mer est venu, l'église a sombré. (*Mouvement.*) Il ne reste rien aujourd'hui de cette population de pêcheurs, de ce petit port si utile. Messieurs, vous ne l'ignorez pas, Dieppe s'encombre tous les jours; vous savez que tous nos ports de la Manche sont dans un état grave, et pour ainsi dire atteints d'une maladie sérieuse et profonde.

Vous parlerai-je du Havre, dont l'état doit vous préoccuper au plus haut degré? J'insiste sur ce point; je sais que ce port n'a pas été mis dans la loi, je voudrais cependant qu'il fixât l'attention de M. le ministre des travaux publics. Je prie la chambre de me permettre de lui indiquer rapidement quels sont les phénomènes qui amèneront, dans un temps assez prochain, la destruction de ce grand port, qui est à l'Océan ce que Marseille est à la Méditerranée. (*Parlez! parlez!*)

Messieurs, il y a quelques jours on discutait devant vous, avec une remarquable lucidité de vues, la question de la marine; cette question a été traitée dans une autre enceinte avec une égale supériorité. La puissance maritime d'une nation se fonde sur quatre éléments: les vaisseaux, les matelots, les colonies et les ports; je cite celui-ci le dernier, quoiqu'il soit le premier. Eh bien, la question des vaisseaux et des matelots a été approfondie, la question des colonies a été effleurée; la question des ports n'a pas été traitée, elle n'a pas même été entrevue. Elle se présente aujourd'hui, c'est le moment sinon de la traiter à fond, au moins de l'effleurer aussi. (*Oui! oui!*)

C'est du gouvernement que doivent venir les grandes

impulsions; mais c'est des chambres, c'est de cette chambre en particulier, que doivent venir les grandes indications. (*Très bien!*)

Messieurs, je touche ici à un des plus grands intérêts de la France, je prie la chambre de s'en pénétrer. Je le répète et j'y insiste, maintenir, consolider et améliorer, au profit de notre marine militaire et marchande, la configuration de notre littoral, voilà le but qu'on doit se proposer. (*Oui, très bien!*) La loi actuelle n'a qu'un défaut, ce n'est pas un manque d'urgence, c'est un manque de grandeur. (*Sensation.*)

Je voudrais que la loi fût un système, qu'elle fit partie d'un ensemble, que le ministre nous l'eût présentée dans un grand but et dans une grande vue, et qu'une foule de travaux importants, sérieux, considérables fussent entrepris dans ce but par la France. C'est là, je le répète, un immense intérêt national. (*Vif assentiment.*)

Voici, puisque la chambre semble m'encourager, ce qui me paraît devoir frapper son attention. Le courant de la Manche...

M. LE CHANCELIER. — J'invite l'orateur à se renfermer dans le projet en discussion.

M. VICTOR HUGO. — Voici ce que j'aurai l'honneur de faire remarquer à M. le chancelier. Une loi contient toujours deux points de vue, le point de vue spécial et le point de vue général; le point de vue spécial, vous venez de l'entendre traiter; le point de vue général, je l'aborde.

Eh bien! lorsqu'une loi soulève des questions aussi graves, vous voudriez que ces questions passassent devant la chambre sans être traitées, sans être examinées par elle! (*Bruit.*)

A l'heure qu'il est, la question d'urgence se discute; je crois qu'il ne s'agit que de cette question, et c'est elle que je traite, je suis donc dans la question. (*Plusieurs voix: Oui! oui!*) Je crois pouvoir démontrer à cette noble chambre qu'il y a urgence pour cette loi, parce qu'il y a urgence pour tout le littoral.

Maintenant si, au nombre des arguments dont je dois me servir, je présente le fait d'une grande imminence, d'un péril démontré, constaté, évident pour tous, et en

particulier pour M. le ministre des travaux publics, il me semble que je puis, que je dois invoquer cette grande urgence, signaler ce grand péril, et que si je puis réussir à montrer qu'il y a là un sérieux intérêt public, je n'aurai pas mal employé le temps que la chambre aura bien voulu m'accorder. (*Adhésion sur plusieurs bancs.*)

Si la question d'ordre du jour s'oppose à ce que je continue un développement que je croyais utile, je prierai la chambre de vouloir bien me réserver la parole au moment de la discussion de cette loi (*Sans doute! sans doute!*), car je crois nécessaire de dire à la chambre certaines choses; mais dans ce moment-ci je ne parle que pour soutenir l'urgence du projet de loi. J'approuve l'insistance de M. le ministre des travaux publics; je l'appuie énergiquement.

Vous nous mettez en présence d'une petite loi; je la vote, je la vote avec empressement; mais j'en provoque une grande.

Vous nous apportez des travaux partiels, je les approuve; mais je voudrais des travaux d'ensemble.

J'insiste sur l'importance de la question. (*Parlez! parlez!*)

Messieurs, toute nation à la fois continentale et maritime comme la France a toujours trois questions qui dominent toutes les autres, et d'où toutes les autres découlent. De ces trois questions, la première, la voici : améliorer la condition de la population. Voici la seconde : maintenir et défendre l'intégrité du territoire. Voici la troisième : maintenir et consolider la configuration du littoral.

Maintenir le territoire, c'est-à-dire surveiller l'étranger. Consolider le littoral, c'est-à-dire surveiller l'océan.

Ainsi, trois questions de premier ordre : le peuple, le territoire, le littoral. De ces trois questions, les deux premières apparaissent fréquemment sous toutes les formes dans les délibérations des assemblées. Lorsque l'imprévoyance des hommes les retire de l'ordre du jour, la force des choses les y remet. La troisième question, le littoral, semble préoccuper moins vivement les corps délibérants. Est-elle plus obscure que les deux autres? Elle se com-

plique, à la vérité, d'un élément politique et d'un élément géologique, elle exige de certaines études spéciales; cependant elle est, comme les deux autres, un sérieux intérêt public.

Chaque fois que cette question du littoral, du littoral de la France en particulier, se présente à l'esprit, voici ce qu'elle offre de grave et d'inquiétant : la dégradation de nos dunes et de nos falaises, la ruine des populations riveraines, l'encombrement de nos ports, l'ensablement des embouchures de nos fleuves, la création des barres et des traverses, qui rendent la navigation si difficile, la fréquence des sinistres, la diminution de la marine militaire et de la marine marchande; enfin, messieurs, notre côte de France, nue et désarmée, en présence de la côte d'Angleterre, armée, gardée et formidable! (*Émotion.*)

Vous le voyez, messieurs, vous le sentez, et ce mouvement de la chambre me le prouve, cette question a de la grandeur, elle est digne d'occuper au plus haut point cette noble assemblée.

Ce n'est pas cependant à la dernière heure d'une session, à la dernière heure d'une législature, qu'un pareil sujet peut être abordé dans tous ses détails, examiné dans toute son étendue. On n'explore pas au dernier moment un si vaste horizon, qui nous apparaît tout à coup. Je me bornerai à un coup d'œil. Je me bornerai à quelques considérations générales pour fixer l'attention de la chambre, l'attention de M. le ministre des travaux publics, l'attention du pays, s'il est possible. Notre but, aujourd'hui, mon but à moi, le voici en deux mots; je l'ai dit en commençant : voter une petite loi, et en ébaucher une grande.

Messieurs les pairs, il ne faut pas se dissimuler que l'état du littoral de la France est en général alarmant; le littoral de la France est entamé sur un très grand nombre de points, menacé sur presque tous. Je pourrais citer des faits nombreux, je me bornerai à un seul; un fait sur lequel j'ai commencé à appeler vos regards à l'une des précédentes séances; un fait d'une gravité considérable, et qui fera comprendre par un seul exemple de quelle nature sont les phénomènes qui menacent de ruiner une partie de nos ports et de déformer la configuration des côtes de France.



Ici, messieurs, je réclame beaucoup d'attention et un peu de bienveillance, car j'entreprends une chose très difficile; j'entreprends d'expliquer à la chambre en peu de mots, et en le dépouillant des termes techniques, un phénomène à l'explication duquel la science dépense des volumes. Je serai court et je tâcherai d'être clair.

Vous connaissez tous plus ou moins vaguement la situation grave du Havre; vous rendez-vous tous bien compte du phénomène qui produit cette situation, et de ce qu'est cette situation? Je vais tâcher de le faire comprendre à la chambre.

Les courants de la Manche s'appuient sur la grande falaise de Normandie, la battent, la minent, la dégradent perpétuellement; cette colossale démolition tombe dans le flot, le flot s'en empare et l'emporte; le courant de l'océan longe la côte en charriant cette énorme quantité de matières, toute la ruine de la falaise; chemin faisant, il rencontre le Tréport, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Dieppe, Étretat, tous vos ports de la Manche, grands et petits, il les encombre et passe outre. Arrivé au cap de la Hève, le courant rencontre, quoi? la Seine qui débouche dans la mer. Voilà deux forces en présence, le fleuve qui descend, la mer qui passe et qui monte.

Comment ces deux forces vont-elles se comporter? Une lutte s'engage; la première chose que font ces deux courants qui luttent, c'est de déposer les fardeaux qu'ils apportent; le fleuve dépose ses alluvions, le courant dépose les ruines de la côte. Ce dépôt se fait, où? Précisément à l'endroit où la providence a placé le Havre-de-Grâce.

Ce phénomène a depuis longtemps éveillé la sollicitude des divers gouvernements qui se sont succédé en France. En 1784 un sondage a été ordonné, et exécuté par l'ingénieur Degaule. Cinquante ans plus tard, en 1834, un autre sondage a été exécuté par les ingénieurs de l'état. Les cartes spéciales de ces deux sondages existent, on peut les confronter. Voici ce que ces deux cartes démontrent. (*Attention marquée.*)

A l'endroit précis où les deux courants se rencontrent, devant le Havre même, sous cette mer qui ne dit rien au

regard; un immense édifice se bâtit, une construction invisible, sous-marine, une sorte de cirque gigantesque qui s'accroît tous les jours, et qui enveloppe et enferme silencieusement le port du Havre. En cinquante ans, cet édifice s'est accru d'une hauteur déjà considérable. En cinquante ans! Et à l'heure où nous sommes, on peut entrevoir le jour où ce cirque sera fermé, où il apparaîtra tout entier à la surface de la mer, et ce jour-là, messieurs, le plus grand port commercial de la France, le port du Havre n'existera plus. (*Mouvement.*)

Notez ceci; dans ce même lieu quatre ports ont existé et ont disparu, Granville, Sainte-Adresse, Harfleur, et un quatrième, dont le nom m'échappe en ce moment.

Oui, j'appelle sur ce point votre attention, je dis plus, votre inquiétude. Dans un temps donné le Havre est perdu, si le gouvernement, si la science ne trouvent, pas un moyen d'arrêter dans leur opération redoutable et mystérieuse ces deux infatigables ouvriers qui ne dorment pas, qui ne se reposent pas, qui travaillent nuit et jour, le fleuve et l'océan!

Messieurs, ce phénomène alarmant se reproduit dans des proportions différentes sur beaucoup de points de notre littoral. Je pourrais citer d'autres exemples, je me borne à celui-ci. Que pourrais-je vous citer de plus frappant qu'un si grand port en proie à un si grand danger?

Lorsqu'on examine l'ensemble des causes qui amènent la dégradation de notre littoral... — Je demande pardon à la chambre d'introduire ici une parenthèse, mais j'ai besoin de lui dire que je ne suis pas absolument étranger à cette matière. J'ai fait dans mon enfance, étant destiné à l'école polytechnique, les études préliminaires; j'ai depuis, à diverses reprises, passé beaucoup de temps au bord de la mer; j'ai de plus, pendant plusieurs années, parcouru tout notre littoral de l'océan et de la Méditerranée, en étudiant, avec le profond intérêt qu'éveillent en moi les intérêts de la France et les choses de la nature, la question qui vous est, à cette heure, partiellement soumise.

Je reprends maintenant.

Ce phénomène, que je viens de tâcher d'expliquer à la chambre, ce phénomène qui menace le port du Havre, qui,

dans un temps donné, enlèvera à la France ce grand port, son principal port sur la Manche, ce phénomène se produit aussi, je le répète, sous diverses formes, sur divers points du littoral.

Le choc de la vague! au milieu de tout ce désordre de causes mêlées, de toute cette complication, voilà un fait plein d'unité, un fait qu'on peut saisir; la science a essayé de le faire.

Amortissez, détruisez le choc de la vague, vous sauvez la configuration du littoral.

C'est là un vaste problème digne de rencontrer une magnifique solution.

Et d'abord, qu'est-ce que le choc de la vague? Messieurs, l'agitation de la vague est un fait superficiel, la cloche à plongeur l'a prouvé, la science l'a reconnu. Le fond de la mer est toujours tranquille. Dans les redoutables ouragans de l'équinoxe, vous avez à la surface la plus violente tempête, à trois toises au-dessous du flot, le calme le plus profond.

Ensuite, qu'est-ce que la force de la vague? La force de la vague se compose de sa masse. Divisez la masse, vous n'avez plus qu'une immense pluie; la force s'évanouit.

Partant de ces deux faits capitaux, l'agitation superficielle, la force dans la masse, un anglais, d'autres disent un français, a pensé qu'il suffirait, pour briser le choc de la vague, de lui opposer, à la surface de la mer, un obstacle à claire-voie, à la fois fixe et flottant. De là l'invention du brise-lames du capitaine Taylor, car, dans mon impartialité, je crois, et je dois le dire, que l'inventeur est anglais. Ce brise-lames n'est autre chose qu'une carcasse de navire, une sorte de corbeille de charpente qui flotte à la surface du flot, retenue au fond de la mer par un ancrage puissant. La vague vient, rencontre cet appareil, le traverse, s'y divise, et la force se disperse avec l'écume.

Vous le voyez, messieurs, si la pratique est d'accord avec la théorie, le problème est bien près d'être résolu. Vous pouvez arrêter la dégradation de vos côtes. Le choc de la vague est le danger, le brise-lames serait le remède.

Messieurs les pairs, je n'ai aucune compétence ni aucune prétention pour décider de l'excellence de cette in-

vention ; mais je rends ici un véritable, un sincère hommage à M. le ministre des travaux publics qui a provoqué dans un port de France une expérience considérable du brise-lames flottant. Cette expérience a eu lieu à la Ciotat. M. le ministre des travaux publics a autorisé au port de la Ciotat, port ouvert aux vents du sud-est qui viennent y briser les navires jusque sur le quai, il a autorisé dans ce port la construction d'un brise-lames flottant à huit sections.

L'expérience paraît avoir réussi. D'autres essais ont été faits en Angleterre, et, sans qu'on puisse rien affirmer encore d'une façon décisive, voici ce qui s'est produit jusqu'à ce jour. Toutes les fois qu'un brise lames flottant est installé dans un port, dans une localité quelconque, même en pleine mer, si l'on examine dans les gros temps de quelle façon la mer se comporte auprès de ce brise-lames, la tempête est au delà, le calme est en deçà.

Le problème du choc de la vague est donc bien près d'être résolu. Féconder l'invention du brise-lames, la perfectionner, voilà, à mon sens, un grand intérêt public que je recommande au gouvernement.

Je ne veux pas abuser de l'attention si bienveillante de l'assemblée (*Parlez ! tout ceci est nouveau !*), je ne veux pas entrer dans des considérations plus étendues encore auxquelles donnerait lieu le projet de loi. Je 'ferai remarquer seulement, et j'appelle sur ce point encore l'attention de M. le ministre des travaux publics, qu'une grande partie de notre littoral est dépourvue de ports de refuge. Vous savez ce que c'est que le golfe de Gascogne, c'est un lieu redoutable ; c'est une sorte de fond de cuve où s'accumulent, sous la pression colossale des vagues, tous les sables arrachés depuis le pôle au littoral européen. Eh bien, le golfe de Gascogne n'a pas un seul port de refuge. La côte de la Méditerranée n'en a que deux, Bouc et Cette. Le port de Cette a perdu une grande partie de son efficacité par l'établissement d'un brise-lames en maçonnerie qui, en rétrécissant la passe, a rendu l'entrée extrêmement difficile. M. le ministre des travaux publics le sait comme moi et le reconnaît. Il serait possible d'établir à Agde un port de refuge qui semble indiqué par la nature elle-même. Ceci est d'autant plus important que les

sinistres abondent dans ces parages. De 1836 à 1844, en sept ans, quatrevingt-douze navires se sont perdus sur cette côte; un port de refuge les eût sauvés.

Voilà donc les divers points sur lesquels j'appelle la sollicitude du gouvernement : premièrement, étudier dans son ensemble la question du littoral que je n'ai pu qu'effleurer; deuxièmement, examiner le système proposé par M. Bernard Fortin, ingénieur de l'état, pour l'embouchure des fleuves et notamment pour le Havre; troisièmement, étudier et généraliser l'application du brise-lames; quatrièmement, créer des ports de refuge.

Je voudrais qu'un bon sens ferme et ingénieux comme celui de l'honorable M. Dumon s'appliquât à l'étude et à la solution de ces diverses questions. Je voudrais qu'il nous fût présenté à la session prochaine un ensemble de mesures qui régulariserait toutes celles qu'on a prises jusqu'à ce jour et à l'efficacité, desquelles je m'associe en grande partie. Je suis loin de méconnaître tout ce qui a été fait, pourvu qu'on reconnaisse tout ce qui peut être fait encore; et pour ma part j'appuie le projet de loi. Une somme de cent cinquante millions a été dépensée depuis dix ans dans le but d'améliorer les ports; cette somme aurait pu être utilisée dans un système plus grand et plus vaste; cependant cette dépense a été localement utile et a obvié à de grands inconvénients, je suis loin de le nier. Mais ce que je demande à M. le ministre des travaux publics, c'est l'examen approfondi de toutes ces questions. Nous sommes en présence de deux phénomènes contraires sur notre double littoral. Sur l'un, nous avons l'océan qui s'avance; sur l'autre, la Méditerranée qui se retire. Deux périls également graves. Sur la côte de l'océan, nos ports périssent par l'encombrement; sur la côte de la Méditerranée, ils périssent par l'atterrissement.

Je ne dirai plus qu'un mot, messieurs. La nature nous a fait des dons magnifiques; elle nous a donné ce double littoral sur l'océan et sur la Méditerranée. Elle nous a donné des rades nombreuses sur les deux mers, des havres de commerce, des ports de guerre. Eh bien, il semble, quand on examine certains phénomènes, qu'elle veuille nous les retirer. C'est à nous de nous défendre, c'est à

nous de lutter. Par quels moyens? Par tous les moyens que l'art, que la science, que la pensée, que l'industrie, mettent à notre service. Ces moyens, je les ignore, ce n'est pas moi qui peux utilement les indiquer; je ne peux que provoquer, je ne peux que désirer un travail sérieux sur la matière, une grande impulsion de l'état. Mais ce que je sais, ce que vous savez comme moi, ce que j'affirme, c'est que ces forces, ces marées qui montent, ces fleuves qui descendent, ces forces qui détruisent, peuvent aussi créer, réparer, féconder; elles enfantent le désordre, mais, dans les vues éternelles de la providence, c'est pour l'ordre qu'elles sont faites. Secondons ces grandes vues; peuple, chambres, législateurs, savants, penseurs, gouvernants, ayons sans cesse présente à l'esprit cette haute et patriotique idée, fortifier, fortifier dans tous les sens du mot, le littoral de la France, le fortifier contre l'Angleterre, le fortifier contre l'océan! Dans ce grand but, stimulons l'esprit de découverte et de nouveauté, qui est comme l'âme de notre époque. C'est là la mission d'un peuple comme la France. Dans ce monde, c'est la mission de l'homme lui-même, Dieu l'a voulu ainsi; partout où il y a une force, il faut qu'il y ait une intelligence pour la dompter. La lutte de l'intelligence humaine avec les forces aveugles de la matière est le plus beau spectacle de la nature; c'est par là que la création se subordonne à la civilisation et que l'œuvre complète de la providence s'exécute.

Je vote donc pour le projet de loi; mais je demande à M. le ministre des travaux publics un examen approfondi de toutes les questions qu'il soulève. Je demande que les points que je n'ai pu parcourir que très rapidement, j'en ai indiqué les motifs à la chambre, soient étudiés avec tous les moyens dont le gouvernement dispose, grâce à la centralisation. Je demande qu'à l'une des sessions prochaines un travail général, un travail d'ensemble, soit apporté aux chambres. Je demande que la question grave du littoral soit mise désormais à l'ordre du jour pour les pouvoirs comme pour les esprits. Ce n'est pas trop de toute l'intelligence de la France pour lutter contre toutes les forces de la mer. (*Approbaton sur tous les bancs.*)

### III

## LA FAMILLE BONAPARTE\*

14 juin 1847.

Messieurs les pairs, en présence d'une pétition comme celle-ci, je le déclare sans hésiter, je suis du parti des exilés et des proscrits. Le gouvernement de mon pays peut compter sur moi, toujours, partout, pour l'aider et le servir dans toutes les occasions graves et dans toutes les causes justes. Aujourd'hui même, dans ce moment, je le sers, je crois le servir du moins, en lui conseillant de prendre une noble initiative, d'oser faire ce qu'aucun gouvernement, j'en conviens, n'aurait fait avant l'époque où nous sommes, d'oser, en un mot, être magnanime et intelligent. Je lui fais cet honneur de le croire assez fort pour cela.

D'ailleurs, laisser rentrer en France des princes bannis,

\* Une pétition de Jérôme-Napoléon Bonaparte, ancien roi de Westphalie, demandait aux chambres la rentrée de sa famille en France; M. Charles Dupin proposait le dépôt de cette pétition au bureau des renseignements; il disait dans son rapport: « C'est à la couronne qu'il appartient de choisir le moment pour accorder, suivant le caractère et les mérites des personnes, les faveurs qu'une tolérance éclairée peut conseiller; faveurs accordées plusieurs fois à plusieurs membres de l'ancienne famille impériale, et toujours avec l'assentiment de la générosité nationale. » La pétition fut renvoyée au bureau des renseignements.

Le soir de ce même jour, 14 juin, le roi Louis-Philippe, après avoir pris connaissance du discours de M. Victor Hugo, déclara au maréchal Soult, président du conseil des ministres, qu'il entendait autoriser la famille Bonaparte à rentrer en France.

(Note de l'éditeur.)

ce serait de la grandeur, et depuis quand cesse-t-on d'être assez fort parce qu'on est grand ?

Oui, messieurs, je le dis hautement, dût la candeur de mes paroles faire sourire ceux qui ne reconnaissent dans les choses humaines que ce qu'ils appellent la nécessité politique et la raison d'état, à mon sens, l'honneur de notre gouvernement de juillet, le triomphe de la civilisation, la couronne de nos trente-deux années de paix, ce serait de rappeler purcement et simplement dans leur pays, qui est le nôtre, tous ces innocents illustres dont l'exil fait des prétendants et dont l'air de la patrie ferait des citoyens. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, sans même invoquer ici, comme l'a fait si dignement le noble prince de la Moskowa, toutes les considérations spéciales qui se rattachent au passé militaire, si national et si brillant, du noble pétitionnaire, le frère d'armes de beaucoup d'entre vous, soldat après le 18 brumaire, général à Waterloo, roi dans l'intervalle, sans même invoquer, je le répète, toutes ces considérations pourtant si décisives, ce n'est pas, disons-le, dans un temps comme le nôtre, qu'il peut être bon de maintenir les proscriptions et d'associer indéfiniment la loi aux violences du sort et aux réactions de la destinée.

Ne l'oublions pas, car de tels événements sont de hautes leçons, en fait d'élévations comme en fait d'abaissements, notre époque a vu tous les spectacles que la fortune peut donner aux hommes. Tout peut arriver, car tout est arrivé. Il semble, permettez-moi cette figure, que la destinée, sans être la justice, ait une balance comme elle ; quand un plateau monte, l'autre descend. Tandis qu'un sous-lieutenant d'artillerie devenait empereur des Français, le premier prince du sang de France devenait professeur de mathématiques. Cet auguste professeur est aujourd'hui le plus éminent des rois de l'Europe. Messieurs, au moment de statuer sur cette pétition, ayez ces profondes oscillations des existences royales présentes à l'esprit. (*Adhésion.*)

Non, ce n'est pas après tant de révolutions, ce n'est pas après tant de vicissitudes qui n'ont épargné aucune tête, qu'il peut être impolitique de donner solennellement



l'exemple du saint respect de l'adversité. Heureuse la dynastie dont on pourra dire : Elle n'a exilé personne, elle n'a proscrit personne ! elle a trouvé les portes de la France fermées à des français, elle les a ouvertes et elle a dit : entrez !

J'ai été heureux, je l'avoue, que cette pétition fût présentée. Je suis de ceux qui aiment l'ordre d'idées qu'elle soulève et qu'elle ramène. Gardez-vous de croire, messieurs, que de pareilles discussions soient inutiles ! elles sont utiles entre toutes. Elles font reparaître à tous les yeux, elles éclairent d'une vive lumière pour tous les esprits ce côté noble et pur des questions humaines qui ne devraient jamais s'obscurcir ni s'effacer. Depuis quinze ans, on a traité avec quelque dédain et quelque ironie tout cet ordre de sentiments, on a ridiculisé l'enthousiasme. Poésie ! disait-on. On a raillé ce qu'on a appelé la politique sentimentale et chevaleresque, on a diminué ainsi dans les cœurs la notion, l'éternelle notion du vrai, du juste et du beau, et l'on a fait prévaloir les considérations d'utilité et de profit, les hommes d'affaires, les intérêts matériels. Vous savez, messieurs, où cela nous a conduits. (*Mouvement.*)

Quant à moi en voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses (*mouvement prolongé*), en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du temps passé, et je suis, par moments, tenté de dire à la chambre, à la presse, à la France entière : Tenez, parlons un peu de l'empereur, cela nous fera du bien ! (*Vive et profonde adhésion.*)

Oui, messieurs, remettons quelquefois à l'ordre du jour, quand l'occasion s'en présente, les généreuses idées et les généreux souvenirs. Occupons-nous un peu, quand nous le pouvons, de ce qui a été et de ce qui est noble et pur, illustre, fier, héroïque, désintéressé, national, ne fût-ce que pour nous consoler d'être si souvent forcés de nous occuper d'autre chose. (*Très bien !*)

J'aborde maintenant le côté purement politique de la question. Je serai très court ; je prie la chambre de trouver bon que je l'effleure rapidement en quelques mots.

Tout à l'heure j'entendais dire à côté de moi : Mais prenez garde ! on ne provoque pas légèrement l'abrogation d'une loi de bannissement politique ; il y a danger ; il peut y avoir danger. Danger ! quel danger ? Quoi ? Des menées ? des intrigues ? des complots de salon ? la générosité payée en conspirations et en ingratitude ? Y a-t-il là un sérieux péril ? Non, messieurs. Le danger, aujourd'hui, n'est pas du côté des princes. Nous ne sommes, grâce à Dieu, ni dans le siècle ni dans le pays des révolutions de caserne et de palais. C'est peu de chose qu'un prétendant en présence d'une nation libre qui travaille et qui pense. Rappelez-vous de l'avortement de Strasbourg suivi de l'avortement de Boulogne.

Le danger aujourd'hui, messieurs, permettez-moi de vous le dire en passant, voulez-vous savoir où il est ? Tournez vos regards non du côté des princes, mais du côté des masses, — du côté des classes nombreuses et laborieuses, où il y a tant de courage, tant d'intelligence, tant de patriotisme, où il y a tant de germes utiles et en même temps, je le dis avec douleur, tant de ferments redoutables. C'est au gouvernement que j'adresse cet avertissement austère. Il ne faut pas que le peuple souffre ! il ne faut pas que le peuple ait faim ! Là est la question sérieuse, là est le danger. Là seulement, là, messieurs, et point ailleurs ! (*Oui !*) Toutes les intrigues de tous les prétendants ne feront point changer de cocarde au moindre de vos soldats, les coups de fourche de Buzançais peuvent ouvrir brusquement un abîme ! (*Mouvement*)

J'appelle sur ce que je dis en ce moment les méditations de cette sage et illustre assemblée.

: Quant aux princes bannis ; sur lesquels le débat s'engage, voici ce que je dirai au gouvernement ; j'insiste sur ceci qui est ma conviction, et aussi, je crois, celle de beaucoup de bons esprits : j'admets que, dans des circonstances données, des lois de bannissement politique, lois de leur nature toujours essentiellement révolutionnaires, peuvent être momentanément nécessaires. Mais cette nécessité cesse ; et, du jour où elles ne sont plus nécessaires, elles ne sont pas seulement illibérales et iniques, elles sont maladroités.

L'exil est une désignation à la couronne, les exilés sont des en-cas. (*Mouvement.*) Tout au contraire, rendre à des princes bannis, sur leur demande, leur droit de cité, c'est leur ôter toute importance, c'est leur déclarer qu'on ne les craint pas, c'est leur démontrer par le fait que leur temps est fini. Pour me servir d'expressions précises, leur restituer leur qualité civique, c'est leur retirer leur signification politique. Cela me paraît évident. Remplacez-les donc dans la loi commune; laissez-les, puisqu'ils vous le demandent, laissez-les rentrer en France comme de simples et nobles français qu'ils sont, et vous ne serez pas seulement justes, vous serez habiles.

Je ne veux remuer ici, cela va sans dire, aucune passion. J'ai le sentiment que j'accomplis un devoir en montant à cette tribune. Quand j'apporte au roi Jérôme-Napoléon, exilé, mon faible appui, ce ne sont pas seulement toutes les convictions de mon âme, ce sont tous les souvenirs de mon enfance qui me sollicitent. Il y a, pour ainsi dire, de l'hérédité dans ce devoir, et il me semble que c'est mon père, vieux soldat de l'empire, qui m'ordonne de me lever et de parler. (*Sensation.*) Aussi je vous parle, messieurs les pairs, comme on parle quand on accomplit un devoir. Je ne m'adresse, remarquez-le, qu'à ce qu'il y a de plus calme, de plus grave, de plus religieux dans vos consciences. Et c'est pour cela que je veux vous dire et que je vais vous dire, en terminant, ma pensée tout entière sur l'odieuse iniquité de cette loi dont je provoque l'abrogation. (*Marques d'attention.*)

Messieurs les pairs, cet article d'une loi française qui bannit à perpétuité du sol français la famille de Napoléon m'a fait éprouver je ne sais quoi d'inouï et d'inexprimable. Tenez, pour faire comprendre ma pensée, je vais faire une supposition presque impossible. Certes, l'histoire des quinze premières années de ce siècle, cette histoire que vous avez faite, vous, généraux, vétérans vénérables devant qui je m'incline et qui m'écoutez dans cette enceinte... (*mouvement*), cette histoire, dis-je, est connue du monde entier, et il n'est peut-être pas, dans les pays les plus lointains, un être humain qui n'en ait entendu parler. On a trouvé en Chine, dans une pagode, le buste de Napoléon

parmi les figures des dieux! Eh bien! je suppose, c'est là une supposition à peu près impossible, mais vous voulez bien me l'accorder, je suppose qu'il existe dans un coin quelconque de l'univers un homme qui ne sache rien de cette histoire, et qui n'ait jamais entendu prononcer le nom de l'empereur, je suppose que cet homme vienne en France, et qu'il lise ce texte de loi qui dit : « La famille de Napoléon est bannie à perpétuité du territoire français. » Savez-vous ce qui se passerait dans l'esprit de cet étranger? En présence d'une pénalité si terrible, il se demanderait ce que pouvait être ce Napoléon, il se dirait qu'à coup sûr c'était un grand criminel, que sans doute une honte indélébile s'attachait à son nom, que probablement il avait renié ses dieux, vendu son peuple, trahi son pays, que sais-je?... Il se demanderait, cet étranger, avec une sorte d'effroi, par quels crimes monstrueux ce Napoléon avait pu mériter d'être ainsi frappé à jamais dans toute sa race. (*Mouvement.*)

Messieurs, ces crimes, les voici; c'est la religion relevée, c'est le code civil rédigé, c'est la France augmentée au delà même de ses frontières naturelles, c'est Marengo, Iéna, Wagram, Austerlitz, c'est la plus magnifique dot de puissance et de gloire qu'un grand homme ait jamais apportée à une grande nation! (*Très bien! Approbation.*)

Messieurs les pairs, le frère de ce grand homme vous implore à cette heure. C'est un vieillard, c'est un ancien roi aujourd'hui suppliant. Rendez-lui la terre de la patrie! Jérôme-Napoléon, pendant la première moitié de sa vie, n'a eu qu'un désir, mourir pour la France. Pendant la dernière, il n'a eu qu'une pensée, mourir en France. Vous ne repousserez pas un pareil vœu. (*Approbation prolongée sur tous les bancs.*)

## IV

### LE PAPE PIE IX\*

13 janvier 1848.

Messieurs,

Les années 1846 et 1847 ont vu se produire un événement considérable.

Il y a, à l'heure où nous parlons, sur le trône de saint Pierre un homme, un pape, qui a subitement aboli toutes les haines, toutes les défiances, je dirai presque toutes les hérésies et tous les schismes; qui s'est fait admirer à la fois, j'adopte sur ce point pleinement les paroles de notre noble et éloquent collègue M. le comte de Montalembert

\* Ce discours, du reste assez mal accueilli, fut prononcé dans la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne, à propos du paragraphe 6 de cette adresse, qui était ainsi conçu :

« Nous croyons, avec votre majesté, que la paix du monde est assurée. Elle est essentielle à tous les gouvernements et à tous les peuples. Cet universel besoin est la garantie des bons rapports qui existent entre les états. Nos vœux accompagneront les progrès que chaque pays pourra accomplir, dans son action propre et indépendante. Une ère nouvelle de civilisation et de liberté s'ouvre pour les états italiens. Nous secondons de toute notre sympathie et de toutes nos espérances le pontife magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et les souverains qui suivent, comme lui, cette voie de réformes pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples. »

Le paragraphe ainsi rédigé fut adopté à l'unanimité.

A cette époque, l'Italie criait : *Viva Pio nono!* Pie IX était révolutionnaire. On a pu mesurer depuis la distance qu'il y avait entre le pape des Droits de l'homme et le pape du *Syllabus*.

(Note de l'éditeur.)

qui s'est fait admirer à la fois, non seulement des populations qui vivent dans l'église romaine, mais de l'Angleterre non catholique, mais de la Turquie non chrétienne, qui a fait faire, enfin, en un jour, pourrait-on dire, un pas à la civilisation humaine. Et cela comment? De la façon la plus calme, la plus simple et la plus grande, en communiant publiquement, lui pape, avec les idées des peuples, avec les idées d'émancipation et de fraternité. Contrat auguste; utile et admirable alliance de l'autorité et de la liberté, de l'autorité sans laquelle il n'y a pas de société, de la liberté sans laquelle il n'y a pas de nation. (*Mouvement.*)

Messieurs les pairs, ceci est digne de vos méditations. Approfondissez cette grande chose.

Cet homme qui tient dans ses mains les clefs de la pensée de tant d'hommes, il pouvait fermer les intelligences, il les a ouvertes. Il a posé l'idée d'émancipation et de liberté sur le plus haut sommet où l'homme puisse poser une lumière. Ces principes éternels que rien n'a pu souiller et que rien ne pourra détruire, qui ont fait notre révolution et lui ont survécu, ces principes de droit, d'égalité, de devoir réciproque, qui, il y a cinquante ans, étaient un moment apparus au monde, toujours grands sans doute, mais farouches, formidables et terribles sous le bonnet rouge, Pie IX les a transfigurés, il vient de les montrer à l'univers rayonnants de mansuétude, doux et vénérables sous la tiare. C'est que c'est là leur véritable couronne en effet! Pie IX enseigne la route bonne et sûre aux rois, aux peuples, aux hommes d'état, aux philosophes, à tous. Grâce lui soient rendues! Il s'est fait l'auxiliaire évangélique, l'auxiliaire suprême et souverain, de ces hautes vérités sociales que le continent, à notre grand et sérieux honneur, appelle les idées françaises. Lui, le maître des consciences, il s'est fait le serviteur de la raison. Il est venu, révolutionnaire rassurant, faire voir aux nations, à la fois éblouies et effrayées par les événements tragiques, les conquêtes, les prodiges militaires et les guerres de géants qui ont rempli la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, il est venu, dis-je, faire voir aux nations que, pour féconder le sillon où germe l'avenir des peuples libres, il n'est pas nécessaire de verser le sang, il suffit de répandre

les idées; que l'évangile contient toutes les chartes; que la liberté de tous les peuples comme la délivrance de tous les esclaves était dans le cœur du Christ et doit être dans le cœur de l'évêque; que, lorsqu'il le veut, l'homme de paix est un plus grand conquérant que l'homme de guerre, et un conquérant meilleur; que celui-là qui a dans l'âme la vraie charité divine, la vraie fraternité humaine, a en même temps dans l'intelligence le vrai génie politique, et qu'en un mot, pour qui gouverne les hommes, c'est la même chose d'être saint et d'être grand. (*Adhésion.*)

Messieurs, je ne parlerai jamais de l'ancienne papauté, de l'antique papauté, qu'avec vénération et respect; mais je dis cependant que l'apparition d'un tel pape est un événement immense. (*Interruption.*)

Oui, j'y insiste, un pape qui adopte la révolution française (*bruit*), qui en fait la révolution chrétienne, et qui la mêle à cette bénédiction qu'il répand du haut du balcon Quirinal sur Rome et sur l'univers, *urbi et orbi*, un pape qui fait cette chose extraordinaire et sublime, n'est pas seulement un homme, il est un événement.

Événement social, événement politique. Social, car il en sortira toute une phase de civilisation nouvelle; politique, car il en sortira une nouvelle Italie.

Ou plutôt, je le dis, le cœur plein de reconnaissance et de joie, il en sortira la vieille Italie.

Ceci est l'autre aspect de ce grand fait européen. (*Interruption. Beaucoup de pairs protestent.*)

Oui, messieurs, je suis de ceux qui tressaillent en songeant que Rome, cette vieille et féconde Rome, cette métropole de l'unité, après avoir enfanté l'unité de la foi, l'unité du dogme, l'unité de la chrétienté, entre en travail encore une fois, et va enfanter peut-être, aux acclamations du monde, l'unité de l'Italie. (*Mouvements divers.*)

Ce nom merveilleux, ce mot magique, l'Italie, qui a si longtemps exprimé parmi les hommes la gloire des armes, le génie conquérant et civilisateur, la grandeur des lettres, la splendeur des arts, la double domination par le glaive et par l'esprit, va reprendre, avant un quart de siècle peut-être, sa signification sublime, et redevenir avec l'aide de Dieu et de celui qui n'aura jamais été mieux nommé son

vicaire, non seulement le résumé d'une grande histoire morte, mais le symbole d'un grand peuple vivant!

Aidons de toutes nos forces à ce désirable résultat. (*Interruption. Les protestations redoublent.*) Et puis, en outre, comme une pensée patriotique est toujours bonne, ayons ceci présent à l'esprit, que nous, les mutilés de 1815, nous n'avons rien à perdre à ces remaniements providentiels de l'Europe, qui tendent à rendre aux nations leur forme naturelle et nécessaire. (*Mouvement.*)

Je ne veux pas faire rentrer la chambre dans le détail de toutes ces questions. Au point où là discussion est arrivée, avec la fatigue de l'assemblée, ce qu'on aurait pu dire hier n'est plus possible aujourd'hui; je le regrette, et je me borne à indiquer l'ensemble de la question, et à en marquer le point culminant. Il importe qu'il parte de la tribune française un encouragement grave, sérieux, puissant, à ce noble pape, et à cette noble nation! un encouragement aux princes intelligents qui suivent le prêtre inspiré, un découragement aux autres, s'il est possible! (*Agitation.*)

Ne l'oublions pas, ne l'oublions jamais, la civilisation du monde a une aïeule qui s'appelle la Grèce, une mère qui s'appelle l'Italie, et une fille aînée qui s'appelle la France. Ceci nous indique, à nous chambres françaises, notre droit qui ressemble beaucoup à notre devoir.

Messieurs les pairs, en d'autres temps nous avons tendu la main à la Grèce, tendons aujourd'hui la main à l'Italie. (*Mouvements divers. — Aux voix! aux voix!*)



RÉUNIONS ÉLECTORALES

1848-1849



## LETTRE AUX ÉLECTEURS

20 juin 1848.

Des électeurs écrivent à M. Victor Hugo pour lui proposer la candidature à l'assemblée nationale constituante. Il répond :

Messieurs,

J'appartiens à mon pays, il peut disposer de moi.

J'ai un respect, exagéré peut-être, pour la liberté du choix ; trouvez bon que je pousse ce respect jusqu'à ne pas m'offrir.

J'ai écrit trente-deux volumes, j'ai fait jouer huit pièces de théâtre ; j'ai parlé six fois à la chambre des pairs, quatre fois en 1846, le 14 février, le 20 mars, le 1<sup>er</sup> avril, le 5 juillet, une fois en 1847, le 14 juin, une fois en 1848, le 13 janvier. Mes discours sont au *Moniteur*.

Tout cela est au grand jour. Tout cela est livré à tous. Je n'ai rien à y retrancher, rien à y ajouter.

Je ne me présente pas. A quoi bon ? Tout homme qui a écrit une page en sa vie est naturellement présenté par cette page s'il y a mis sa conscience et son cœur.

Mon nom et mes travaux ne sont peut-être pas absolument inconnus de mes concitoyens. Si mes concitoyens jugent à propos, dans leur liberté et dans leur souveraineté, de m'appeler à siéger, comme leur représentant, dans l'assemblée qui va tenir entre ses mains les destinées de la France et de l'Europe, j'accepterai avec recueillement

cet austère mandat. Je le remplirai avec tout ce que j'ai en moi de dévouement, de désintéressement et de courage.

S'ils ne me désignent pas, je remercierai le ciel, comme ce spartiate, qu'il se soit trouvé dans ma patrie neuf cents citoyens meilleurs que moi.

En ce moment, je me tais, j'attends et j'admire les grandes actions que fait la providence.

Je suis prêt, — si mes concitoyens songent à moi et m'imposent ce grand devoir public, à rentrer dans la vie politique ; — sinon, à rester dans la vie littéraire.

Dans les deux cas, et quel que soit le résultat, je continuerai à donner, comme je le fais depuis vingt-cinq ans, mon cœur, ma pensée, ma vie et mon âme à mon pays.

Recevez, messieurs, l'assurance fraternelle de mon dévouement et de ma cordialité.

## II

### PLANTATION

DE

### L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

PLACE DES VOSGES

C'est avec joie que je me rends à l'appel de mes concitoyens et que je viens saluer au milieu d'eux les espérances d'émancipation, d'ordre et de paix qui vont germer, mêlées aux racines de cet arbre de la liberté. C'est un beau et vrai symbole pour la liberté qu'un arbre! La liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre; comme l'arbre, elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel; comme l'arbre, elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre. (*Acclamations.*)

Le premier arbre de la liberté a été planté, il y a dix-huit cents ans, par Dieu même sur le Golgotha. (*Acclamations.*) Le premier arbre de la liberté, c'est cette croix sur laquelle Jésus-Christ s'est offert en sacrifice pour la liberté, l'égalité et la fraternité du genre humain. (*Bravos et longs applaudissements.*)

La signification de cet arbre n'a point changé depuis dix-huit siècles; seulement, ne l'oublions pas, à temps nouveaux devoirs nouveaux. La révolution que nos pères ont faite il y a soixante ans a été grande par la guerre, la révolution que vous faites aujourd'hui doit être grande

par la paix. La première a détruit, la seconde doit organiser. L'œuvre d'organisation est le complément nécessaire de l'œuvre de destruction; c'est là ce qui rattache intimement 1848 à 1789. Fonder, créer, produire, pacifier; satisfaire à tous les droits, développer tous les grands instincts de l'homme, pourvoir à tous les besoins des sociétés: voilà la tâche de l'avenir. Or, dans les temps où nous sommes, l'avenir vient vite. (*Applaudissements.*)

On pourrait presque dire que l'avenir n'est plus demain, il commence dès aujourd'hui. (*Bravo!*) A l'œuvre donc, à l'œuvre, travailleurs par le bras, travailleurs par l'intelligence, vous tous qui m'écoutez et qui m'entourez! mettez à fin cette grande œuvre de l'organisation fraternelle de tous les peuples, conduits au même but, rattachés à la même idée, et vivant du même cœur. Soyons tous des hommes de bonne volonté, ne ménageons ni notre peine ni nos sueurs. Répandons sur le peuple qui nous entoure, et de là sur le monde entier, la sympathie, la charité et la fraternité. Depuis trois siècles, la France est la première des nations. Et savez-vous ce que veut dire ce mot, la première des nations? Ce mot veut dire, la plus grande; ce mot veut dire aussi, la meilleure. (*Acclamations.*)

Mes amis, mes frères, mes concitoyens, établissons dans le monde entier, par la grandeur de nos exemples, l'empire de nos idées! Que chaque nation soit heureuse et fière de ressembler à la France! (*Bravo!*)

Unissons-nous dans une pensée commune, et répétez avec moi ce cri : Vive la liberté universelle! Vive la république universelle! (*Vive la république! Vive Victor Hugo!* — *Longues acclamations.*)

### III

## RÉUNION DES AUTEURS DRAMATIQUES

Je suis profondément touché des sympathies qui m'environnent. Des voix aimées, des confrères célèbres m'ont glorifié bien au delà du peu que je vaux. Permettez-moi de les remercier de cette cordiale éloquence à laquelle je dois les applaudissements qui ont accueilli mon nom; permettez-moi, en même temps, de m'abstenir de tout ce qui pourrait ressembler à une sollicitation de suffrages. Puisque la nation est en train de chercher son idéal, voici quel serait le mien en fait d'élections. Je voudrais les élections libres et pures; libres, en ce qui touche les électeurs; pures, en ce qui touche les candidats.

Personnellement, je ne me présente pas. Mes raisons, vous les connaissez, je les ai publiées; elles sont toutes puisées dans mon respect pour la liberté électorale. Je dis aux électeurs: Choisissez qui vous voudrez et comme vous voudrez; quant à moi, j'attends, et j'applaudirai au résultat quel qu'il soit. Je serai fier d'être choisi, satisfait d'être oublié. (*Approbatton.*)

Ce n'est pas que je n'aie aussi, moi, mes ambitions. J'ai une ambition pour mon pays, — c'est qu'il soit puissant, heureux, riche, prospère, glorieux, sous cette simple formule: *Liberté, égalité, fraternité*; c'est qu'il soit le plus grand dans la paix, comme il a été le plus grand dans la guerre. (*Bravo! bravo!*) Et puis, j'ai une ambition pour moi, — c'est de rester écrivain libre et simple citoyen.

Maintenant, s'il arrive que mon pays, connaissant ma

pensée et ma conscience qui sont publiques depuis vingt-cinq ans, m'appelle, dans sa confiance, à l'assemblée nationale et m'assigne un poste où il faudra veiller et peut-être combattre, j'accepterai son vote comme un ordre et j'irai où il m'enverra. Je suis à la disposition de mes concitoyens. Je suis candidat à l'assemblée nationale comme tout soldat est candidat au champ de bataille. (*Acclamations.*)

Le mandat de représentant du peuple sera à la fois un honneur et un danger; il suffit que ce soit un honneur pour que je ne le sollicite pas, il suffit que ce soit un danger pour que je ne le refuse pas. (*Longues acclamations.*)

Vous m'avez compris. Maintenant je vais vous parler de vous.

Il y a, en ce moment, en France, à Paris, deux classes d'ouvriers qui, toutes deux, ont droit à être représentées dans l'assemblée nationale. L'une... à Dieu ne plaise que je parle autrement qu'avec la plus cordiale effusion de ces braves ouvriers qui ont fait de si grandes choses et qui en feront de plus grandes encore. Je ne suis pas de ceux qui les flattent, mais je suis de ceux qui les aiment. Ils sauront compléter la haute idée qu'ils ont donnée au monde de leur bon sens et de leur vertu. Ils ont montré le courage pendant le combat, ils montreront la patience après la victoire. Cette classe d'ouvriers, dis-je, a fait de grandes choses, elle sera noblement et largement représentée à l'assemblée constituante, et, pour ma part, je réserve aux ouvriers de Paris dix places sur mon bulletin.

Mais je veux, je veux pour l'honneur de la France, que l'autre classe d'ouvriers, les ouvriers de l'intelligence, soit aussi noblement et largement représentée. Le jour où l'on pourrait dire : Les écrivains, les poètes, les artistes, les hommes de la pensée, sont absents de la représentation nationale, ce serait une sombre et fatale éclipse, et l'on verrait diminuer la lumière de la France! (*Bravo!*)

Il faut que tous les ouvriers aient leurs représentants à l'assemblée nationale, ceux qui font la richesse du pays et ceux qui font sa grandeur : ceux qui remuent les pavés et ceux qui remuent les esprits! (*Acclamations.*)

Certes, c'est quelque chose que d'avoir construit les



barricades de février sous la mousqueterie et la fusillade; mais c'est quelque chose aussi que d'être sans cesse, sans trêve, sans relâche, debout sur les barricades de la pensée, exposé aux haines du pouvoir et à la mitraille des partis. (*Applaudissements.*) Les ouvriers, nos frères, ont lutté trois jours; nous, travailleurs de l'intelligence, nous avons lutté vingt ans.

Avisez donc à ce grand intérêt. Que l'un de vous parle pour vous, que votre drapeau, qui est le drapeau même de la civilisation, soit tenu au milieu de la mêlée par une main ferme et illustre. Faites prévaloir les idées! Montrez que la gloire est une force! (*Bravo!*) Même quand les révolutions ont tout renversé, il y a une puissance qui reste debout, la pensée. Les révolutions brisent les couronnes, mais n'éteignent pas les auréolés. (*Longs applaudissements.*)

Un des auteurs présents ayant demandé à M. Victor Hugo ce qu'il ferait si un club marchait sur l'assemblée constituante, M. Victor Hugo réplique

Je prie M. Théodore Muret de ne point oublier que je ne me présente pas; je vais lui répondre cependant, mais je lui répondrai comme électeur et non comme candidat. (*Mouvement d'attention.*) Dans un moment où le système électoral le plus large et le plus libéral que les hommes aient jamais pu, je ne dis pas réaliser, mais rêver, appelle tous les citoyens à déposer leur vote, tous, depuis le premier jusqu'au dernier, — je me trompe, il n'y a plus maintenant ni premier, ni dernier, — tous, veux-je dire, depuis ce qu'on appelait autrefois le premier jusqu'à ce qu'on appelait autrefois le dernier; dans un moment où de tous ces votes réunis va sortir l'assemblée définitive, l'assemblée suprême qui sera, pour ainsi dire, la majesté visible de la France, s'il était possible qu'à l'heure où ce sénat prendra possession de la plénitude légitime de son autorité souveraine, il existât dans un coin quelconque de Paris une fraction, une coterie, un groupe d'hommes, je ne dirai pas assez coupables, mais assez insensés, pour oser, dans un paroxysme d'orgueil, mettre leur petite volonté face à face et de front avec la volonté auguste de cette assemblée qui sera le pays même, je me précipiterais

au-devant d'eux, et je leur crierais : Malheureux ! arrêtez-vous, vous allez devenir de mauvais citoyens ! (*Bravo ! bravo !*) Et s'il ne m'était pas donné de les retenir, s'ils persistaient dans leur tentative d'usurpation impie, oh ! alors je donnerais, s'il le fallait, tout le sang que j'ai dans les veines, et je n'aurais pas assez d'imprécations dans la voix, pas assez d'indignation dans l'âme, pas assez de colère dans le cœur, pour écraser l'insolence des dictatures sous la souveraineté de la nation. (*Immenses acclamations.*)

## IV

### VICTOR HUGO A SES CONCITOYENS

Mes concitoyens,

Je réponds à l'appel des soixante mille électeurs qui m'ont spontanément honoré de leurs suffrages aux élections de la Seine. Je me présente à votre libre choix.

Dans la situation politique telle qu'elle est, on me demande toute ma pensée. La voici :

Deux républiques sont possibles.

L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'institut, l'école polytechnique et la légion d'honneur, ajoutera à l'auguste devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, l'option sinistre : *ou la Mort* ; fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit, qui est la fortune de tous, et le travail, qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendre, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu ; remettra en mouvement ces deux machines fatales qui ne vont pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine ; en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le petit.

L'autre sera la sainte communion de tous les français dès à présent, et de tous les peuples un jour, dans le principe démocratique; fondera une liberté sans usurpation et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moines dans un couvent, mais d'hommes libres; donnera à tous l'enseignement comme le soleil donne la lumière, gratuitement; introduira la clémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre, décuplera la valeur du sol; partira de ce principe qu'il faut que tout homme commence par le travail et finisse par la propriété, assurera en conséquence la propriété comme la représentation du travail accompli, et le travail comme l'élément de la propriété future; respectera l'héritage, qui n'est autre chose que la main du père tendue aux enfants à travers le mur du tombeau; combinera pacifiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel, les accroissements continus de l'industrie, de la science, de l'art et de la pensée; poursuivra, sans quitter terre pourtant et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation sereine de tous les grands rêves des sages; bâtira le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit; subordonnera la force à l'intelligence; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie; fera de l'ordre la loi des citoyens, et de la paix la loi des nations; vivra et rayonnera; grandira la France, conquerra le monde; sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

De ces deux républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre.

## V

### SÉANCE DES CINQ ASSOCIATIONS

D'ART ET D'INDUSTRIE

29 mai 1848.

M. VICTOR HUGO. — Il y a un mois, j'avais cru devoir, par respect pour l'initiative électorale, m'abstenir de toute candidature personnelle ; mais en même temps, vous vous le rappelez, j'ai déclaré que, le jour où le danger apparaîtrait sur l'assemblée nationale, je me présenterais. Le danger s'est montré, je me présente. (*On applaudit.*)

Il y a un mois, l'un de vous me fit cette question que j'acceptai avec douleur : — S'il arrivait que des insensés osassent violer l'assemblée nationale, que pensez-vous qu'il faudrait faire? J'acceptai, je le répète, la question avec douleur, et je répondis sans hésiter, sur-le-champ : Il faudrait se lever tous comme un seul homme, et — ce furent mes propres paroles — *écraser l'insolence des dictatures sous la souveraineté de la nation,*

Ce que je demandais il y a un mois, trois cent mille citoyens armés l'ont fait il y a quinze jours.

Avant cet événement, qui est un attentat et qui est une catastrophe, s'offrir à la candidature, ce n'était qu'un droit, et l'on peut toujours s'abstenir d'un droit. Aujourd'hui c'est un devoir, et l'on n'abdique pas le devoir. Abdiquer le devoir, c'est désert. Vous le voyez, je ne déserte pas. (*Adhésion.*)

Depuis l'époque dont je vous parle, en quelques semaines, les linéaments confus des questions politiques se sont éclaircis, les événements ont brusquement éclairé d'un jour providentiel l'intérieur de toutes les pensées, et, à l'heure qu'il est, la situation est d'une éclatante simplicité. Il n'y a plus que deux questions : la vie ou la mort. D'un côté, il y a les hommes qui veulent la liberté, l'ordre, la paix, la famille, la propriété, le travail, le crédit, la sécurité commerciale, l'industrie florissante, le bonheur du peuple, la grandeur de la patrie, en un mot la prospérité de tous composée du bien-être de chacun. De l'autre côté, il y a les hommes qui veulent l'abîme. Il y a les hommes qui ont pour rêve et pour idéal d'embarquer la France sur une espèce de radeau de la Méduse où l'on se dévorerait en attendant la tempête et la nuit! (*Mouvement.*)

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas de ces hommes-là, que je n'en serai jamais! (*Non! non! nous le savons!*) Je lutterai de front jusqu'à mon dernier souffle contre ces mauvais citoyens qui voudraient imposer la guerre à la France par l'émeute et la dictature au peuple par la terreur. Ils me trouveront toujours là, debout, devant eux, comme citoyen à la tribune, ou comme soldat dans la rue. (*Très bien! très bien!*)

Ce que je veux, vous le savez. Je l'ai dit il y a peu de jours. Je l'ai dit à mon pays tout entier. Je l'ai dit en prenant toutes mes convictions dans mon âme, en essayant d'arracher du cœur de tous les honnêtes gens la parole que chacun pense et que personne n'ose dire. Eh bien, cette parole, je l'ai dite! Mon choix est fait; vous le connaissez. Je veux une république qui fasse envie à tous les peuples, et non une république qui leur fasse horreur! Je veux, moi, et vous aussi vous voulez une république si noble, si pure, si honnête, si fraternelle, si pacifique, que toutes les nations soient tentées de l'imiter et de l'adopter. Je veux une république si sainte et si belle que, lorsqu'on la comparera à toutes les autres formes de gouvernement, elle les fasse évanouir rien que par la comparaison. Je veux une république telle que toutes les nations en regardant la France ne disent pas seulement : Qu'elle est grande! mais

disent encore : Qu'elle est heureuse! (*Applaudissements.*)

Ne vous y trompez pas, — et je voudrais que mes paroles dépassassent cette enceinte étroite, et peut-être la dépasseront elles, — la propagande de la république est toute dans la beauté de son développement régulier, et la propagande de la république, c'est sa vie même. Pour que la république s'établisse à jamais en France, il faut qu'elle s'établisse hors de France, et pour qu'elle s'établisse hors de France il faut qu'elle se fasse accepter par la conscience du genre humain. (*Bravo! bravo!*)

Vous connaissez maintenant le fond de mon cœur. Toute ma pensée, je pourrais la résumer en un seul mot. ce mot, le voici : haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. (*Vive et unanime adhésion.*) J'ajoute ceci, et tout ce que j'ai écrit, et tout ce que j'ai fait dans ma vie publique est là pour le prouver, pas une page n'est sortie de ma plume depuis que j'ai l'âge d'homme, pas un mot n'est sorti de ma bouche qui ne soit d'accord avec les paroles que je prononce en ce moment. (*Oui! oui! c'est vrai!*) Vous le savez tous, vous, mes amis, mes confrères, mes frères, je suis aujourd'hui l'homme que j'étais hier, l'avocat dévoué de cette grande famille populaire qui a souffert trop longtemps; le penseur ami des travailleurs, le travailleur ami des penseurs; l'écrivain qui veut pour l'ouvrier, non l'aumône qui dégrade, mais le travail qui honore. (*Très bien!*) Je suis l'homme qui, hier, défendait le peuple au milieu des riches, et qui, demain, défendrait, s'il le fallait, les riches au milieu du peuple. (*Nouvelle adhésion.*) C'est ainsi que je comprends, avec tous les devoirs qu'il contient, ce mot sublime qui m'apparaît écrit par la main de Dieu même, au-dessus de toutes les nations, dans la lumière éternelle des cieux, FRATERNITÉ! (*Acclamations.*)

M. PAULIN regrette que le citoyen Victor Hugo, dont il admire l'immense talent, ait cru devoir signaler le danger de l'anarchie sans parler du danger de la réaction. Il pense que la révolution de février n'est pas une révolution politique, mais une révolution sociale. Il demande au citoyen Victor Hugo s'il est d'avis que le prolétariat doive disparaître de la société.

M. VICTOR HUGO. — Disparaître, comme l'esclavage a disparu ! disparaître à jamais ! mais non en ramenant, sous une autre forme, le servage et la mainmorte ! (*Sensation.*)

Je n'ai pas deux paroles ; je disais tout à l'heure que je suis aujourd'hui l'homme que j'étais hier. Mon Dieu ! bien avant de faire partie d'un corps politique, il y a quinze ans, je disais ceci dans un livre imprimé : « Si, à moi qui ne suis rien dans l'état, la parole m'était donnée sur les affaires du pays, je la demanderais seulement sur l'ordre du jour, et je sommerais les gouvernements de substituer les questions sociales aux questions politiques. »

Il y a quinze ans que j'imprimais cela. Quelques années après la publication des paroles que je viens de rappeler, j'ai fait partie d'un corps politique... Je m'interromps, permettez-moi d'être sobre d'apologies rétrospectives, je ne les aime pas. Je pense d'ailleurs que lorsqu'un homme, depuis vingt-cinq ans, a jeté sur douze ou quinze cent mille feuilles sa pensée au vent, il est difficile qu'il ajoute quelque chose à cette grande profession de foi, et quand je rappelle ce que j'ai dit, je le fais avec une candeur entière, avec la certitude que rien dans mon passé ne peut démentir ce que je dis à présent. Cela bien établi, je continue.

Lorsque je faisais partie de la chambre des pairs, il arriva, un jour, qu'à propos des falsifications commerciales, dans un bureau où je siégeais, plusieurs des questions qui viennent d'être soulevées furent agitées. Voici ce que je dis alors ; je cite :

« Qui souffre de cet état de choses ? La France au dehors, le peuple au dedans ; la France blessée dans sa prospérité et dans son honneur, le peuple froissé dans son existence et dans son travail. En ce moment, messieurs, j'emploie ce mot, le peuple, dans une de ses acceptions les plus restreintes et les plus usitées, pour désigner spécialement la classe nombreuse et laborieuse qui fait la base même de la société, cette classe si digne d'intérêt parce qu'elle travaille, si digne de respect parce qu'elle souffre. Je ne le cache pas, messieurs, et je sais bien qu'en vous parlant ainsi je ne fais qu'éveiller vos plus généreuses sympathies, j'éprouve pour l'homme de cette



classe un sentiment cordial et fraternel. Ce sentiment, tout esprit qui pense le partage. Tous, à des degrés divers, nous sommes des ouvriers dans la grande œuvre sociale. Eh bien! je le déclare, ceux qui travaillent avec le bras et avec la main sont sous la garde de ceux qui travaillent avec la pensée. » (*Applaudissements.*)

Voilà de quelle manière je parlais à la chambre aristocratique dont j'avais l'honneur de faire partie. (*Mouvements en sens divers.*) Ce mot, *j'avais l'honneur*, ne saurait vous choquer. Vous n'attendez pas de moi un autre langage; lorsque ce pouvoir était debout, j'ai pu le combattre; aujourd'hui qu'il est tombé, je le respecte. (*Très bien! Profonde sensation.*)

Toutes les questions qui intéressent le bien-être du peuple, la dignité du peuple, l'éducation due au peuple, ont occupé ma vie entière. Tenez, entrez dans le premier cabinet de lecture venu, lisez quinze pages intitulées *Claude Gueux*, que je publiais il y a quatorze ans, en 1834, et vous y verrez ce que je suis pour le peuple, et ce que le peuple est pour moi.

Oui, le prolétariat doit disparaître; mais je ne suis pas de ceux qui pensent que la propriété disparaîtra. Savez-vous, si la propriété était frappée, ce qui serait tué? Ce serait le travail.

Car, qu'est-ce que c'est que le travail? C'est l'élément générateur de la propriété. Et qu'est-ce que c'est que la propriété? C'est le résultat du travail. (*Oui! oui!*) Il m'est impossible de comprendre la manière dont certains socialistes ont posé cette question. Ce que je veux, ce que j'entends, c'est que l'accès de la propriété soit rendu facile à l'homme qui travaille, c'est que l'homme qui travaille soit sacré pour celui qui ne travaille plus. Il vient une heure où l'on se repose. Qu'à l'heure où l'on se repose on se souvienne de ce qu'on a souffert lorsqu'on travaillait, qu'on s'en souvienne pour améliorer sans cesse le sort des travailleurs! Le but d'une société bien faite, le voici : élargir et adoucir sans cesse la montée, autrefois si rude, qui conduit du travail à la propriété, de la condition pénible à la condition heureuse, du prolétariat à l'émancipation, des ténèbres où sont les esclaves à la lumière où,

sont les hommes libres. Dans la civilisation vraie, la marche de l'humanité est une ascension continuelle vers la lumière et la liberté! (*Acclamation.*)

M. PAULIN n'a jamais songé à attaquer les sentiments de M. Victor Hugo, mais il aurait voulu entendre sortir de sa bouche le grand mot, *Association*, le mot qui sauvera la république et fera des hommes une famille de frères. (*On applaudit.*)

M. VICTOR HUGO. — Ici, encore, à beaucoup d'égards, nous pouvons nous entendre. Je n'attache pas aux mots autant d'efficacité que vous. Je ne crois pas qu'il soit donné à un mot de sauver le monde; cela n'est donné qu'aux choses, et, entre les choses, qu'aux idées. (*C'est vrai! très bien!*)

Je prends donc l'association, non comme un mot, mais comme une idée, et je vais vous dire ce que j'en pense.

J'en pense beaucoup de bien; pas tout le bien qu'on en dit, parce qu'il n'est pas donné à l'homme, je le répète, de rencontrer ni dans le monde physique, ni dans le monde moral, ni dans le monde politique, une panacée. Cela serait trop vite fini si, avec une idée ou le mot qui la représente, on pouvait résoudre toutes les questions et dire : embrassons-nous. Dieu impose aux hommes un plus sévère labeur. Il ne suffit pas d'avoir l'idée, il faut encore en extraire le fait. C'est là le grand et douloureux enfantement. Pendant qu'il s'accomplit, il s'appelle révolution; quand il est accompli, l'enfantement de la société, comme l'enfantement de la femme, s'appelle délivrance. (*Sensation.*) En ce moment, nous sommes dans la révolution; mais, je le pense comme vous, la délivrance viendra! (*Bravo!*)

Maintenant, entendons-nous.

Remarquez que, si je n'ai pas prononcé le mot *association*, j'ai souvent prononcé le mot *société*. Or, au fond de ces deux mots, société, association, qu'y-a-t-il? La même idée : *fraternité*.

Je veux l'association comme vous, vous voulez la société comme moi. Nous sommes d'accord.

Oui, je veux que l'esprit d'association pénètre et vivifie toute la cité. C'est là mon idéal; mais il y a deux manières de comprendre cet idéal.

Les uns veulent faire de la société humaine une immense famille.

Les autres veulent en faire un immense monastère.

Je suis contre le monastère et pour la famille. (*Mouvement. Applaudissements* )

Il ne suffit pas que les hommes soient associés, il faut encore qu'ils soient sociables.

J'ai lu les écrits de quelques socialistes célèbres, et j'ai été surpris de voir que nous avons, au dix-neuvième siècle, en France, tant de fondateurs de couvents. (*On rit.*)

Mais, ce que je n'aurais jamais cru ni rêvé, c'est que ces fondateurs de couvents eussent la prétention d'être populaires.

Je n'accorde pas que ce soit un progrès pour un homme de devenir un moine, et je trouve étrange qu'après un demi-siècle de révolutions faites contre les idées monastiques et féodales, nous y revenions tout doucement, avec les interprétations du mot *association*. (*Très bien!*) Oui, l'association, telle que je la vois expliquée dans les écrits accrédités de certains socialistes, — moi écrivain un peu bénédictin, qui ai feuilleté le moyen âge, je la connais; elle existait à Cluny, à Cîteaux, elle existe à la Trappe. Voulez-vous en venir là? Regardez-vous comme le dernier mot des sociétés humaines le monastère de l'abbé de Rancé? Ah! c'est un spectacle admirable! Rien au monde n'est plus beau; c'est l'abnégation à la plus haute puissance, ces hommes ne faisant rien pour eux-mêmes, faisant tout pour le prochain, mieux encore, faisant tout pour Dieu! Je ne sache rien de plus beau. Je ne sache rien de moins humain. (*Sensation.*) Si vous voulez trancher de cette manière héroïque les questions humaines, soyez sûrs que vous n'atteindrez pas votre but. Quoique cela soit beau, je crois que cela est mauvais. Oui, une chose peut à la fois être belle et mauvaise! et je vous invite, vous tous penseurs, à réfléchir sur ce point. Les meilleurs esprits, les plus sages en apparence, peuvent se tromper, et, voyant une chose belle, dire : elle est bonne. Eh bien! non, le couvent, qui est beau, n'est pas bon! non, la vie monastique, qui est sublime, n'est pas applicable! Il ne faut pas

rêver l'homme autrement que Dieu ne l'a fait. Pour lui donner des perfections impossibles, vous lui ôteriez ses qualités naturelles. (*Bravo!*) Pensez-y bien, l'homme devenu un moine, perdant son nom, sa tradition de famille, tous ses liens de nature, ne comptant plus que comme un chiffre, ce n'est plus un homme, car ce n'est plus un esprit, car ce n'est plus une liberté! Vous croyez l'avoir fait monter bien haut, regardez, vous l'avez fait tomber bien bas. Sans doute, il faut limiter l'égoïsme; mais, dans la vie telle que la providence l'a faite à notre infirmité, il ne faut pas exagérer l'oubli de soi-même. L'oubli de soi-même, bien compris, s'appelle abnégation; mal compris, il s'appelle abrutissement. Socialistes, songez-y! les révolutions peuvent changer la société, mais elles ne changent pas le cœur humain. Le cœur humain est à la fois ce qu'il y a de plus tendre et ce qu'il y a de plus résistant. Prenez garde à votre étrange progrès! il va droit contre la volonté de Dieu. N'ôtez pas au peuple la famille pour lui donner le monastère! (*Applaudissements prolongés.*)

M. TAYLOR fait remarquer que M. Victor Hugo sera, sans nul doute, d'autant plus disposé à défendre ce fécond principe de l'association, que c'est l'association qui l'a d'abord choisi pour son candidat, qu'il parlait tout à l'heure devant une association des associations, et que c'est, en réalité, de l'association qu'il tiendra le mandat que les artistes et les ouvriers veulent lui confier, au nom de l'art et du travail.

M. AUBRY. — Beaucoup de personnes que je connais, qui sont loin d'avoir l'instruction nécessaire pour juger les causes et les effets, m'ont demandé, — lorsque je proposais le grand nom de M. Victor Hugo, que je verrais avec bonheur à la chambre, — m'ont demandé pourquoi, en promettant de combattre les hommes qui veulent être, il n'avait pas parlé de combattre les hommes qui ont été. Dans ce moment la classe ouvrière craint plus les individus qui se cachent que les individus qui se sont montrés... Les républicains qui ont attenté à l'assemblée le 15 mai... je me trompe, ce ne sont pas des républicains! (*Bravo! bravo! Applaudissements*); les individus qui se montrent, on les écrase sous le poids du mépris; pour ceux qui se

cachent, nous désirons que nos représentants viennent dire : Nous les combattons. (*Approbation.*)

M. VICTOR HUGO. — J'ai écouté avec attention, et, chose remarquable, chez un orateur si jeune et qui parle avec une facilité si distinguée, qui dit si clairement sa pensée, je n'ai pu la saisir tout entière. Je vais toutefois essayer de la préciser. Il va voir avec quelle sincérité j'aborde toutes les hypothèses.

Il m'a semblé qu'il désignait comme dangereux, j'emprunte ses propres expressions, non seulement ceux qui veulent être, mais ceux qui ont été.

Je commence par lui dire : Entendez-vous parler de la famille qui vient d'être brisée par un mouvement populaire? Si vous dites oui, rien ne m'est plus facile que de répondre ; remarquez que vous ne me gênez pas du tout en disant oui.

M. AUBRY. — En parlant ainsi, je n'ai pas voulu parler des personnes, mais des systèmes; non de M. Louis-Philippe, ni de M. Blanqui (*sourires*), mais du système de Louis-Philippe et du système de Blanqui.

M. VICTOR HUGO. — Vous me mettez trop à mon aise. S'il ne s'agit que des systèmes, je répondrai par des faits.

J'ai été trois ans pair de France; j'ai parlé six fois comme pair; j'ai donné, dans une lettre que les journaux ont publiée, les dates de mes discours. Pourquoi ai-je donné ces dates? C'est afin que chacun pût recourir au *Moniteur*. Pourquoi ai-je donné avec une tranquillité profonde ces six dates aux millions de lecteurs des journaux de Paris et de la France? C'est que je savais que pas une des paroles que j'ai prononcées alors ne serait hors de propos aujourd'hui; c'est que les six discours que j'ai prononcés devant les pairs de France, je pourrais les redire tous demain devant l'assemblée nationale. Là était le secret de ma tranquillité.

Voulez-vous plus de détails? Voulez-vous que je vous dise quels ont été les sujets de ces six discours? (*De toutes parts : Oui! oui!*)

Le premier discours, prononcé le 14 février 1846, a été consacré aux ouvriers, au peuple, dont nous voyons ici

une honorable et grave députation. Une loi avait été présentée qui tendait à nier le droit que l'artiste industriel a sur son œuvre. J'ai combattu la disposition mauvaise que cette loi contenait ; je l'ai fait rejeter.

Le second discours a été prononcé le 20 mars de la même année, les journaux l'ont cité il y a quelques jours ; c'était pour la Pologne. Le 1<sup>er</sup> avril suivant, j'ai parlé pour la troisième fois. C'était encore pour le peuple ; c'était sur la question de la probité commerciale, sur les marques de fabrique. Deux mois après, les 2 et 5 juillet, j'ai repris la parole ; c'était pour la défense et la protection de notre littoral ; je signalais aux chambres ce fait grave que les côtes d'Angleterre sont hérissées de canons, et que les côtes de France sont désarmées.

Le cinquième discours date du 14 juin 1847. Ce jour-là, à propos de la pétition d'un proscrit, je me suis levé pour dire au gouvernement de Louis-Philippe ce que je regrette de n'avoir pu dire ces jours passés au gouvernement de la république : que c'est une chose odieuse de bannir et de proscrire ceux que la destinée a frappés. J'ai demandé hautement — il n'y a pas encore un an de cela — que la famille de l'empereur rentrât en France. La chambre me l'a refusé, la providence me l'a accordé. (*Mouvement prolongé.*)

Le sixième discours, prononcé le 13 janvier dernier, était sur l'Italie, sur l'unité de l'Italie, sur la révolution française, mère de la révolution italienne. Je parlais à trois heures de l'après-midi ; j'affirmais qu'une grande révolution allait s'accomplir dans la péninsule italienne. La chambre des pairs disait non, et, à la même minute, le 13 janvier, à trois heures, pendant que je parlais, le premier tocsin de l'insurrection sonnait à Palerme. (*Nouveau mouvement.*) C'est la dernière fois que j'ai parlé.

L'indépendance de ma pensée s'est produite sous bien d'autres formes encore ; je rappelle un souvenir que les auteurs dramatiques n'ont peut-être pas oublié. Dans une circonstance mémorable pour moi, c'était la première fois que je recueillais des gages de la sympathie populaire, dans un procès intenté à propos du drame *le Roi s'amuse*, dont le gouvernement avait suspendu les représentations,

je pris la parole. Personne n'a attaqué avec plus d'énergie et de résolution le gouvernement d'alors; vous pouvez relire mon discours.

Voilà des faits. Passerons-nous aux personnes? Vous me donnez bien de la force. Non, je n'attaquerai pas les personnes; non, je ne ferai pas cette lâcheté de tourner le dos à ceux qui s'en vont, et de tourner le visage à ceux qui arrivent; jamais, jamais personne ne me verra suivre, comme un vil courtisan, les flatteurs du peuple, moi qui n'ai pas suivi les flatteurs des rois! (*Explosion de bravos.*) Flatteurs de rois, flatteurs du peuple, vous êtes les mêmes hommes, j'ai pour vous un mépris profond.

Je voudrais que ma voix fût entendue sur le boulevard, je voudrais que ma parole parvînt aux oreilles de tout ce loyal peuple répandu en ce moment dans les carrefours, qui ne veut pas de proscription, lui qui a été proscrit si longtemps! Depuis un mois, il y a deux jours où j'ai regretté de ne pas être de l'assemblée nationale; le 15 mai, pour m'opposer au crime de lèse-majesté populaire commis par l'émeute, à la violation du domicile de la nation; et le 25 mai, pour m'opposer au décret de bannissement. Je n'étais pas là lorsque cette loi inique et inutile a été votée par les hommes mêmes qui soutenaient la dynastie il y a quatre mois! Si j'y avais été, vous m'auriez vu me lever, l'indignation dans l'âme et la pâleur au front. J'aurais dit : Vous faites une loi de proscription! mais votre loi est invalide! mais votre loi est nulle! Et, tenez, la providence met là, sous vos yeux, la preuve éclatante de la misère de cette espèce de lois. Vous avez ici deux princes, — je dis princes à dessein, — vous avez deux princes de la famille Bonaparte, et vous êtes forcés de les appeler à voter sur cette loi, eux qui sont sous le coup d'une loi pareille! et, en votant sur la loi nouvelle, ils violent, Dieu soit loué, la loi ancienne! Et ils sont là au milieu de vous comme une protestation vivante de la toute-puissance divine contre cette chose faible et violente qu'on appelle la toute-puissance humaine! (*Acclamation.*)

Voilà ce que j'aurais dit. Je regrette de n'avoir pu le dire; et, soyez tranquilles, si l'occasion se représente, je la saisirai; j'en prends à la face du peuple l'engagement.

Je ne permettrai pas qu'en votre nom on fasse des actions honteuses. Je flétrirai les actes et je démasquerai les hommes. (*Bravo!*) Non, je n'attaquerai jamais les personnes d'aucun parti malheureux! Je n'attaquerai jamais les vaincus! J'ai l'habitude de traiter les questions par l'amour et non par la haine. (*Sensation.*) J'ai l'instinct de chercher le côté noble, doux et conciliant, et non le côté irritant des choses. Je n'ai jamais manqué à cette habitude de ma vie entière, je n'y manquerai pas aujourd'hui. Et pourquoi y manquerais-je? dans quel but? Dans un but de candidature! Est-ce que vous croyez que j'ai l'ambition d'être député à l'assemblée nationale? J'ai l'ambition du pompier qui voit une maison qui brûle, et qui dit : Donnez-moi un seau d'eau! (*Bravo! bravo!*)

M. AUBRY. — Ce que mes amis demandent, c'est précisément de voir stigmatiser ces mêmes individus qui ont voté la loi de proscription, dont nous ne voulons pas. S'ils ont proscrit la famille de Louis-Philippe, c'est qu'ils craignent de la voir revenir, eux qui lui doivent tout, et qui se sont montrés si ingrats. Ces hommes devraient être marqués d'un fer rouge sur l'épaule. Nous n'en voulons pas, parce qu'ils ont un système ténébreux. Ils en ont donné la preuve en votant cette loi.

M. VICTOR HUGO. — Je ferai ce que j'ai fait, toujours fait, je resterai indépendant, dussé-je rester isolé. Je ne suis rien qu'un esprit pensif, solitaire et sérieux. L'homme qui aime la solitude ne craint pas l'isolement.

Je suis résolu à toujours agir selon cette lumière qui est dans mon âme, et qui me montre le juste et le vrai. Soyez tranquilles, je ne serai jamais ni dupe ni complice des folies d'aucun parti. J'ai bien assez, nous avons tous bien assez des fautes personnelles qui tiennent à notre humanité, sans prendre encore le fardeau et la responsabilité des fautes d'autrui. Ce que je sais de pire au monde, c'est la faute en commun. Vous me verrez me jeter sans le moindre calcul tantôt au-devant des nouveaux partis qui veulent refaire un mauvais passé, tantôt au-devant des vieux partis qui veulent, eux aussi, refaire un passé pire encore! (*Émotion et adhésion.*)

Je ne veux pas plus d'une politique qui a abaissé la



France, que je ne veux d'une politique qui l'a ensanglantée. Je combattrai l'intrigue comme la violence, de quelque part qu'elles viennent; et, quant à ce que vous appelez la réaction, je repousse la réaction comme je repousse l'anarchie. (*Applaudissements.*)

En ce moment, les véritables ennemis de la chose publique sont ceux qui disent : Il faut entretenir l'agitation dans la rue, faire une émeute désarmée et indéfinie, que le marchand ne vende plus, que l'acheteur n'achète plus, que le consommateur ne consomme plus, que les faillites privées amènent la faillite publique, que les boutiques se ferment, que l'ouvrier chôme, que le peuple soit sans travail et sans pain, qu'il mendie, qu'il traîne sa détresse sur le pavé des rues; alors tout s'écroulera! — Non, ce plan affreux ne réussira pas! non, la France ne périra pas de misère! un tel sort n'est pas fait pour elle! Non, la grande nation qui a survécu à Waterloo n'expirera pas dans une banqueroute! (*Émotion profonde. Bravo! bravo!*)

UN MEMBRE. — Que M. Victor Hugo dise : Je ne suis pas un républicain rouge, ni un républicain blanc, mais un républicain tricolore.

M. VICTOR HUGO. — Ce que vous me dites, je l'ai imprimé il y a trois jours.

Il me semble qu'il est impossible d'être plus clair et plus net que dans cette publication. Je ne voudrais pas qu'un seul de vous écrivît mon nom sur son bulletin et dît le lendemain : je me suis trompé. Savez-vous pourquoi je ne crie pas bien haut : je suis républicain? C'est parce que beaucoup trop de gens le crient. Savez-vous pourquoi j'ai une sorte de pudeur et de scrupule à faire cet étalage de républicanisme? C'est que je vois des gens qui ne sont rien moins que républicains faire plus de bruit que vous qui êtes convaincus. Il y a une chose sur laquelle je défie qui que ce soit, c'est le sentiment démocratique. Il y a vingt ans que je suis démocrate. Je suis un démocrate de la veille. Est-ce que vous aimeriez mieux le mot que la chose? Moi, je vous donne la chose, qui vaut mieux que le mot. (*Applaudissements.*)

M. MARLET, au nom des artistes-peintres, demande l'appui de M. Victor Hugo dans toutes les questions qui

intéressent l'élection, le concours, les droits des artistes et les franchises de l'art.

M. Victor Huco déclare qu'ici encore son passé répond de son avenir, et que pour défendre les libertés et les droits de l'art et des artistes depuis vingt ans il n'a pas attendu qu'on le lui demandât. Il continuera d'être ce qu'il a toujours été, le défenseur et l'ami des artistes. Ils peuvent compter sur lui.

L'assemblée proclame, à l'unanimité, Victor Hugo candidat des associations réunies.

## VI

### SÉANCE DES ASSOCIATIONS

APRÈS LE MANDAT ACCOMPLI

Mai 1849.

Je vous rapporte un double mandat, le mandat de président de l'association que vous voulûtes bien, il y a un an, me confier à l'unanimité, le mandat de représentant que vos votes, également unanimes, m'ont conféré à la même époque. Je rappelle cette unanimité qui est pour moi un cher et glorieux souvenir.

Messieurs, nous venons de traverser une année laborieuse. Grâce à la toute-puissante volonté de la nation, nettement signifiée aux partis par le suffrage universel, un gouvernement sérieux, régulier, normal, fonctionnant selon la liberté et la loi, peut désormais tout faire reflourir parmi nous, le travail, la paix, le commerce, l'industrie, l'art; c'est-à-dire remettre la France en pleine possession de tous les éléments de la civilisation.

C'est là, messieurs, un grand pas en avant; mais ce pas ne s'est point accompli sans peine et sans labeur. Il n'est pas un bon citoyen qui n'ait poussé à la roue dans ce retour à la vie sociale; tous l'ont fait, avec des forces inégales sans doute, mais avec une égale bonne volonté. Quant à moi, l'humble part que j'ai prise dans les grands événements survenus depuis un an, je ne vous la dirai pas; vous la savez, votre bienveillance même se l'exagère.

Ce sera ma gloire, un jour, de n'avoir pas été étranger à ces grands faits, à ces grands actes. Toute ma conduite politique depuis une année peut se résumer en un seul mot ; j'ai défendu énergiquement, résolument, de ma poitrine comme de ma parole, dans les douloureuses batailles de la rue comme dans les luttes amères de la tribune, j'ai défendu l'ordre contre l'anarchie, et la liberté contre l'arbitraire. (*Oui ! oui ! c'est vrai !*)

Cette double loi, qui pour moi, est une loi unique, cette double loi de ma conduite, dont je n'ai pas dévié un seul instant, je l'ai puisée dans ma conscience, et il me semble aussi, messieurs, que je l'ai puisée dans la vôtre. (*Unanime adhésion.*) Permettez-moi de dire cela, car l'unanimité de vos suffrages il y a un an, et l'unanimité de vos adhésions en ce moment, nous fait en quelque sorte, à vous, les mandants, et à moi, le mandataire, une âme commune. (*Oui ! oui !*) Je vous rapporte mon mandat rempli loyalement. J'ai fait de mon mieux, j'ai fait, non tout ce que j'ai voulu, mais tout ce que j'ai pu, et je reviens au milieu de vous avec la grave et austère sérénité du devoir accompli. (*Applaudissements.*)

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

1848



# I

## ATELIERS NATIONAUX\*

20 juin 1848.

Messieurs,

Je ne monte pas à cette tribune pour ajouter de la passion aux débats qui vous agitent, ni de l'amertume aux contestations qui vous divisent. Dans un moment où tout est difficulté, où tout peut être danger, je rougirais d'apporter volontairement des embarras au gouvernement de mon pays. Nous assistons à une solennelle et décisive expérience ; j'aurais honte de moi s'il pouvait entrer dans ma pensée de troubler par des chicanes, dans l'heure si difficile de son établissement, cette majestueuse forme sociale, la république, que nos pères ont vue grande et terrible dans le passé, et que nous voulons tous voir grande et bienfaisante dans l'avenir. Je tâcherai donc, dans le peu que j'ai à dire à propos des ateliers nationaux, ce ne point perdre de vue cette vérité, qu'à l'époque déli-

\* Ce discours fut prononcé quatre jours avant la fatale insurrection du 24 juin. Il ouvrit la discussion sur le décret suivant, qui fut adopté par l'assemblée.

ART. 1. L'allocation de 3 millions demandée par M. le ministre des travaux publics pour les ateliers nationaux lui est accordée d'urgence.

ART. 2. Chaque allocation nouvelle affectée au même emploi ne pourra excéder le chiffre de 1 million.

ART. 3. Les pouvoirs de la commission chargée de l'examen du présent décret sont continués jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par l'assemblée.

cate et grave où nous sommes, s'il faut de la fermeté dans les actes, il faut de la conciliation dans les paroles.

La question des ateliers nationaux a déjà été traitée à diverses reprises devant vous avec une remarquable élévation d'aperçus et d'idées. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Je m'abstiendrai des chiffres que vous connaissez tous. Dans mon opinion, je le déclare franchement, la création des ateliers nationaux a pu être, a été une nécessité; mais le propre des hommes d'état véritables, c'est de tirer bon parti des nécessités, et de convertir quelquefois les fatalités mêmes d'une situation en moyens de gouvernement. Je suis obligé de convenir qu'on n'a pas tiré bon parti de cette nécessité-ci.

Ce qui me frappe au premier abord, ce qui frappe tout homme de bon sens dans cette institution des ateliers nationaux, telle qu'on l'a faite, c'est une énorme force dépensée en pure perte. Je sais que M. le ministre des travaux publics annonce des mesures; mais, jusqu'à ce que la réalisation de ces mesures ait sérieusement commencé, nous sommes bien obligés de parler de ce qui est, de ce qui menace d'être peut-être longtemps encore; et, dans tous les cas, notre contrôle a le droit de remonter aux fautes faites, afin d'empêcher, s'il se peut, les fautes à faire.

Je dis donc que ce qu'il y a de plus clair jusqu'à ce jour dans les ateliers nationaux, c'est une énorme force dépensée en pure perte; et à quel moment? Au moment où la nation épuisée avait besoin de toutes ses ressources, de la ressource des bras autant que de la ressource des capitaux. En quatre mois, qu'ont produit les ateliers nationaux? Rien.

Je ne veux pas entrer dans la nomenclature des travaux qu'il était urgent d'entreprendre, que le pays réclamait, qui sont présents à tous vos esprits; mais examinez ceci. D'un côté une quantité immense de travaux possibles, de l'autre côté une quantité immense de travailleurs disponibles. Et le résultat? Néant! (*Mouvement.*)

Néant, je me trompe; le résultat n'a pas été nul, il a été fâcheux; fâcheux doublement, fâcheux au point de vue des finances, fâcheux au point de vue de la politique.



Toutefois, ma sévérité admet des tempéraments; je ne vais pas jusqu'au point où vont ceux qui disent avec une rigueur trop voisine peut-être de la colère pour être tout à fait la justice : — Les ateliers nationaux sont un expédient fatal. Vous avez abâtardi les vigoureux enfants du travail, vous avez ôté à une partie du peuple le goût du labeur, goût salutaire qui contient la dignité, la fierté, le respect de soi-même et la santé de la conscience. A ceux qui n'avaient connu jusqu'alors que la force généreuse du bras qui travaille, vous avez appris la honteuse puissance de la main tendue; vous avez déshabitué les épaules de porter le poids glorieux du travail honnête; et vous avez accoutumé les consciences à porter le fardeau humiliant de l'aumône. Nous connaissions déjà le désœuvré de l'opulence, vous avez créé le désœuvré de la misère, cent fois plus dangereux pour lui-même et pour autrui. La monarchie avait les oisifs, la république aura les fainéants. — (*Assentiment marqué.*)

Ce langage rude et chagrin, je ne le tiens pas précisément, je ne vais pas jusque-là. Non le glorieux peuple de juillet et de février ne s'abâtardira pas. Cette fainéantise fatale à la civilisation est possible en Turquie; en Turquie et non pas en France. Paris ne copiera pas Naples; jamais, jamais Paris ne copiera Constantinople. Jamais, le voulût-on, jamais on ne parviendra à faire de nos dignes et intelligents ouvriers qui lisent et qui pensent, qui parlent et qui écoutent, des lazzaroni en temps de paix et des janissaires pour le combat. Jamais! (*Sensation.*)

Ce mot *le voulût-on*, je viens de le prononcer; il m'est échappé. Je ne voudrais pas que vous y vissiez une arrière-pensée, que vous y vissiez une accusation par insinuation. Le jour où je croirai devoir accuser, j'accuserai, je n'insinuerai pas. Non, je ne crois pas, je ne puis croire, et je le dis en toute sincérité, que cette pensée monstrueuse ait pu germer dans la tête de qui que ce soit, encore moins d'un ou de plusieurs de nos gouvernants, de convertir l'ouvrier parisien en un condottiere, et de créer dans la ville la plus civilisée du monde, avec les éléments admirables dont se compose la population ouvrière, des prétoriens de l'émeute au service de la dictature. (*Mouvement prolongé.*)

Cette pensée, personne ne l'a eue, cette pensée serait un crime de lèse-majesté populaire! (*C'est vrai!*) Et malheur à ceux qui la concevraient jamais! malheur à ceux qui seraient tentés de la mettre à exécution! car le peuple, n'en doutez pas, le peuple, qui a de l'esprit, s'en apercevrait bien vite, et ce jour-là il se lèverait comme un seul homme contre ces tyrans masqués en flatteurs, contre ces despotes déguisés en courtisans, et il ne serait pas seulement sévère, il serait terrible. (*Très bien! très bien!*)

Je rejette cet ordre d'idées, et je me borne à dire qu'indépendamment de la funeste perturbation que les ateliers nationaux font peser sur nos finances, les ateliers nationaux tels qu'ils sont, tels qu'ils menacent de se perpétuer, pourraient, à la longue, — danger qu'on vous a déjà signalé, et sur lequel j'insiste, — altérer gravement le caractère de l'ouvrier parisien.

Eh bien, je suis de ceux qui ne veulent pas qu'on altère le caractère de l'ouvrier parisien; je suis de ceux qui veulent que cette noble race d'hommes conserve sa pureté; je suis de ceux qui veulent qu'elle conserve sa dignité virile, son goût du travail, son courage à la fois plébéien et chevaleresque; je suis de ceux qui veulent que cette noble race, admirée du monde entier, reste admirable.

Et pourquoi est-ce que je le veux? Je ne le veux pas seulement pour l'ouvrier parisien, je le veux pour nous; je le veux à cause du rôle que Paris remplit dans l'œuvre de la civilisation universelle.

Paris est la capitale actuelle du monde civilisé...

UNE VOIX. — C'est connu! (*On rit.*)

M. VICTOR HUGO. — Sans doute, c'est connu! J'admire l'interruption! il serait rare et curieux que Paris fût la capitale du monde et que le monde n'en sût rien. (*Très bien! — On rit.*) Je poursuis. Ce que Rome était autrefois, Paris l'est aujourd'hui. Ce que Paris conseille, l'Europe le médite; ce que Paris commence, l'Europe le continue. Paris a une fonction dominante parmi les nations. Paris a le privilège d'établir à certaines époques, souverainement, brusquement quelquefois, de grandes choses : la liberté de 89, la république de 92, juillet 1830, février 1848; et ces grandes choses, qui est-ce qui les fait? Les penseurs

de Paris qui les préparent, et les ouvriers de Paris qui les exécutent. (*Interruptions diverses.*)

Voilà pourquoi je veux que l'ouvrier de Paris reste ce qu'il est, un noble et courageux travailleur, soldat de l'idée au besoin, de l'idée et non de l'émeute (*sensation*), l'improvisateur quelquefois téméraire des révolutions, mais l'initiateur généreux, sensé, intelligent et désintéressé des peuples. C'est là le grand rôle de l'ouvrier parisien. J'écarte donc de lui avec indignation tout ce qui peut le corrompre.

De là mon opposition aux ateliers nationaux.

Il est nécessaire que les ateliers nationaux se transforment promptement d'une institution nuisible en une institution utile.

QUELQUES VOIX. — Les moyens?

M. VICTOR HUGO. — Tout à l'heure, en commençant, ces moyens, je vous les ai indiqués; le gouvernement les énumérerait hier, je vous demande la permission de ne pas vous les répéter.

PLUSIEURS MEMBRES. — Continuez! continuez!

M. VICTOR HUGO. — Trop de temps déjà a été perdu; il importe que les mesures annoncées soient le plus tôt possible des mesures accomplies. Voilà ce qui importe. J'appelle sur ce point l'attention de l'assemblée et de ses délégués au pouvoir exécutif.

Je voterai le crédit sous le bénéfice de ces observations.

Que demain il nous soit annoncé que les mesures dont a parlé M. le ministre des travaux publics sont en pleine exécution, que cette voie soit largement suivie, et mes critiques disparaissent. Est-ce que vous croyez qu'il n'est pas de la plus haute importance de stimuler le gouvernement lorsque le temps se perd, lorsque les forces de la France s'épuisent?

En terminant, messieurs, permettez-moi d'adresser du haut de cette tribune, à propos des ateliers nationaux... — ceci est dans le sujet, grand Dieu! et les ateliers nationaux ne sont qu'un triste détail d'un triste ensemble... — permettez-moi d'adresser du haut de cette tribune quelques paroles à cette classe de penseurs sévères et convaincus

qu'on appelle les socialistes (*Oh! oh! — Écoutez! écoutez!*) et de jeter avec eux un coup d'œil rapide sur la question générale qui trouble, à cette heure, tous les esprits et qui envenime tous les événements, c'est-à-dire sur le fond réel de la situation actuelle.

La question, à mon avis, la grande question fondamentale qui saisit la France en ce moment et qui emplira l'avenir, cette question n'est pas dans un mot, elle est dans un fait. On aurait tort de la poser dans le mot *république*, elle est dans le fait *démocratie*; fait considérable, qui doit engendrer l'état définitif des sociétés modernes et dont l'avènement pacifique est, je le déclare, le but de tout esprit sérieux.

C'est parce que la question est dans le fait *démocratie* et non dans le mot *république*, qu'on a eu raison de dire que ce qui se dresse aujourd'hui devant nous avec des menaces selon les uns, avec des promesses selon les autres, ce n'est pas une question politique, c'est une question sociale.

Représentants du peuple, la question est dans le peuple. Je le disais il y a un an à peine dans une autre enceinte, j'ai bien le droit de le redire aujourd'hui ici; la question, depuis longues années déjà, est dans les détresses du peuple, dans les détresses des campagnes qui n'ont point assez de bras, et des villes qui en ont trop, dans l'ouvrier qui n'a qu'une chambre où il manque d'air, et une industrie où il manque de travail, dans l'enfant qui va pieds nus, dans la malheureuse jeune fille que la misère ronge et que la prostitution dévore, dans le vieillard sans asile, à qui l'absence de la providence sociale fait nier la providence divine; la question est dans ceux qui souffrent, dans ceux qui ont froid et qui ont faim. La question est là. (*Oui! oui!*)

Eh bien, — socialiste moi-même, c'est aux socialistes impatientes que je m'adresse, — est-ce que vous croyez que ces souffrances ne nous prennent pas le cœur? est-ce que vous croyez qu'elles nous laissent insensibles? est-ce que vous croyez qu'elles n'éveillent pas en nous le plus tendre respect, le plus profond amour, la plus ardente et la plus poignante sympathie? Oh! comme vous vous tromperiez!

(*Sensation.*) Seulement, en ce moment, au moment où nous sommes, voici ce que nous vous disons.

Depuis le grand événement de février, par suite de ces ébranlements profonds qui ont amené des écroulements nécessaires, il n'y a plus seulement la détresse de cette portion de la population qu'on appelle plus spécialement le peuple, il y a la détresse générale de tout le reste de la nation. Plus de confiance, plus de crédit, plus d'industrie, plus de commerce; la demande a cessé, les débouchés se ferment, les faillites se multiplient, les loyers et les fermages ne se payent plus, tout a fléchi à la fois; les familles riches sont gênées, les familles aisées sont pauvres, les familles pauvres sont affamées.

A mon sens, le pouvoir révolutionnaire s'est mépris. J'accuse les fausses mesures, j'accuse aussi et surtout la fatalité des circonstances.

Le problème social était posé. Quant à moi, j'en comprenais ainsi la solution : n'effrayer personne, rassurer tout le monde, appeler les classes jusqu'ici déshéritées, comme on les nomme, aux jouissances sociales, à l'éducation, au bien-être, à la consommation abondante, à la vie à bon marché, à la propriété rendue facile...

PLUSIEURS MEMBRES. — Très bien!

DE TOUTES PARTS. — Nous sommes d'accord, mais par quels moyens?

M. VICTOR HUGO. — En un mot, faire descendre la richesse. On a fait le contraire; on a fait monter la misère.

Qu'est-il résulté de là? Une situation sombre où tout ce qui n'est pas en perdition est en péril, où tout ce qui n'est pas en péril est en question; une détresse générale, je le répète, dans laquelle la détresse populaire n'est plus qu'une circonstance aggravante, qu'un épisode déchirant du grand naufrage.

Et ce qui ajoute encore à mon inexprimable douleur, c'est que d'autres jouissent et profitent de nos calamités. Pendant que Paris se débat dans ce paroxysme, que nos ennemis, ils se trompent! prennent pour l'agonie, Londres est dans la joie, Londres est dans les fêtes, le commerce y a triplé, le luxe, l'industrie, la richesse, s'y sont réfugiés. Oh! ceux qui agitent la rue, ceux qui jettent le peuple sur

la place publique, ceux qui poussent au désordre et à l'insurrection, ceux qui font fuir les capitaux et fermer les boutiques, je puis bien croire que ce sont de mauvais logiciens, mais je ne puis me résigner à penser que ce sont décidément de mauvais français, et je leur dis, et je leur crie : En agitant Paris, en remuant les masses, en provoquant le trouble et l'émeute, savez-vous ce que vous faites? Vous construisez la force, la grandeur, la richesse, la puissance, la prospérité et la prépondérance de l'Angleterre. (*Mouvement prolongé.*)

Oui, l'Angleterre, à l'heure où nous sommes, s'assied en riant au bord de l'abîme où la France tombe. (*Sensation.*) Oh! certes, les misères du peuple nous touchent; nous sommes de ceux qu'elles émeuvent le plus douloureusement. Oui, les misères du peuple nous touchent, mais les misères de la France nous touchent aussi! Nous avons une pitié profonde pour l'ouvrier avarement et durement exploité, pour l'enfant sans pain, pour la femme sans travail et sans appui, pour les familles prolétaires depuis si longtemps lamentables et accablées; mais nous n'avons pas une pitié moins grande pour la patrie qui saigne sur la croix des révolutions, pour la France, pour notre France sacrée qui, si cela durait, perdrait sa puissance, sa grandeur et sa lumière, aux yeux de l'univers (*Très bien!*) Il ne faut pas que cette agonie se prolonge; il ne faut pas que la ruine et le désastre saisissent tour à tour et renversent toutes les existences dans ce pays.

UNE VOIX. — Le moyen?

M. VICTOR HUGO. — Le moyen, je viens de le dire, le calme dans la rue, l'union dans la cité, la force dans le gouvernement, la bonne volonté dans le travail, la bonne foi dans tout. (*Oui! c'est vrai!*)

Il ne faut pas, dis-je, que cette agonie se prolonge; il ne faut pas que toutes les existences soient tour à tour renversées. Et à qui cela profiterait-il chez nous? Depuis quand la misère du riche est-elle la richesse du pauvre? Dans un tel résultat je pourrais bien voir la vengeance des classes longtemps souffrantes, je n'y verrais pas leur bonheur.

*Très bien!*

Dans cette extrémité, je m'adresse du plus profond et

du plus sincère de mon cœur aux philosophes initiateurs, aux penseurs démocrates, aux socialistes, et je leur dis : Vous comptez parmi vous des cœurs généreux, des esprits puissants et bienveillants, vous voulez comme nous le bien de la France et de l'humanité. Eh bien, aidez-nous! aidez-nous! Il n'y a plus seulement la détresse des travailleurs, il y a la détresse de tous. N'irritez pas là où il faut concilier, n'armez pas une misère contre une misère, n'ameutez pas un désespoir contre un désespoir. (*Très bien!*)

Prenez garde! deux fléaux sont à votre porte, deux monstres attendent et rugissent là, dans les ténèbres derrière nous et derrière vous, la guerre civile et la guerre servile (*agitation*), c'est-à-dire le lion et le tigre; ne les déchaînez pas! Au nom du ciel, aidez-nous!

Toutes les fois que vous ne mettez pas en question la famille et la propriété, ces bases saintes sur lesquelles repose toute civilisation, nous admettons avec vous les instincts nouveaux de l'humanité; admettez avec nous les nécessités momentanées des sociétés. (*Mouvement.*)

M. FLOCON, *ministre de l'agriculture et du commerce.* — Dites les nécessités permanentes.

UNE VOIX. — Les nécessités éternelles.

M. VICTOR HUGO. — J'entends dire les nécessités éternelles. Mon opinion, ce me semble, était assez claire pour être comprise. (*Oui! oui!*) Il va sans dire que l'homme qui vous parle n'est pas un homme qui nie et met en doute les nécessités éternelles des sociétés. J'invoque la nécessité momentanée d'un péril immense et imminent, et j'appelle autour de ce grand péril tous les bons citoyens, quelle que soit leur nuance, quelle que soit leur couleur, tous ceux qui veulent le bonheur de la France et la grandeur du pays, et je dis à ces penseurs auxquels je m'adressais tout à l'heure : Puisque le peuple croit en vous, puisque vous avez ce doux et cher bonheur d'être aimés et écoutés de lui, oh, je vous en conjure, dites-lui de ne point se hâter vers la rupture et la colère, dites-lui de ne rien précipiter, dites-lui de revenir à l'ordre, aux idées de travail et de paix, car l'avenir est pour tous, car l'avenir est pour le peuple! Il ne faut qu'un peu de patience et de

fraternité; et il serait horrible que, par une révolte d'équipage, la France, ce premier navire des nations, sombrât en vue de ce port magnifique que nous apercevons tous dans la lumière et qui attend le genre humain. (*Très bien! très bien!*)



## II

# POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

ET

CONTRE L'ARRESTATION DES ÉCRIVAINS\*

M. VICTOR HUGO. — Je sens que l'assemblée est impatiente de clore le débat, aussi ne dirai-je que quelques mots. (*Parlez ! parlez !*).

Je suis de ceux qui pensent aujourd'hui plus que jamais, depuis hier surtout, que le devoir d'un bon citoyen, dans les circonstances actuelles, est de s'abstenir de tout ce qui peut affaiblir le pouvoir dont l'ordre social a un tel besoin. (*Très bien !*)

Je renonce donc à entrer dans ce que cette discussion pourrait avoir d'irritant, et ce sacrifice m'est d'autant plus facile que j'ai le même but que vous, le même but que le pouvoir exécutif, ce but que vous comprenez, il

\* M. Crespel-Delatouche avait interpellé le gouvernement sur la suppression de onze journaux frappés d'interdit le 25 juin, sur l'arrestation et la détention au secret, dix jours durant, du directeur de l'un des journaux supprimés, M. Émile de Girardin, etc. Les mesures attaquées furent défendues par le ministre de la justice; elles furent combattues par les représentants Vesin, Valette, Dupont (de Bussac), Germain Sarrut et Lenglet. Le général Cavaignac, après le discours de Victor Hugo, déclara qu'il ne voulait entrer dans aucune explication et qu'il laissait à l'assemblée le soin de le défendre ou de l'accuser. L'assemblée déclara la discussion close et passa à l'ordre du jour. (*Note de l'éditeur.*)

peut se résumer en deux mots : armer l'ordre social et désarmer ses ennemis. (*Adhésion.*)

Ma pensée est, vous le voyez, parfaitement claire, et je demande au gouvernement la permission de lui adresser une question; car il est résulté un doute dans mon esprit des paroles de M. le ministre de la justice.

Sommes-nous dans l'état de siège, ou sommes-nous dans la dictature? C'est là, à mon sens, la question.

Si nous sommes dans l'état de siège, les journaux supprimés ont le droit de reparaitre en se conformant aux lois. Si nous sommes dans la dictature, il en est autrement.

M. DÉMOSTHÈNE OLLIVIER. — Qui donc aurait donné la dictature?

M. VICTOR HUGO. — Je demande au chef du pouvoir exécutif de s'expliquer.

Quant à moi, je pense que la dictature a duré justement, légitimement, par l'impérieuse nécessité des circonstances, pendant quatre jours. Ces quatre jours passés, l'état de siège suffisait.

L'état de siège, je le déclare, est nécessaire, mais l'état de siège est une situation légale et définie, et il me paraît impossible de concéder au pouvoir exécutif la dictature indéfinie, lorsque vous n'avez prétendu lui donner que l'état de siège.

Maintenant, si le pouvoir exécutif ne croit pas l'autorité dont l'assemblée l'a investi suffisante, qu'il le déclare et que l'assemblée avise. Quant à moi, dans une occasion où il s'agit de la première et de la plus essentielle de nos libertés, je ne manquerai pas à la défense de cette liberté. Défendre aujourd'hui la société, demain la liberté, les défendre l'une avec l'autre, les défendre l'une par l'autre, c'est ainsi que je comprends mon mandat comme représentant, mon droit comme citoyen et mon devoir comme écrivain. (*Mouvement.*)

Si le pouvoir donc désire être investi d'une autorité dictatoriale, qu'il le dise, et que l'assemblée décide.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, *chef du pouvoir exécutif, président du conseil.* — Ne craignez rien, monsieur, je n'ai pas besoin de tant de pouvoir; j'en ai assez, j'en ai trop

de pouvoir ; calmez vos craintes. (*Marques d'approbation*).

M. VICTOR HUGO. — Dans votre intérêt même, permettez-moi de vous le dire, à vous homme du pouvoir, moi homme de la pensée...(*Interruption prolongée*).

J'ai besoin d'expliquer une expression sur laquelle l'assemblée pourrait se méprendre.

Quand je dis homme de la pensée, je veux dire homme de la presse, vous l'avez tous compris. (*Oui!oui!*)

Eh bien, dans l'intérêt de l'avenir encore plus que dans l'intérêt du présent, quoique l'intérêt du présent me préoccupe autant qu'aucun de vous, croyez-le bien, je dis au pouvoir exécutif : Prenez garde ! l'immense autorité dont vous êtes investi...

LE GÉNÉRAL CAVAINAC. — Mais non !

UN MEMBRE A GAUCHE. — Faites une proposition. (*Rumeurs diverses.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il est impossible de continuer à discuter si l'on se livre à des interpellations particulières.

M. VICTOR HUGO. — Que le pouvoir me permette de le lui dire, — je reponds à l'interruption de l'honorable général Cavaignac, — dans les circonstances actuelles, avec la puissance considérable dont il est investi, qu'il prenne garde à la liberté de la presse, qu'il respecte cette liberté ! Que le pouvoir se souvienne que la liberté de la presse est l'arme de cette civilisation que nous défendons ensemble. La liberté de la presse était avant vous, elle sera après vous. (*Agitation.*)

Voilà ce que je voulais répondre à l'interruption de l'honorable général Cavaignac.

Maintenant je demande au pouvoir de se prononcer sur la manière dont il entend user de l'autorité que nous lui avons confiée. Quant à moi, je crois que les lois existantes, énergiquement appliquées, suffisent. Je n'adopte pas l'opinion de M. le ministre de la justice, qui semble penser que nous nous trouvons dans une sorte d'interrègne légal, et qu'il faut attendre, pour user de la répression judiciaire, qu'une nouvelle loi soit faite par vous. Si ma mémoire ne me trompe pas, le 24 juin, l'honorable procureur général près la cour d'appel de Paris a déclaré obligatoire la loi sur la presse du 16 juillet 1828. Remarquez cette contra-

diction. Y a-t-il pour la presse une législation en vigueur? Le procureur général dit oui, le ministre de la justice dit non. (*Mouvement.*) Je suis de l'avis du procureur général.

La presse, à l'heure qu'il est, et jusqu'au vote d'une loi nouvelle, est sous l'empire de la législation de 1828. Dans ma pensée, si l'état de siège seul existe, si nous ne sommes pas en pleine dictature, les journaux supprimés ont le droit de reparaître en se conformant à cette législation. (*Agitation.*) Je pose la question ainsi et je demande qu'on s'explique sur ce point. Je répète que c'est une question de liberté, et j'ajoute que les questions de liberté doivent être dans une assemblée nationale, dans une assemblée populaire comme celle-ci, traitées, je ne dis pas avec ménagement, je dis avec respect. (*Adhésion.*)

Quant aux journaux, je n'ai pas à m'expliquer sur leur compte, je n'ai pas d'opinion à exprimer sur eux, cette opinion serait peut-être pour la plupart d'entre eux très sévère. Vous comprenez que plus elle est sévère, plus je dois la taire; je ne veux pas prendre la parole pour les attaquer quand ils n'ont pas la parole pour se défendre. (*Mouvement.*) Je me sers à regret de ces termes, *les journaux supprimés*; l'expression *supprimés* ne me paraît ni juste, ni politique; *suspendus* était le véritable mot dont le pouvoir exécutif aurait dû se servir. (*Signe d'assentiment de M. le ministre de la justice.*) Je n'attaque pas en ce moment le pouvoir exécutif, je le conseille. J'ai voulu et je veux rester dans les limites de la discussion la plus modérée. Les discussions modérées sont les discussions utiles. (*Très bien!*)

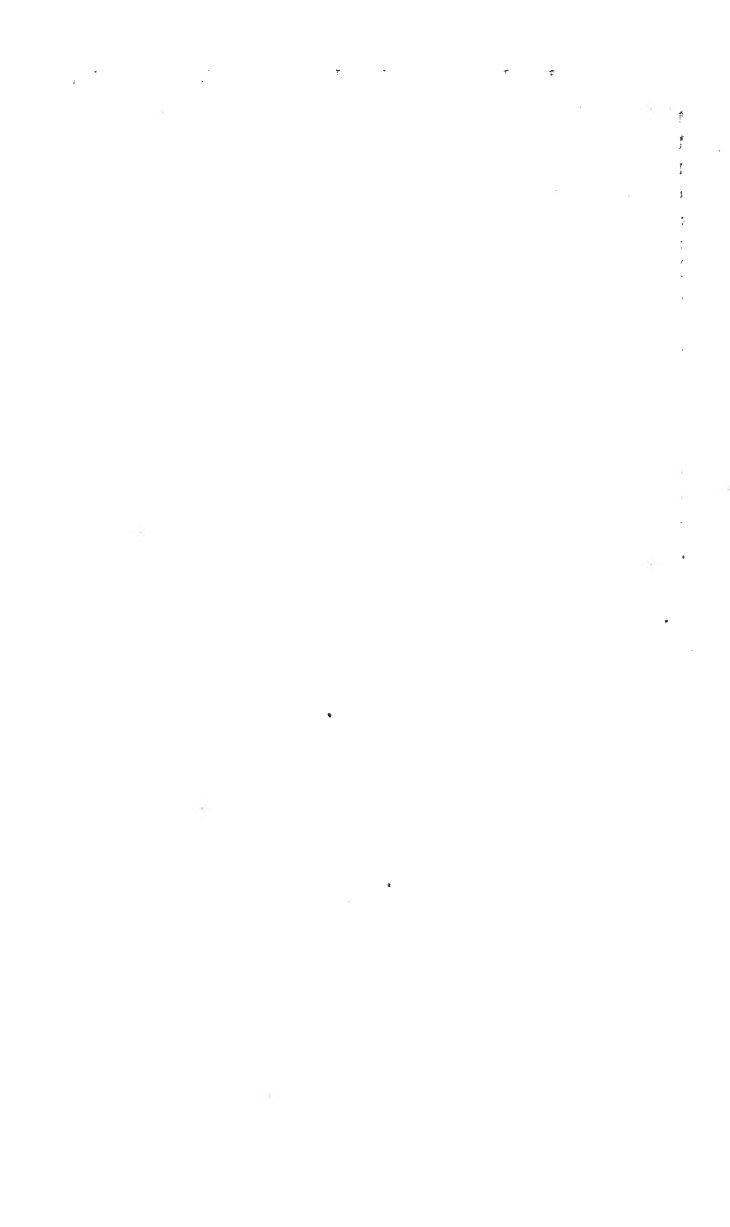
J'aurais pu dire, remarquez-le, que le pouvoir avait attenté à la propriété, à la liberté de la pensée, à la liberté de la personne d'un écrivain; qu'il avait tenu cet écrivain neuf jours au secret, onze jours dans un état de détention qui est resté inexpliqué. (*Mouvements divers.*)

Je n'ai pas voulu entrer et je n'entrerai pas dans ce côté irritant, je le répète, de la question. Je désire simplement obtenir une explication, afin que les journaux puissent savoir, à l'issue de cette séance, ce qu'ils peuvent attendre du pouvoir qui gouverne le pays.

Dans ma conviction, les laisser reparaître sous l'empire

rigide de la loi, ce serait à la fois une mesure de vraie justice et une mesure de bonne politique ; de justice, cela n'a pas besoin d'être démontré ; de bonne politique, car il est évident pour moi qu'en présence de l'état de siège, et sous la pression des circonstances actuelles, ces journaux modéreraient d'eux-mêmes la première explosion de leur liberté. Or c'est cette explosion qu'il serait utile d'amortir dans l'intérêt de la paix publique. L'ajourner, ce n'est que la rendre plus dangereuse par la longueur même de la compression. (*Mouvement.*) Pesez ceci, messieurs.

Je demande formellement à l'honorable général Cavaignac de vouloir bien nous dire s'il entend que les journaux interdits peuvent reparaitre immédiatement sous l'empire des lois existantes, ou s'ils doivent, en attendant une législation nouvelle, rester dans l'état où ils sont, ni vivants ni morts, non pas seulement entravés par l'état de siège, mais confisqués par la dictature. (*Mouvement prolongé.*)



### III

## L'ÉTAT DE SIÈGE \*

2 septembre 1848.

M. VICTOR HUGO. — Au point où la discussion est arrivée, il semblerait utile de remettre la continuation de la discussion à lundi. (*Non! non! Parlez! parlez!*) Je crois que l'assemblée ne voudra pas fermer la discussion avant qu'elle soit épuisée. (*Non! non!*)

Je ne veux, dis-je, répondre qu'un mot au chef du pouvoir exécutif, mais il me paraît impossible de ne pas replacer la question sur son véritable terrain.

Pour que la constitution soit sagement discutée, il faut deux choses : que l'assemblée soit libre, et que la presse soit libre. (*Interruption.*)

Ceci est, à mon avis, le véritable point de la question : l'état de siège implique-t-il la suppression de la liberté de la presse? Le pouvoir exécutif dit oui; je dis non. Qui a tort? Si l'assemblée hésite à prononcer, l'histoire et l'avenir jugeront.

\* Le représentant Lichtenberger avait fait une proposition relative à la levée de l'état de siège avant la discussion sur le projet de constitution. Le comité de la justice, par l'organe de son rapporteur, disait qu'il n'y avait pas lieu de prendre en considération la proposition. Le représentant Ledru-Rollin la défendit, le représentant Saureau la défendit également, le représentant Demanet parla dans le même sens. Le général Cavaignac, président du conseil, présenta dans ce débat des considérations à la suite desquelles Victor Hugo demanda la parole. La discussion fut close après son discours. La proposition du représentant Lichtenberger ne fut pas adoptée.

(*Note de l'éditeur.*)

L'assemblée nationale a donné au pouvoir exécutif l'état de siège pour comprimer l'insurrection, et des lois pour réprimer la presse. Lorsque le pouvoir exécutif confond l'état de siège avec la suspension des lois, il est dans une erreur profonde, et il importe qu'il soit averti. (*A gauche : Très bien!*)

Ce que nous avons à dire au pouvoir exécutif, le voici :

L'assemblée nationale a prétendu empêcher la guerre civile, mais non interdire la discussion ; elle a voulu désarmer les bras, mais non bâillonner les consciences. (*Approbatton à gauche.*)

Pour pacifier la rue, vous avez l'état de siège ; pour contenir la presse, vous avez les tribunaux. Mais ne vous servez pas de l'état de siège contre la presse ; vous vous trompez d'arme, et, en croyant défendre la société, vous blessez la liberté. (*Mouvement*)

Vous combattez pour des principes sacrés, pour l'ordre, pour la famille, pour la propriété ; nous vous suivrons, nous vous aiderons dans le combat ; mais nous voulons que vous combattiez avec les lois.

UNE VOIX. — Qui, nous ?

M. VICTOR HUGO. — Nous, l'assemblée tout entière. (*A gauche : Très bien! Très bien!*)

Il m'est impossible de ne pas rappeler que la distinction a été faite plusieurs fois et comprise et accueillie par vous tous, entre l'état de siège et la suspension des lois.

L'état de siège est un état défini et légal, on l'a dit déjà ; la suspension des lois est une situation monstrueuse dans laquelle la chambre ne peut pas vouloir placer la France (*mouvement*), dans laquelle une grande assemblée ne voudra jamais placer un grand peuple ! (*Nouveau mouvement.*)

Je ne puis admettre que le pouvoir exécutif comprenne ainsi son mandat. Quant à moi, je le déclare, j'ai prétendu lui donner l'état de siège, je l'ai armé de toute la force sociale pour la défense de l'ordre, je lui ai donné toute la somme de pouvoir que mon mandat me permettait de lui conférer ; mais je ne lui ai pas donné la dictature, mais je ne lui ai pas livré la liberté de la pensée, mais je n'ai pas prétendu lui attribuer la censure et la confiscation (*Appro-*



*bation sur plusieurs bancs. Réclamations sur d'autres.)* C'est la censure et la confiscation qui, à l'heure qu'il est, pèsent sur les organes de la pensée publique. (*Oui! très bien!*) C'est là une situation incompatible avec la discussion de la constitution. Il importe, je le répète, que la presse soit libre, et la liberté de la presse n'importe pas moins à la bonté et à la durée de la constitution que la liberté de l'assemblée elle-même.

Pour moi, ces deux points sont indivisibles, sont inséparables, et je n'admettrais pas que l'assemblée elle-même fût suffisamment libre, c'est-à-dire suffisamment éclairée (*exclamations*), si la presse n'était pas libre à côté d'elle, et si la liberté des opinions extérieures ne mêlait pas sa lumière à la liberté de vos délibérations.

Je demande que M. le président du conseil vienne nous dire de quelle façon il entend définitivement l'état de siège (*Il l'a dit!*); que l'on sache si M. le président du conseil entend par état de siège la suspension des lois. Quant à moi, qui crois l'état de siège nécessaire, si cependant il était défini de cette façon, je voterais à l'instant même contre son maintien, car je crois qu'à la place d'un péril passager, l'émeute, nous mettrions un immense malheur, l'abaissement de la nation. (*Mouvement.*) Que l'état de siège soit maintenu et que la loi soit respectée, voilà ce que je demande, voilà ce que veut la société qui entend conserver l'ordre, voilà ce que veut la conscience publique qui entend conserver la liberté. (*Aux voix! La clôture!*)



## IV

### LA PEINE DE MORT \*

15 septembre 1848.

Je regrette que cette question, la première de toutes peut-être, arrive au milieu de vos délibérations presque à l'improviste, et surprenne les orateurs non préparés.

Quant à moi, je dirai peu de mots, mais ils partiront du sentiment d'une conviction profonde et ancienne.

Vous venez de consacrer l'inviolabilité du domicile, nous vous demandons de consacrer une inviolabilité plus haute et plus sainte encore, l'inviolabilité de la vie humaine.

Messieurs, une constitution, et surtout une constitution faite par la France et pour la France, est nécessairement un pas dans la civilisation. Si elle n'est point un pas dans la civilisation, elle n'est rien. (*Très bien! très bien!*)

Eh bien, songez y, qu'est-ce que la peine de mort? La peine de mort est le signe spécial et éternel de la barbarie. (*Mouvement.*) Partout où la peine de mort est prodiguée, la barbarie domine; partout où la peine de mort est rare, la civilisation règne. (*Sensation.*)

\* Ce discours fut prononcé dans la discussion de l'article 5 du projet de constitution.

Cet article était ainsi conçu : *La peine de mort est abolie en matière politique.*

Les représentants Coquerel, Kœnig et Buvignier proposaient par amendement de rédiger ainsi cet article 5 :

*La peine de mort est abolie.*

Dans la séance du 18 septembre, cet amendement fut repoussé par 498 voix contre 216.

Messieurs, ce sont là des faits incontestables. L'adoucissement de la pénalité est un grand et sérieux progrès. Le dix-huitième siècle, c'est là une partie de sa gloire, a aboli la torture; le dix-neuvième siècle abolira la peine de mort. (*Vive adhésion. Oui! oui!*)

Vous ne l'abolirez pas peut-être aujourd'hui; mais, n'en doutez pas, demain vous l'abolirez, ou vos successeurs l'aboliront. (*Nous l'abolirons! — Agitation.*)

Vous écrivez en tête du préambule de votre constitution : « En présence de Dieu », et vous commenceriez par lui dérober, à ce Dieu, ce droit qui n'appartient qu'à lui, le droit de vie et de mort. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, il y a trois choses qui sont à Dieu et qui n'appartiennent pas à l'homme : l'irrévocable, l'irréparable, l'indissoluble. Malheur à l'homme s'il les introduit dans ses lois! (*Mouvement.*) tôt ou tard elles font plier la société sous leur poids, elles dérangent l'équilibre nécessaire des lois et des mœurs, elles ôtent à la justice humaine ses proportions; et alors il arrive ceci, réfléchissez-y, messieurs, que la loi épouvante la conscience. (*Sensation.*)

Je suis monté à cette tribune pour vous dire un seul mot, un mot décisif, selon moi; ce mot, le voici. (*Écoutez! écoutez!*)

Après février, le peuple eut une grande pensée : le lendemain du jour où il avait brûlé le trône, il voulut brûler l'échafaud. (*Très bien! — D'autres voix : Très mal!*)

Ceux qui agissaient sur son esprit alors ne furent pas, je le regrette profondément, à la hauteur de son grand cœur. (*À gauche : Très bien!*) On l'empêcha d'exécuter cette idée sublime.

Eh bien, dans le premier article de la constitution que vous votez, vous venez de consacrer la première pensée du peuple, vous avez renversé le trône. Maintenant consacrez l'autre, renversez l'échafaud. (*Applaudissements à gauche. Protestations à droite.*)

Je vote l'abolition pure, simple et définitive de la peine de mort.

## V

# POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

ET

CONTRE L'ÉTAT DE SIÈGE.\*

11 octobre 1848.

Si je monte à la tribune, malgré l'heure avancée, malgré les signes d'impatience d'une partie de l'assemblée (*Non! non! Parlez!*), c'est que je ne puis croire que, dans l'opinion de l'assemblée, la question soit jugée. (*Non! elle ne l'est pas!*) En outre, l'assemblée considérera le petit nombre d'orateurs qui soutiennent en ce moment la liberté de la presse, et je ne doute pas que ces orateurs ne soient protégés, dans cette discussion, par ce double respect que ne peuvent manquer d'éveiller, dans une assemblée généreuse, un principe si grand et une minorité si faible. (*Très bien!*)

Je rappellerai à l'honorable ministre de la justice que le comité de législation avait émis le vœu que l'état de siège fût levé, afin que la presse fût ce que j'appelle mise en liberté.

M. ABBATUCCI. — Le comité n'a pas dit cela.

\* L'état de siège fut levé le lendemain de ce discours.

M. VICTOR HUGO. — Je n'irai pas aussi loin que votre comité de législation, et je dirai à M. le ministre de la justice qu'il serait, à mon sens, d'une bonne politique d'alléger peu à peu l'état de siège, et de le rendre de jour en jour moins pesant, afin de préparer la transition, et d'amener par degrés insensibles l'heure où l'état de siège pourrait être levé sans danger. (*Adhésion sur plusieurs bancs.*)

Maintenant, j'entre dans la question de la liberté de la presse, et je dirai à M. le ministre de la justice que, depuis la dernière discussion, cette question a pris des aspects nouveaux. Pour ma part, plus nous avançons dans l'œuvre de la constitution, plus je suis frappé de l'inconvénient de discuter la constitution en l'absence de la liberté de la presse. (*Bruit et interruptions diverses.*)

Je dis dans l'absence de la liberté de la presse, et je ne puis caractériser autrement une situation dans laquelle les journaux ne sont point placés et maintenus sous la surveillance et la sauvegarde des lois, mais laissés à la discrétion du pouvoir exécutif. (*C'est vrai.*)

Eh bien, messieurs, je crains que, dans l'avenir, la constitution que vous discutez ne soit moralement amoindrie. (*Dénégation. Adhésion sur plusieurs bancs.*)

M. DUPIN (de la Nièvre). — Ce ne sera pas faute d'amendements et de critiques.

M. VICTOR HUGO. — Vous avez pris, messieurs, deux résolutions graves dans ces derniers temps : par l'une, à laquelle je ne me suis point associé, vous avez soumis la république à cette périlleuse épreuve d'une assemblée unique ; par l'autre, à laquelle je m'honore d'avoir concouru, vous avez consacré la plénitude de la souveraineté du peuple, et vous avez laissé au pays le droit et le soin de choisir l'homme qui doit diriger le gouvernement du pays. (*Rumeurs.*) Eh bien, messieurs, il importait dans ces deux occasions que l'opinion publique, que l'opinion du dehors pût prendre la parole, la prendre hautement et librement, car c'étaient là, à coup sûr, des questions qui lui appartenaient. (*Très bien.*) L'avenir, l'avenir immédiat de votre constitution amène d'autres questions graves. Il serait malheureux qu'on pût dire que, tandis que tous les

intérêts du pays élèvent la voix pour réclamer ou pour se plaindre, la presse est bâillonnée. (*Agitation.*)

Messieurs, je dis que la liberté de la presse importe à la bonne discussion de votre constitution. Je vais plus loin (*Écoutez ! écoutez !*), je dis que la liberté de la presse importe à la liberté même de l'assemblée. (*Très bien !*) C'est là une vérité... (*Interruption.*)

LE PRÉSIDENT. — Écoutez, messieurs, la question est des plus graves.

M. VICTOR HUGO. — Il me semble que, lorsque je cherche à démontrer à l'assemblée que sa liberté, que sa dignité même, sont intéressées à la plénitude de la liberté de la presse, les interrupteurs pourraient faire silence. (*Très bien.*)

Je dis que la vérité de la presse importe à la liberté de cette assemblée, et je vous demande la permission d'affirmer cette vérité comme on affirme une vérité politique, en la généralisant.

Messieurs, la liberté de la presse est la garantie de la liberté des assemblées. (*Oui ! oui !*)

Les minorités trouvent dans la presse libre l'appui qui leur est souvent refusé dans les délibérations intérieures. Pour prouver ce que j'avance, les raisonnements abondent, es faits abondent également. (*Bruit.*)

VOIX A GAUCHE. — Attendez le silence ! C'est un parti pris !

M. VICTOR HUGO. — Je dis que les minorités trouvent dans la presse libre... — et, messieurs, permettez-moi de vous rappeler que toute majorité peut devenir minorité, ainsi respectons les minorités (*vive adhésion*) ; — les minorités trouvent dans la presse libre l'appui qui leur manque souvent dans les délibérations intérieures. Et voulez-vous un fait ? Je vais vous en citer un qui est certainement dans la mémoire de beaucoup d'entre vous.

Sous la restauration, un jour, un orateur énergique de la gauche, Casimir Perier, osa jeter à la chambre des députés cette parole hardie : Nous sommes six dans cette enceinte et trente millions au dehors. (*Mouvement.*)

Messieurs, ces paroles mémorables, ces paroles qui contenaient l'avenir, furent couvertes, au moment où l'orateur les prononça, par les murmures de la chambre entière, et

le lendemain par les acclamations de la presse unanime. (*Très bien! très bien! Mouvement prolongé.*)

Eh bien, voulez-vous savoir ce que la presse libre a fait pour l'orateur libre? (*Écoutez!*) Ouvrez les lettres politiques de Benjamin Constant, vous y trouverez ce passage remarquable :

« En revenant à son banc, le lendemain du jour où il avait parlé ainsi, Casimir Perier me dit : « Si l'unanimité de la presse n'avait pas fait contre-poids à l'unanimité de la chambre, j'aurais peut-être été découragé. »

Voilà ce que peut la liberté de la presse, voilà l'appui qu'elle peut donner! c'est peut-être à la liberté de la presse que vous avez dû cet homme courageux qui, le jour où il le fallut, sut être bon serviteur de l'ordre parce qu'il avait été bon serviteur de la liberté.

Ne souffrez pas les empiétements du pouvoir; ne laissez pas se faire autour de vous cette espèce de calme faux qui n'est pas le calme, que vous prenez pour l'ordre et qui n'est pas l'ordre; faites attention à cette vérité que Cromwell n'ignorait pas, et que Bonaparte savait aussi : Le silence autour des assemblées, c'est bientôt le silence dans les assemblées. (*Mouvement.*)

Encore un mot.

Quelle était la situation de la presse à l'époque de la terreur?... (*Interruption.*)

Il faut bien que je vous rappelle des analogies, non dans les époques, mais dans la situation de la presse. La presse alors était, comme aujourd'hui, libre de droit, esclave de fait. Alors, pour faire taire la presse, on menaçait de mort les journalistes; aujourd'hui on menace de mort les journaux. (*Mouvement.*) Le moyen est moins terrible, mais il n'est pas moins efficace.

Qu'est-ce que c'est que cette situation? C'est la censure. (*Agitation.*) C'est la censure, c'est la pire, c'est la plus misérable de toutes les censures; c'est celle qui attaque l'écrivain dans ce qu'il a de plus précieux au monde, dans sa dignité même; celle qui livre l'écrivain aux tâtonnements, sans le mettre à l'abri des coups d'état. (*Agitation croissante.*) Voilà la situation dans laquelle vous placez la presse aujourd'hui.



M. FLOCON. — Je demande la parole.

M. VICTOR HUGO. — Eh quoi! messieurs, vous raturez la censure dans votre constitution et vous la maintenez dans votre gouvernement! A une époque comme celle où nous sommes, où il y a tant d'indécision dans les esprits...  
(*Bruit.*)

LE PRÉSIDENT. — Il s'agit d'une des libertés les plus chères au pays; je réclame pour l'orateur le silence et l'attention de l'assemblée. (*Très bien! très bien!*)

M. VICTOR HUGO. — Je fais remarquer aux honorables membres qui m'interrompent en ce moment qu'ils outragent deux libertés à la fois, la liberté de la presse, que je défends, et la liberté de la tribune, que j'invoque.

Comment! il n'est pas permis de vous faire remarquer qu'au moment où vous venez de déclarer que la censure était abolie, vous la maintenez! (*Bruit. Parlez! parlez!*) Il n'est pas permis de vous faire remarquer qu'au moment où le peuple attend des solutions, vous lui donnez des contradictions! Savez-vous ce que c'est que les contradictions en politique? Les contradictions sont la source des malentendus, et les malentendus sont la source des catastrophes. (*Mouvement.*)

Ce qu'il faut en ce moment aux esprits divisés, incertains de tout, inquiets de tout, ce ne sont pas des hypocrisies, des mensonges, de faux semblants politiques, la liberté dans les théories, la censure dans la pratique; non, ce qu'il faut à tous dans ce doute et dans cette ombre où sont les consciences, c'est un grand exemple en haut, c'est dans le gouvernement, dans l'assemblée nationale, la grande et fière pratique de la justice et de la vérité! (*Agitation prolongée.*)

M. le ministre de la justice invoquait tout à l'heure la nécessité. Je prends la liberté de lui faire observer que la nécessité est l'argument des mauvaises politiques; que, dans tous les temps, sous tous les régimes, les hommes d'état, condamnés par une insuffisance, qui ne venait pas d'eux quelquefois, qui venait des circonstances mêmes, se sont appuyés sur cet argument de la nécessité. Nous avons vu déjà, et souvent, sous le régime antérieur, les gouvernants recourir à l'arbitraire, au despotisme, aux suspensions de

journaux, aux incarcérations d'écrivains. Messieurs, prenez garde! vous faites respirer à la république le même air qu'à la monarchie, Souvenez-vous que la monarchie en est morte. (*Mouvement.*)

Messieurs, je ne dirai plus qu'un mot... (*Interruption.*)

L'assemblée me rendra cette justice que des interruptions systématiques ne m'ont pas empêché de protester jusqu'au bout en faveur de la liberté de la presse.

Messieurs, des temps inconnus s'approchent; préparons-nous à les recevoir avec toutes les ressources réunies de l'état, du peuple, de l'intelligence, de la civilisation française, et de la bonne conscience des gouvernants. Toutes les libertés sont des forces; ne nous laissons pas plus dépouiller de nos libertés que nous ne nous laisserions dépouiller de nos armes la veille du combat.

Prenons garde aux exemples que nous donnons! Les exemples que nous donnons sont inévitablement, plus tard, nos ennemis ou nos auxiliaires; au jour du danger, ils se lèvent et ils combattent pour nous ou contre nous.

Quant à moi, si le secret de mes votes valait la peine d'être expliqué, je vous dirais : J'ai voté l'autre jour contre la peine de mort; je vote aujourd'hui pour la liberté.

Pourquoi? C'est que je ne veux pas revoir 93! c'est qu'en 93 il y avait l'échafaud, et il n'y avait pas la liberté.

J'ai toujours été, sous tous les régimes, pour la liberté, contre la compression. Pourquoi? C'est que la liberté réglée par la loi produit l'ordre, et que la compression produit l'explosion. Voilà pourquoi je ne veux pas de la compression et je veux de la liberté. (*Mouvement. Longue agitation.*)

## VI

### QUESTION DES ENCOURAGEMENTS

AUX LETTRES ET AUX ARTS

10 novembre 1848.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion du budget rectifié de 1848.

M. VICTOR HUGO. — Personne plus que moi, messieurs (*Plus haut! plus haut!*), n'est pénétré de la nécessité, de l'urgente nécessité d'alléger le budget; seulement, à mon avis, le remède à l'embarras de nos finances n'est pas dans quelques économies chétives et détestables; ce remède serait, selon moi, plus haut et ailleurs; il serait dans une politique intelligente et rassurante, qui donnerait confiance à la France, qui ferait renaître l'ordre, le travail et le crédit... (*agitation*) et qui permettrait de diminuer, de supprimer même les énormes dépenses spéciales qui résultent des embarras de la situation. C'est là, messieurs, la véritable surcharge du budget, surcharge qui, si elle se prolongeait et s'aggravait encore, et si vous n'y preniez garde, pourrait, dans un temps donné, faire crouler l'édifice social.

Ces réserves faites, je partage, sur beaucoup de points, l'avis de votre comité des finances.

J'ai déjà voté, et je continuerai de voter la plupart des réductions proposées, à l'exception de celles qui me paraîtraient tarir les sources mêmes de la vie publique, et de

celles qui, à côté d'une amélioration financière douteuse, me présenteraient une faute politique certaine.

C'est dans cette dernière catégorie que je range les réductions proposées par le comité des finances sur ce que j'appellerai le budget spécial des lettres, des sciences et des arts.

Ce budget devrait, pour toutes les raisons ensemble, être réuni dans une seule administration et tenu dans une seule main. C'est un vice de notre classification administrative que ce budget soit réparti entre deux ministères, le ministère de l'instruction publique et le ministère de l'intérieur.

Ceci m'obligera, dans le peu que j'ai à dire, d'effleurer quelquefois le ministère de l'intérieur. Je pense que l'assemblée voudra bien me le permettre, pour la clarté même de la démonstration. Je le ferai, du reste, avec une extrême réserve.

Je dis, messieurs, que les réductions proposées sur le budget spécial des sciences, des lettres et des arts sont mauvaises doublement. Elles sont insignifiantes au point de vue financier, et nuisibles à tous les autres points de vue.

Insignifiantes au point de vue financier. Cela est d'une telle évidence, que c'est à peine si j'ose mettre sous les yeux de l'assemblée le résultat d'un calcul de proportion que j'ai fait. Je ne voudrais pas éveiller le rire de l'assemblée dans une question sérieuse; cependant, il m'est impossible de ne pas lui soumettre une comparaison bien triviale, bien vulgaire, mais qui a le mérite d'éclairer la question et de la rendre pour ainsi dire visible et palpable.

Que penseriez-vous, messieurs, d'un particulier qui aurait 1,500 francs de revenu, qui consacrerait tous les ans à sa culture intellectuelle, pour les sciences, les lettres et les arts, une somme bien modeste, 5 francs, et qui, dans un jour de réforme, voudrait économiser sur son intelligence six sous? (*Rire approbatif.*)

Voilà, messieurs, la mesure exacte de l'économie proposée. (*Nouveau rire.*) Eh bien! ce que vous ne conseilleriez pas à un particulier, au dernier des habitants d'un pays civilisé, on ose le conseiller à la France. (*Mouvement.*)

Je viens de vous montrer à quel point l'économie serait petite; je vais vous montrer maintenant combien le ravage serait grand.

Pour vous édifier sur ce point, je ne sache rien de plus éloquent que la simple nomenclature des institutions, des établissements, des intérêts que les réductions proposées atteignent dans le présent et menacent dans l'avenir.

J'ai dressé cette nomenclature; je demande à l'assemblée la permission de la lui lire, cela me dispensera de beaucoup de développements. Les réductions proposées atteignent :

Le collège de France,  
 Le muséum,  
 Les bibliothèques,  
 L'école des chartes,  
 L'école des langues orientales,  
 La conservation des archives nationales,  
 La surveillance de la librairie à l'étranger... (Ruine complète de notre librairie, le champ livré à la contrefaçon!)  
 L'école de Rome,  
 L'école des beaux-arts de Paris,  
 L'école de dessin de Dijon,  
 Le conservatoire,  
 Les succursales de province,  
 Les musées des Thermes et de Cluny,  
 Nos musées de peinture et de sculpture,  
 La conservation des monuments historiques.  
 Les réformes menacent pour l'année prochaine :  
 Les facultés des sciences et des lettres,  
 Les souscriptions aux livres,  
 Les subventions aux sociétés savantes,  
 Les encouragements aux beaux-arts.

En outre — ceci touche au ministère de l'intérieur, mais la chambre me permettra de le dire, pour que le tableau soit complet — les réductions atteignent dès à présent et menacent pour l'an prochain les théâtres. Je ne veux vous en dire qu'un mot en passant. On propose la suppression d'un commissaire sur deux; j'aimerais mieux la suppression d'un censeur et même de deux censeurs. (*On rit.*)

UN MEMBRE. — Il n'y a plus de censure!

UN MEMBRE, à gauche. — Elle sera bientôt rétablie!

M. VICTOR HUGO. — Enfin le rapport réserve ses plus dures paroles et ses menaces les plus sérieuses pour les indemnités et secours littéraires. Oh! voilà de monstrueux abus! Savez-vous, messieurs, ce que c'est que les indemnités et les secours littéraires? C'est l'existence de quelques familles pauvres entre les plus pauvres, honorables entre les plus honorables.

Si vous adoptiez les réductions proposées, savez-vous ce qu'on pourrait dire? On pourrait dire: Un artiste, un poète, un écrivain célèbre travaille toute sa vie, il travaille sans songer à s'enrichir, il meurt, il laisse à son pays beaucoup de gloire à la seule condition de donner à sa veuve et à ses enfants un peu de pain. Le pays garde la gloire et refuse le pain. (*Sensation.*)

Voilà ce qu'on pourrait dire, et voilà ce qu'on ne dira pas; car, à coup sûr, vous n'entrerez pas dans ce système d'économies qui consternerait l'intelligence et qui humilierait la nation. (*C'est vrai!*)

Vous le voyez, ce système, comme vous le disait si bien notre honorable collègue M. Charles Dupin, ce système attaque tout; ce système ne respecte rien, ni les institutions anciennes ni les institutions modernes; pas plus les fondations libérales de François I<sup>er</sup> que les fondations libérales de la Convention. Ce système d'économies ébranle d'un seul coup tout cet ensemble d'institutions civilisatrices qui est, pour ainsi dire, la base du développement de la pensée française.

Et quel moment choisit-on? C'est ici, à mon sens, la faute politique grave que je vous signalais en commençant; quel moment choisit-on pour mettre en question toutes ces institutions à la fois? Le moment où elles sont plus nécessaires que jamais, le moment où, loin de les restreindre, il faudrait les étendre et les élargir.

Eh! quel est, en effet, j'en appelle à vos consciences, j'en appelle à vos sentiments à tous, quel est le grand péril de la situation actuelle? L'ignorance. L'ignorance encore plus que la misère. (*Adhésion.*)

L'ignorance qui nous déborde, qui nous assiège, qui

nous investit de toutes parts. C'est à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent de l'esprit impitoyable des théoriciens dans le cerveau confus des multitudes. Le communisme n'est qu'une forme de l'ignorance. Le jour où l'ignorance disparaîtrait, les sophismes s'évanouiraient. Et c'est dans un pareil moment, devant un pareil danger, qu'on songerait à attaquer, à mutiler, à ébranler toutes ces institutions qui ont pour but spécial de poursuivre, de combattre, de détruire l'ignorance!

Sur ce point, j'en appelle, je le répète, au sentiment de l'assemblée. Quoi! d'un côté la barbarie dans la rue, et de l'autre le vandalisme dans le gouvernement. (*Mouvement.*) Messieurs, il n'y a pas que la prudence matérielle au monde, il y a autre chose que ce que j'appellerai la prudence brutale. Les précautions grossières, les moyens de police ne sont pas, Dieu merci, le dernier mot des sociétés civilisées.

On pourvoit à l'éclairage des villes, on allume tous les soirs, et on fait très bien, des réverbères dans les carrefours, dans les places publiques; quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire aussi dans le monde moral, et qu'il faut allumer des flambeaux pour les esprits? (*Approbatton et rires.*)

Puisque l'assemblée m'a interrompu, elle me permettra d'insister sur ma pensée.

Oui, messieurs, j'y insiste. Un mal moral, un mal moral profond nous travaille et nous tourmente. Ce mal moral, cela est étrange à dire, n'est autre chose que l'excès des tendances matérielles. Eh bien, comment combattre le développement des tendances matérielles? Par le développement des tendances intellectuelles. Il faut ôter au corps et donner à l'âme. (*Oui! oui! Sensation.*)

Quand je dis : il faut ôter au corps et donner à l'âme, vous ne vous méprenez pas sur mon sentiment. (*Non! non!*) Vous me comprenez tous; je souhaite passionnément, comme chacun de vous, l'amélioration du sort matériel des classes souffrantes; c'est là, selon moi, le grand, l'excellent progrès auquel nous devons tous tendre de tous nos vœux comme hommes et de tous nos efforts comme législateurs.

Mais si je veux ardemment, passionnément, le pain de l'ouvrier, le pain du travailleur, qui est mon frère, à côté du pain de la vie je veux le pain de la pensée, qui est aussi le pain de la vie. Je veux multiplier le pain de l'esprit comme le pain du corps. (*Interruption au centre.*)

Il me semble, messieurs, que ce sont là les questions que soulève naturellement ce budget de l'instruction publique discuté en ce moment. (*Oui! oui!*)

Eh bien, la grande erreur de notre temps, ç'a été de pencher, je dis plus, de courber, l'esprit des hommes vers la recherche du bien-être matériel, et de le détourner par conséquent du bien-être religieux et du bien-être intellectuel. (*C'est vrai!*) La faute est d'autant plus grande que le bien-être matériel, quoi qu'on fasse, quand même tous les progrès qu'on rêve, et que je rêve aussi, moi, seraient réalisés, le bien-être matériel ne peut et ne pourra jamais être que le partage de quelques-uns, tandis que le bien-être religieux, c'est-à-dire la croyance, le bien-être intellectuel, c'est-à-dire l'éducation, peuvent être donnés à tous.

D'ailleurs le bien-être matériel ne pourrait être le but suprême de l'homme en ce monde qu'autant qu'il n'y aurait pas d'autre vie, et c'est là une affirmation désolante, c'est là un mensonge affreux qui ne doit pas sortir des institutions sociales. (*Très bien! — Mouvement prolongé.*)

Il importe, messieurs, de remédier au mal; il faut redresser, pour ainsi dire, l'esprit de l'homme; il faut, et c'est là la grande mission, la mission spéciale du ministère de l'instruction publique, il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers Dieu, vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, vers le désintéressé et le grand. C'est là, et seulement là, que vous trouverez la paix de l'homme avec la société. (*Très bien!*)

Pour arriver à ce but, messieurs, que faudrait-il faire? Précisément tout le contraire de ce qu'ont fait les précédents gouvernements; précisément tout le contraire de ce que vous propose votre comité des finances. Outre l'enseignement religieux, qui tient le premier rang parmi les institutions libérales, il faudrait multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies.



Il faudrait multiplier les maisons d'études pour les enfants, les maisons de lecture pour les hommes, tous les établissements, tous les asiles où l'on médite, où l'on s'instruit, où l'on se recueille, où l'on apprend quelque chose, où l'on devient meilleur en un mot, il faudrait faire pénétrer de toutes parts la lumière dans l'esprit du peuple; car c'est par les ténèbres qu'on le perd. (*Très bien!*)

Ce résultat, vous l'aurez quand vous voudrez. Quand vous le voudrez, vous aurez en France un magnifique mouvement intellectuel; ce mouvement vous l'avez déjà; il ne s'agit que de l'utiliser et de le diriger; il ne s'agit que de bien cultiver le sol.

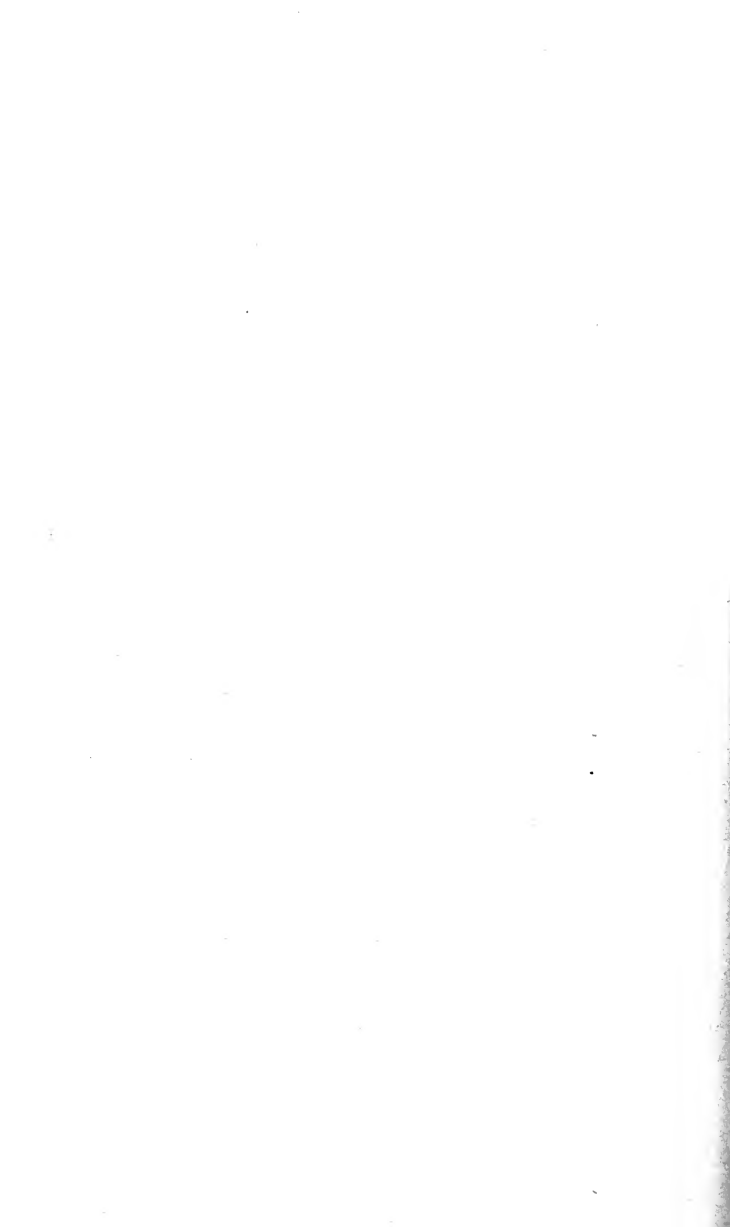
La question de l'intelligence, j'appelle sur ce point l'attention de l'assemblée, la question de l'intelligence est identiquement la même que la question de l'agriculture.

L'époque où vous êtes est une époque riche et féconde; ce ne sont pas, messieurs, les intelligences qui manquent, ce ne sont pas les talents, ce ne sont pas les grandes aptitudes; ce qui manque, c'est l'impulsion sympathique, c'est l'encouragement enthousiaste d'un grand gouvernement. (*C'est vrai!*)

Ce gouvernement, j'aurais souhaité que la monarchie le fût; elle n'a pas su l'être. Eh bien, ce conseil affectueux que je donnais loyalement à la monarchie, je le donne loyalement à la république. (*Mouvement.*)

Je voterai contre toutes les réductions que je viens de vous signaler, et qui amoindriraient l'éclat utile des lettres, des arts et des sciences.

Je ne dirai plus qu'un mot aux honorables auteurs du rapport. Vous êtes tombés dans une méprise regrettable; vous avez cru faire une économie d'argent, c'est une économie de gloire que vous faites. (*Nouveau mouvement.*) Je la repousse pour la dignité de la France, je la repousse pour l'honneur de la république. (*Très bien! très bien!*)



## VII

### LA SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE\*

29 janvier 1849.

J'entre immédiatement dans le débat, et je le prends au point où le dernier orateur l'a laissé.

L'heure s'avance, et j'occuperai peu de temps cette tribune.

Je ne suivrai pas l'honorable orateur dans les considérations politiques de diverse nature qu'il a successivement parcourues; je m'enfermerai dans la discussion du droit de cette assemblée à se maintenir ou à se dissoudre. Il a cherché à passionner le débat, je chercherai à le calmer. (*Chuchotements à gauche.*)

Mais si, chemin faisant, je rencontre quelques-unes des questions politiques qui touchent à celles qu'il a soulevées, l'honorable et éloquent orateur peut être assuré que je ne les éviterai pas.

N'en déplaise à l'honorable orateur, je suis de ceux qui pensent que cette assemblée a reçu un mandat tout à la fois illimité et limité. (*Exclamations.*)

**M. LE PRÉSIDENT.** — J'invite tous les membres de l'assemblée au silence. On doit écouter M. Victor Hugo comme on a écouté M. Jules Favre.

\* L'assemblée constituante discutait sur les propositions relatives, soit à la convocation de l'assemblée législative, soit à la modification du décret du 15 décembre concernant les lois organiques. Jules Favre venait de prononcer un discours très éloquent, très véhément, pour prouver que l'assemblée constituante avait droit et devoir de rester réunie, quand Victor Hugo monta à la tribune.

La dissolution fut votée.

M. VICTOR HUGO. — Illimité quant à la souveraineté, limité quant à l'œuvre à accomplir. (*Très bien! Mouvement.*) Je suis de ceux qui pensent que l'achèvement de la constitution épuise le mandat, et que le premier effet de la constitution votée doit être, dans la logique politique, de dissoudre la constituante.

Et, en effet, messieurs, qu'est-ce que c'est qu'une assemblée constituante? C'est une révolution agissant et délibérant avec un horizon indéfini devant elle. Et qu'est-ce que c'est qu'une constitution? C'est une révolution accomplie et désormais circonscrite. Or peut-on se figurer une telle chose : une révolution à la fois terminée par le vote de la constitution et continuant par la présence de la constituante? C'est à dire, en d'autres termes, le définitif proclamé et le provisoire maintenu; l'affirmation et la négation en présence? Une constitution qui régit la nation et qui ne régit pas le parlement! Tout cela se heurte et s'exclut. (*Sensation.*)

Je sais qu'aux termes de la constitution vous vous êtes attribué la mission de voter ce qu'on a appelé les lois organiques. Je ne dirai donc pas qu'il ne faut pas les faire; je dirai qu'il faut en faire le moins possible. Et pourquoi? Les lois organiques font-elles partie de la constitution? participent-elles de son privilège et de son inviolabilité? Oh! alors votre droit et votre devoir est de les faire toutes. Mais les lois organiques ne sont que des lois ordinaires; les lois organiques ne sont que des lois comme toutes les autres, qui peuvent être modifiées, changées, abrogées sans formalités spéciales, et qui, tandis que la constitution, armée par vous, se défendra, peuvent tomber au premier choc de l'assemblée législative. Cela est incontestable. A quoi bon les multiplier, alors, et les faire toutes dans des circonstances où il est à peine possible de les faire viables? Une assemblée constituante ne doit rien faire qui ne porte le caractère de la nécessité. Et, ne l'oublions pas, là où une assemblée comme celle-ci n'imprime pas le sceau de sa souveraineté, elle imprime le sceau de sa faiblesse.

Je dis donc qu'il faut limiter à un très petit nombre les lois organiques que la constitution vous impose le devoir de faire.

J'aborde, pour la traverser rapidement, car, dans les circonstances où nous sommes, il ne faut pas irriter un tel débat, j'aborde la question délicate que j'appellerai la question d'amour-propre, c'est-à-dire le conflit qu'on cherche à élever entre le ministère et l'assemblée à l'occasion de la proposition Râteau. Je répète que je traverse cette question rapidement; vous en comprenez tous le motif, il est puisé dans mon patriotisme et dans le vôtre. Je dis seulement, et je me borne à ceci, que cette question ainsi posée, que ce conflit, que cette susceptibilité, que tout cela est au-dessous de vous. (*Oui! oui! — Adhésion.*) Les grandes assemblées comme celle-ci ne compromettent pas la paix du pays par susceptibilité, elles se meuvent et se gouvernent par des raisons plus hautes. Les grandes assemblées, messieurs, savent envisager l'heure de leur abdication politique avec dignité et liberté; elles n'obéissent jamais, soit au jour de leur avènement, soit au jour de leur retraite, qu'à une seule impulsion, l'utilité publique. C'est là le sentiment que j'invoque et que je voudrais éveiller dans vos âmes.

J'écarte donc comme renversés par la discussion les trois arguments puisés, l'un dans la nature de notre mandat, l'autre dans la nécessité de voter les lois organiques, et le troisième dans la susceptibilité de l'assemblée en face du ministère.

J'arrive à une dernière objection qui, selon moi, est encore entière, et qui est au fond du discours remarquable que vous venez d'entendre. Cette objection, la voici :

Pour dissoudre l'assemblée, nous invoquons la nécessité politique. Pour la maintenir, on nous oppose la nécessité politique. On nous dit : Il faut que l'assemblée constituante reste à son poste; il faut qu'elle veille sur son œuvre; il importe qu'elle ne livre pas la démocratie organisée par elle, qu'elle ne livre pas la constitution à ce courant qui emporte les esprits vers un avenir inconnu.

Et là-dessus, messieurs, on évoque je ne sais quel fantôme d'une assemblée menaçante pour la paix publique; on suppose que la prochaine assemblée législative (car c'est là le point réel de la question, et j'y appelle votre attention), on suppose que la prochaine assemblée législative

apportera avec elle les bouleversements et les calamités, qu'elle perdra la France au lieu de la sauver.

C'est là toute la question, il n'y en a pas d'autre; car si vous n'aviez pas cette crainte et cette anxiété, vous mes collègues de la majorité, que j'honore et auxquels je m'adresse, si vous n'aviez pas cette crainte et cette anxiété, si vous étiez tranquilles sur le sort de la future assemblée, à coup sûr votre patriotisme vous conseillerait de lui céder la place.

C'est donc là, à mon sens, le point véritable de la question. Eh bien, messieurs, j'aborde cette objection. C'est pour la combattre que je suis monté à cette tribune. On nous dit : Savez-vous ce que sera, savez-vous ce que fera la prochaine assemblée législative? Et l'on conclut, des inquiétudes qu'on manifeste, qu'il faut maintenir l'assemblée constituante.

Eh bien, messieurs, mon intention est de vous montrer ce que valent ces arguments comminatoires; je le ferai en très peu de paroles, et par un simple rapprochement, qui est maintenant de l'histoire, et qui, à mon sens, éclaire singulièrement tout ce côté de la question. (*Écoutez! Écoutez! — Profond silence.*)

Messieurs, il y a moins d'un an, en mars dernier, une partie du gouvernement provisoire semblait croire à la nécessité de se perpétuer. Des publications officielles, placardées au coin des rues, affirmaient que l'éducation politique de la France n'était pas faite, qu'il était dangereux de livrer au pays, dans l'état des choses, l'exercice de sa souveraineté, et qu'il était indispensable que le pouvoir qui était alors debout prolongeât sa durée. En même temps, un parti, qui se disait le plus avancé, une opinion qui se proclamait exclusivement républicaine, qui déclarait avoir fait la république, et qui semblait penser que la république lui appartenait, cette opinion jetait le cri d'alarme, demandait hautement l'ajournement des élections, et dénonçait aux patriotes, aux républicains, aux bons citoyens, l'approche d'un danger immense et imminent. Cet immense danger qui approchait, messieurs, — c'était vous. (*Très bien! très bien!*) C'était l'assemblée nationale à laquelle je parle en ce moment. (*Nouvelle approbation.*)

Ces élections fatales, qu'il fallait ajourner à tout prix pour le salut public, et qu'on a ajournées, ce sont les élections dont vous êtes sortis. (*Profonde sensation.*)

Eh bien, messieurs, ce qu'on disait, il y a dix mois, de l'assemblée constituante, on le dit aujourd'hui de l'assemblée législative.

Je laisse vos esprits conclure, je vous laisse interroger vos consciences, et vous demander à vous-mêmes ce que vous avez été, et ce que vous avez fait. Ce n'est pas ici le lieu de détailler tous vos actes; mais ce que je sais, c'est que la civilisation, sans vous, eût été perdue, c'est que la civilisation a été sauvée par vous. Or sauver la civilisation, c'est sauver la vie à un peuple. Voilà ce que vous avez fait, voilà comment vous avez répondu aux prophéties sinistres qui voulaient retarder votre avènement. (*Vive et universelle approbation.*)

Messieurs, j'insiste. Ce qu'on disait, avant, de vous, on le dit aujourd'hui de vos successeurs; aujourd'hui, comme alors, on fait de l'assemblée future un péril; aujourd'hui, comme alors, on se défie de la France, on se défie du peuple, on se défie du souverain. D'après ce que valaient les craintes du passé, jugez ce que valent les craintes du présent. (*Mouvement.*)

On peut l'affirmer hautement, l'assemblée législative répondra aux prévisions mauvaises comme vous y avez répondu vous-mêmes, par son dévouement au bien public.

Messieurs, dans les faits que je viens de citer, dans le rapprochement que je viens de faire, dans beaucoup d'autres actes que je ne veux pas rappeler, car j'apporte à cette discussion une modération profonde (*C'est vrai!*), dans beaucoup d'autres actes, qui sont dans toutes les mémoires, il n'y a pas seulement la réfutation d'un argument, il y a une évidence, il y a un enseignement. Cette évidence, cet enseignement, les voici : c'est que depuis onze mois, chaque fois qu'il s'agit de consulter le pays, on hésite, on recule, on cherche des faux-fuyants (*Oui! oui! Non! non!*)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. — On insulte constamment au suffrage universel.

UN MEMBRE. — Mais on a avancé l'époque de l'élection du président.

M. VICTOR HUGO. — Je suis certain qu'en ce moment je parle à la conscience de l'assemblée.

Et savez-vous ce qu'il y a au fond de ces hésitations? Je le dirai. (*Rumeurs. — Parlez! parlez!*) Mon Dieu, messieurs, ces murmures ne m'étonnent ni ne m'intimident. (*Exclamations*).

Ceux qui sont à cette tribune y sont pour entendre des murmures, de même que ceux qui sont sur ces bancs y sont pour entendre des vérités.

Nous avons écouté vos vérités, écoutez les nôtres. (*Mouvement prolongé*).

Messieurs, je dirai ce qu'il y avait au fond de ces hésitations, et je le dirai hautement, car la liberté de la tribune n'est rien sans la franchise de l'orateur. Ce qu'il y a au fond de tout cela, de tous ces actes que je rappelle, ce qu'il y a, c'est une crainte secrète du suffrage universel.

Et, je vous le dis, à vous qui avez fondé le gouvernement républicain sur le suffrage universel, à vous qui avez été longtemps le pouvoir tout entier, je vous le dis : il n'y a rien de plus grave en politique qu'un gouvernement qui tient en défiance son principe. (*Profonde sensation*)

Il vous appartient et il est temps de faire cesser cet état de choses. Le pays veut être consulté. Montrez de la confiance au pays, le pays vous rendra de la confiance. C'est par ces mots de conciliation que je veux finir. Je puise dans mon mandat le droit et la force de vous conjurer, au nom de la France qui attend et s'inquiète... (*exclamations diverses*), au nom de ce noble et généreux peuple de Paris, qu'on entraîne de nouveau aux agitations politiques...

UNE VOIX. — C'est le gouvernement qui l'agite!

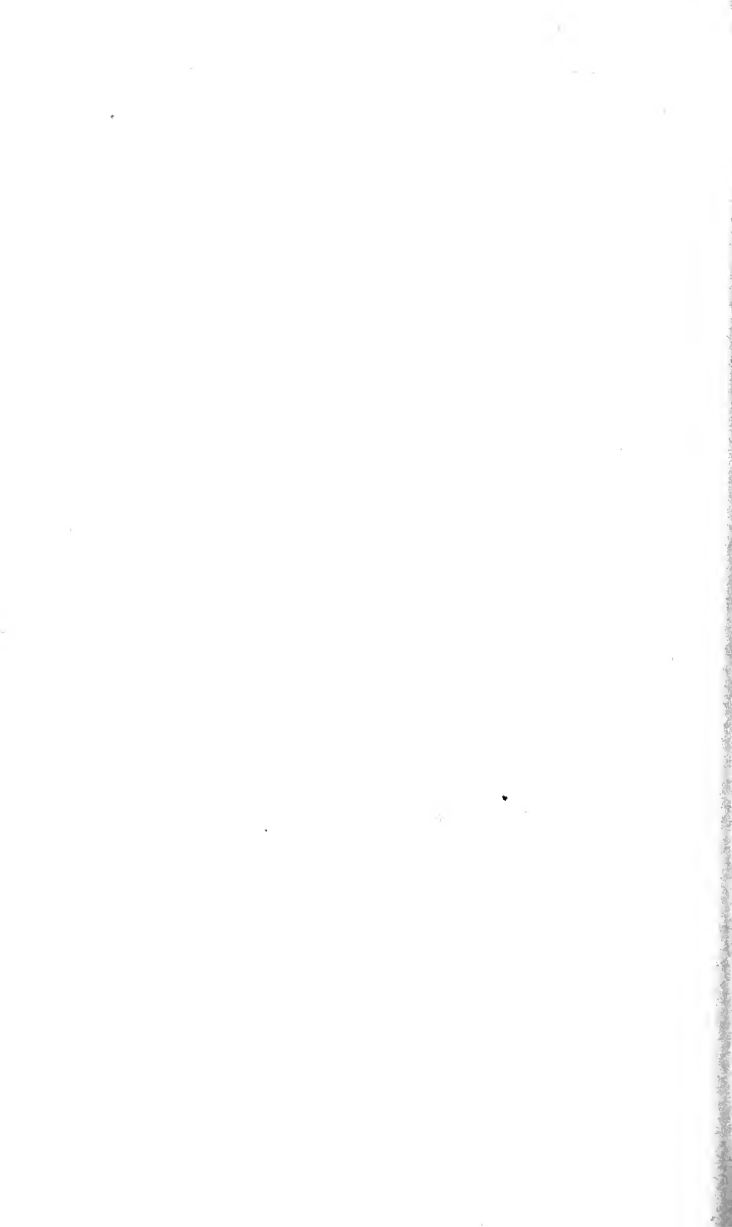
M. VICTOR HUGO. — Au nom de ce bon et généreux peuple de Paris, qui a tant souffert et qui souffre encore, je vous conjure de ne pas prolonger une situation qui est l'agonie du crédit, du commerce, de l'industrie et du travail. (*C'est vrai!*) Je vous conjure de fermer vous-mêmes, en vous retirant, la phase révolutionnaire, et d'ouvrir la période légale. Je vous conjure de convoquer avec empressement, avec confiance, vos successeurs. Ne tombez pas dans la faute du gouvernement provisoire. L'injure que les partis passionnés vous ont faite avant votre arrivée, ne la



faites pas, vous législateurs, à l'assemblée législative ! Ne soupçonnez pas, vous qui avez été soupçonnés ; n'ajournez pas, vous qui avez été ajournés ! (*Mouvement.*)

La majorité comprendra, je n'en doute pas, que le moment est enfin venu où la souveraineté de cette assemblée doit rentrer et s'évanouir dans la souveraineté de la nation.

S'il en était autrement, messieurs, s'il était possible, ce que dans mon respect pour l'assemblée je suis loin de conjecturer, s'il était possible que cette assemblée se décidât à prolonger indéfiniment son mandat... (*rumeurs et dénégations*) ; s'il était possible, dis-je, que l'assemblée prolongeât — vous ne voulez pas indéfiniment, soit ! — prolongeât un mandat désormais discuté ; s'il était possible qu'elle ne fixât pas de date et de terme à ses travaux ; s'il était possible qu'elle se maintint dans la situation où elle est aujourd'hui vis-à-vis du pays, — il est temps encore de vous le dire, l'esprit de la France, qui anime et vivifie cette assemblée, se retirerait d'elle. (*Réclamations.*) Cette assemblée ne sentirait plus battre dans son sein le cœur de la nation. Il pourrait lui être encore donné de durer, mais non de vivre. La vie politique ne se décrète pas. (*Mouvement prolongé.*)



## VIII

### LA LIBERTÉ DU THÉÂTRE \*

3 avril 1849.

Je regrette que cette grave question, qui divise les meilleurs esprits, surgisse d'une manière si inopinée. Pour ma part, je l'avoue franchement, je ne suis pas prêt à la traiter et à l'approfondir comme elle devrait être approfondie; mais je croirais manquer à un de mes plus sérieux devoirs, si je n'apportais ici ce qui me paraît être la vérité et le principe.

Je n'étonnerai personne dans cette enceinte en déclarant que je suis partisan de la liberté du théâtre.

Et d'abord, messieurs, expliquons-nous sur ce mot. Qu'entendons-nous par là? Qu'est-ce que c'est que la liberté du théâtre?

Messieurs, à proprement parler, le théâtre n'est pas et ne peut jamais être libre. Il n'échappe à une censure que pour retomber sous une autre, car c'est là le véritable nœud de la question, c'est sur ce point que j'appelle spécialement l'attention de M. le ministre de l'intérieur. Il existe deux sortes de censures. L'une, qui est ce que je connais au monde de plus respectable et de plus efficace, c'est la censure exercée au nom des idées éternelles d'honneur, de décence et d'honnêteté, au nom de ce respect qu'une

\* Ce discours fut prononcé dans la discussion du budget, après un discours dans lequel le représentant Jules Favre demanda pour les théâtres l'abolition de toute censure.

grande nation a toujours pour elle-même, c'est la censure exercée par les mœurs publiques. (*Mouvements en sens divers. Agitation.*)

L'autre censure, qui est, je ne veux pas me servir d'expressions trop sévères, qui est ce qu'il y a de plus malheureux et de plus maladroit, c'est la censure exercée par le pouvoir.

Eh bien! quand vous détruisez la liberté du théâtre, savez-vous ce que vous faites? Vous enlevez le théâtre à la première de ces deux censures, pour le donner à la seconde.

Croyez-vous y avoir gagné ?

Au lieu de la censure du public, de la censure grave, austère, redoutée, obéie, vous avez la censure du pouvoir, la censure déconsidérée et bravée. Ajoutez-y le pouvoir compromis. Grave inconvénient.

Et savez-vous ce qui arrive encore? C'est que, par une réaction toute naturelle, l'opinion publique, qui serait si sévère pour le théâtre libre, devient très indulgente pour le théâtre censuré. Le théâtre censuré lui fait l'effet d'un opprimé. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Il ne faut pas se dissimuler qu'en France, et je le dis à l'honneur de la générosité de ce pays, l'opinion publique finit toujours tôt ou tard par prendre parti pour ce qui lui paraît être une liberté en souffrance.

Eh bien, je ne dis pas seulement il n'est pas moral, je dis il n'est pas adroit, il n'est pas habile, il n'est pas politique de mettre le public du côté des licences théâtrales; le public, mon Dieu! il a toujours dans l'esprit un fonds d'opposition, l'allusion lui plaît, l'épigramme l'amuse; le public se met en riant de moitié dans les licences du théâtre.

Voilà ce que vous obtenez avec la censure. La censure, en retirant au public sa juridiction naturelle sur le théâtre, lui retire en même temps le sentiment de son autorité et de sa responsabilité; du moment où il cesse d'être juge, il devient complice. (*Mouvement.*)

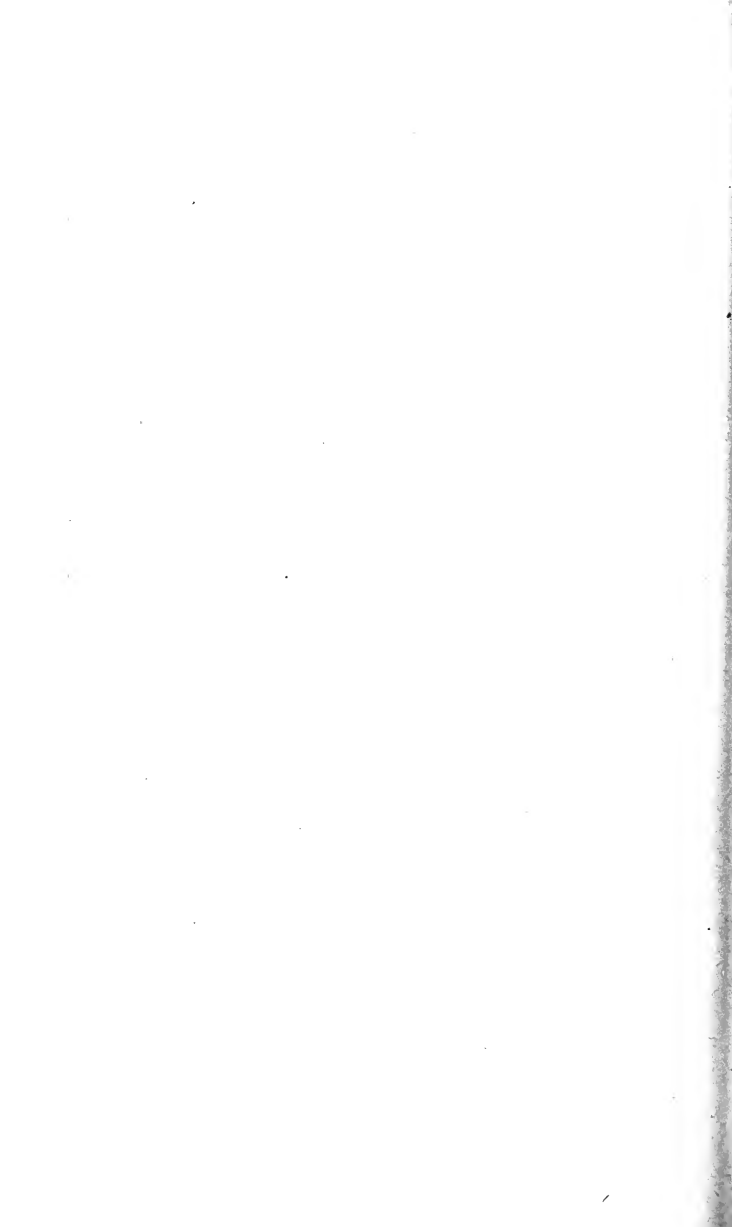
Je vous invite, messieurs, à réfléchir sur les inconvénients de la censure ainsi considérée. Il arrive que le public finit très promptement par ne plus voir dans les excès

du théâtre que des malices presque innocentes, soit contre l'autorité, soit contre la censure elle-même; il finit par adopter ce qu'il aurait réprouvé et par protéger ce qu'il aurait condamné. (*C'est vrai!*)

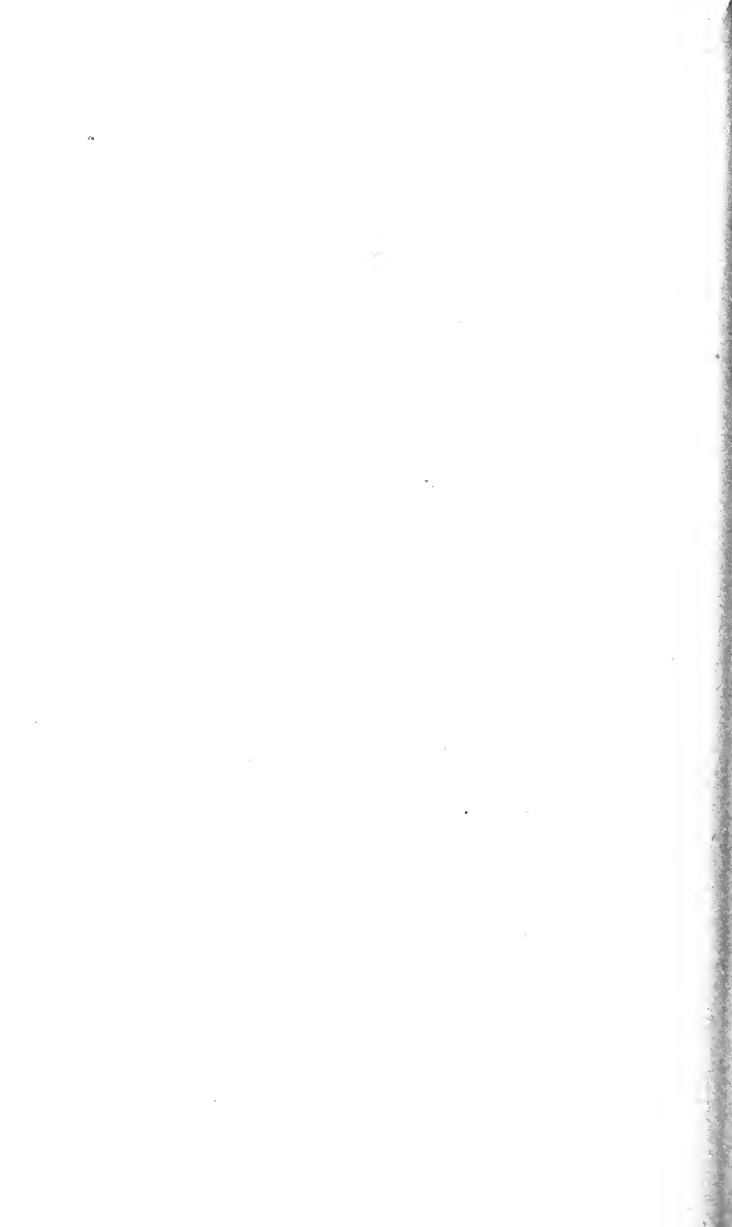
J'ajoute ceci : la répression pénale n'est plus possible, la société est désarmée, son droit est épuisé, elle ne peut plus rien contre les délits qui peuvent se commettre pour ainsi dire à travers la censure. Il n'y a plus, je le répète, de répression pénale. Le propre de la censure, et ce n'est pas là son moindre inconvénient, c'est de briser la loi en s'y substituant. Le manuscrit une fois censuré, tout est dit, tout est fini. Le magistrat n'a rien à faire où le censeur a travaillé. La loi ne passe pas où la police a passé.

Quant à moi, ce que je veux, pour le théâtre comme pour la presse, c'est la liberté, c'est la légalité.

Je résume mon opinion en un mot que j'adresse aux gouvernants et aux législateurs : par la liberté, vous placez les licences et les excès du théâtre sous la censure du public; par la censure, vous les mettez sous sa protection. Choisissez. (*Longue agitation.*)



## NOTES





# CHAMBRE DES PAIRS

1846

---

## NOTE 1

### LA PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES D'ART

Un projet de loi sur les dessins et modèles de fabrique était proposé par le gouvernement ; une longue discussion s'engagea, au sein de la chambre des pairs, sur la question de savoir quelle serait la durée de la propriété de ces dessins et de ces modèles. Le projet du gouvernement décrétait une durée de quinze années. La commission qui avait fait rapport sur le projet de loi proposait d'étendre le droit exclusif d'exploitation d'un modèle à trente ans. Quelques membres de la chambre voulaient le maintien pur et simple de la législation de 1793 qui attribue à l'auteur d'un dessin ou d'un modèle artistique destiné à l'industrie les mêmes droits qu'à l'auteur d'une statue ou d'un tableau. Victor Hugo demanda la parole.

Messieurs,

Je n'aurai qu'une simple observation à faire sur la question la plus importante, à mes yeux du moins, la question de durée ; et j'appuierai la proposition de la commission, en regrettant, je l'avoue même, l'ancienne législation. Je n'ai que très peu de mots à dire, et je n'abuserai jamais de l'attention de la chambre.

Messieurs, il ne faut pas se dissimuler que c'est un art véritable qui est en question ici. Je ne prétends pas mettre cet art, dans lequel l'industrie entre pour une certaine portion, sur le rang des créations poétiques et littéraires, créations purement spontanées, qui ne relèvent que de l'artiste, de l'écrivain, du penseur. Cependant, il est incontestable qu'il y a ici dans la question un art tout entier.

Et si la chambre me permettait de citer quelques-uns des grands

noms qui se rattachent à cet art, elle reconnaîtrait elle-même qu'il y a des génies créateurs, des hommes d'imagination, des hommes dont la propriété doit être protégée par la loi. Bernard de Palissy était un potier; Benvenuto Cellini était un orfèvre. Un pape a désiré un modèle de chandeliers d'église; Michel-Ange et Raphaël ont concouru pour ce modèle, et les deux modèles ont été exécutés. Oserait-on dire que ce ne sont pas là des objets d'art?

Il y a donc ici, permettez-moi d'insister, un art véritable dans la question, et c'est ce qui me fait prendre la parole.

Jusqu'à présent cette matière a été régie en France par une législation vague, obscure, incomplète, plutôt formée de jurisprudence et d'extensions que composée de textes directs émanés du législateur. Cette législation a beaucoup de défauts, mais elle a une qualité qui, à mes yeux, compense tous les défauts, elle est généreuse.

Cette législation, que donnait-elle à l'art qui est ici en question? Elle lui donnait la durée; et n'oubliez pas ceci: toutes les fois que vous voulez que de grands artistes fassent de grandes œuvres, donnez-leur le temps, donnez-leur la durée, assurez-leur le respect de leur pensée et de leur propriété. Si vous voulez que la France reste à ce point où elle est placée, d'imposer à toutes les nations la loi de sa mode, de son goût, de son imagination; si vous voulez que la France reste la maîtresse de ce que le monde appelle l'ornement, le luxe, la fantaisie, ce qui sera toujours et ce qui est une richesse publique et nationale; si vous voulez donner à cet art tous les moyens de prospérer, ne touchez pas légèrement à la législation sous laquelle il s'est développé avec tant d'éclat.

Notez que depuis que cette législation, incomplète, je le répète, mais généreuse, existe, l'ascendant de la France, dans toutes les matières d'art et d'industrie mêlée à l'art, n'a cessé de s'accroître.

Que demandez-vous donc à une législation? qu'elle produise de bons effets, qu'elle donne de bons résultats? Que reprochez-vous à celle-ci? Sous son empire, l'art français est devenu le maître et le modèle de l'art chez tous les peuples qui composent le monde civilisé. Pourquoi donc toucher légèrement à un état de choses dont vous avez à vous applaudir?

J'ajouterai en terminant que j'ai lu avec une grande attention l'exposé des motifs; j'y ai cherché la raison pour laquelle il était innové à un état aussi excellent, je n'en ai trouvé qu'une qui ne me paraît pas suffisante, c'est un désir de mettre la législation qui régit cette matière en harmonie avec la législation qui régit d'autres matières qu'on suppose à tort analogues. C'est là, messieurs, une pure question de symétrie. Cela ne me paraît pas suffisant pour innover, j'ose dire, aussi témérairement.

J'ai pour M. le ministre du commerce, en particulier, la plus

profonde et la plus sincère estime ; c'est un homme des plus distingués, et je reconnais avec empressement sa haute compétence sur toutes les matières qui sont soumises à son administration. Cependant je ne me suis pas expliqué comment il se faisait qu'en présence d'un beau, noble et magnifique résultat, on venait innover dans la loi qui a, en partie du moins, produit cet effet.

Je le répète, je demande la durée. Je suis convaincu qu'un pas sera fait en arrière le jour où vous diminuerez la durée de cette propriété. Je ne l'assimile pas d'ailleurs, je l'ai déjà dit en commençant, à la propriété littéraire proprement dite. Elle est au-dessous de la propriété littéraire ; mais elle n'en est pas moins respectable, nationale et utile. Le jour, dis-je, où vous aurez diminué la durée de cette propriété, vous aurez diminué l'intérêt des fabricants à produire des ouvrages d'industrie de plus en plus voisins de l'art ; vous aurez diminué l'intérêt des grands artistes à pénétrer de plus en plus dans cette région où l'industrie se relève par son contact avec l'art.

Aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, des sculpteurs du premier ordre, j'en citerai un, homme d'un merveilleux talent, M. Pradier, n'hésitent pas à accorder leur concours à ces productions qui ne sont pour l'industrie que des consoles, des pendules, des flambeaux, et qui sont, pour les connaisseurs, des chefs-d'œuvre.

Un jour viendra, n'en doutez pas, où beaucoup de ces œuvres que vous traitez aujourd'hui de simples produits de l'industrie, et que vous réglementez comme de simples produits de l'industrie, un jour viendra où beaucoup de ces œuvres prendront place dans les musées. N'oubliez pas que vous avez ici, en France, à Paris, un musée composé précisément des débris de cet art mixte qui est en ce moment en question. La collection des vases étrusques, qu'est-ce autre chose ?

Si vous voulez maintenir cet art au niveau déjà élevé où il est parvenu en France, si vous voulez augmenter encore ce bel essor qu'il a pris et qu'il prend tous les jours, donnez-lui du temps.

Voilà tout ce que je voulais dire.

Je voterai pour tout ce qui tendra à augmenter la durée accordée aux propriétaires de cette sorte d'œuvres, et je déclare, en finissant, que je ne puis m'empêcher de regretter l'ancienne législation. (*Très bien ! très bien !*)

---

## NOTE 2

## LA MARQUE DE FABRIQUE

Dans la discussion du projet de loi relatif aux marques de fabrique, deux systèmes étaient en présence, celui de la marque facultative et celui de la marque obligatoire. Analyser cette discussion nous conduirait trop loin; nous pouvons d'ailleurs citer, sans autre commentaire, les deux discours que Victor Hugo prononça dans ce débat.

Messieurs,

Je viens défendre une opinion qui, je le crains, malgré les excellentes observations qui ont été faites, a peu de faveur dans la chambre. J'ose cependant appeler sur cette opinion l'attention de la noble assemblée. Le projet de loi sur les dessins de fabrique soulevait une question d'art; le projet de loi sur les marques de fabrique soulève une question d'honneur, et toutes les fois que la loi touche à une question d'honneur, il n'est personne qui ne se sente et qui ne soit compétent.

Il y a deux sortes de commerce, le bon et le mauvais commerce. Le commerce honnête et loyal, le commerce déloyal et frauduleux. Le commerce honnête, c'est celui qui ne fraude pas; c'est celui qui livre aux consommateurs des produits sincères; c'est celui qui cherche avant tout, avant même les bénéfices d'argent, le plus sûr, le meilleur, le plus fécond des bénéfices, la bonne renommée. La bonne renommée, messieurs, est aussi un capital. Le mauvais commerce, le commerce frauduleux, est celui qui a la fièvre des fortunes rapides, qui jette sur tous les marchés du monde des produits falsifiés; c'est celui, enfin, qui préfère les profits à l'estime, l'argent à la renommée.

Eh bien, de ces deux commerces que la loi actuelle met en présence, lequel voulez-vous protéger? Il me semble que vous devez protection à l'un, et la protection de l'un c'est la répression de l'autre. J'ai cherché dans le projet de loi, dans l'exposé des motifs et dans le rapport de M. le baron Charles Dupin, s'il pouvait y avoir quelque mode de répression préférable au seul mode de répression qui se soit présenté à mon esprit, et j'avoue, à regret, n'en avoir pas trouvé. A mon avis, que je sou mets à la chambre, il n'y a d'autre mode de répression pour le mauvais commerce, d'autre mode de protection pour le commerce loyal et honnête, que la marque obligatoire.

Mais on dira : La marque obligatoire est contraire à la liberté.

Permettez que je m'explique sur ce point, car il est délicat et grave.

J'aime la liberté, je sais qu'elle est bonne; je ne me borne pas à dire qu'elle est bonne, je le crois, je le sais; je suis prêt à me dévouer pour cette conviction. La liberté a ses abus et ses périls. Mais à côté des abus elle a ses bienfaits, à côté des périls elle a la gloire. J'aime donc la liberté, je la crois bonne en toute occasion. Je veux la liberté du bon commerce; j'admettrais même, s'il en était besoin, la liberté du mauvais commerce, quoique ce soit, à mon avis, la liberté de la ronce et de l'ivraie. Mais, messieurs, je ne pense pas que, dans la marque obligatoire, la liberté soit le moins du monde compromise.

Il existe un commerce, il existe une industrie qui est soumise à la marque obligatoire; ce commerce, je vais le nommer tout de suite, c'est la presse, c'est la librairie. Il n'existe pas un papier imprimé, quel qu'il soit, dans quelque but que ce soit, sous quelque dénomination que ce soit, si insignifiant qu'il puisse être, il n'existe pas un papier imprimé qui ne doive, aux termes des lois qui nous régissent, porter le nom de l'imprimeur et son adresse. Qu'est-ce que cela? C'est la marque obligatoire. Avez-vous entendu dire que la marque obligatoire ait supprimé la liberté de la presse? (*Mouvement.*)

Je ne sache pas d'argument plus fort que celui-ci; car voici une liberté publique, la plus importante de toutes, la plus vitale, qui fonctionne parmi nous sous l'empire de la marque obligatoire, c'est-à-dire de cet obstacle qu'on objecte comme devant ruiner une autre liberté dans ce qu'elle a de plus essentiel et de meilleur. Il est donc évident que puisque la marque obligatoire ne gêne dans aucun de ses développements la plus précieuse de nos libertés, elle n'aura aucun effet funeste, ni même aucun effet fâcheux sur la liberté commerciale. J'ajoute qu'à mon avis liberté implique responsabilité. La marque obligatoire, c'est la signature; la marque obligatoire, c'est la responsabilité. Eh bien, messieurs les pairs, je suis de ceux qui ne veulent pas qu'on jouisse de la liberté sans subir la responsabilité. (*Mouvement.*)

Je voterai pour la marque obligatoire.

---

Je vois la chambre fatiguée, je ne crois pas au succès de l'amendement, et cependant je crois devoir insister. Messieurs, c'est que ma conviction est profonde.

La marque facultative peut-elle avoir ce rare résultat de séparer

en deux parts le bon et le mauvais commerce, le commerce loyal et le commerce frauduleux? Si je le pensais, je n'hésiterais pas à me rallier au système du gouvernement et de la commission. Mais je ne le pense pas.

Dans mon opinion, la marque facultative est une précaution illusoire. Pourquoi? Messieurs les pairs, c'est que l'industrie n'est pas libre; non, l'industrie n'est pas libre devant le commerce. Notez ceci : l'industrie a un intérêt, le commerce croit souvent en avoir un autre. Quel est l'intérêt de l'industrie? Donner d'abord de bons produits, et, s'il se peut, des produits excellents, et, s'il se peut, dans les cas où l'industrie touche à l'art, des produits admirables. Ceci est l'intérêt de l'industrie, ceci est aussi l'intérêt de la nation. Quel est l'intérêt du commerce? Vendre, vendre vite, vendre souvent au hasard, souvent à bon marché et à vil prix. A vil prix! c'est fort cher. Pour cela, que faut-il au commerce, je dis au commerce frauduleux que je voudrais détruire? Il lui faut des produits frelatés, falsifiés, chétifs, misérables, coûtant peu et pouvant, erreur fatale du reste, rapporter beaucoup. Que fait le commerce déloyal? il impose sa loi à l'industrie. Il commande, l'industrie obéit. Il le faut bien. L'industrie n'est jamais face à face avec le consommateur. Entre elle et le consommateur il y a un intermédiaire, le marchand; ce que le marchand veut, le fabricant est contraint de le vouloir. Messieurs, prenez garde! Le commerce frauduleux, qui n'a malheureusement que trop d'extension, ne voudra pas de la marque facultative; il ne voudra aucune marque. L'industrie gémira et cédera. La marque obligatoire sera une arme. Donnez cette arme, donnez cette défense à l'industrie loyale contre le commerce déloyal. Je vous le dis, messieurs les pairs, je vous le dis en présence des faits déplorables que vous ont cités plusieurs nobles membres de cette chambre, en présence des débouchés qui se ferment, en présence des marchés étrangers qui ne s'ouvrent plus, en présence de la diminution du salaire qui frappe l'ouvrier, et de la falsification des denrées qui frappe le consommateur; je vous le dis avec une conviction croissante, devant la concurrence intérieure, devant la concurrence extérieure surtout, messieurs les pairs, fondez la sincérité commerciale! (*Mouvement.*)

Mettez la marque obligatoire dans la loi.

L'industrie française est une richesse nationale. Le commerce loyal tend à élever l'industrie; le commerce frauduleux tend à l'avilir et à la dégrader. Protégez le commerce loyal, frappez le commerce déloyal.

# ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

1848-1849

---

## NOTE 3

### SECOURS AUX THÉÂTRES

17 juillet 1848.

A la suite des fatales journées de juin 1848, les théâtres de Paris furent fermés. Cette clôture, qui semblait devoir se prolonger indéfiniment, était une calamité de plus ajoutée aux autres calamités publiques. La ruine des théâtres était imminente. M. Victor Hugo sentit l'urgence de leur situation et leur vint en aide. Il convoqua une réunion spéciale des représentants de Paris dans le 1<sup>er</sup> bureau, leur demanda d'appuyer un projet de décret qu'il se chargeait de présenter et qui allouait une subvention d'un million aux théâtres, pour les mettre à même de rouvrir. La proposition fut vivement débattue. Un membre accusa l'auteur du projet de décret de vouloir *faire du bruit*. M. Victor Hugo s'écria :

Ce que je veux, ce n'est pas du bruit, comme vous dites, c'est du pain! du pain pour les artistes, du pain pour les ouvriers, du pain pour les vingt mille familles que les théâtres alimentent! Ce que je veux, c'est le commerce, c'est l'industrie, c'est le travail, vivifiés par ces ruisseaux de séve qui jaillissent des théâtres de Paris! c'est la paix publique, c'est la sérénité publique, c'est la splendeur de la ville de Paris, c'est l'éclat des lettres et des arts, c'est la venue des étrangers, c'est la circulation de l'argent, c'est tout ce que répandent d'activité, de joie, de santé, de richesse, de civilisation, de prospérité, les théâtres de Paris ouverts. Ce que je ne veux pas, c'est le deuil, c'est la détresse, c'est l'agitation, c'est l'idée de révolution et d'épouvante que contiennent ces mots lugubres : Les théâtres de Paris sont fermés! Je l'ai dit à une autre époque et

dans une occasion pareille, et permettez-moi de le redire : Les théâtres fermés, c'est le drapeau noir déployé.

Eh bien, je voudrais que vous, vous les représentants de Paris, vous vinssiez dire à cette portion de la majorité qui vous inquiète : Osez déployer ce drapeau noir ! osez abandonner les théâtres ! Mais, sachez-le bien, qui laisse fermer les théâtres fait fermer les boutiques ! Sachez-le bien, qui laisse fermer les théâtres de Paris, fait une chose que nos plus redoutables années n'ont pas faite ; que l'invasion n'a pas faite, que quatrevingt-treize n'a pas faite ! Qui ferme les théâtres de Paris éteint le feu qui éclaire, pour ne plus laisser resplendir que le feu qui incendie ! Osez prendre cette responsabilité !

Messieurs, cette question des théâtres est maintenant un côté, un côté bien douloureux, de la grande question des détresses publiques. Ce que nous invoquons ici, c'est encore le principe de l'assistance. Il y a là, autour de nous, je vous le répète, vingt mille familles qui nous demandent de ne pas leur ôter leur pain ! Le plus déplorable témoignage de la dureté des temps que nous traversons, c'est que les théâtres, qui n'avaient jamais fait partie que de notre gloire, font aujourd'hui partie de notre misère.

Je vous en conjure, réfléchissez-y. Ne désertez pas ce grand intérêt. Faites de moi ce que vous voudrez ; je suis prêt à monter à la tribune, je suis prêt à combattre, *à la poupe, à la proue, où l'on voudra, n'importe* ; mais ne reculons pas ! Sans vous, je ne suis rien ; avec vous, je ne crains rien ! Je vous supplie de ne pas repousser la proposition.

La proposition, appuyée par la presque unanimité des représentants de la Seine et adoptée par le comité de l'intérieur, fut acceptée par le gouvernement, qui réduisit à six cent mille francs la subvention proposée. M. Victor Hugo, nommé président et rapporteur d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de décret, et composée de MM. Léon de Maleville, Bixio et Évariste Bavoux, déposa au nom du comité de l'intérieur et lut en séance publique, le 17 juillet, le rapport suivant :

#### Citoyens représentants,

Dans les graves conjonctures où nous sommes, en examinant le projet de subvention aux théâtres de Paris, votre comité de l'intérieur et la commission qu'il a nommée ont eu le courage d'écarter toutes les hautes considérations d'art, de littérature, de gloire nationale, qui viendraient si naturellement en aide au projet, que nous conservons du reste, et que nous ferons certainement valoir à l'occasion dans des temps meilleurs ; le comité, dis-je, a eu le courage d'écarter toutes ces considérations pour ne se préoccuper de la mesure proposée qu'au point de vue de l'utilité politique.



C'est à ce point de vue unique d'une grande et évidente utilité politique et immédiate, que nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption de la mesure.

Les théâtres de Paris sont peut-être les rouages principaux de ce mécanisme compliqué qui met en mouvement le luxe de la capitale et les innombrables industries que ce luxe engendre et alimente ; mécanisme immense et délicat, que les bons gouvernements entretiennent avec soin, qui ne s'arrête jamais sans que la misère naisse à l'instant même, et qui, s'il venait jamais à se briser, marquerait l'heure fatale où les révolutions sociales succèdent aux révolutions politiques.

Les théâtres de Paris, messieurs, donnent une notable impulsion à l'industrie parisienne, qui, à son tour, communique la vie à l'industrie des départements. Toutes les branches du commerce reçoivent quelque chose du théâtre. Les théâtres de Paris font vivre directement dix mille familles, trente ou quarante métiers divers, occupant chacun des centaines d'ouvriers, et versent annuellement dans la circulation une somme qui, d'après des chiffres incontestables, ne peut guère être évaluée à moins de vingt ou trente millions.

La clôture des théâtres de Paris est donc une véritable catastrophe commerciale qui a toutes les proportions d'une calamité publique. Les faire vivre, c'est vivifier toute la capitale. Vous avez accordé, il y a peu de jours, cinq millions à l'industrie du bâtiment ; accorder aujourd'hui un subside aux théâtres, c'est appliquer le même principe, c'est pourvoir aux mêmes nécessités politiques. Si vous refusiez aujourd'hui ces six cent mille francs à une industrie utile, vous auriez dans un mois plusieurs millions à ajouter à vos aumônes.

D'autres considérations font encore ressortir l'importance politique de la mesure qui rouvrirait nos théâtres. A une époque comme la nôtre, où les esprits se laissent entraîner, dans cette espèce de lassitude et de désœuvrement qui suit les révolutions, à toutes les émotions, et quelquefois à toutes les violences de la fièvre politique, les représentations dramatiques sont une distraction souhaitable, et peuvent être une heureuse et puissante diversion. L'expérience a prouvé que, pour le peuple parisien en particulier, il faut le dire à la louange de ce peuple si intelligent, le théâtre est un calmant efficace et souverain.

Ce peuple, pareil à tant d'égards au peuple athénien, se tourne toujours volontiers, même dans les jours d'agitation, vers les joies de l'intelligence et de l'esprit. Peu d'attroupements résistent à un théâtre ouvert ; aucun attroupement ne résisterait à un spectacle gratis.

L'utilité politique de la mesure de la subvention aux théâtres est

donc démontrée. Il importe que les théâtres de Paris rouvrent et se soutiennent, et l'état consulte un grand intérêt public en leur accordant un subside qui leur permettra de vivre jusqu'à la saison d'hiver, où leur prospérité renaîtra, nous l'espérons, et sera à la fois un témoignage et un élément de la prospérité générale.

Cela posé, ce grand intérêt politique une fois constaté, votre comité a dû rechercher les moyens d'arriver sûrement à ce but : faire vivre les théâtres jusqu'à l'hiver. Pour cela, il fallait avant tout qu'aucune partie de la somme votée par vous ne pût être détournée de sa destination, et consacrée, par exemple, à payer les dettes que les théâtres ont contractées depuis cinq mois qu'ils luttent avec le plus honorable courage contre les difficultés de la situation. Cet argent est destiné à l'avenir et non au passé. Il ne pourra être revendiqué par aucun créancier. Votre comité vous propose de déclarer les sommes allouées aux théâtres par le décret incessibles et insaisissables.

Les sommes ne seraient versées aux directeurs des théâtres que sous des conditions acceptées par eux, ayant toutes pour objet la meilleure exploitation de chaque théâtre en particulier, et que les directeurs seraient tenus d'observer sous peine de perdre leur droit à l'allocation.

Quant aux sommes en elles-mêmes, votre comité en a examiné soigneusement la répartition. Cette répartition a été modifiée pour quelques théâtres, d'accord avec M. le ministre de l'intérieur, et toujours dans le but d'utilité positive qui a préoccupé votre comité.

L'allocation de 170,000 francs a été conservée à l'Opéra dont la prospérité se lie si étroitement à la paix de la capitale. La part du Vaudeville a été portée à 24,000 francs, sous la condition que les directeurs ne négligeront rien pour rendre à ce théâtre son ancienne prospérité, et pour y ramener la troupe excellente que tout Paris y applaudissait dans ces derniers temps.

Un théâtre oublié a été rétabli dans la nomenclature; c'est le théâtre Beaumarchais, c'est-à-dire le théâtre spécial du 8<sup>e</sup> arrondissement et du faubourg Saint-Antoine. L'assemblée s'associera à la pensée qui a voulu favoriser la réouverture de ce théâtre.

Voici cette répartition, telle qu'elle est indiquée et arrêtée dans l'exposé des motifs qui vous a été distribué ce matin :

Pour l'Opéra, Théâtre de la Nation. . . .	170,000 fr.
Pour le Théâtre de la République . . . .	105,000
Pour l'Opéra-Comique. . . . .	80,000
Pour l'Odéon. . . . .	45,000

---

*A reporter.* . . . . . 400,000 fr.

<i>Report</i> . . . . .	400,000 fr.
Pour le Gymnase . . . . .	30,000
Pour la Porte-Saint-Martin . . . . .	35,000
Pour le Vaudeville . . . . .	24,000
Pour les Variétés . . . . .	24,000
Pour le Théâtre Montansier . . . . .	15,000
Pour l'Ambigu-Comique . . . . .	25,000
Pour la Gaîté . . . . .	25,000
Pour le Théâtre-Historique . . . . .	27,000
Pour le Cirque . . . . .	4,000
Pour les Folies-Dramatiques . . . . .	11,000
Pour les Délassements-Comiques . . . . .	11,000
Pour le Théâtre Beaumarchais . . . . .	10,000
Pour le Théâtre Lazary . . . . .	4,000
Pour le Théâtre des Funambules . . . . .	5,000
Pour le Théâtre du Luxembourg . . . . .	5,000
Pour les théâtres de la banlieue . . . . .	10,000
Pour l'Hippodrome . . . . .	5,000
Pour éventualités . . . . .	10,000
<hr/>	
Total . . . . .	680,000 fr.

Le comité a cru nécessaire d'ajouter aux subventions réparties une somme de 10,000 francs destinée à des allocations éventuelles qu'il est impossible de ne pas prévoir en pareille matière.

Afin de multiplier les précautions et de rendre tout abus impossible, votre comité, d'accord avec le ministre, vous propose d'ordonner, par l'article 2 du décret, que la distribution de la somme afférente à chaque théâtre sera faite de quinzaine en quinzaine, par cinquièmes, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Les deux tiers au moins de la somme seront affectés au paiement des artistes, employés et gagistes des théâtres. Enfin, le ministre rendra compte de mois en mois de l'exécution du décret à votre comité de l'intérieur.

Un décret spécial avait été présenté pour le Théâtre de la Nation; le comité, ne voyant aucun motif à ce double emploi, a fondu les deux décrets en un seul.

Le crédit total alloué par les deux décrets ainsi réunis s'élève à 680,000 francs.

Par toutes les considérations que nous venons d'exposer devant vous, nous espérons, messieurs, que vous voudrez bien voter ce décret dont vous avez déjà reconnu et déclaré l'urgence. Il faut que tous les symptômes de la confiance et de la sécurité reparassent; il faut que les théâtres rouvrent; il faut que la population reprenne sa sérénité en retrouvant ses plaisirs. Ce qui distrait les esprits les apaise. Il est temps de remettre en mouvement tous les moteurs

du luxe, du commerce, de l'industrie, c'est-à-dire tout ce qui produit le travail, tout ce qui détruit la misère; les théâtres sont un de ces moteurs.

Que les étrangers se sentent rappelés à Paris par le calme rétabli; qu'on voie des passants dans les rues la nuit, des voitures qui roulent, des boutiques ouvertes, des cafés éclairés; qu'on puisse rentrer tard chez soi; les théâtres vous restitueront toutes ces libertés de la vie parisienne, qui sont les indices mêmes de la tranquillité publique. Il est temps de rendre sa physionomie vivante, animée, paisible, à cette grande ville de Paris, qui porte avec accablement, depuis un mois bientôt, le plus douloureux de tous les deuils, le deuil de la guerre civile!

Et permettez au rapporteur de vous le dire en terminant, messieurs, ce que vous ferez en ce moment sera utile pour le présent et fécond pour l'avenir. Ce ne sera pas un bienfait perdu; venez en aide au théâtre, le théâtre vous le rendra. Votre encouragement sera pour lui un engagement. Aujourd'hui, la société secourt le théâtre, demain le théâtre secourra la société. Le théâtre, c'est là sa fonction et son devoir, moralise les masses en même temps qu'il enrichit la cité. Il peut beaucoup sur les imaginations; et, dans des temps sérieux comme ceux où nous sommes, les auteurs dramatiques, libres désormais, comprendront plus que jamais, n'en doutez pas, que faire du théâtre une chaire de vérité et une tribune d'honnêteté, pousser les cœurs vers la fraternité, élever les esprits aux sentiments généreux par le spectacle des grandes choses, infiltrer dans le peuple la vertu et dans la foule la raison, enseigner, apaiser, éclairer, consoler, c'est la plus pure source de la renommée, c'est la plus belle forme de la gloire!

La subvention aux théâtres fut votée. Les théâtres rouvrirent.

---

#### NOTE 4

##### SECOURS AUX TRANSPORTÉS

14 août 1848.

Immédiatement après les journées de juin, M. Victor Hugo se préoccupa du sort fait aux transportés. Il appela tous les hommes de bonne volonté, dans toutes les nuances de l'assemblée, à leur venir en aide. Il organisa dans ce but une réunion spéciale en dehors de tous les partis.

Voici en quels termes le fait est raconté dans *la Presse* du 14 août 1848 :

« Tous les hommes politiques ne sont pas en déclin, heureuse-

ment ! Au premier rang de ceux qu'on a vus grandir par le courage qu'ils ont déployé sous la grêle des balles dans les tristes journées de juin, par la fermeté conciliante qu'ils ont apportée à la tribune, et enfin par l'élan d'une fraternité sincère telle que nous la concevons, telle que nous la ressentons, nous aimons à signaler un de nos illustres amis, Victor Hugo, devant lequel plus d'une barricade s'est abaissée, et que la liberté de la presse a trouvé debout à la tribune au jour des interpellations adressées à M. le général Cavaignac.

« M. Victor Hugo vient encore de prendre une noble initiative dont nous ne saurions trop le féliciter. Il s'agit de visiter les détenus de juin. Cette proposition a motivé la réunion spontanée d'un certain nombre de représentants dans l'un des bureaux de l'assemblée nationale ; nous en empruntons les détails au journal *l'Événement*.

« La réunion se composait déjà de MM. Victor Hugo, Lagrange, l'évêque de Langres, Montalembert, David (d'Angers), Galy-Cazalat, Félix Pyat, Edgar Quinet, La Rochejaquelein, Demesmay, Mauvais, de Vogüé, Crémieux, de Falloux, Xavier Durrieu, Considérant, le général Laydet, Vivien, Portalis, Chollet, Jules Favre, Wolowski, Babaud-Larivière, Antony Thouret.

« M. Victor Hugo a exposé l'objet de la réunion. Il a dit :

« Qu'au milieu des réunions qui se sont produites au sein de l'assemblée, et qui s'occupent toutes avec un zèle louable, et selon leur opinion consciencieuse, des grands intérêts politiques du pays, il serait utile qu'une réunion se formât qui n'eût aucune couleur politique, qui résumât toute sa pensée dans le seul mot *fraternité*, et qui eût pour but unique l'apaisement des haines et le soulagement des misères nées de la guerre civile.

« Cette réunion se composerait d'hommes de toutes les nuances, qui oublieraient, en y entrant, à quel parti ils appartiennent, pour ne se souvenir que des souffrances du peuple et des plaies de la France. Elle aurait, sans le vouloir et sans le chercher, un but politique de l'ordre le plus élevé ; car soulager les malheurs de la guerre civile dans le présent, c'est éteindre les fureurs de la guerre civile dans l'avenir. L'assemblée nationale est animée des intentions les plus patriotiques ; elle veut punir les vrais coupables et amender les égarés, mais elle ne veut rien au delà de la sévérité strictement nécessaire, et, certainement, à côté de sa sévérité, elle cherchera toujours les occasions de faire sentir sa paternité. La réunion projetée provoquerait, selon les faits connus et les besoins qui se manifesteraient, la bonne volonté généreuse de l'assemblée.

« Cette réunion ne se compose encore que de membres qui se

« sont spontanément rapprochés et qui appartiennent à toutes les  
 « opinions représentées dans l'assemblée; mais elle admettrait avec  
 « empressement tous les membres qui auraient du temps à donner  
 « aux travaux de fraternité qu'elle s'impose. Son premier soin serait  
 « de visiter les forts, en ayant soin de ne s'immiscer dans aucune  
 « des attributions du pouvoir judiciaire ou du pouvoir adminis-  
 « tratif. Elle se préoccuperait de tout ce qui peut, sans désarmer,  
 « bien entendu, ni énerver l'action de la loi, adoucir la situation  
 « des prisonniers et le sort de leurs familles.

« En ce qui touche ces malheureuses familles, la réunion recher-  
 « cherait les moyens d'assurer l'exécution du décret qui leur  
 « réserve le droit de suivre les transportés, et qui, évidemment, n'a  
 « pas voulu que ce droit fût illusoire ou onéreux pour les familles  
 « pauvres. Le général Cavaignac, consulté par M. Victor Hugo, a  
 « pleinement approuvé cette pensée, a compris que la prudence s'y  
 « concilierait avec l'intention fraternelle et l'unité politique, et a  
 « promis de faciliter, par tous les moyens en son pouvoir, l'accès et  
 « la visite des prisons aux membres de la réunion; ce sera pour eux  
 « une occupation fatigante et pénible, mais que le sentiment du  
 « bien qu'ils pourront faire leur rendra douce.

« En terminant, M. Victor Hugo a exprimé le vœu que la réunion  
 « mît à sa tête et choisit pour son président l'homme vénérable  
 « qu'elle compte parmi ses membres, et qui joint au caractère sacré  
 « de représentant le caractère sacré d'évêque, M. Parisis, évêque  
 « de Langres. Ainsi le double but évangélique et populaire sera  
 « admirablement exprimé par la personne même de son président.  
 « La fraternité est le premier mot de l'évangile et le dernier mot  
 « de la démocratie. »

« La réunion a complètement adhéré à ces généreuses paroles.  
 Elle a aussitôt constitué son bureau, qui est ainsi composé :

« Président, M. Parisis, évêque de Langres; vice-président,  
 M. Victor Hugo; secrétaire, M. Xavier Durrieu.

« La réunion s'est séparée, après avoir chargé MM. Parisis, Victor  
 Hugo et Xavier Durrieu de demander au général Cavaignac, pour  
 les membres de la réunion, l'autorisation de se rendre dans les forts  
 et les prisons de Paris. »

---

## NOTE 5.

### LA QUESTION DE DISSOLUTION

En janvier 1849, la question de dissolution se posa. L'assemblée consti-  
 tuante discuta la proposition Râteau. Dans la discussion préalable des

bureaux, M. Victor Hugo prononça, le 15 janvier, un discours que la sténographie a conservé. Le voici :

M. VICTOR HUGO. — Posons la question.

Deux souverainetés sont en présence.

Il y a d'un côté l'assemblée, de l'autre le pays.

D'un côté l'assemblée. Une assemblée qui a rendu à Paris, à la France, à l'Europe, au monde entier, un service, un seul, mais il est considérable; en juin, elle a fait face à l'émeute, elle a sauvé la démocratie. Car une portion du peuple n'a pas le droit de révolte contre le peuple tout entier. C'est là le titre de cette assemblée. Ce titre serait plus beau si la victoire eût été moins dure. Les meilleurs vainqueurs sont les vainqueurs cléments. Pour ma part, j'ai combattu l'insurrection anarchique et j'ai blâmé la répression soldatesque. Du reste, cette assemblée, disons-le, a plutôt essayé de grandes choses qu'elle n'en a fait. Elle a eu ses fautes et ses torts, ce qui est l'histoire des assemblées et ce qui est aussi l'histoire des hommes. Un peu de bon, pas mal de médiocre, beaucoup de mauvais. Quant à moi, je ne veux me rappeler qu'une chose, la conduite vaillante de l'assemblée en juin, son courage, le service rendu. Elle a bien fait son entrée; il faut maintenant qu'elle fasse bien sa sortie.

De l'autre côté, dans l'autre plateau de la balance, il y a le pays. Qui doit l'emporter? (*Réclamations.*) Oui, messieurs, permettez-moi de le dire dans ma conviction profonde, c'est le pays qui demande votre abdication. Je suis net, je ne cherche pas à être nommé commissaire, je cherche à dire la vérité. Je sais que chaque parti a une pente à s'intituler le pays. Tous, tant que nous sommes, nous nous enivrons bien vite de nous-mêmes et nous avons bientôt fait de crier : Je suis la France! C'est un tort quand on est fort, c'est un ridicule quand on est petit. Je tâcherai de ne point donner dans ce travers, j'userai fort peu des grands mots; mais, dans ma conviction loyale, voici ce que je pense : L'an dernier, à pareille époque, qui est-ce qui voulait la réforme? Le pays. Cette année, qui est-ce qui veut la dissolution de la chambre? Le pays. Oui, messieurs, le pays nous dit : retirez-vous. Il s'agit de savoir si l'assemblée répondra : je reste.

Je dis qu'elle ne le peut pas, et j'ajoute qu'elle ne le doit pas.

J'ajoute encore ceci. Le pays doit du respect à l'assemblée, mais l'assemblée doit du respect au pays.

Messieurs, ce mot, le pays, est un formidable argument; mais il n'est pas dans ma nature d'abuser d'aucun argument. Vous allez voir que je n'abuse pas de celui-ci.

Suffit-il que la nation dise brusquement, inopinément, à une assemblée, à un chef d'état, à un pouvoir : va-t'en! pour que ce pouvoir doive s'en aller?

Je réponds : non !

Il ne suffit pas que la nation ait pour elle la souveraineté, il faut qu'elle ait la raison.

Voyons si elle a la raison.

Il y a en république deux cas, seulement deux cas où le pays peut dire à une assemblée de se dissoudre. C'est lorsqu'il a devant lui une assemblée législative dont le terme est arrivé, ou une assemblée constituante dont le mandat est épuisé.

Hors de là, le pays, le pays lui-même peut avoir la force, il n'a pas le droit.

L'assemblée législative dont la durée constitutionnelle n'est pas achevée, l'assemblée constituante dont le mandat n'est pas accompli ont le droit, ont le devoir de répondre au pays lui-même : non ! et de continuer, l'une sa fonction, l'autre son œuvre.

Toute la question est donc là. Je la précise, vous voyez. La constituante de 1848 a-t-elle épuisé son mandat ? a-t-elle terminé son œuvre ? Je crois que oui, vous croyez que non.

UNE VOIX. — L'assemblée n'a point épuisé son mandat.

M. VICTOR HUGO. — Si ceux qui veulent maintenir l'assemblée parviennent à me prouver qu'elle n'a point fait ce qu'elle avait à faire, et que son mandat n'est point accompli, je passe de leur bord à l'instant même.

Examinons.

Qu'est-ce que la constituante avait à faire ? Une constitution.

La constitution est faite.

LE MÊME MEMBRE. — Mais, après la constitution, il faut que l'assemblée fasse les lois organiques.

M. VICTOR HUGO. — Voici le grand argument, faire les lois organiques !

Est-ce une nécessité ou une convenance ?

Si les lois organiques participent du privilège de la constitution, si, comme la constitution, qui n'est sujette qu'à une seule réserve, la sanction du peuple et le droit de révision, si comme la constitution, dis-je, les lois organiques sont souveraines, inviolables, au-dessus des assemblées législatives, au-dessus des codes, placées à la fois à la base et au faite, oh ! alors, il n'y a pas de question, il n'y a rien à dire, il faut les faire, il y a nécessité. Vous devez répondre au pays qui vous presse : attendez ! nous n'avons pas fini ! les lois organiques ont besoin de recevoir de nous le sceau du pouvoir constituant. Et alors, si cela est, si nos adversaires ont raison, savez-vous ce que vous avez fait vendredi en repoussant la proposition Râteau ? vous avez manqué à votre devoir !



Mais si les lois organiques par hasard ne sont que des lois comme les autres, des lois modifiables et révocables, des lois que la prochaine assemblée législative pourra citer à sa barre, juger et condamner, comme le gouvernement provisoire a condamné les lois de la monarchie, comme vous avez condamné les décrets du gouvernement provisoire, si cela est, où est la nécessité de les faire? à quoi bon dévorer le temps de la France pour quelques lois de plus à cet appétit de révocation qui caractérise les nouvelles assemblées?

Ce n'est donc plus qu'une question de convenance. Mon Dieu! je suis de bonne composition, si nous vivions dans un temps calme, et si cela vous était bien agréable, cela me serait égal. Oui, vous trouvez convenable que les rédacteurs du texte soient aussi les rédacteurs du commentaire, que ceux qui ont fait le livre fassent aussi les notes, que ceux qui ont bâti l'édifice pavent aussi les rues à l'entour, que le théorème constitutionnel fasse pénétrer son unité dans tous ses corollaires; après avoir été législateurs constituants, il vous plaît d'être législateurs organiques; cela est bien arrangé, cela est plus régulier, cela va mieux ainsi. En un mot, vous voulez faire les lois organiques; pourquoi? pour la symétrie.

Ah! ici, messieurs, je vous arrête. Pour une assemblée constituante, où il n'y a plus de nécessité il n'y a plus de droit. Car du moment où votre droit s'éclipse, le droit du pays reparaît.

Et ne dites pas que si l'on admet le droit de la nation en ce moment, il faudra l'admettre toujours, à chaque instant et dans tous les cas, que dans six mois elle dira au président de se démettre et que dans un an elle criera à la législative de se dissoudre. Non! la constitution, une fois sanctionnée par le peuple, protégera le président et la législative. Réfléchissez. Voyez l'abîme qui sépare les deux situations. Savez-vous ce qu'il faut en ce moment pour dissoudre l'assemblée constituante? Un vote, une boule dans la boîte du scrutin. Et savez-vous ce qu'il faudrait pour dissoudre l'assemblée législative? Une révolution.

Tenez, je vais me faire mieux comprendre encore : faites une hypothèse, reculez de quelques mois en arrière, reportez-vous à l'époque où vous étiez en plein travail de constitution, et supposez qu'en ce moment-là, au milieu de l'œuvre ébauchée, le pays, impatient ou égaré, vous eût crié : Assez! le mandant brise le mandat; retirez-vous!

Savez-vous, moi qui vous parle en ce moment, ce que je vous eusse dit alors?

Je vous eusse dit : Résistez!

Résister! à qui? à la France?

Sans doute.

Notre devoir eût été de dire au peuple : — Tu nous as donné un mandat, nous ne te le rapporterons pas avant de l'avoir rempli. Ton

droit n'est plus en toi, mais en nous. Tu te révoltes contre toi-même ; car nous, c'est toi. Tu es souverain, mais tu es factieux. Ah ! tu veux refaire une révolution ? tu veux courir de nouveau les chances anarchiques et monarchiques ? Eh bien ! puisque tu es à la fois le plus fort et le plus aveugle, rouvre le gouffre, si tu l'oses, nous y tomberons, mais tu y tomberas après nous.

Voilà ce que vous eussiez dit, et vous ne vous fussiez pas séparés.

Oui, messieurs, il faut savoir dans l'occasion résister à tous les souverains, aux peuples aussi bien qu'aux rois. Le respect de l'histoire est à ce prix.

Eh bien ! moi, qui il y a trois mois vous eusse dit : résistez ! aujourd'hui je vous dis : cédez !

Pourquoi ?

Je viens de vous l'expliquer.

Parce qu'il y a trois mois le droit était de votre côté, et qu'aujourd'hui il est du côté du pays.

Et ces dix ou onze lois organiques que vous voulez faire, savez-vous ? vous ne les ferez même pas, vous les bâclerez. Où trouverez-vous le calme, la réflexion, l'attention, le temps pour examiner les questions, le temps pour les laisser mûrir ? Mais telle de ces lois est un code ! mais c'est la société tout entière à refaire ! Onze lois organiques, mais il y en a pour onze mois ! Vous aurez vécu presque un an. Un an, dans des temps comme ceux-ci, c'est un siècle, c'est là une fort belle longévité révolutionnaire. Contentez-vous-en.

Mais on insiste, on s'irrite, on fait appel à nos fiertés. Quoi ! nous nous retirons parce qu'un flot d'injures monte jusqu'à nous ! Nous cédon à un *quinze mai moral* ! l'assemblée nationale se laisse chasser ! Messieurs, l'assemblée chassée ! Comment ? par qui ? Non, j'en appelle à la dignité de vos consciences, vous ne vous sentez pas chassés ! Vous n'avez pas donné les mains à votre honte ! Vous vous retirez, non devant les voies de fait des partis, non devant les violences des factions, mais devant la souveraineté de la nation. L'assemblée se laisse chasser ! Ah ! ce degré d'abaissement rendrait sa condamnation légitime, elle la mériterait pour y avoir consenti ! Il n'en est rien, messieurs, et la preuve, c'est qu'elle s'en irait méprisée, et qu'elle s'en ira respectée !

Messieurs, je crois avoir ruiné les objections les unes après les autres. Me voici revenu à mon point de départ, le pays a pour lui le droit, et il a pour lui la raison. Considérez qu'il souffre, qu'il est, depuis un an bientôt, étendu sur le lit de douleur d'une révolution ; il veut changer de position, passez-moi cette comparaison vulgaire, c'est un malade qui veut se retourner du côté droit sur le côté gauche.

UN MEMBRE ROYALISTE. — Non, du côté gauche sur le côté droit. (*Sourires.*)

M. VICTOR HUGO. — C'est vous qui le dites, ce n'est pas moi. (*On rit.*) Je ne veux, moi, ni anarchie ni monarchie. Messieurs, soyons des hommes politiques et considérons la situation. Elle nous dicte notre conduite. Je ne suis pas de ceux qui ont fait la république, je ne l'ai pas choisie, mais je ne l'ai pas trahie. J'ai la confiance que dans toutes mes paroles vous sentez l'honnête homme. Votre attention me prouve que vous voyez bien que c'est une conscience qui vous parle, je me sens le droit de m'adresser à votre cœur de bons citoyens. Voici ce que je vous dirai : Vous avez sauvé le présent, maintenant ne compromettez pas l'avenir ! Savez-vous quel est le mal du pays en ce moment ? C'est l'inquiétude, c'est l'anxiété, c'est le doute du lendemain. Eh bien, vous les chefs du pays, ses chefs momentanés, mais réels, donnez-lui le bon exemple, montrez de la confiance, dites-lui que vous croyez au lendemain, et prouvez-le-lui ! Quoi ! vous aussi, vous auriez peur ! Quoi ! vous aussi, vous diriez : que va-t-il arriver ? Vous craindriez vos successeurs ! La constituante redouterait la législative ? Non, votre heure est fixée et la sienne est venue, les temps qui approchent ne vous appartiennent pas. Sachez le comprendre noblement. Déférez au vœu de la France. Ne passez pas de la souveraineté à l'usurpation. Je le répète, donnons le bon exemple, retirons-nous à temps et à propos, et croyons tous au lendemain ! Ne disons pas, comme je l'ai entendu déclarer, que notre disparition sera une révolution. Comment ! démocrates, vous n'auriez pas foi dans la démocratie ? Eh bien, moi patriote, j'ai foi dans la patrie. Je voterai pour que l'assemblée se sépare au terme le plus prochain.

---

## NOTE 6

## ACHÈVEMENT DU LOUVRE

Février 1849.

M. VICTOR HUGO. — Je suis favorable au projet. J'y vois deux choses, l'intérêt de l'état, l'intérêt de la ville de Paris.

Certes, créer dans la capitale une sorte d'édifice métropolitain de l'intelligence, installer la pensée là où était la royauté, remplacer une puissance par une puissance, où était la splendeur du trône mettre le rayonnement du génie, faire succéder à la grandeur du passé, ce qui fait la grandeur du présent et ce qui fera la beauté de l'avenir, conserver à cette métropole de la pensée ce nom

de Louvre, qui veut dire souveraineté et gloire; c'est là, messieurs, une idée haute et belle. Maintenant, est-ce une idée utile?

Je n'hésite pas; je réponds : Oui.

Quoi! vivifier Paris, embellir Paris, ajouter encore à la haute idée de civilisation que Paris représente, donner d'immenses travaux sous toutes les formes à toutes les classes d'ouvriers, depuis l'artisan jusqu'à l'artiste, donner du pain aux uns, de la gloire aux autres, occuper et nourrir le peuple avec une idée, lorsque les ennemis de la paix publique cherchent à l'occuper, je ne dis pas à le nourrir, avec des passions, est-ce que ce n'est pas là une pensée utile?

Mais l'argent? cela coûtera fort cher. Messieurs, entendons-nous, j'aime la gloire du pays, mais sa bourse me touche. Non seulement je ne veux pas grever le budget, mais je veux, à tout prix, l'alléger. Si le projet, quoiqu'il me semble beau et utile, devait entraîner une charge pour les contribuables, je serais le premier à le repousser. Mais, l'exposé des motifs vous le dit, on peut faire face à la dépense par des aliénations peu regrettables d'une portion du domaine de l'état qui coûte plus qu'elle ne rapporte.

J'ajoute ceci. Cet été, vous votiez des sommes considérables pour des résultats nuls, uniquement dans l'intention de faire travailler le peuple. Vous compreniez si bien la haute importance morale et politique du travail, que la seule pensée d'en donner vous suffisait. Quoi! vous accordiez des travaux stériles, et aujourd'hui vous refuseriez des travaux utiles?

Le projet peut être amélioré. Ainsi, il faudrait conserver toutes les menuiseries de la bibliothèque actuelle, qui sont fort belles et fort précieuses. Ce sont là des détails. Je signale une lacune plus importante. Selon moi, il faudrait compléter la pensée du projet en installant l'institut dans le Louvre, c'est-à-dire en faisant siéger le sénat des intelligences au milieu des produits de l'esprit humain. Représentez-vous ce que serait le Louvre alors! D'un côté une galerie de peinture comparable à la galerie du Vatican, de l'autre une bibliothèque comparable à la bibliothèque d'Alexandrie; tout près cette grande nouveauté des temps modernes, le palais de l'Industrie; toute connaissance humaine réunie et rayonnant dans un monument unique; au centre l'institut, comme le cerveau de ce grand corps.

Les visiteurs de toutes les parties du monde accourraient à ce monument comme à une Mecque de l'intelligence. Vous auriez ainsi transformé le Louvre. Je dis plus, vous n'auriez pas seulement agrandi le palais, vous auriez agrandi l'idée qu'il contenait.

Cette création, où l'on trouvera tous les magnifiques progrès de l'art contemporain, dotera, sans qu'il en coûte un sou aux contribuables, d'une richesse de plus la Ville de Paris, et la France d'une gloire de plus. J'appuie le projet.

## NOTE 7

## SECOURS AUX ARTISTES

3 avril 1849.

Le discours sur les encouragements dus aux arts, prononcé par M. Victor Hugo, le 11 novembre 1848, fut combattu, notamment par l'honorable M. Charlemagne, comme exagérant les besoins et les misères des artistes et des lettrés. Peu de mois s'écoulèrent, la question des arts revint devant l'assemblée le 3 avril 1849, et M. Victor Hugo, appelé à la tribune par quelques mots de M. Guichard, fut amené à dire :

Les besoins des artistes n'ont jamais été plus impérieux. Et, messieurs, puisque je suis monté à cette tribune, — c'est l'occasion que M. Guichard m'a offerte qui m'y a fait monter, — je ne voudrais pas en descendre sans vous rappeler un souvenir qui aura peut-être quelque influence sur vos votes dans la portion de cette discussion qui touche plus particulièrement aux intérêts des lettres et des arts.

Il y a quelques mois, lorsque je discutais à cette même place et que je combattais certaines réductions spéciales qui portaient sur le budget des arts et des lettres, je vous disais que ces réductions, dans certains cas, pouvaient être funestes, qu'elles pouvaient entraîner bien des détresses, qu'elles pouvaient amener même des catastrophes. On trouva à cette époque qu'il y avait quelque exagération dans mes paroles.

Eh bien, messieurs, il m'est impossible de ne pas penser en ce moment, et c'est ici le lieu de le dire, à ce rare et célèbre artiste qui vient de disparaître si fatalement, qu'un secours donné à propos, qu'un travail commandé à temps aurait pu sauver.

PLUSIEURS MEMBRES. — Nommez-le !

M. VICTOR HUGO. — Antonin Moine.

M. LÉON FAUCHER. — Je demande la parole.

M. VICTOR HUGO. — Oui, messieurs, j'insiste. Ceci mérite votre attention. Ce grand artiste, je le dis avec une amère et profonde douleur, a trouvé plus facile de renoncer à la vie que de lutter contre la misère. (*Mouvement.*)

Eh bien ! que ce soit là un grave et douloureux enseignement. Je le dépose dans vos consciences. Je m'adresse à la générosité connue et prouvée de cette assemblée. Je l'ai déjà trouvée, nous l'avons tous trouvée sympathique et bienveillante pour les artistes. En ce moment, ce n'est pas un reproche que je fais à personne, c'est un

fait que je constate. Je dis que ce fait doit rester dans vos esprits, et que, dans la suite de la discussion, quand vous aurez à voter, soit à propos du budget de l'intérieur, soit à propos du budget de l'instruction publique sur certaines réductions que je ne qualifie pas d'avance, mais qui peuvent être mal entendues, qui peuvent être déplorables, vous vous souviendrez que des réductions fatales peuvent, pour faire gagner quelques écus au trésor public, faire perdre à la France de grands artistes. (*Sensation.*)

## CONSEILS DE GUERRE

### NOTE 8

#### L'ÉTAT DE SIÈGE

28 septembre 1848.

Tant que dura l'état de siège, et à quelque époque que ce fût, M. Victor Hugo regarda comme de son devoir de lui résister sous quelque forme qu'il se présentât. Un jour, le 28 septembre 1848, il reçut en pleine séance de l'assemblée constituante un ordre de comparution comme témoin devant un conseil de guerre, conçu en ces termes :

« *Cédule.*

« La présente devra être apportée en venant déposer.

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« *Liberté, Égalité, Fraternité.*

« Greffe du 2<sup>e</sup> conseil de guerre permanent de la 1<sup>re</sup> division militaire, séant à Paris, 37, rue du Cherche-Midi.

« Nous, de Beurmann, capitaine-rapporteur près le 2<sup>e</sup> conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> division militaire, requérons le sieur Hugo, Victor, représentant du peuple, rue d'Isly, 5, à Paris, de comparaître à l'audience du 2<sup>e</sup> conseil de guerre permanent, le 28 du courant 1848, à midi, pour y déposer en personne sur les faits relatifs aux nommés Turmel et Long, insurgés. Le témoin est prévenu que, faute par lui de se conformer à la présente assignation, il y sera contraint par les voies de droit.

« Donné à Paris, le 26 du mois de septembre, an 1848.

« *Le rapporteur,*

« DE BEURMANN. »

La forme impérative de cette réquisition et les dernières lignes contenant la menace d'une *contrainte par les voies de droit*, adressée à un représen-

tant inviolable, dictaient à M. Victor Hugo son devoir. C'était, comme il le dit quelques jours après au ministre de la guerre en lui reprochant le fait, *l'état de siège pénétrant jusque dans l'assemblée*. M. Victor Hugo refusa d'obéir à ce qu'il appela, le lendemain même, en présence du conseil, *cette étrange intimidation*. Il savait, en outre, que sa déposition ne pouvait malheureusement être d'aucune utilité aux accusés. Deux heures plus tard, nouvelle injonction de comparaître apportée par un gendarme dans l'enceinte même de l'assemblée. Nouveau refus de M. Victor Hugo. Dans la soirée, une prière de venir déposer comme témoin lui est transmise de la part des accusés eux-mêmes. Après avoir constaté son refus au tribunal militaire, M. Victor Hugo se rendit au désir des accusés, et comparut, le lendemain, devant le conseil; mais il commença par protester contre l'empêtement que l'état de siège s'était permis sur l'inviolabilité du représentant.

Voici en quels termes la *Gazette des tribunaux* rend compte de cette audience :

## 2<sup>e</sup> CONSEIL DE GUERRE DE PARIS

Présidence de M. DESTAING, colonel du 61<sup>e</sup> régiment de ligne.

*Audience du 29 septembre.*

INSURRECTION DE JUIN. — AFFAIRE DU CAPITAINE TURMEL ET DU LIEUTENANT LONG, DE LA 7<sup>e</sup> LÉGION. — DÉPOSITION DE M. VICTOR HUGO. — INCIDENT.

Un public plus nombreux qu'hier attend l'ouverture de la salle d'audience, appelé non-seulement par l'intérêt qu'inspire l'affaire soumise au conseil, mais plus encore par l'incident soulevé à la fin de la dernière audience au sujet de la déposition de M. Victor Hugo, qui doit comparaître aujourd'hui comme témoin.

L'audience a été ouverte à onze heures et quelques minutes. Après avoir ordonné l'introduction des deux accusés Turmel et Long, M. le président demande à l'huissier d'appeler M. Victor Hugo, représentant du peuple. L'huissier annonce que M. Victor Hugo ne s'est pas encore présenté.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Victor Hugo m'a fait prévenir qu'il se présenterait à l'ouverture de l'audience; il viendra vraisemblablement. En attendant, monsieur le commissaire, vous avez la parole.

M. d'Hennezel, substitut du commissaire du gouvernement, expose les faits qui résultent des débats; et à peine a-t-il prononcé quelques phrases que l'huissier annonce l'arrivée de M. Victor Hugo. M. Hugo s'approche.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez nous dire vos nom, prénoms, profession et domicile.

M. VICTOR HUGO (*Marques d'attention*). — Avant de vous répondre, monsieur le président, j'ai à dire un mot. En venant déposer devant le conseil, je suis convenu avec M. le président de l'assemblée nationale que j'expliquerais sous quelles réserves je me présente. Je dois cette explication à l'assemblée nationale, dont j'ai l'honneur d'être membre, et au mandat de représentant, dont le respect doit



être imposé aux autorités constituées plus encore, s'il est possible, qu'aux simples citoyens. Que le conseil, du reste, ne voie pas dans mes paroles autre chose que l'accomplissement d'un devoir. Personne plus que moi n'honore la glorieuse épaulette que vous portez, et je ne cherche pas, certes, à vous rendre plus difficile la pénible mission que vous accomplissez.

Hier, en pleine séance, au milieu de l'assemblée, au moment d'un scrutin, j'ai reçu par estafette l'injonction de me rendre immédiatement devant le conseil. Je n'ai tenu aucun compte de cette étrange intimation. Je ne devais pas le faire, car il va sans dire que personne n'a le droit d'enlever le représentant du peuple à ses travaux. L'exercice des fonctions de représentant est sacré; il constitue comme il impose un droit, un devoir inviolable. Je n'ai donc pas tenu compte de l'injonction qui m'était faite.

Vers la fin de la séance de l'assemblée, qui s'était prolongée au delà de celle du conseil de guerre, j'ai reçu, toujours dans l'assemblée, une nouvelle sommation non moins irrégulière que la première. Je pouvais n'y pas répondre, car, au moment même où je parle, les comités de l'assemblée nationale sont réunis, et c'est là qu'est ma place, et non ici.

Je me présente cependant, parce que la prière m'en a été faite. Je dis la prière, en ce qui concerne les défenseurs, dont l'intervention m'a décidé, parce que jamais je ne ferai défaut à la prière que l'on m'adressera au nom de malheureux accusés. Je dois le dire, cependant, je ne sais pas pourquoi la défense insiste pour mon audition. Ma déposition est absolument sans importance, et ne peut pas plus être utile à la défense qu'à l'accusation.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — C'est le ministère public aussi, qui, comme la défense, a insisté; le ministère public, qui demandera à M. le président la permission de vous répondre.

M. VICTOR HUGO. — Rien n'était plus facile que de concilier les droits de la représentation nationale et les exigences de la justice, c'était de demander l'autorisation de M. le président de l'assemblée, et de s'entendre sur l'heure.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Permettez-moi de dire un mot au nom de la loi dont je suis l'organe et au-dessus de laquelle personne ne peut se placer. L'article 80 du code d'instruction criminelle est formel, absolu, personne ne peut s'y soustraire, et tout individu cité régulièrement est obligé de se présenter, sous peine d'amende et même de contrainte par corps. L'assemblée, qui fait des lois, doit assurément obéissance aux lois existantes. M. Galy-Cazalat, qui avait des devoirs à remplir non moins importants que ceux de l'illustre poète que nous citions comme témoin, s'est rendu ici sans arguer d'empêchements. Nous le répétons donc, la loi est

une; elle doit être égale pour tout le monde dans ses exigences, comme elle l'est dans sa protection.

**M. VICTOR HUGO.** — Les paroles de M. le commissaire du gouvernement m'obligent à une courte réponse. La loi, si elle a des exigences, a aussi des exceptions. Sur beaucoup de points, le représentant du peuple se trouve protégé par des exceptions nombreuses, et cela dans l'unique intérêt du peuple dont il résume la souveraineté. Je maintiens donc qu'aucun pouvoir ne peut arracher le représentant de son siège au moment où il délibère et où le sort du pays peut dépendre du vote qu'il va déposer dans l'urne.

**LE DÉFENSEUR DES PRÉVENUS.** — Puisque c'est moi qui, en insistant hier pour que le témoin fût appelé devant vous, ai provoqué l'incident qu'il plaît à M. Victor Hugo de prolonger, je demande, à mon tour, au conseil, à dire quelques mots pour revendiquer la responsabilité de ce qui a été fait à ma prière par le ministère public, et rappeler les véritables droits de chacun ici.

M. Victor Hugo proteste, en son nom et au nom de l'assemblée nationale, contre cet appel de votre justice, qu'il considère comme une violation de son droit de représentant.

La question, dit-il, a été déjà jugée. C'est une erreur; elle ne l'a jamais été, parce que dans des circonstances pareilles elle n'a jamais été soulevée. Ce qui a été jugé, le voici : c'est que lorsqu'un représentant ou un député est appelé pendant le cours de la session d'une assemblée législative à remplir d'autres fonctions qui, pendant un long temps, l'enlèveraient à ses devoirs de législateur, il doit être dispensé de ces fonctions. Ainsi pour le jury, ainsi pour les devoirs d'un magistrat qui est appelé à choisir entre la chambre et le palais. Mais lorsqu'un accusé réclame un témoignage d'où dépend sa liberté, ou son honneur peut-être; lorsque ce témoignage peut être donné dans l'intervalle qui sépare le commencement d'un scrutin de sa fin; lorsque, au pire, il retardera d'une heure un discours, important sans doute, mais qui peut attendre, que, de par la qualité de représentant, en opposant pour tout titre quatre lignes de M. le président de l'assemblée nationale, on puisse refuser ce témoignage, c'est ce que personne n'aurait soutenu, c'est ce que je m'étonne que M. Victor Hugo ait soutenu le premier.

M. Victor Hugo, continue l'honorable défenseur, proteste, au nom de l'assemblée nationale; moi, comme défenseur contribuant à l'administration de la justice, je proteste au nom de la justice même. Jamais je n'admettrai qu'en venant ici M. le représentant Victor Hugo fasse un acte de complaisance. Nous n'acceptons pas l'aumône de son témoignage, la justice commande et ne sollicite pas.

**M. VICTOR HUGO.** — Je ne refuse point de venir ici, mais je soutiens que personne n'a le droit d'arracher un représentant à ses fonctions législatives; je n'admets point que l'on puisse violer ainsi la souveraineté du peuple. Je n'entends point engager ici une discussion sur cette grave question, elle trouvera sa place dans une autre enceinte. Je suis le premier à reconnaître l'élévation des sen-

timents du défenseur, mais ce que je veux maintenant, c'est mon droit de représentant. Pour le moment, ce n'est pas un refus, ce n'est qu'une question d'heure choisie. Je suis prêt, monsieur le président, à répondre à vos questions.

**LE DÉFENSEUR.** — M. Victor Hugo a écrit sur les derniers jours d'un condamné à mort des pages qui resteront comme l'une des œuvres les plus belles qui soient sorties de l'esprit humain. Les angoisses des accusés Turmel et Long ne sont pas aussi terribles que celles du condamné, mais elles demandent aussi à n'être pas prolongées. Eh bien! si M. Victor Hugo, qui le pouvait comme M. Ga'y-Cazalat, était venu hier ici, les accusés auraient été jugés hier, et votre tribunal n'eût pas été dans la nécessité de s'assembler une seconde fois. Les accusés n'auraient pas passé une nuit cruelle sous le poids d'une accusation qui peut entraîner la peine des travaux forcés.

**M. VICTOR HUGO.** — J'ai dit en commençant, et je regrette que le défenseur paraisse l'oublier, que jamais un accusé ne me trouverait sourd à son appel. Je devais maintenir, vis-à-vis de quelque autorité que ce soit, l'inviolabilité des délibérations de l'assemblée, qui tient en ses mains les destinées de la France. Maintenant, j'ajoute que, si j'avais pu penser que ma déposition servit la cause des malheureux accusés, je n'aurais pas attendu la citation, j'aurais demandé moi-même, et comme un droit alors, que le conseil m'entendît. Mais ma déposition n'est d'aucune importance, comme ont pu en juger les défenseurs eux-mêmes, qui ont lu ma déclaration écrite. Je n'avais donc point à hésiter. Je devais préférer à une comparution absolument inutile à l'accusé l'accomplissement du plus sérieux de tous les devoirs dans la plus grave de toutes les conjonctures; je devais en outre résister à l'acte inqualifiable qu'avait osé, vis-à-vis d'un représentant, se permettre la justice d'exception sous laquelle Paris est placé en ce moment.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Permettez-moi de vous adresser la question : Quels sont vos nom et prénoms?

**M. VICTOR HUGO.** — Victor Hugo.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Votre profession?

**M. VICTOR HUGO.** — Homme de lettres et représentant du peuple.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Votre lieu de naissance?

**M. VICTOR HUGO.** — Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Votre domicile actuel?

**M. VICTOR HUGO.** — Rue d'Isly, 5.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Votre domicile précédent?

**M. VICTOR HUGO.** — Place Royale, 6.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Que savez-vous sur l'accusé Turmel?

**M. VICTOR HUGO.** — Je pourrais dire que je ne sais rien. Ma déposition devant M. le juge d'instruction a été faite dans un moment où mes souvenirs étaient moins confus, et elle serait plus utile que

mes paroles actuelles à la manifestation de la vérité. Cependant, voilà ce que je crois me rappeler.

Nous venions d'attaquer une barricade de la rue Saint-Louis, d'où partait depuis le matin une fusillade assez vive qui nous avait coûté beaucoup de braves gens; cette barricade enlevée et détruite, je suis allé seul vers une autre barricade placée en travers de la rue Vieille-du-Temple, et très forte. Voulant avant tout éviter l'effusion du sang, j'ai abordé les insurgés; je les ai suppliés, puis sommés, au nom de l'assemblée nationale dont mes collègues et moi avons reçu un mandat, de mettre bas les armes; ils s'y sont refusés.

M. Villain de Saint-Hilaire, adjoint au maire, qui a montré en cette occasion un rare courage, vint me rejoindre à cette barricade, accompagné d'un garde national, homme de cœur et de résolution, et dont je regrette de ne pas savoir le nom, pour m'engager à ne pas prolonger des pourparlers désormais inutiles, et dont ils craignaient quelque résultat funeste. Voyant que mes efforts ne réussissaient pas, je cédai à leurs prières.

Nous nous retirâmes à quelque distance pour délibérer sur les mesures que nous avions à prendre. Nous étions derrière l'angle d'une maison. Un groupe de gardes nationaux amena un prisonnier. Comme, depuis quelque temps, j'avais vu beaucoup de prisonniers, je ne pourrais me rappeler si j'ai vu celui-ci.

M. LE PRÉSIDENT *au témoin*. — Regardez l'accusé, le reconnaissez-vous?  
(*Les deux accusés Turmel et Long se lèvent et se tournent vers Victor Hugo.*)

M. VICTOR HUGO, *montrant Long*. — Je n'ai pas l'honneur de connaître monsieur. Quant à l'autre accusé, je crois le reconnaître, il était amené par un groupe de gardes nationaux. Il vit à mon insigne que j'étais représentant. — Citoyen représentant, s'écria-t-il, je suis innocent, faites-moi mettre en liberté. — Mais tous furent unanimes à me dire que c'était un homme très dangereux, et qu'il commandait une des barricades qui nous faisaient face. Ce que voyant, je laissai la justice suivre son cours, et on l'emmena.

M. LE PRÉSIDENT. — Vos souvenirs sont parfaitement fidèles. Maintenant vous pouvez retourner à vos travaux législatifs. Quant à nous, nous avons fait notre devoir, la loi est satisfaite, personne n'a le droit de se mettre au-dessus d'elle.

M. VICTOR HUGO. — Il y a eu confusion dans l'esprit de la défense et du ministère public, et je regretterais de voir cette confusion s'introduire dans l'esprit du conseil. J'ai toujours été prêt, et je l'ai prouvé surabondamment, à venir éclairer la justice. C'était simplement, s'il faut que je le dise encore, une question d'heure à

choisir. Mais j'ai toujours nié, et je nierai toujours, que quelque autorité que ce puisse être, autorité nécessairement inférieure à l'assemblée nationale, puisse pénétrer jusqu'au représentant inviolable, le saisir dans l'enceinte de l'assemblée, l'arracher aux délibérations, et lui imposer un prétendu devoir autre que son devoir de législateur. Le jour où cette monstrueuse usurpation serait tolérée, il n'y aurait plus de liberté des assemblées, il n'y aurait plus de souveraineté du peuple, il n'y aurait plus rien! rien que l'arbitraire et le despotisme et l'abaissement de tout dans le pays. Quant à moi, je ne verrai jamais ce jour-là. (*Mouvement.*)

**M. LE PRÉSIDENT.** — Notre devoir est de faire exécuter les lois, quelque élevé que soit le caractère des personnes appelées devant la justice.

**M. VICTOR HUGO.** — Ce ne serait point là exécuter les lois, ce serait les violer toutes à la fois. Je persiste dans ma protestation.

(*M. Victor Hugo se retire au milieu d'un mouvement de curiosité qui l'accompagne au dehors de la salle d'audience.*)

**M. LE PRÉSIDENT au commissaire du gouvernement.** — Vous avez la parole.

M. d'Hennezel soutient l'accusation contre les deux accusés.

M<sup>cs</sup> Madier de Montjau et Briquet défendent les accusés.

Le conseil entre dans la salle des délibérations, et, après une heure écoulée, M. le président prononce un jugement qui déclare Turmel et Long non coupables sur la question d'attentat, mais coupables d'avoir pris part à un mouvement insurrectionnel, étant porteurs d'armes apparentes.

En conséquence, Turmel est condamné à deux années de prison, et Long à une année de la même peine, en vertu de l'article 5 de la loi du 24 mai 1834, modifié par l'article 463 du Code pénal.

— La grave question soulevée par l'honorable M. Victor Hugo devant le conseil de guerre a été, à son retour dans le sein de l'assemblée, l'objet de discussions assez animées qui se sont engagées dans la salle des conférences. Les principes posés par M. Victor Hugo ont été vivement soutenus par les membres les plus compétents de l'assemblée. On annonçait que cet incident ferait l'objet d'une lettre que le président de l'assemblée devait adresser au président du conseil de guerre.

# CONSEIL D'ÉTAT

1849

---

## NOTE 9

### LA LIBERTÉ DU THÉÂTRE

En 1849, la commission du conseil d'état, formée pour préparer la loi sur les théâtres, fit appel à l'expérience des personnes que leurs études ou leur profession intéressent particulièrement à la prospérité et à la dignité de l'art théâtral. Six séances furent consacrées à entendre trente et une personnes, parmi lesquelles onze auteurs dramatiques ou compositeurs, trois critiques, sept directeurs, huit comédiens. M. Victor Hugo fut entendu dans les deux séances du 17 et du 30 septembre. Nous donnons ici ces deux séances recueillies par la sténographie et publiées par les soins du conseil d'état.

*Séance du 17 septembre. — Présidence de M. Vivien.*

M. VICTOR HUGO. — Mon opinion sur la matière qui se discute maintenant devant la commission est ancienne et connue; je l'ai même en partie publiée. J'y persiste plus que jamais. Le temps où elle prévaudra n'est pas encore venu. Cependant, comme, dans ma conviction profonde, le principe de la liberté doit finir par triompher sur tous les points, j'attache de l'importance à la manière sérieuse dont la commission du conseil d'état étudie les questions qui lui sont soumises; ce travail préparatoire est utile, et je m'y associe volontiers. Je ne laisserai échapper, pour ma part, aucune occasion de semer des germes de liberté. Faisons notre devoir, qui est de semer les idées; le temps fera le sien, qui est de les féconder.

Je commencerai par dire à la commission que dans la question des théâtres, question très grande et très sérieuse, il n'y a que deux intérêts qui me préoccupent. A la vérité, ils embrassent tout. L'un est le progrès de l'art, l'autre est l'amélioration du peuple.

J'ai dans le cœur une certaine indifférence pour les formes politiques, et une inexprimable passion pour la liberté. Je viens de vous le dire, la liberté est mon principe, et, partout où elle m'apparaît, je plaide ou je lutte pour elle.

Cependant si, dans la question théâtrale, vous trouvez un moyen qui ne soit pas la liberté, mais qui me donne le progrès de l'art et l'amélioration du peuple, j'irai jusqu'à vous sacrifier le grand principe pour lequel j'ai toujours combattu, je m'inclinerai et je me tairai. Maintenant, pouvez-vous arriver à ces résultats autrement que par la liberté?

Vous touchez, dans la matière spéciale qui vous occupe, à la grande, à l'éternelle question qui reparait sans cesse, et sous toutes les formes, dans la vie de l'humanité. Les deux grands principes qui la dominent dans leur lutte perpétuelle, la liberté, l'autorité, sont en présence dans cette question-ci comme dans toutes les autres. Entre ces deux principes, il vous faudra choisir, sauf ensuite à faire d'utiles accommodements entre celui que vous choisirez et celui que vous ne choisirez pas. Il vous faudra choisir; lequel prendrez-vous? Examinons.

Dans la question des théâtres, le principe de l'autorité a ceci pour lui et contre lui qu'il a déjà été expérimenté. Depuis que le théâtre existe en France, le principe d'autorité le possède. Si l'on a constaté ses inconvénients, on a aussi constaté ses avantages, on les connaît. Le principe de liberté n'a pas encore été mis à l'épreuve.

M. LE PRÉSIDENT. — Il a été mis à l'épreuve de 1791 à 1806.

M. VICTOR HUGO. — Il fut proclamé en 1791, mais non réalisé; on était en présence de la guillotine. La liberté germait alors, elle ne régnait pas. Il ne faut point juger des effets de la liberté des théâtres par ce qu'elle a pu produire pendant la première révolution.

Le principe de l'autorité a pu, lui, au contraire, produire tous ses fruits; il a eu sa réalisation la plus complète dans un système où pas un détail n'a été omis. Dans ce système, aucun spectacle ne pouvait s'ouvrir sans autorisation. On avait été jusqu'à spécifier le nombre de personnages qui pouvaient paraître en scène dans chaque théâtre, jusqu'à interdire aux uns de chanter, aux autres de parler; jusqu'à régler, en de certains cas, le costume et même le geste; jusqu'à introduire dans les fantaisies de la scène je ne sais quelle rigueur hiérarchique.

Le principe de l'autorité, réalisé si complètement, qu'a-t-il produit? On va me parler de Louis XIV et de son grand règne. Louis XIV a porté le principe de l'autorité, sous toutes ses formes, à son plus haut degré de splendeur. Je n'ai à parler ici que du théâtre. Eh bien, le théâtre du dix-septième siècle eût été plus grand sans la pression

du principe d'autorité. Ce principe a arrêté l'essor de Corneille et froissé son robuste génie. Molière s'y est souvent soustrait, parce qu'il vivait dans la familiarité du grand roi dont il avait les sympathies personnelles. Molière n'a été favorisé que parce qu'il était valet de chambre-tapissier de Louis XIV; il n'eût point fait sans cela le quart de ses chefs-d'œuvre. Le sourire du maître lui permettait l'audace. Chose bizarre à dire, c'est sa domesticité qui a fait son indépendance; si Molière n'eût pas été valet, il n'eût pas été libre.

Vous savez qu'un des miracles de l'esprit humain avait été déclaré immoral par les contemporains; il fallut un ordre formel de Louis XIV pour qu'on jouât *Tartuffe*. Voilà ce qu'a fait le principe de l'autorité dans son plus beau siècle. Je passerai sur Louis XV et sur son temps; c'est une époque de complète dégradation pour l'art dramatique. Je range les tragédies de Voltaire parmi les œuvres les plus informes que l'esprit humain ait jamais produites. Si Voltaire n'était pas, à côté de cela, un des plus beaux génies de l'humanité, s'il n'avait pas produit, entre autres grands résultats, ce résultat admirable de l'adoucissement des mœurs, il serait au niveau de Campistron.

Je ne triomphe donc pas du dix-huitième siècle; je le pourrais, mais je m'abstiens. Remarquez seulement que le chef-d'œuvre dramatique qui marque la fin de ce siècle, *le Mariage de Figaro*, est dû à la rupture du principe d'autorité. J'arrive à l'empire. Alors l'autorité avait été restaurée dans toute sa splendeur, elle avait quelque chose de plus éclatant encore que l'autorité de Louis XIV, il y avait alors un maître qui ne se contentait pas d'être le plus grand capitaine, le plus grand législateur, le plus grand politique, le plus grand prince de son temps, mais qui voulait être le plus grand organisateur de toutes choses. La littérature, l'art, la pensée, ne pouvaient échapper à sa domination, pas plus que tout le reste. Il a eu, et je l'en loue, la volonté d'organiser l'art. Pour cela il n'a rien épargné, il a tout prodigué. De Moscou il organisait le Théâtre-Français. Dans le moment même où la fortune tournait et où il pouvait voir l'abîme s'ouvrir, il s'occupait de régler les soubrettes et les crispins.

Eh bien, malgré tant de soins et tant de volonté, cet homme, qui pouvait gagner la bataille de Marengo et la bataille d'Austerlitz, n'a pu faire un chef-d'œuvre. Il aurait donné des millions pour que ce chef-d'œuvre naquit; il aurait fait prince celui qui en aurait honoré son règne. Un jour, il passait une revue. Il y avait là dans les rangs un auteur assez médiocre qui s'appelait Barjaud. Personne ne connaît plus ce nom. On dit à l'empereur : — Sire, M. Barjaud est là. — Monsieur Barjaud, dit-il aussitôt, sortez des rangs. — Et il lui demanda ce qu'il pouvait faire pour lui.



M. SCRIBE. — M. Barjaud demanda une sous-lieutenance, ce qui ne prouve pas qu'il eût la vocation des lettres. Il fut tué peu de temps après, ce qui aurait empêché son talent (s'il avait eu du talent) d'illustrer le règne impérial.

M. VICTOR HUGO. — Vous abondez dans mon sens. D'après ce que l'empereur faisait pour des médiocrités, jugez de ce qu'il eût fait pour des talents, jugez de ce qu'il eût fait pour des génies! Une de ses passions eût été de faire naître une grande littérature. Son goût littéraire était supérieur, le *Mémorial de Sainte-Hélène* le prouve. Quand l'empereur prend un livre, il ouvre Corneille. Eh bien! cette littérature qu'il souhaitait si ardemment pour en couronner son règne, lui ce grand créateur, il n'a pu la créer. Qu'ont produit, dans le domaine de l'art, tant d'efforts, tant de persévérance, tant de magnificence, tant de volonté? Qu'a produit ce principe de l'autorité, si puissamment appliqué par l'homme qui le faisait en quelque sorte vivant? Rien.

M. SCRIBE. — Vous oubliez les *Templiers* de M. Raynouard.

M. VICTOR HUGO. — Je ne les oublie pas. Il y a dans cette pièce un beau vers.

Voilà, au point de vue de l'art sous l'empire, ce que l'autorité a produit, c'est-à-dire rien de grand, rien de beau.

J'en suis venu à me dire, pour ma part, en voyant ces résultats, que l'autorité pourrait bien ne pas être le meilleur moyen de faire fructifier l'art; qu'il fallait peut-être songer à quelque autre chose. Nous verrons tout à l'heure à quoi.

Le point de vue de l'art épuisé, passons à l'autre, au point de vue de la moralisation et de l'instruction du peuple. C'est un côté de la question qui me touche infiniment.

Qu'a fait le principe d'autorité à ce point de vue? et que vaut-il? Je me borne toujours au théâtre. Le principe d'autorité voulait et devait vouloir que le théâtre contribuât, pour sa part, à enseigner au peuple tous les respects, les devoirs moraux, la religion, le principe monarchique qui dominait alors, et dont je suis loin de méconnaître la puissance civilisatrice. Eh bien, je prends le théâtre tel qu'il a été au siècle par excellence de l'autorité, je le prends dans sa personnification française la plus illustre, dans l'homme que tous les siècles et tous les temps nous envieront, dans Molière. J'observe; que vois-je? Je vois le théâtre échapper complètement à la direction que lui donne l'autorité. Molière prêche, d'un bout à l'autre de ses œuvres, la lutte du valet contre le maître, du fils contre le père, de la femme contre le mari, du jeune homme contre le vicillard, de la liberté contre la religion.

Nous disons, nous : dans *Tartuffe*, Molière n'a attaqué que l'hypocrisie. Tous ses contemporains le comprirent autrement.

Le but de l'autorité était-il atteint? Jugez vous-mêmes. Il était complètement tourné; elle avait été radicalement impuissante. J'en conclus qu'elle n'a pas en elle la force nécessaire pour donner au peuple, au moins par l'intermédiaire du théâtre, l'enseignement le meilleur selon elle.

Voyez, en effet. L'autorité veut que le théâtre exhorte toutes les désobéissances. Sous la pression des idées religieuses, et même dévotes, toute la comédie qui sort de Molière est sceptique; sous la pression des idées monarchiques, toute la tragédie qui sort de Corneille est républicaine. Tous deux, Corneille et Molière, sont déclarés, de leur vivant, immoraux, l'un par l'académie, l'autre par le parlement.

Et voyez comme le jour se fait, voyez comme la lumière vient! Corneille et Molière, qui ont fait le contraire de ce que voulait leur imposer le principe d'autorité sous la double pression religieuse et monarchique, sont-ils immoraux vraiment? L'academie dit oui, le parlement dit oui, la postérité dit non. Ces deux grands poètes ont été deux grands philosophes. Ils n'ont pas produit au théâtre la vulgaire morale de l'autorité, mais la haute morale de l'humanité. C'est cette morale, cette morale supérieure et splendide, qui est faite pour l'avenir et que la courte vue des contemporains qualifie toujours d'immoralité.

Aucun génie n'échappe à cette loi, aucun sage, aucun juste! L'accusation d'immoralité a successivement atteint et quelquefois martyrisé tous les fondateurs de la sagesse humaine, tous les révélateurs de la sagesse divine. C'est au nom de la morale qu'on a fait boire la ciguë à Socrate et qu'on a cloué Jésus au gibet.

Je reprends, et je résume ce que j'ai viens de dire.

Le principe d'autorité, seul et livré à lui-même, a-t-il su faire fructifier l'art? Non. A-t-il su imprimer au théâtre une direction utile dans son sens à l'amélioration du peuple? Non.

Qu'a-t-il fait donc? Rien, ou, pour mieux dire, il a comprimé les génies, il a gêné les chefs-d'œuvre.

Maintenant, voulez-vous que je descende de cette région élevée, où je voudrais que les esprits se maintinssent toujours, pour traiter au point de vue purement industriel la question que vous étudiez? Ce point de vue est pour moi peu considérable, et je déclare que le nombre des faillites n'est rien pour moi à côté d'un chef-d'œuvre créé ou d'un progrès intellectuel ou moral du peuple obtenu. Cependant, je ne veux point négliger complètement ce côté de la question, et je demanderai si le principe de l'autorité a été du moins bon pour faire prospérer les entreprises dramatiques? Non. Il n'a pas même obtenu ce mince résultat. Je n'en veux pour preuve

que les dix-huit années du règne. Pendant ces dix-huit années, l'autorité a tenu dans ses mains les théâtres par le privilège et par la distinction des genres. Quel a été le résultat?

L'empereur avait jugé qu'il y avait beaucoup trop de théâtres dans Paris; qu'il y en avait plus que la population de la ville n'en pouvait porter. Par un acte d'autorité despotique, il supprima une partie de ces théâtres, il émonda en bas et conserva en haut. Voilà ce que fit un homme de génie. La dernière administration des beaux-arts a retranché en haut et multiplié en bas. Cela seul suffit pour faire juger qu'au grand esprit de gouvernement avait succédé le petit esprit. Qu'avez-vous vu pendant les dix-huit années de la déplorable administration qui s'est continuée, en dépit des chocs de la politique, sous tous les ministres de l'intérieur? Vous avez vu périr successivement ou s'amoinrir toutes les scènes vraiment littéraires.

Chaque fois qu'un théâtre montrait quelques velléités de littérature, l'administration faisait des efforts inouïs pour le faire rentrer dans des genres misérables. Je caractérise cette administration d'un mot : point de débouchés à la pensée élevée, multiplication des spectacles grossiers; les issues fermées en haut, ouvertes en bas. Il suffisait de demander à exploiter un spectacle-concert, un spectacle de marionnettes, de danseurs de corde, pour obtenir la permission d'attirer et de dépraver le public. Les gens de lettres, au nom de l'art et de la littérature, avaient demandé un second Théâtre-Français; on leur a répondu par une dérision, on leur a donné l'Odéon!

Voilà comment l'administration comprenait son devoir; voilà comment le principe de l'autorité a fonctionné depuis vingt ans. D'une part, il a comprimé l'essor de la pensée; de l'autre, il a développé l'essor, soit des parties infimes de l'intelligence, soit des intérêts purement matériels. Il a fondé la situation actuelle, dans laquelle nous avons vu un nombre de théâtres hors de toute proportion avec la population parisienne, et créés par des fantaisies sans motifs. Je n'épuise pas les griefs. On a dit beaucoup de choses sur la manière dont on trafiquait des privilèges. J'ai peu de goût à ce genre de recherches. Ce que je constate, c'est qu'on a développé outre mesure l'industrie misérable pour refouler le développement de l'art.

Maintenant qu'une révolution est survenue, qu'arrive-t-il? C'est que, du moment qu'elle a éclaté, tous ces théâtres factices sortis du caprice d'un commis, de pis encore quelquefois, sont tombés sur les bras du gouvernement. Il faut, ou les laisser mourir, ce qui est une calamité pour une multitude de malheureux qu'ils nourrissent, ou les entretenir à grands frais, ce qui est une calamité pour le budget. Voilà les fruits des systèmes fondés sur le prin-

cipe de l'autorité. Ces résultats, je les ai énumérés longuement. Ils ne me satisfont guère. Je sens la nécessité d'en venir à un système fondé sur autre chose que le principe d'autorité.

Or, ici, il n'y a pas deux solutions. Du moment où vous renoncez au principe d'autorité, vous êtes contraints de vous tourner vers le principe de liberté.

Examinons maintenant la question des théâtres au point de vue de la liberté.

Je veux pour le théâtre deux libertés qui sont toutes deux dans l'air de ce siècle, liberté d'industrie, liberté de pensée.

Liberté d'industrie, c'est-à-dire point de privilèges; liberté de pensée, c'est-à-dire point de censure.

Commençons par la liberté d'industrie; nous examinerons l'autre question une autre fois. Le temps nous manque aujourd'hui.

Voyons comment nous pourrions organiser le système de la liberté. Ici, je dois supposer un peu; rien n'existe.

Je suis obligé de revenir à mon point de départ, car il ne faut pas le perdre de vue un seul instant. La grande pensée de ce siècle, celle qui doit survivre à toutes les autres, à toutes les formes politiques, quelles qu'elles soient, celle qui sera le fondement de toutes les institutions de l'avenir, c'est la liberté. Je suppose donc que la liberté pénètre dans l'industrie théâtrale, comme elle a pénétré dans toutes les autres industries, puis je me demande si elle satisfera au progrès de l'art, si elle produira la rénovation du peuple. Voici d'abord comment je comprendrais que la liberté de l'industrie théâtrale fût proclamée.

Dans la situation où sont encore les esprits et les questions politiques, aucune liberté ne peut exister sans que le gouvernement y ait pris sa part de surveillance et d'influence. La liberté d'enseignement ne peut, à mon sens, exister qu'à cette condition; il en est de même de la liberté théâtrale. L'état doit d'autant mieux intervenir dans ces deux questions, qu'il n'y a pas là seulement un intérêt matériel, mais un intérêt moral de la plus haute importance.

Quiconque voudra ouvrir un théâtre le pourra en se soumettant aux conditions de police que voici... aux conditions de cautionnement que voici... aux garanties de diverses natures que voici... Ce sera le cahier des charges de la liberté.

Ces mesures ne suffisent pas. Je rapprochais tout à l'heure la liberté des théâtres de la liberté de l'enseignement; c'est que le théâtre est une des branches de l'enseignement populaire. Responsable de la moralité et de l'instruction du peuple, l'état ne doit point se résigner à un rôle négatif, et, après avoir pris quelques précautions, regarder, laisser aller. L'état doit installer, à côté des théâtres libres, des théâtres qu'il gouvernera, et où la pensée sociale se fera jour.

Je voudrais qu'il y eût un théâtre digne de la France pour les célèbres poètes morts qui l'ont honorée; puis un théâtre pour les auteurs vivants. Il faudrait encore un théâtre pour le grand opéra, un autre pour l'opéra-comique. Je subventionnerais magnifiquement ces quatre théâtres.

Les théâtres livrés à l'industrie personnelle sont toujours forcés à une certaine parcimonie. Une pièce coûte 100,000 francs à monter, ils reculeront; vous, vous ne reculerez pas. Un grand acteur met à haut prix ses prétentions, un théâtre libre pourrait marchander et le laisser échapper; vous, vous ne marchanderez pas. Un écrivain de talent travaille pour un théâtre libre, il reçoit tel droit d'auteur; vous lui donnez le double, il travaillera pour vous. Vous aurez ainsi dans les théâtres de l'état, dans les théâtres nationaux, les meilleures pièces, les meilleurs comédiens, les plus beaux spectacles. En même temps, vous, l'état, qui ne spéculiez pas, et qui, à la rigueur, en présence d'un grand but de gloire et d'utilité à atteindre, n'êtes pas forcé à gagner de l'argent, vous offrirez au peuple ces magnifiques spectacles au meilleur marché possible.

Je voudrais que l'homme du peuple, pour dix sous, fût aussi bien assis au parterre, dans une stalle de velours, que l'homme du monde à l'orchestre, pour dix francs. De même que je voudrais le théâtre grand pour l'idée, je voudrais la salle vaste pour la foule. De cette façon vous auriez, dans Paris, quatre magnifiques lieux de rendez-vous, où le riche et le pauvre, l'heureux et le malheureux, le parisien et le provincial, le français et l'étranger, se rencontreraient tous les soirs, mêleraient fraternellement leur âme, et communieraient, pour ainsi dire, dans la contemplation des grandes œuvres de l'esprit humain. Que sortirait-il de là? L'amélioration populaire et la moralisation universelle.

Voilà ce que feraient les théâtres nationaux. Maintenant, que feraient les théâtres libres? Vous allez me dire qu'ils seraient écrasés par une telle concurrence. Messieurs, je respecte la liberté, mais je gouverne et je tiens le niveau élevé. C'est à la liberté de s'en arranger.

Les dépenses des théâtres nationaux vous effraient peut-être; c'est à tort. Fussent-elles énormes, j'en réponds, bien que mon but ne soit pas de créer une spéculation en faveur de l'état, le résultat financier ne lui sera pas désavantageux. Les hommes spéciaux vous diraient que l'état fera avec ces établissements de bonnes affaires. Il arrivera alors ce résultat singulier et heureux qu'avec un chef-d'œuvre un poète pourra gagner presque autant d'argent qu'un agent de change par un coup de bourse.

Surtout, ne l'oubliez pas, aux hommes de talent et de génie qui viendront à moi, je dirai : — Je n'ai pas seulement pour but de faire votre fortune et d'encourager l'art en vous protégeant; j'ai un

but plus élevé encore. Je veux que vous fassiez des chefs-d'œuvre, s'il est possible, mais je veux surtout que vous amélioriez le peuple de toutes les classes. Versez dans la population des idées saines, faites que vos ouvrages ne sortent pas d'une certaine ligne que voici, et qui me paraît la meilleure. — C'est là un langage que tout le monde comprendra; tout esprit consciencieux, toute âme honnête sentira l'importance de la mission. Vous aurez un théâtre qui attirera la foule et qui répandra les idées civilisatrices, l'héroïsme, le dévouement, l'abnégation, le devoir, l'amour du pays par la reproduction vraie, animée ou même patriotiquement exaltée, des grands faits de notre histoire.

Et savez-vous ce qui arrivera? Vous n'attirez pas seulement le peuple à vos théâtres, vous y attirerez l'étranger. Pas un homme riche en Europe qui ne soit tenu de venir à vos théâtres compléter son éducation française et littéraire. Ce sera là une source de richesse pour la France et pour Paris. Vos magnifiques subventions, savez-vous qui les paiera? L'Europe. L'argent de l'étranger affluera chez vous; vous ferez à la gloire nationale une avance que l'admiration européenne vous remboursera.

Messieurs, au moment où nous sommes, il n'y a qu'une seule nation qui soit en état de donner des produits littéraires au monde entier, et cette nation, c'est la nation française. Vous avez donc là un monopole immense, un monopole que l'univers civilisé subit depuis dix-huit ans. Les ministres qui nous ont gouvernés n'ont eu qu'une seule pensée : comprimer la littérature française à l'intérieur, la sacrifier au dehors, la laisser systématiquement spolier dans un royaume voisin par la contrefaçon. Je favoriserais, au contraire, cet admirable monopole sous toutes ses formes, et je le répandrais sur le monde entier; je créerais à Paris des foyers lumineux qui éclaireraient toutes les nations, et vers lesquels toutes les nations se tourneraient.

Ce n'est pas tout. Pour achever l'œuvre, je voudrais des théâtres spéciaux pour le peuple; ces théâtres, je les mettrais à la charge non de l'état, mais de la ville de Paris. Ce seraient des théâtres créés à ses frais et bien choisis par son administration municipale parmi les théâtres déjà existants, et dès lors subventionnés par elle. Je les appellerais théâtres municipaux.

La ville de Paris est intéressée, sous tous les rapports, à l'existence de ces théâtres. Ils développeraient les sentiments moraux et l'instruction dans les classes inférieures; ils contribueraient à faire régner le calme dans cette partie de la population, d'où sortent parfois des commotions si fatales à la ville.

Je l'ai dit plus haut d'une manière générale en me faisant le plagiaire de l'empereur Napoléon, je le répète ici en appliquant surtout mon assertion aux classes inférieures de la population parisienne :

le peuple français, la population parisienne principalement, ont beaucoup du peuple athénien; il faut quelque chose pour occuper leur imagination. Les théâtres municipaux seront des espèces de dérivatifs, qui neutraliseront les bouillonnements populaires. Avec eux, le peuple parisien lira moins de mauvais pamphlets, boira moins de mauvais vins, hauntera moins de mauvais lieux, fera moins de révolutions violentes.

L'intérêt de la ville est patent; il est naturel qu'elle fasse les frais de ces fondations. Elle ferait appel à des auteurs sages et distingués, qui produiraient sur la scène des pièces élémentaires, tirées surtout de notre histoire nationale. Vous avez vu une partie de cette pensée réalisée par le Cirque; on a eu tort de le laisser fermer.

Les théâtres municipaux seraient répartis entre les différents quartiers de la capitale, et placés surtout dans les quartiers moins riches, dans les faubourgs.

Ainsi, à la charge de l'état, quatre théâtres nationaux pour la France et pour l'Europe; à la charge de la ville, quatre théâtres municipaux pour le peuple des faubourgs; à côté de ce haut enseignement de l'état, les théâtres libres; voilà mon système.

Selon moi, de ce système, qui est la liberté, sortiraient la grandeur de l'art et l'amélioration du peuple, qui sont mes deux buts. Vous avez vu ce qu'avait produit, pour ces deux grands buts, le système basé sur l'autorité, c'est-à-dire le privilège et la censure. Comparez et choisissez.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous admettez le régime de la liberté, mais vous faites aux théâtres libres une condition bien difficile. Ils seront écrasés par ceux de l'état.

M. VICTOR HUGO. — Le rôle des théâtres libres est loin d'être nul à côté des théâtres de l'état. Ces théâtres lutteront avec les vôtres. Quoique vous soyez le gouvernement, vous vous trompez quelquefois. Il vous arrive de repousser des œuvres remarquables; les théâtres libres accueilleront ces œuvres-là. Ils profiteront des erreurs que vous aurez commises, et les applaudissements du public que vous entendrez dans les salles seront pour vous des reproches et vous stimuleront.

On va me dire : Les théâtres libres, qui auront peine à faire concurrence au gouvernement, chercheront, pour réussir, les moyens les plus fâcheux; ils feront appel au dévergondage de l'imagination ou aux passions populaires; pour attirer le public, ils spéculeront sur le scandale; ils feront de l'immoralité et ils feront de la politique; ils joueront des pièces extravagantes, excentriques, obscènes, et des comédies aristophanesques. — S'il y a dans tout cela quelque chose de criminel, on pourra le réprimer par les moyens légaux; sinon, ne vous en inquiétez pas. Je suis un de ceux qui ont

eu l'inconvénient ou l'honneur, depuis Février, d'être quelquefois mis sur le théâtre. Que m'importe! J'aime mieux ces plaisanteries, inoffensives après tout, que telles calomnies répandues contre moi par un journal dans ses cinquante mille exemplaires.

Quand on me met sur la scène, j'ai tout le monde pour moi; quand on me travestit dans un journal, j'ai contre moi les trois quarts des lecteurs. Et cependant je ne m'inquiète pas de la liberté de la presse, je ne fais point de procès aux journaux qui me travestissent, je ne leur écris pas même de lettres avec un huissier pour facteur. Sachez donc accepter et comprendre la liberté de la pensée sous toutes ses formes, la liberté du théâtre comme la liberté de la presse; c'est l'air même que vous respirez. Contentez-vous, quand les théâtres libres ne dépassent point certaines bornes que la loi peut préciser, de leur faire une noble et puissante guerre avec vos théâtres nationaux et municipaux; la victoire vous restera.

M. SCRIBE. — Les généreuses idées que vient d'émettre M. Victor Hugo sont en partie les miennes; mais il me semble qu'elles gagneraient à être réalisées dans un système moins compliqué. Le système de M. Victor Hugo est double, et ses deux parties semblent se contredire. Dans ce système, où la moitié des théâtres serait privilégiée et l'autre moitié libre, il y aurait deux choses à craindre : ou bien les théâtres du gouvernement et de la ville ne donneraient que des pièces officielles où personne n'irait, ou bien ils pourraient à leur gré user des ressources immenses de leurs subventions; dans ce cas, les théâtres libres seraient évidemment écrasés.

Pourquoi, alors, permettre à ceux-ci une lutte inégale, qui doit fatalement se terminer par leur ruine? Si le principe de liberté n'est pas bon en haut, pourquoi serait-il bon en bas? Je voudrais, et sans invoquer d'autres motifs que ceux que vient de me fournir M. Hugo, que tous les théâtres fussent entre les mains du gouvernement.

M. VICTOR HUGO. — Je ne prétends nullement établir des théâtres privilégiés; dans ma pensée, le privilège disparaît. Le privilège ne crée que des théâtres factices, La liberté vaudra mieux; elle fonctionnera pour l'industrie théâtrale comme pour toutes les autres. La demande réglera la production. La liberté est la base de tout mon système; il est franc et complet; mais je veux la liberté pour tout le monde, aussi bien pour l'état que pour les particuliers. Dans mon système, l'état a tous les droits de l'individu; il peut fonder un théâtre comme il peut créer un journal. Seulement il a plus de devoirs encore. J'ai indiqué comment l'état, pour remplir ses devoirs, devait user de la liberté commune; voilà tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous me permettre de vous questionner sur un détail? Admettriez-vous dans votre système le principe du cautionnement?

M. VICTOR HUGO. — J'en ai déjà dit un mot tout à l'heure; je



l'admettrais, et voici pourquoi. Je ne veux compromettre les intérêts de personne, principalement des pauvres et des faibles, et les comédiens, en général, sont faibles et pauvres. Avec le système de la liberté industrielle il se présentera plus d'un aventurier qui dira : — Je vais louer un local, engager des acteurs; si je réussis, je paierai; si je ne réussis pas, je ne paierai personne. — Or c'est ce que je ne veux point. Le cautionnement répondra. Il aura un autre usage, le paiement des amendes qui pourront être infligées aux directeurs. A mon avis, la liberté implique la responsabilité; c'est pourquoi je veux le cautionnement.

M. LE PRÉSIDENT. — On a proposé devant la commission d'établir, dans l'hypothèse où la liberté industrielle serait proclamée, des conditions qui empêcheraient d'établir, sous le nom de théâtres, de véritables échoppes, conditions de construction, conditions de dimension, etc.

M. VICTOR HUGO. — Ces conditions sont de celles que je mettrais à l'établissement des théâtres.

M. SCRIBE. — Elles me paraissent parfaitement sages.

M. LE PRÉSIDENT. — On avait proposé aussi d'interdire le mélange des représentations théâtrales avec d'autres industries, par exemple les cafés-spectacles.

M. ALEXANDRE DUMAS. — C'est une affaire de police.

M. LE CONSEILLER DUFRESNE. — Comment seront administrés, dans le système de M. Hugo, les théâtres subventionnés?

M. VICTOR HUGO. — Vous me demandez comment je ferais administrer, dans mon système, les théâtres subventionnés, c'est-à-dire les théâtres nationaux et les théâtres municipaux.

Je commence par vous dire que, quoi que l'on fasse, le résultat d'un système est toujours au-dessous de ce que l'on en attend. Je ne vous promets donc pas la perfection, mais une amélioration immense. Pour la réaliser, il est nécessaire de choisir avec un soin extrême les hommes qui voudront diriger ce que j'appellerais volontiers les *théâtres-écoles*. Avec de mauvais choix l'institution ne vaudrait pas grand'chose. Il arrivera peut-être quelquefois qu'on se trompera; le ministère, au lieu de prendre Corneille, pourra prendre M. Campistron; quand il choisira mal, ce seront les théâtres libres qui corrigeront le mal, et alors vous aurez le Théâtre-Français ailleurs qu'au Théâtre-Français. Mais cela ne durera pas longtemps.

Je voudrais, à la tête des théâtres du gouvernement, des directeurs indépendants les uns des autres, subordonnés tous quatre au directeur, ou, pour mieux dire, au ministre des arts, et se faisant, pour ainsi dire, concurrence entre eux. Ils seraient rétribués pas le gouvernement et auraient un certain intérêt dans les bénéfices de leurs théâtres.

M. MÉLESVILLE. — Qui est-ce qui nommera et qui est-ce qui destituera les directeurs?

M. VICTOR HUGO. — Le ministre compétent les nommera, et ce sera lui qui les destituera. Il en sera pour eux comme pour les préfets.

M. MÉLESVILLE. — Vous leur faites là une position singulière. Supposez un homme honorable, distingué, qui aura administré avec succès la Comédie-Française; un ministre lui a demandé une pièce d'une certaine couleur politique, le ministre suivant sera défavorable à cette couleur politique. Le directeur, malgré tout son mérite et son service, sera immédiatement destitué.

M. ALEXANDRE DUMAS. — C'est un danger commun à tous les fonctionnaires.

---

*Séance du 30 septembre.* — Présidence de M. Vivien.

M. LE PRÉSIDENT. — Un seul système répressif paraît possible avec le régime légal actuel, c'est celui qui confie la répression aux tribunaux ordinaires. On a déjà signalé les dangers de ce système; les juges ne peuvent souvent saisir le délit, parce que, pour l'apprécier en pleine connaissance de cause, il faudrait avoir assisté à la représentation; puis, quand viendrait la répression, souvent il serait trop tard; représentée devant douze à quinze cents personnes réunies ensemble, une pièce dangereuse peut avoir produit un mal irréparable, et le procès ne ferait souvent qu'aggraver et propager le scandale. Il paraît impossible d'organiser la censure répressive. Aussi, en Angleterre, où la liberté existe sous toutes ses formes, la censure préventive est admise et exercée avec une grande sévérité et un arbitraire absolu.

M. VICTOR HUGO. — Nulle comparaison à faire, selon moi, entre la question du théâtre en Angleterre et la question du théâtre en France.

En Angleterre, le théâtre, à l'heure qu'il est, n'existe plus, pour ainsi dire. Tout le théâtre anglais est dans Shakespeare, comme toute la poésie espagnole est dans le Romancero. Depuis Shakespeare, rien. Deux théâtres défraient Londres, qui est deux fois plus grand que Paris. De là le peu de souci des anglais pour leur théâtre. Il l'ont abandonné à cette espèce de pruderie publique, qui est si puissante en Angleterre, qui y gêne tant de libertés, et qu'on appelle le *cant*.

Or, où Londres a deux théâtres, Paris en a vingt; où l'Angleterre n'a que Shakespeare (pardon d'employer ce diminutif pour un si grand homme!), nous avons Molière, Corneille, Rotrou, Racine, Voltaire, Le Sage, Regnard, Marivaux, Diderot, Beaumar-

chais et vingt autres. Cette liberté théâtrale, qui peut n'être pour les anglais qu'une affaire de prudence, doit être pour nous une affaire de gloire. C'est bien différent.

Je laisse donc l'Angleterre, et je reviens à la France.

Les esprits sérieux sont assez d'accord maintenant pour convenir qu'il faut livrer les théâtres à une exploitation libre, moyennant certaines restrictions imposées par la loi en vue de l'intérêt public ; mais ils sont assez d'accord aussi pour demander le maintien de la censure préventive en l'améliorant autant que possible.

J'espère qu'ils arriveront bientôt à cette solution plus large et plus vraie, la liberté littéraire des théâtres à côté de la liberté industrielle.

Pour résumer en deux mots l'état de la législation littéraire, je dirai que c'est *désordre et arbitraire*. Je voudrais arriver à pouvoir la résumer dans ces deux mots, *organisation et liberté*. Pour en venir là, il faudrait faire autrement qu'on n'a fait jusqu'ici. Tout ce qui, dans notre législation, se rattache à la littérature, a été étrangement compris jusqu'à ce jour. Vous avez entendu des hommes qui se croient sérieux dire pendant trente ans, dans nos assemblées politiques, que c'étaient là des questions frivoles.

A mon avis, il n'y a pas de questions plus graves, et je voudrais qu'on les coordonnât dans un ensemble complet, qu'on fit un code spécial pour les choses de l'intelligence et de la pensée.

Ce code réglerait d'abord le propriété littéraire, car c'est une chose inouïe de penser que, seuls en France, les lettrés sont en dehors du droit commun ; que la propriété de leurs œuvres leur est déniée par la société dans un temps donné et confisquée sur leurs enfants.

Vous sentez l'importance et la nécessité de défendre la propriété aujourd'hui. Eh bien, commencez donc par reconnaître la première et la plus sacrée de toutes, celle qui n'est ni une transmission, ni une acquisition, mais une création, la propriété littéraire.

Cessez de traiter l'écrivain comme un paria, renoncez à ce vieux communisme que vous appelez le domaine public, cessez de voler les poètes et les artistes au nom de l'état, réconciliez-les avec la société par la propriété.

Cela fait, organisez.

Il vous sera désormais facile, à vous, l'état, de donner à la classe des gens de lettres, je ne dirai pas une certaine direction, mais une certaine impulsion.

Favorisez en elle le développement de cet excellent esprit d'association qui, à l'heure qu'il est, se manifeste partout, et qui a déjà commencé à unir les gens de lettres, et, en particulier, les auteurs dramatiques. L'esprit d'association est l'esprit de notre temps ; il crée des sociétés dans la société. Si ces sociétés sont excentriques à

la société, elles l'ébranlent et lui nuisent; si elles lui sont concentriques, elles la servent et la soutiennent.

Le dernier gouvernement n'a point compris ces questions. Pendant vingt années, il a fait tous ses efforts pour dissoudre les associations précieuses qui avaient commencé à se former. Il aurait dû, au contraire, faire tous ses efforts pour en tirer l'élément de prospérité et de sagesse qu'elles renferment. Lorsque vous aurez reconnu et organisé ces associations, les délits spéciaux, les délits de profession qui échapperont à la société trouveront en elles une répression rapide et très efficace.

Le système actuel, le voici; il est détestable. En principe, c'est l'état qui régit la liberté littéraire des théâtres; mais l'état est un être de raison, le gouvernement l'incarne et le représente; mais le gouvernement a autre chose à faire que de s'occuper des théâtres, il s'en repose sur le ministre de l'intérieur. Le ministre de l'intérieur est un personnage bien occupé; il se fait remplacer par le directeur des beaux-arts. La besogne déplaît au directeur des beaux-arts, qui la passe au bureau de censure.

Admirez ce système qui commence par l'état et qui finit par un commis! Si bien que cette espèce de balayeur d'ordures dramatiques, qu'on appelle un censeur, peut dire, comme Louis XIV : L'état, c'est moi!

La liberté de la pensée dans un journal, vous la respectez en la surveillant; vous la confiez au jury. La liberté de la pensée sur le théâtre, vous l'insultez en la réprimant; vous la livrez à la censure.

Y a-t-il au moins un grand intérêt qui excuse cela? Point.

Quel bien la censure appliquée au théâtre a-t-elle produit depuis trente ans? A-t-elle empêché une allusion politique de se faire jour? Jamais. En général, elle a plutôt éveillé qu'endormi l'instinct qui pousse le public à faire, au théâtre, de l'opposition en riant.

Au point de vue politique, elle ne vous a donc rendu aucun service. En a-t-elle rendu au point de vue moral? Pas davantage.

Rappelez vos souvenirs. A-t-elle empêché des théâtres de s'établir uniquement pour l'exploitation d'un certain côté des appétits les moins nobles de la foule? Non. Au point de vue moral, la censure n'a été bonne à rien; au point de vue politique, bonne à rien. Pourquoi donc y tenez-vous?

Il y a plus. Comme la censure est réputée veiller aux mœurs publiques, le peuple abdique sa propre autorité, sa propre surveillance, il fait volontiers cause commune avec les licences du théâtre contre les persécutions de la censure. Ainsi que je l'ai dit un jour à l'assemblée nationale, de juge il se fait complice.

La difficulté même de créer des censeurs montre combien la

censure est un labeur impossible. Ces fonctions si difficiles, si délicates, sur lesquelles pèse une responsabilité si énorme, elles devraient logiquement être exercées par les hommes les plus éminents en littérature. En trouverait-on parmi eux qui les accepteraient? Ils rougiraient seulement de se les entendre proposer. Vous n'aurez donc jamais pour les remplir que des hommes sans valeur personnelle, et j'ajouterai, des hommes qui s'estiment peu; et ce sont ces hommes que vous faites arbitres, de quoi? De la littérature! Au nom de quoi? De la morale!

Les partisans de la censure nous disent : — Oui, elle a été mal exercée jusqu'ici, mais on peut l'améliorer. — Comment l'améliorer? On n'indique guère qu'un moyen, faire exercer la censure par des personnages considérables, des membres de l'institut, de l'assemblée nationale, et autres, qui fonctionneront, au nom du gouvernement, avec une certaine indépendance, dit-on, une certaine autorité, et, à coup sûr, une grande honorabilité. Il n'y a à cela qu'une petite objection, c'est que c'est impossible.

Tenez, nous avons vu pendant dix-huit ans un corps de l'état, très haut placé, remplir des fonctions beaucoup moins choquantes pour la susceptibilité des esprits, l'institut de France jugeant d'une manière préalable, et à un simple point de vue de convenance locale, les ouvrages qui devaient être présentés à l'exposition annuelle de peinture.

Cette réunion d'hommes distingués, éminents, illustres, a échoué à la tâche; elle n'avait aucune autorité, elle était bafouée chaque année, et elle a remercié la Révolution de Février, qui lui a rendu le service de la destituer de cet emploi. Croyez-moi, n'accouplez jamais ce mot, qui est si noble, l'institut de France, avec ce mot qui l'est si peu, la censure.

Dans votre comité de censure mettez-vous des membres de l'assemblée nationale élus par cette assemblée? Mais d'abord j'espère que l'assemblée refuserait tout net; et puis, si elle y consentait, en quoi elle aurait grand tort, la majorité vous enverrait des hommes de parti qui vous feraient de belle besogne.

Pour commission de censure, vous bornerez-vous à prendre la commission des théâtres? Il y a un élément qui y serait nécessaire. Eh bien! cet élément n'y sera pas. Je veux parler des auteurs dramatiques. Tous refuseront, comptez-y. Que sera alors votre commission de censure? Ce que serait une commission de marine sans marins.

Difficultés sur difficultés. Mais je suppose votre commission composée, soit; fonctionnera-t-elle? Point. Vous figurez-vous un représentant du peuple, un conseiller d'état, un conseiller à la cour de cassation, allant dans les théâtres et s'occupant de savoir si telle pièce n'est pas faite plutôt pour éveiller des appétits sensuels que

des idées élevées? Vous les figurez-vous assistant aux répétitions et faisant allonger les jupes des danseuses? Pour ne parler que de la censure du manuscrit, vous les figurez-vous marchandant avec l'auteur la suppression d'un coq-à-l'âne ou d'un calembour?

Vous me direz : Cette commission ne jugera qu'en appel. De deux choses l'une : ou elle jugera en appel sur tous les détails qui feront difficulté entre l'auteur et les censeurs inférieurs, et l'auteur ne s'entendra jamais avec les censeurs inférieurs, autant, alors, ne faire qu'un degré; ou bien elle se bornera, sans entrer dans les détails, à accorder ou à refuser l'autorisation. Alors la tyrannie sera plus grande qu'elle n'a jamais été.

Tenez, renonçons à la censure et acceptons résolument la liberté. C'est le plus simple, le plus digne et le plus sûr.

En dépit de tout sophisme contraire, j'avoue qu'en présence de la liberté de la presse je ne puis redouter la liberté des théâtres. La liberté de la presse présente, à mon avis, dans une mesure beaucoup plus considérable, tous les inconvénients de la liberté du théâtre.

Mais liberté implique responsabilité. A tout abus il faut la répression. Pour la presse, je viens de le rappeler, vous avez le jury; pour le théâtre, qu'aurez-vous?

La cour d'assises? Les tribunaux ordinaires? Impossible.

Les délits que l'on peut commettre par la voie du théâtre sont de toutes sortes. Il y a ceux que peut commettre volontairement un auteur en écrivant dans une pièce des choses contraires aux mœurs; il y a ensuite les délits de l'acteur, ceux qu'il peut commettre en ajoutant aux paroles par des gestes ou des inflexions de voix un sens répréhensible qui n'est pas celui de l'auteur.

Il y a les délits du directeur; par exemple, des exhibitions de nudités sur la scène; puis les délits du décorateur, de certains emblèmes dangereux ou séditieux mêlés à une décoration; puis ceux du costumier, puis ceux du coiffeur, oui, du coiffeur! un toupet peut être factieux, une paire de favoris a fait défendre *Vautrin*. Enfin il y a les délits du public; un applaudissement qui accentue un vers, un sifflet qui va plus haut que l'acteur et plus loin que l'auteur.

Comment votre jury, composé de bons bourgeois, se tirera-t-il de là?

Comment démêlera-t-il ce qui est à celui-ci et ce qui est à celui-là? le fait de l'auteur, le fait du comédien et le fait du public? Quelquefois le délit sera un sourire, une grimace, un geste. Transporterez-vous les jurés au théâtre, pour en juger? Ferez-vous siéger la cour d'assises au parterre.

Supposez-vous, ce qui, du reste, ne sera pas, que les jurys en général, se défiant de toutes ces difficultés, et voulant arriver à

une répression efficace, justement parce qu'ils n'entendent pas grand'chose aux délits de théâtre, suivront aveuglément les indications du ministère public et condamneront sans broncher sur ouï-dire? Alors savez-vous ce que vous avez fait? Vous aurez créé la pire des censures, la censure de la peur. Les directeurs, tremblant devant des arrêts qui seraient leur ruine, mutileront la pensée et supprimeront la liberté.

Vous êtes placés entre deux systèmes impossibles : la censure préventive, que je vous défie d'organiser convenablement ; la censure répressive, la seule admissible maintenant, mais qui échappe aux moyens du droit commun.

Je ne vois qu'une manière de sortir de cette double impossibilité.

Pour arriver à la solution, reprenons le système théâtral tel que je vous l'ai indiqué. Vous avez un certain nombre de théâtres subventionnés, tous les autres sont livrés à l'industrie privée ; à Paris, il y a quatre théâtres subventionnés par le gouvernement et par la ville.

L'état normal de Paris ne comporte pas plus de seize théâtres. Sur ces seize théâtres, la moitié sera donc sous l'influence directe du gouvernement ou de la ville ; l'autre moitié fonctionnera sous l'empire des restrictions de police et autres, que dans votre loi vous imposerez à l'industrie théâtrale.

Pour alimenter tous ces théâtres et ceux de la province, dont la position sera analogue, vous aurez la corporation des auteurs dramatiques, corporation composée d'environ trois cents personnes et ayant un syndicat.

Cette corporation a le plus sérieux intérêt à maintenir le théâtre dans la limite où il doit rester pour ne point troubler la paix de l'état et l'honnêteté publique. Cette corporation, par la nature même des choses, a sur ses membres un ascendant disciplinaire considérable. Je suppose que l'état reconnaît cette corporation, et qu'il en fait son instrument. Chaque année elle nomme dans son sein un conseil de prud'hommes, un jury. Ce jury, élu au suffrage universel, se composera de huit ou dix membres. Ce seront toujours, soyons-en sûrs, les personnages les plus considérés et les plus considérables de l'association. Ce jury, que vous appellerez *jury de blâme* ou de tout autre nom que vous voudrez, sera saisi, soit sur la plainte de l'autorité publique, soit sur celle de la commission dramatique elle-même, de tous les délits de théâtre commis par les auteurs, les directeurs, les comédiens. Composé d'hommes spéciaux, investi d'une sorte de magistrature de famille, il aura la plus grande autorité, il comprendra parfaitement la matière, il sera sévère dans la répression, et il saura superposer la peine au délit.

Le jury dramatique juge les délits. S'il les reconnaît, il les blâme ;

s'il blâme deux fois, il y a lieu à la suspension de la pièce et à une amende considérable, qui peut, si elle est infligée à un auteur, être prélevée sur les droits d'auteur recueillis par les agents de la société.

Si un auteur est blâmé trois fois, il y a lieu à le rayer de la liste des associés. Cette radiation est une peine très grave; elle n'atteint pas seulement l'auteur dans son honneur, elle l'atteint dans sa fortune, elle implique pour lui la privation à peu près complète de ses droits de province.

Maintenant, croyez-vous qu'un auteur aille trois fois devant le jury dramatique? Pour moi, je ne le crois pas. Tout auteur traduit devant le jury se défendra; s'il est blâmé, il sera profondément affecté par ce blâme, et, soyez tranquilles, je connais l'esprit de cette excellente et utile association, vous n'aurez pas de récidives.

Vous aurez donc ainsi, dans le sein de l'association dramatique elle-même, les gardiens les plus vigilants de l'intérêt public.

C'est la seule manière possible d'organiser la censure répressive. De cette manière vous conciliez les deux choses qui font tout le problème, l'intérêt de la société et l'intérêt de la liberté.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. — Mais il y a des auteurs qui ne font pas partie de l'association?

M. VICTOR HUGO. — Il y en a, tout au plus, douze ou quinze; si l'association était reconnue et patronnée par l'état, il n'y en aurait plus.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. — Mais si, par impossible, un auteur persistait à se tenir en dehors de la société, ou si un auteur blâmé trois fois, et, par conséquent, exclu de la société, continuait à écrire pour le théâtre, votre système répressif ne pourrait s'appliquer. Faudrait-il empêcher ces hommes de faire jouer leurs pièces?

M. VICTOR HUGO. — Je n'irais pas jusque-là, mais dans ces cas, qui seront bien rares, je laisserais la répression aux tribunaux ordinaires, à la cour d'assises. *Dura lex, sed lex*. Tant pis pour les réfractaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment entendez-vous l'organisation de votre société?

M. VICTOR HUGO. — On est reçu avocat après avoir rempli certaines conditions. Une fois avocat, on peut commettre des délits professionnels assez graves, on peut se rendre, par exemple, coupable de diffamation dans une plaidoirie, cela n'arrive même que trop souvent. Pour les délits professionnels, un avocat n'est justiciable que du conseil de l'ordre. Pourquoi n'établirait-on pas



quelque chose d'analogue pour les auteurs dramatiques? Pour faire partie de leur association, il faudrait évidemment avoir commencé à écrire; il faudrait avoir produit un ou deux ouvrages. On maintiendrait quelque chose d'analogue à ce qui existe maintenant. Une fois admis, l'auteur, comme l'avocat, ne serait justiciable que du syndicat de son ordre pour ses délits professionnels.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ferai remarquer à M. Victor Hugo que, lorsqu'un avocat s'écarte des convenances dans sa plaidoirie, il y a, en dehors du conseil de l'ordre, le juge qui peut le réprimander et même le suspendre.

M. VICTOR HUGO. — En dehors du syndicat de l'ordre des auteurs dramatiques, il y aura aussi un juge qui veillera à la police de l'audience, à la dignité de la représentation; ce juge ce sera le public. Sa puissance est grande et sérieuse, elle sera plus sérieuse encore quand il se sentira réellement investi d'une sorte de magistrature par la liberté même. Ce juge a puissance de vie et de mort; il peut faire tomber la toile, et alors tout est dit.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. — L'organisation de la censure répressive, telle que la propose M. Victor Hugo, présente une difficulté dont je le rends juge. On ne peut maintenant faire partie de l'association des auteurs dramatiques qu'après avoir fait jouer une pièce, M. Victor Hugo propose de maintenir des conditions analogues d'incorporation. Quel système répressif appliquera-t-il alors à la première pièce d'un auteur?

M. VICTOR HUGO. — Le système de droit commun, comme aux pièces de tous les auteurs qui ne feront pas partie de la société, la répression du jury.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. — J'ai une autre critique plus grave à faire au système de M. Victor Hugo. Toute personne qui remplit des conditions déterminées a droit de se faire inscrire dans l'ordre des avocats. De plus, les avocats peuvent seuls plaider. Si un certain esprit littéraire prédominait dans votre association, ne serait-il pas à craindre qu'elle repoussât de son sein les auteurs dévoués à des idées contraires, ou même que ceux-ci ne refusassent de se soumettre à un tribunal évidemment hostile, et aimassent mieux se tenir en dehors? Ne risque-t-on pas de voir alors, en dehors de la corporation des auteurs dramatiques, un si grand nombre d'auteurs que son syndicat deviendrait impuissant à réaliser la mission que lui attribue M. Victor Hugo.

M. SCRIBE. — Je demande la permission d'appuyer cette objection par quelques mots. Il y a des esprits indépendants qui refuseront d'entrer dans notre association, précisément parce qu'ils craindront une justice disciplinaire, à laquelle il n'y aura pas chance d'échapper, et ceux-là seront sans doute les plus dangereux.

Du reste, il y a dans le système de M. Victor Hugo des idées larges et vraies, qu'il me semble bon de conserver dans le système préventif; le seul

qui, selon moi, puisse être établi avec quelque chance de succès. Ne pourrait-on pas composer la commission d'appel de personnes considérables de professions diverses, parmi lesquelles se trouveraient, en certain nombre, des auteurs dramatiques élus par le suffrage de leurs confrères?

Si ces auteurs étaient désignés par le ministre, par le directeur des beaux-arts, ils n'accepteraient sans doute pas; mais, nommés par leurs confrères, ils accepteront. J'avais soutenu le contraire en combattant le principe de M. Souvestre; les paroles de M. Victor Hugo m'ont fait changer d'opinion. Celui de nous qui serait élu ainsi ne verrait pas de honte à exercer les fonctions de censeur.

M. VICTOR HUGO. — Personne n'accepterait. Les auteurs dramatiques consentiront à exercer la censure répressive, parce que c'est une magistrature; ils refuseront d'exercer la censure préventive, parce que c'est une police.

J'ai dit les motifs qui, à tous les points de vue, me font repousser la censure préventive; je n'y reviens pas.

Maintenant, j'arrive à cette objection, que m'a faite M. Béhic et qu'a appuyée M. Scribe. On m'a dit qu'un grand nombre d'auteurs dramatiques pourraient se tenir, pour des motifs divers, en dehors de la corporation, et qu'alors mon but serait manqué.

Cette difficulté est grave. Je n'essaierai point de la tourner; je l'aborderai franchement, en disant ma pensée tout entière. Pour réaliser la réforme, il faut agir vigoureusement, et mêler à l'esprit de liberté l'esprit de gouvernement. Pourquoi voulez-vous que l'état, au moment de donner une liberté considérable, n'impose pas des conditions aux hommes appelés à jouir de cette liberté? L'état dira: — Tout individu qui voudra faire représenter une pièce sur un théâtre du territoire français pourra la faire représenter sans la soumettre à la censure; mais il devra être membre de la société des auteurs dramatiques. — Personne, de cette manière, ne restera en dehors de la société; personne, pas même les nouveaux auteurs, car on pourrait exiger pour l'entrée dans la société la composition et non la représentation d'une ou plusieurs pièces.

Le temps me manque ici pour dire ma pensée dans toute son étendue; je la compléterai ailleurs et dans quelque autre occasion. Je voudrais qu'on organisât une corporation, non pas seulement de tous les auteurs dramatiques, mais encore de tous les lettrés. Tous les délits de presse auraient leur répression dans les jugements des tribunaux d'honneur de la corporation. Ne sent-on pas tous les jours l'inefficacité de la répression par les cours d'assises?

Tout homme qui écrirait et ferait publier quelque chose serait nécessairement compris dans la corporation des gens de lettres. A la place de l'anarchie qui existe maintenant parmi nous, vous auriez une autorité; cette autorité servirait puissamment à la gloire et à la tranquillité du pays.

Aucune tyrannie dans ce système; l'organisation. A chacun la liberté entière de la manifestation de la pensée, sauf à l'astreindre à une condition préalable de garantie qu'il serait possible à tous de remplir. Les idées que je viens d'exprimer, j'y crois de toute la force de mon âme; mais je pense en même temps qu'elles ne sont pas encore mûres. Leur jour viendra, je le hâterai pour ma part. Je prévois les lenteurs. Je suis de ceux qui acceptent sans impatience la collaboration du temps.

M. LE CONSEILLER DEFRESNE. — Ce que M. Victor Hugo et M. Souvestre demandent, c'est tout bonnement l'établissement d'une jurande ou maîtrise littéraire. Je ne dis pas cela pour les blâmer. L'institution qu'ils demandent serait une grande et utile institution; mais, comme eux, je pense qu'il n'y faut songer que pour un temps plus ou moins éloigné.

M. VICTOR HUGO. — Les associations de l'avenir ne seront point celles qu'ont vues nos pères. Les associations du passé étaient basées sur le principe de l'autorité et faites pour le soutenir et l'organiser; les associations de l'avenir organiseront et développeront la liberté.

Je voudrais voir désormais la loi organiser des groupes d'individualités, pour aider, par ces associations, au progrès véritable de la liberté. La liberté jaillirait de ces associations et rayonnerait sur tout le pays. Il y aurait liberté d'enseignement avec des conditions fortes imposées à ceux qui voudraient enseigner. Je n'entends pas la liberté d'enseignement comme ce qu'on appelle le parti catholique. Liberté de la parole avec des conditions imposées à ceux qui en usent, liberté du théâtre avec des conditions analogues; voilà comme j'entends la solution du problème.

J'ajoute un détail qui complète les idées que j'ai émises sur l'organisation de la liberté théâtrale. Cette organisation, on ne pourra guère la commencer sérieusement que quand une réforme dans la haute administration aura réuni dans une même main tout ce qui se rapporte à la protection que l'état doit aux arts, aux créations de l'intelligence; et cette main, je ne veux pas que ce soit celle d'un directeur, mais celle d'un ministre. Le pilote de l'intelligence ne saurait être trop haut placé. Voyez, à l'heure qu'il est, quel chaos!

Le ministre de la justice a l'imprimerie nationale; le ministre de l'intérieur, les théâtres, les musées; le ministre de l'instruction publique, les sociétés savantes; le ministre des cultes, les églises; le ministre des travaux publics, les grandes constructions nationales. Tout cela devrait être réuni.

Un même esprit devrait coordonner dans un vaste système tout cet ensemble et le féconder. Que peuvent maintenant toutes ces pensées divergentes, qui tirent chacune de leur côté? Rien, qu'empêcher tout progrès réel.

Ce ne sont point là des utopies, des rêves. Il faut organiser. L'autorité avait organisé autrefois assez mal, car rien de véritablement bon ne peut sortir d'elle seule. La liberté l'a débordée et l'a vaincue à jamais. La liberté est un principe fécond; mais, pour qu'elle produise ce qu'elle peut et doit produire, il faut l'organiser.

Organisez donc dans le sens de la liberté, et non pas dans le sens de l'autorité. La liberté, elle est maintenant nécessaire. Pourquoi, d'ailleurs, s'en effrayer? Nous avons la liberté du théâtre depuis dix-huit mois; quel grand danger a-t-elle fait courir à la France?

Et cependant elle existe maintenant sans être entourée d'aucune des garanties que je voudrais établir. Il y a eu de ces pièces qu'on appelle réactionnaires; savez-vous ce qui en est résulté? C'est que beaucoup de gens qui n'étaient pas républicains avant ces pièces le sont devenus après. Beaucoup des amis de la liberté ne voulaient pas de la république, parce qu'ils croyaient que l'intolérance était dans la nature de ce gouvernement; ces hommes-là se sont réconciliés avec la république le jour où ils ont vu qu'elle donnait un libre cours à l'expression des opinions, et qu'on pouvait se moquer d'elle, qu'elle était bonne princesse, en un mot. Tel a été l'effet des pièces réactionnaires. La république s'est fait honneur en les supportant.

Voyez maintenant ce qui arrive! La réaction contre la réaction commence. Dernièrement, on a représenté une pièce ultra-réactionnaire; elle a été sifflée. Et c'est dans ce moment que vous songeriez à vous donner tort en rétablissant la censure! Vous relèveriez à l'instant même l'esprit d'opposition qui est au fond du caractère national!

Ce qui s'est passé pour la politique s'est passé aussi pour la morale. En réalité, il s'est joué depuis dix-huit mois moins de pièces décolletées qu'il ne s'en jouait d'ordinaire sous l'empire de la censure. Le public sait que le théâtre est libre, il est plus difficile. Voilà la situation d'esprit où est le public. Pourquoi donc vouloir faire mal ce que la foule fait bien?

Laissez là la censure, organisez; mais, je vous le répète, organisez la liberté.

# TABLE

---

## LE DROIT ET LA LOI

LE DROIT ET LA LOI. . . . .	1
-----------------------------	---

---

## ACTES ET PAROLES

### AVANT L'EXIL

ACADÉMIE FRANÇAISE. — 1841-1844.

	Pages.
I. Discours de réception. . . . .	37
II. Réponse de M. Victor Hugo, directeur de l'académie française, au discours de M. Saint-Marc Girardin . .	65
III. Réponse de M. Victor Hugo, directeur de l'académie française, au discours de M. Sainte-Beuve . . . . .	77

## CHAMBRE DES PAIRS. — 1845-1848.

	Pages.
I. La Pologne . . . . .	93
II. Consolidation et défense du littoral . . . . .	101
III. La famille Bonaparte. . . . .	113
IV. Le pape Pie IX . . . . .	119

## RÉUNIONS ÉLECTORALES. — 1848-1849.

I. Lettre aux électeurs. . . . .	125
II. Plantation de l'arbre de la liberté, place des Vosges. . . . .	127
III. Réunion des auteurs dramatiques . . . . .	129
IV. Victor Hugo à ses concitoyens. . . . .	133
V. Séance des cinq associations d'art et d'industrie. . . . .	135
VI. Séance des associations, après le mandat accompli . . . . .	149

## ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — 1848.

I. Ateliers nationaux. . . . .	153
II. Pour la liberté de la presse et contre l'arrestation des écrivains . . . . .	163
III. L'état de siège . . . . .	169
IV. La peine de mort. . . . .	173
V. Pour la liberté de la presse et contre l'état de siège. . . . .	175
VI. Budget rectifié de 1848. — Question des encouragements aux lettres et aux arts. . . . .	181
VII. La séparation de l'assemblée . . . . .	189
VIII. La liberté du théâtre. . . . .	197

---

## NOTES

## CHAMBRE DES PAIRS. — 1846.

	Pages.
1. La propriété des œuvres d'art. . . . .	203
2. La marque de fabrique. . . . .	206

## ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — 1848-1849.

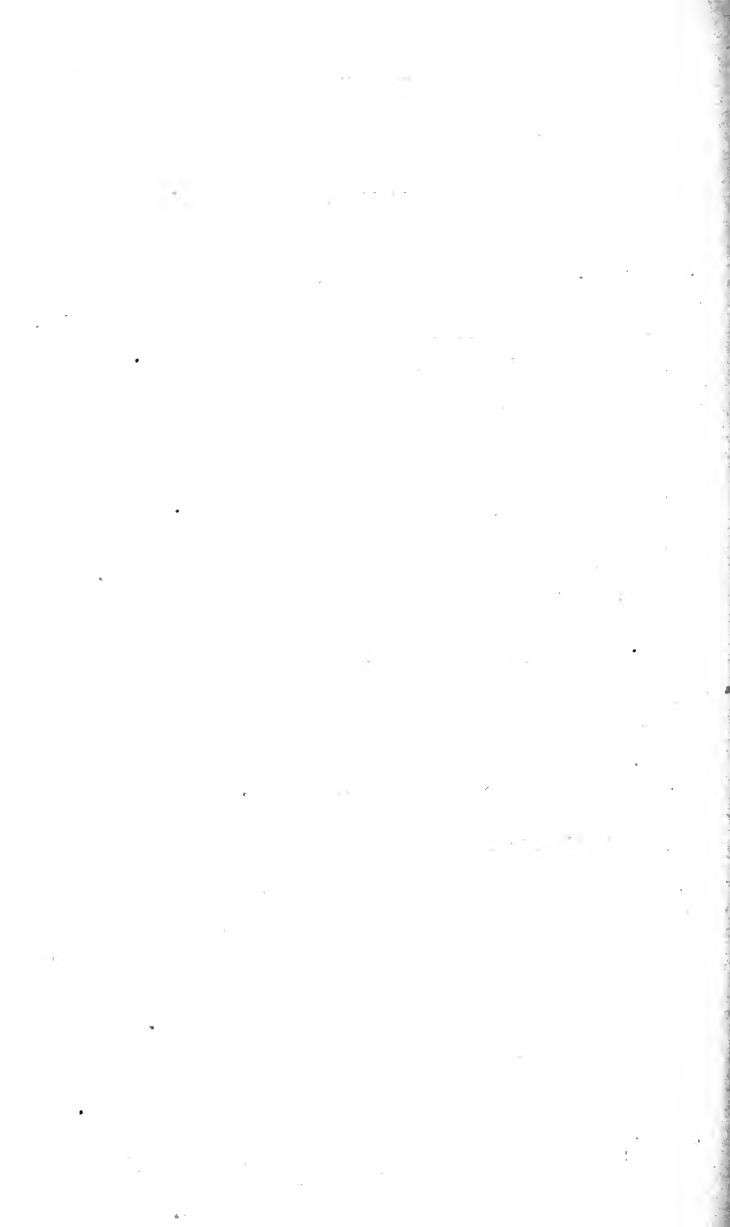
3. Secours aux théâtres . . . . .	209
4. Secours aux transportés. . . . .	214
5. La question de dissolution . . . . .	216
6. Achèvement du Louvre. . . . .	221
7. Secours aux artistes . . . . .	223

## CONSEILS DE GUERRE. — 1848.

8. L'état de siège (28 septembre). . . . .	225
--	-----

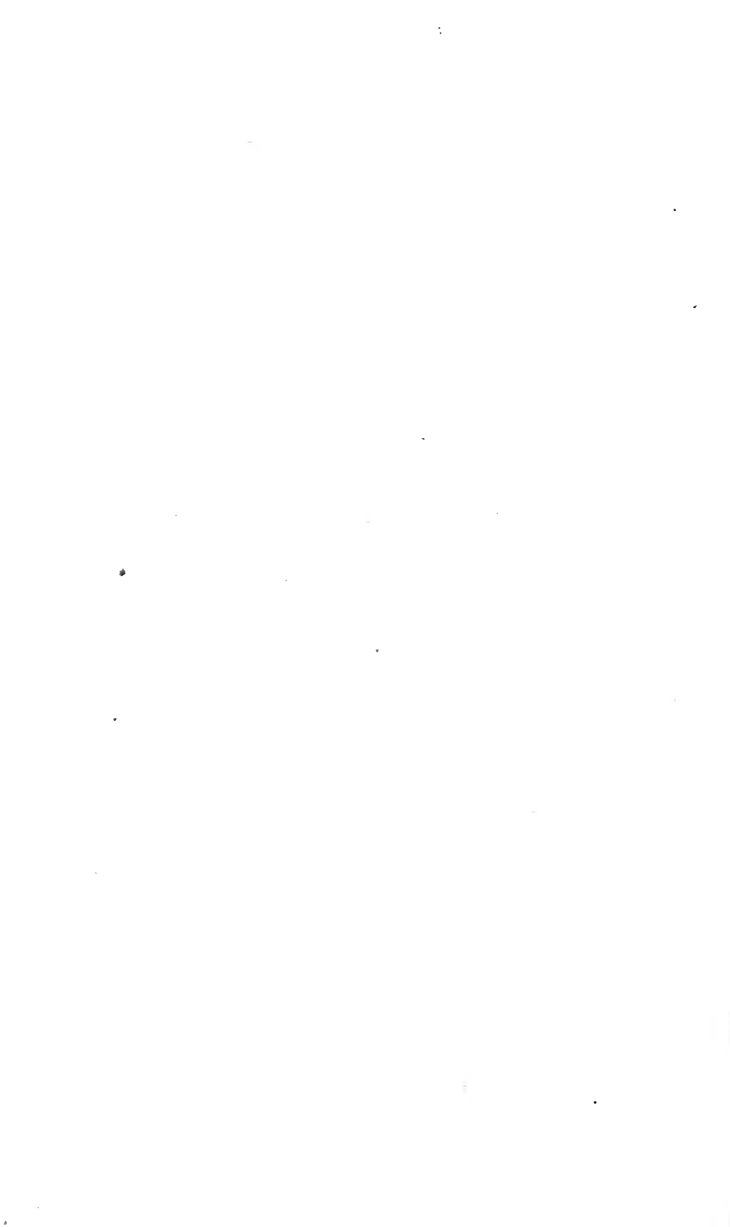
## CONSEIL D'ÉTAT. — 1849.

9. La liberté du théâtre. . . . .	232
-----------------------------------	-----













DC  
280

Hugo, Victor Marie  
Actes et paroles

.5  
H8  
18--  
t.1

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

